1980

Gazette officielle du Québec

Éditeur officiel
Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
21 juin 1980
No 25

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Editeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
CENTRE DE FORMATION ROUTIÈRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC. 1462-8606	CENTRE DES ROUTIERS DE QUÉBEC, E.C. INC.	75 10 30
CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE 1272-0991	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE ET DU PÉRIODIQUE (SDLP)	64 12 30
GREAT FIELD INVESTMENT CORP. 1259-3349	COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT LONG CHAMP INC.	61 02 07
INTER CONTINENTAL EQUIPMENT AND SUPPLY CO. LTD. 1109-4018	ÉQUIPEMENT INTER CONTINENTAL INC.	55 06 02
ANDRÉ LACHAPELLE AUTO BODY INC. 1214-3053	CARROSSERIE ANDRÉ LACHAPELLE INC. ..... *ANDRÉ LACHAPELLE AUTO BODY INC.*	71 08 17
MARCHÉ DUMAS INC. 1191-0882	A.R. DUMAS INC.	68 04 22
NATIONAL BRICKLAYING CO. LTD. 1118-1682	MAÇONNERIE G.E. LTÉE	65 01 20
NATIONAL TOOL HARDENING LTD. 1124-9463	TRAITEMENT THERMIQUE NATIONAL INC. ..... *NATIONAL TOOL HARDENING INC.*	69 03 27
SINAMONE INC. 1357-3522	CAFÉ TERRASSE CATHÉDRALE INC.	74 06 25
THREE LAKES PROPERTY OWNERS ASSOCIATION LIMITED 1270-8780	L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES TROIS LACS INC.	61 12 29
VOYAGES LACROIX INC. 1467-5862	DISTRIBUTION NORLAC INC.	76 06 09

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
AIRCOM ELECTRONICS LTD. 1207-8838	71 04 23	9711, avenue Ryan, Dorval
ARCAM INC. 1344-8667	72 10 24	3460, rue La Pérade, bureau 104, Sainte-Foy
L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DES MACHINISTES DU QUÉBEC INC. 1364-7664	75 07 21	663, 2e Avenue, Lachine
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ESPAGNOL DU QUÉBEC 1253-7767	72 05 16	1073, route de l'Église, bureau 7, Sainte-Foy
L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BEAURIVAGE INC. 1461-4846	75 10 07	Saint-Séverin
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES FABRICANTS D'ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE DE BÉTON INC. 1290-7374	72 04 06	174, boulevard Ste-Foy, bureau 203, Longueuil
ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 1360-0028	74 10 16	768, 3e Avenue, Val-d'Or
LES AUTOMOBILES JEAN & FRANÇOIS INC. 1625-7263	78 04 21	7740, rue Le Mans, Saint-Léonard
BLONDEAU OXYGÈNE LTÉE 1159-0403	64 05 13	945, avenue Godin, Vanier
J. OMER BOIVIN & FILS LTÉE 1177-4783	69 01 09	952A, Jean-Charles-Cantin, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
CAHORO INC. 1629-0694	78 08 15	207, rue Couture, Jonquière
LES CARRIÈRES TREMBLAY LTÉE 1243-4700	68 03 15	300, rue des Chênes, Piedmont
LE CLUB INTERNATIONAL DES CARAVANIERS WALLY BYAM (DIVISION QUÉBEC-CANADA) 1357-0023	74 06 04	477, rue du Domaine, Saint-Jérôme
LE CLUB SÉNATEURS DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.. 1243-0021	68 10 10	803, rue Notre-Dame, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
CONSTRUCTION G.T. VIAU INC. 1481-1863	75 12 01	1584, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie
CONSTRUCTION R.A. LAVALLÉE INC. 1480-9222	75 11 17	235, rue Forget, Sainte-Anne-des-Plaines
COPIA INVESTMENT CORP. 1249-2005	58 12 02	Westmount
LA CORPORATION JEAN RIVERIN INC. 1268-2902	64 08 27	1316, avenue Lemoine, Sillery

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
DÉPANNEUR ÉCONOTEMPS INC. 1502-7014	76 03 24	4725, boulevard Samson, Laval
DIALECTA INC. 1631-9634	78 12 05	126, place Courcelles, Mont-Saint-Hilaire
DISQUES ST-DENIS INC. 1371-5859	75 03 05	1659, rue St-Denis, Montréal
J.H. DUVAL INCORPORÉ 1255-2576	43 11 12	210, boulevard Crémazie ouest, bureau 4, Montréal
ÉDITIONS HURTUBISE H M H LTÉE 1255-7203	60 10 26	7360, boulevard Newman, LaSalle
LES ENTREPRISES N.F.Y. INC. 1260-2116	69 05 16	Rang St-Camille, Bellefeuille
LES ENTREPRISES PALLEUX INC. 1506-8331	77 09 07	Saint-Aubert
LES ENTREPRISES ROCHETTE & ST-AMAND INC. 1356-6021	74 05 15	1584, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie
LES ENTREPRISES TERRAIN INC. 1257-1972	67 11 02	5113, rue Perron, Pierrefonds
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE RÉGION SAGUENAY LAC ST-JEAN 1626-3204	78 05 08	270, rue St-Michel, Jonquière
FONDATION DES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUÉBEC INC. 1632-8551	79 01 12	442, avenue Greenock, Mont-Royal
FRATERNITÉ VALLÉENNE DE MONTRÉAL INCORPORÉE 1626-3048	78 05 11	11982, rue Monty, app. 7, Montréal-Nord
MARIUS GARON INC. 1361-5836	75 02 03	380, boulevard l'Ormière, Québec
GESTIONS RICOCHET INC. 1365-3142	75 05 06	345, avenue Victoria, Westmount
GASTON GLAUDE INC. 1334-3652	73 03 26	4589, boulevard Bourque, Rock-Forest
LES HABITATIONS VACHON & LAGACÉ INC. 1470-6295	76 10 06	1746, rang des Chutes, Saint-Ambroise
IMMEUBLES CANAM (1979) INC. 1638-5551	79 08 31	21, plateau Vincent, Repentigny
LES IMMEUBLES ÉCOCITÉ INC. 1632-5656	78 12 27	364, promenade Frontenac, Dollard-des-Ormeaux
LES INVESTISSEMENTS SERVAY INC. 1480-9693	75 11 19	164, chemin Edgehill, Westmount
J.H.S. ÉLECTRONEX CANADA INC. 1116-6915	56 12 03	8600, chemin Delmeade, Mont-Royal
LABORATOIRE CARILLON INC. 1243-2340	66 05 24	1309, boulevard Masson, Québec

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
LOCATION VAL-ALAIN INC. 1508-5707	77 11 14	850, rue Édouard, Louiseville
MAIDEL INC. 1338-4102	72 06 27	1584, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie
MÉDIA I.M. INC. 1502-1140	76 02 12	105, boulevard Therrien, Saint-Mathieu-de-Beloeil
MÉTAL CLOUTIER INC. 1337-4160	72 11 24	370, boulevard Lajeunesse, Saint-Jérôme
PLACE TEVERE INC. 1136-3223	68 06 03	15489, boulevard Gouin ouest, Sainte-Geneviève
LES PLACEMENTS A.R.C. LEFEBVRE INC. 1502-9887	76 04 09	400, rue Norman, Saint-Pierre
LES PLACEMENTS LANGLOIS LTÉE 1323-7946	69 09 25	33, croissant Harold, Kirkland
LES PLACEMENTS LUDO INC. 1273-0206	69 11 04	310, rue Victoria, Thurso
PLACEMENTS SIMKOVITS LTÉE 1284-3447	61 09 15	8600, chemin Delmeade, Mont-Royal
PLASTOCAP INC. 1371-3813	75 02 19	2945, boulevard Lemire, Drummondville
LE RELAIS BEAU LIEU INC. 1481-0568	76 03 02	8860, rue Coulanges, Saint-Léonard
SEAWAY PLASTICS LTD. 1117-3671	63 10 25	270, boulevard St-Joseph, Lachine
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DES MONTS 1233-5717	70 09 17	178, 1re Avenue est, Sainte-Anne-des-Monts
SOCIÉTÉ JAPON DU CANADA 1268-0161	71 04 07	8155, rue Rousselot, Montréal
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ETHNOGRAPHIE ET DE FOLKLORE 1362-0893	75 02 26	22, place des Bourgeois, Charlesbourg
SOFIDEL LTÉE 1148-9531	69 02 21	1584, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie
TAPIS PIERREFONDS LTÉE 1219-9576	72 02 18	15739, rue Pierrefonds, Sainte-Geneviève
TEAM CLUB OF PARIS INC. 1211-2538	71 06 03	1, place Ville-Marie, Montréal
TOTAL DIVERSIFIED INC. 1143-5211	69 11 24	1250, boulevard Charest ouest, Québec
TRANSPORT D.T.G. INC. 1475-0558	77 03 10	111, Baie-Jolie, Pointe-du-Lac
TRIVICO INC. 1367-2480	74 03 13	1584, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
TRIVITEC INC. 1462-7400	75 10 24	1584, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie
VERFAB INC. 1371-3367	75 02 14	1584, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
AGENCE DE VOYAGES DE MAISONNEUVE INC. 1273-4752	68 10 29	3
LES AÎNÉS DES JARDINS MONT-BLEU 1632-4204	78 12 20	9
AMEUBLEMENT HENAULT LTÉE 1143-3174	57 06 27	4
ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE DES CARAÏBES INC. 1504-8655	76 09 07	5
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE LA RÉGION DE SHAWVILLE INC. 1631-0518	78 11 02	5
ASSOCIATION DE LOISIRS DE L'ÎLE-AUX-GRUES INC. 1627-7402	78 06 26	7
ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE STE-MARIE 1338-0233	73 03 21	15
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CRÉDIT DE L'ESTRIE 1639-4132	79 10 15	10
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ESPAGNOL DU QUÉBEC 1253-7767	72 05 16	8
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA TERRASSE COMEAU INC. 1354-2360	74 03 01	5
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA ZONE DES CHALETS DE SHAWINIGAN 1362-2832	75 06 11	7
L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BEAURIVAGE INC. 1461-4846	75 10 07	6
ATELIERS DE SOUDURE ACTON INC. 1467-5342	76 05 31	4
BISCAYNE INVESTMENT CORP. 1238-9623	69 12 11	3

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
WILLIAM E. BUROWWES INC. 1241-8620	66 11 11	4
CAFÉTÉRIA ÉCOLE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION 1631-1250	79 01 26	6
CAMP SERVICE-JEUNESSE INC. 1242-5161	71 03 03	5
CARREFOUR FAMILIAL HOCHELAGA 1634-8336	79 03 21	7
CARTIERVILLE BOATING CLUB, INC. 1239-4953	32 04 01	12
CÈDRE FABRE INC. 1511-0554	78 02 13	7
CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL, SHERBROOKE 1634-1513	79 02 28	9
CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE POUR FEMMES DE MONTRÉAL 1461-5660	75 08 25	12
LA CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE 1246-5837	63 04 18	13
LA CLINIQUE CHIRURGICALE LAURENTIENNE INC. 1246-2305	71 12 22	4
LE CLUB ÂGE D'OR DE LA GAIÉTÉ PAROISSE STE-FAMILLE 1337-1422	73 07 18	10
CLUB DE MOTO-NEIGE LES MONTAGNARDS (ROUGEMONT, ST-DAMASE) INC. 1236-7074	71 12 20	19
CLUB DE SOCCER AYLMER 1478-0019	77 05 25	8
CLUB DE TIR DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC. 1627-3377	78 06 08	10
LE CLUB INTERNATIONAL DES CARAVANIERS WALLY BYAM (DIVISION QUÉBEC-CANADA) 1357-0023	74 06 04	6
COMITÉ DE LOISIRS LAC MEILLEUR 1477-6642	77 05 16	7
COMPOART LTÉE 1624-7769	78 03 23	4
LES CONFECTIONS M.G. INC. 1478-9382	77 06 27	3
LES CONSTRUCTIONS BABIN & CIMON INC. 1631-7927	78 11 29	4
LES CONSTRUCTIONS DE LAUNIÈRE & FILS INC. 1628-3251	78 07 14	3

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LA CORPORATION CORBEC 1632-4865	78 12 31	6
DÉMARREUR M.E.G. (1978) INC. 1629-1940	78 08 21	4
ÉDITIONS THÉMIS INC. 1309-7522	68 09 20	6
LES ENGRAIS CHIMIQUES RICARD INC. 1246-1711	69 07 04	4
L'ENTRAIDE CHEZ NOUS 1476-5168	77 10 21	10
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DE VERCHÈRES INC. 1503-5090	76 05 19	4
LES ENTREPRISES P.R.T. INC. 1466-8057	76 05 05	4
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE RÉGION SAGUENAY LAC ST-JEAN 1626-3204	78 05 08	10
FERME R. DUFRESNE & FILS INC. 1637-0975	79 08 23	4
LE FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC. 1632-7793	79 01 09	8
FESTIVAL DE LA TRAVERSÉE DE LA BAIE-DES-CHALEURS INC. 1333-6755	73 06 11	9
LA FONDATION DE LA MAISON TRESTLER 1469-0275	76 08 05	11
FONDATION DES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUÉBEC INC. 1632-8551	79 01 12	9
FRATERNITÉ VALLÉENNE DE MONTRÉAL INCORPORÉE 1626-3048	78 05 11	9
LES GRANDES ORGUES DE LA CATHÉDRALE INC. 1629-3755	79 01 10	7
HABITATIONS D.M.J. INCORPORÉE 1464-9487	76 02 24	5
HÉLICOPTÈRES LES AILES DU NORD LTÉE 1170-1786	56 01 26	9
LES HUILES ULTRABEC INC. 1364-2863	75 06 20	4
LES IMMEUBLES DRAMIS INC. 1632-4808	78 12 31	7
LES INDUSTRIES AMISCO LTÉE 1186-2224	54 02 09	3
INFRANOR CANADA INC. 1110-3744	65 09 13	7

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
INSTITUT DE RECHERCHE EN PSYCHO-ÉDUCATION DE MONTRÉAL 1368-3529	74 01 17	15
INSTITUT DES HUSSARDS CANADIENS ROYAL 1255-0224	35 02 26	8
LABORATOIRE D'OPTIQUE ÉCLAIR INC. 1336-0151	73 01 24	3
LOCATION DE REMORQUES CARAVAN (QUÉBEC) LIMITÉE 1625-2660	78 03 31	7
MALERO INC. 1465-5930	76 03 19	4
MASSICOTTE & FILS LIMITÉE 1345-4491	41 12 19	4
MÉTAL BELCO INC. 1506-6483	77 09 01	5
MILLER BROS. SCRAP & AUTO SALVAGE INC. 1124-3409	64 07 07	5
MOBILAIDE INC. 1630-9718	78 11 01	3
MOGAMONT INC. 1276-2191	71 03 24	7
O.T.J. SACRÉ-COEUR INC. 1247-6081	66 12 22	15
LES PLACEMENTS LUDO INC. 1273-0206	69 11 04	4
PLACEMENTS RACINE INC. 1324-3662	63 04 09	5
PLASTOCAP INC. 1371-3813	75 02 19	5
J.E. POITRAS INC. 1640-7066	80 01 01	7
POTVIN-GODIN INC. 1629-5826	78 09 07	5
PRODUCTIONS UNI-SON LTÉE 1371-7194	75 03 14	3
REGROUPEMENT POPULAIRE DES USAGERS DES MOYENS DE COMMUNICATION D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08) 1631-1490	78 11 08	12
RÉNOVEX INC. 1214-4929	71 03 11	4
RESTAURANT LE SABAYON INC. 1208-1741	70 02 17	4
LA REVUE L'ÉGLISE CANADIENNE 1623-6838	78 02 20	7

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
SOCIÉTÉ CANADA-CHINE INC. 1330-8390	73 05 09	12
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE LA RÉGION DE QUÉBEC-MAURICIE 1248-6403	72 01 20	13
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ALPHONSE DESJARDINS 1641-7958	80 02 19	5
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DES MONTS 1233-5717	70 09 17	9
SOCIÉTÉ F. RIENDEAU INC. 1365-7168	75 06 06	3
UNION PHILATÉLIQUE DE MONTRÉAL INC. 1279-7387	66 02 03	9

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AVENUE SNACK BAR LTD. 1128-7265	57 03 21	80 07 05
CAMP OLEANNA INC. 1242-5351	57 08 28	80 06 13
CAROLE INVESTMENT LTD. 1243-3363	62 04 11	80 07 05
DURANLEAU & JALBERT (1961) LTÉE 1161-1464	61 09 13	80 07 05
ENTREPRISES DU SAGUENAY INC. 1283-2754	55 06 09	80 06 13
FRIENDLY INVESTMENTS LTD. 1292-2282	57 12 04	80 06 06
GESTION A.M.J. INC. 1366-8470	75 09 08	80 06 07
MARLA & DEREK SALES INC. 1252-2066	69 12 03	80 07 05
PAYSAGISTES AMALFI INC. 1369-5440	74 09 04	80 06 13
LES PLACEMENTS SEINE LTÉE 1298-6675	63 01 18	80 07 05
ST. CONSTANT DEVELOPMENT CORP. 1289-1529	56 09 17	80 07 02

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES AÎNÉS DES JARDINS MONT-BLEU 1632-4204	78 12 20	175, boulevard Mont-Bleu, app. 420, Hull
AMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL CÔTE DES NEIGES LTÉE 1366-6052	75 08 18	1000, rue Sherbrooke ouest, bureau 2205, Montréal
ASSOCIATION ATHLÉTIQUE DE PINCOURT INC. 1234-7522	56 02 20	202, promenade Northcote, Pincourt
ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE DES CARAÏBES INC. 1504-8655	76 09 07	605, rue Vinet, app. 4, Montréal
ASSOCIATION CULTURELLE POPULAIRE ITALO-QUÉBÉCOISE 1633-2660	79 01 29	3611, rue Fénelon, Montréal
ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUÉBEC 1336-7123	73 03 09	1080, côte du Beaver Hall, bureau 1100, Montréal
ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE STE-MARIE 1338-0233	73 03 21	1202, rue Bleury, Montréal
ASSOCIATION DES DIRECTEURS-GÉRANTS DES CAISSES POPULAIRES DE L'ESTRIE INC. 1630-2135	78 09 29	400, rue Galt ouest, Sherbrooke
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA TERRASSE COMEAU INC. 1354-2360	74 03 01	400, rue Dequoy, Saint-Gabriel
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA ZONE DES CHALETS DE SHAWINIGAN 1362-2832	75 06 11	11113, avenue Beau-Rivage, Shawinigan
ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU PERSONNEL NON-ENSEIGNANT DE LA C.E.C.M. INC. 1366-5120	75 08 11	10780, rue Laverdure, bureau 203, Montréal
AUTOMOBILES, INCORPORÉE 1154-7049	34 01 10	1240, boulevard Charest ouest, Québec
BACCICHET & FRÈRES INC. 1235-6457	71 12 01	27, boulevard Mailloux, Saint-Luc
A.A. BLAIS AUTOMOBILE INC. 1168-4404	53 07 14	140, boulevard Taché ouest, Montmagny
BOUTIQUE DE LINGERIE AMOUR INC. 1196-9078	70 05 27	6660, rue Sherbrooke est, Montréal
LA CLINIQUE CHIRURGICALE LAURENTIENNE INC. 1246-2305	71 12 22	233, rue St-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts
LE CLUB DES PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX DE COURSE DU QUÉBEC INC. 1245-9491	62 03 19	3815, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 39, Québec

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
COMITÉ DE LOISIRS LAC MEILLEUR 1477-6642	77 05 16	8782, rue Martel, Mirabel
CONSEIL DES LOISIRS DE L'EST DU QUÉBEC 1257-8159	61 12 04	92, 2e Rue ouest, Rimouski
COPIA INVESTMENT CORP. 1249-2005	58 12 02	4115, rue Sherbrooke ouest, Westmount
GUY DELAGRAVE INC. 1510-4680	78 01 25	1608, 21e Rue nord, Charny
MAURICE DEMONTIGNY INC. 1183-1476	63 10 09	1641, boulevard St-Louis, Saint-Louis-de-France
DUNDEE LINE HOTEL INC. 1212-3006	70 12 31	Route rurale numéro 132, Dundee
DUVERNAY ÉLECTRIQUE LTÉE 1142-4199	66 03 28	1215, croissant Champigny, Laval
ÉDICOMPO INC. 1637-9109	79 07 27	1027, avenue Ste-Hélène, Longueuil
ÉGLISE DE LA NOUVELLE ALLIANCE 1362-9142	75 04 14	3091, rue Quévillon, Montréal
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DE VERCHÈRES INC. 1503-5090	76 05 19	20, Calixa-Lavallée, Verchères
LES ENTREPRISES LANTHIER ET PAPINEAU INC. 1371-1049	75 01 27	273, rue Gauthier, Charlemagne
LES ENTREPRISES R.L.G. INC. 1473-9858	77 02 07	280, boulevard Larochelle, Repentigny
LES ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION RICHARD INC. 1629-5917	78 09 06	9450, route Transcanadienne, ville Saint-Laurent
FAIRYLAND INVESTMENT LTD. 1258-7077	59 10 16	6767, chemin Côte-des-Neiges, bureau 500, Montréal
FERRAILLES G.V. INC. 1211-9301	71 05 26	1555, rue de l'Industrie, Beloeil
LE FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC. 1632-7793	79 01 09	140, rue Dufferin, Granby
FOSCHI & LIBERATORE INC. 1198-0729	56 10 09	5585, rue de la Roche, Montréal
J. ADÉLARD FROMENT INC. 1478-4573	77 06 05	61, boulevard Leclerc, Baie-Saint-Paul
GALLARD REALTY CO. 1261-8062	62 04 30	384, rue Mayor, Montréal
GESTION BELTOUR INC. 1510-7774	78 02 03	1640, 6e Rue, Trois-Rivières
GESTIONS MAYCORP INC. 1502-9739	76 04 08	4851, chemin de la Côte-St-Luc, app. 502, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
GEXON LTÉE 1480-8612	75 11 12	7200, rue Hutchison, bureau 304, Montréal
LES GICLEURS DELTA LTÉE 1366-1442	75 07 10	1233 A, avenue Godin, Laval
H.A.L. ENTERPRISES LIMITED 1229-6638	67 02 21	5165, rue Meilleur, Montréal
LES HUILES ULTRABEC INC. 1364-2863	75 06 20	235, rue Sapinière-Dorion ouest, Québec
LES IMMEUBLES STEFRAN INC. 1480-9032	75 11 14	706, rue Marco-Polo, Boucherville
IMMEUBLES VALVER INC. 1287-1216	64 10 15	3468, rue Drummond, Montréal
LES IMPRESSIONS DE L'ESTRIE INC. 1640-5342	79 12 21	107, rue King est, Sherbrooke
INCIDENCE-ROSEMONT 1641-0730	80 01 22	6671, rue Louis-Hémon, Montréal
INSTITUT CANADIEN DE PSYCHANALYSE 1281-1287	61 02 10	7000, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal
LABORATOIRE D'OPTIQUE ÉCLAIR INC. 1336-0151	73 01 24	9699, rue Foucher, Montréal
PIERRE M. LABRECQUE INC. 1270-3591	68 08 26	42, rue Athlone, Montréal
LECLERC & THÉÔRET AUTO PARTS INC. 1127-1848	68 09 10	139, rue Clément, LaSalle
LEFAY INVESTMENTS INC. 1271-9852	60 01 13	6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 500, Montréal
LÉPINE INVESTMENTS INC. 1306-0264	61 02 06	5165, rue Sherbrooke ouest, bureau 214, Montréal
LEVASCO LTÉE 1510-5422	78 01 27	11105, rue Verville, Montréal
LINGERIE ANDRÉE INC. 1474-1409	77 02 11	Place du Commerce, Matagami
MAINTENANCE SEPT-ÎLES (1977) INC. 1507-7530	77 10 14	1936, rue Decoste, Sept-Îles
MARINE LACHINE INC. 1633-4732	79 02 05	2505, rue St-Joseph, Lachine
FRANK McHUGH REALTIES CO. LTD. 1261-1398	65 10 23	185, avenue Dorval, bureau 107, Dorval
LES MERCERIES SILVANA INC. 1627-5323	78 06 19	3663, rue Wellington, Verdun
NETTOYEUR CARTIER (QUÉBEC) INC. 1336-3957	73 07 27	135, rue Dumont, Québec
UNION PHILATÉLIQUE DE MONTRÉAL INC. 1279-7387	66 02 03	816, rue Sherbrooke est, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES VENTES BARTON LTÉE 1351-7057	74 01 24	666, rue Sherbrooke ouest, bureau 1802, Montréal
J.E. VINCENT (1974) LTÉE 1269-7131	74 09 19	12441, rue Fréchette, Montréal

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des corporations (Article 18)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
MACONNEX (1980) INC. 1644-6650	MACONNEX INC. ..... BRASSERIE LA COULÉE INC.	80 05 16	2223, boulevard St-Paul, Chicoutimi
RÉFRIGÉRATION ET CLIMATISATION T.R. — L.M. INC. 1644-1867	MEUBLES RENÉ DION INC. ..... L.M. VENTILATION LTÉE T-R REFRIGÉRATION LTÉE	80 05 01	Québec

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LES ATELIERS A.G. SOUCY INC. 1644-8680	80 05 27	Pabos
LE BAR Ô INC. 1641-7719	80 05 26	Rimouski
LE CASSE-CROÛTE MALYNA (1980) INC. 1642-2073	80 02 22	858, 3e Rue, Chibougamau
LA CIE D'EXTERMINATION CHOMEDEY INC. 1641-2363	80 01 30	8119, rue St-Hubert, Montréal
CONCEPT AUDIO A.C. INC. ..... *AUDIO CONCEPT A.C. INC.* 1639-4702	80 01 04	Saint-Bruno-de-Montarville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
EXCAVATION JULIEN POULIOT INC. 1644-2352	80 05 02	Mansonville
GESTION DE L'AUBE INC. 1643-3187	80 05 14	Trois-Rivières
LA GESTION IMMOBILIÈRE 81179 INC. 1643-3377	80 04 02	5162, rue de Castille, Montréal-Nord
LES JARDINS CHINOIS DE TRACY INC. 1644-2840	80 05 05	Tracy
MARCHÉ A. ET FILS INC. 1643-9630	80 04 24	Pointe-Jaune
MOBINORD INC. 1642-7692	80 05 16	Route rurale numéro 1, Authier

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUÉBEC LTÉE 1631-5608	79 11 21	80 05 21	Du capital-actions
ALIMENTATION HÉBERTVILLE LTÉE 1362-4853	75 03 19	79 12 17	De la dénomination sociale: ALIMENTATION MARC DORÉ LTÉE
LES AMÉNAGEMENTS PADAPA INC. 1506-5865	77 08 30	80 04 24	Du capital-actions
BISODEC INC. 1364-4257	75 07 02	80 03 31	Du capital-actions
BOISERIES RAYMOND INC. 1105-4822	65 02 11	80 05 16	Du capital-actions
BOUTIQUE DE SKI MONT-OLYMPIA INC. 1481-1293	75 11 28	80 05 12	De la dénomination sociale: SPORTS DENIS PARENT INC.
BUFFET RÉVEILLE MATIN (1974) INC. *BRUNCH BUFFET (1974) INC.* 1370-6403	75 01 21	80 03 27	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES G. ANDRIANAKIS INC.
WILLIAM E. BURROWES INC. 1241-8620	66 11 11	80 05 15	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CARRIER, LANGLOIS, PINEAU & ASSOCIÉS INC. 1364-7748	75 07 21	80 05 28	De la dénomination sociale: ASSURANCES BERNARD LANGLOIS ET ASSOCIÉS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
CENTRE ÈVE INC. 1461-2964	75 08 11	80 04 08	Du capital-actions
CLINIQUE FAMILIALE ST-VINCENT (1977) INC. 1509-8874	78 01 01	80 05 16	Du capital-actions
COMITÉ DE BIENFAISANCE CHANOINE GUY INC. 1639-6679	79 10 30	80 05 28	1) Des objets; 2) des dispositions.
LE COMITÉ DES FÊTES DU 125e ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE STE-JUSTINE-DE-NEWTON INC. 1639-5451	79 11 07	80 04 09	Des objets
LA COMPAGNIE DU TÉLÉPHONE DE NICOLET 1170-7460	22 03 29	80 03 20	1) De la dénomination sociale: SOGETEL INC.; 2) du capital-actions.
LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EUROPÉENNE LTÉE 1354-9332	74 03 15	80 03 11	Du capital-actions
LA COMPAGNIE PENTALFA INC. 1470-1981	76 09 16	80 04 18	Du capital-actions
CONSTRUCTION M.H. INC. 1471-6625	76 11 22	80 05 20	Du capital-actions
CONSTRUCTION M.H. INC. 1471-6625	76 11 22	80 05 21	Du capital-actions
DOMAINE FRASER INC. 1247-9507	67 03 08	80 05 29	De la valeur des biens immobiliers
DURO LAM LIMITED 1140-4811	47 03 19	80 01 22	Du capital-actions
E.M. NON-FOOD SERVICE (QUÉBEC) LTD. 1227-3546	72 06 20	80 02 11	De la dénomination sociale: LES SPÉCIALITÉS E.M. INC. *E.M. SPECIALTIES INC.*
J. FANCELLI & CIE LTÉE *J. FANCELLI & CO. LTD.* 1502-5299	76 03 11	80 03 04	1) De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS J.A.F. INC.; 2) des objets.
FERME DU ROSSIGNOL INC. 1282-9537	69 10 28	80 03 31	1) De la dénomination sociale: FERME DU ROSSIGNOL (1980) INC.; 2) du nombre des administrateurs: 5.
FERME DUSSAULT INC. 1639-3639	79 10 11	80 04 21	Du capital-actions
FERME Y.A. & R. PERREAULT INC. 1631-0781	78 11 06	80 02 26	Du capital-actions
FONDATION ENTRAIDE P.M.E. 1641-0656	80 01 23	80 05 14	1) De la dénomination sociale: FONDATION JACQUES-GAGNON; 2) du siège social: 63, rue d'Auteuil, Québec; 3) du nombre des administrateurs: 15.
FONDRÉMY INC. 1364-9850	75 08 02	80 03 26	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
G.L.R. INC. 1263-4135	70 02 06	80 05 01	Du capital-actions
LES IMMEUBLES JEAN-GUY AYOTTE INC. 1502-6248	76 03 19	80 06 02	Du capital-actions
LES IMMEUBLES RÉAL VERREAULT, LTÉE 1287-3022	68 02 07	80 04 21	Du capital-actions
LES INDUSTRIES FLEURIMONT INC. 1461-7906	75 09 05	80 03 28	Des dispositions
IVANHOÉ INC. 1637-9521	79 07 29	80 04 17	Du capital-actions
JACMOND INC. 1267-8009	68 04 02	80 03 27	Du capital-actions
LES JEANS A.C.G. INC. 1507-4958	77 10 07	80 04 17	Des dispositions
KERAMI INC. 1344-4864	73 10 21	80 05 01	Des objets
LA-BIL INC. 1360-9045	74 12 18	80 05 16	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LECLAIR, RIEL & DIONNE INC. 1366-6755	75 08 25	80 05 20	Du capital-actions
LORRAINE GOLF & CURLING CLUB INC. 1143-1855	60 11 23	80 05 14	De la dénomination sociale: CLUB DE GOLF ET CENTRE SPORTIF LORRAINE INC. *LORRAINE GOLF AND SPORTS CLUB INC.*
LA MAISON DE SILOÉ 1638-3515	79 08 20	80 05 02	1) Des objets; 2) des dispositions.
RAOUL MARTINEAU INC. 1161-4351	60 01 22	80 04 25	Du capital-actions
McCUAIG-JARMAC LTD. 1129-1077	63 01 10	80 06 01	De la dénomination sociale en celle de: McCUAIG-JARMAC INC.
LA MENUISERIE D'EAST ANGUS INC. 1195-8790	70 04 07	80 03 11	Du capital-actions
MIFRAEL INC. 1332-8125	72 12 07	79 12 27	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
MONTRÉAL DAUPHINE INC. 1105-9607	60 06 28	79 11 26	1) Des objets; 2) des dispositions.
ODYNO EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT LTÉE 1174-2046	53 11 26	79 11 29	1) Changeant son nom en celui de: ODYNO MINIÈRE INC. (Libre de responsabilité personnelle); 2) des objets; 3) du capital-actions; 4) des dispositions.
PLACE DU CENTRE TROIS-RIVIÈRES INC. 1337-8294	73 08 20	80 04 25	De la dénomination sociale: PLACEMENTS PRUMAU INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
RADIO MAISONNEUVE 1626-9227	78 05 25	80 05 13	De la dénomination sociale: RADIO COMMUNAUTAIRE DE L'EST INC.
RADIO MAISONNEUVE 1626-9227	78 05 25	80 05 13	1) Des objets; 2) des dispositions.
RESTAURANT FRASCATI INC. 1636-1602	79 05 11	80 04 18	1) Du siège social; 2) des objets; 3) des dispositions.
RESTAURANT MON COPAIN (1977) LTÉE 1478-4839	77 06 13	80 05 27	Des dispositions
SHRINERS HOSPITAL FOR CRIPPLED CHILDREN (QUÉBEC) INC. 1350-6472	72 12 29	80 04 09	De la dénomination sociale: L'HÔPITAL SHRINERS POUR L'ENFANT INFIRME (QUÉBEC) INC. *SHRINERS HOSPITAL FOR CRIPPLED CHILDREN (QUÉBEC) INC.*
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU DIOCÈSE DE SAINT-JEAN 1299-4299	53 10 21	79 12 12	Changeant son nom en celui de: SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS, RÉGION RICHELIEU-SAINT-LAURENT
STANLEY MOTOR EQUIPMENT LTD. 1116-1303	55 12 29	80 05 27	De la dénomination sociale: STANLEY MOTEURS INC. *STANLEY MOTOR INC.*
TEKNIKA INC. 1285-8593	57 01 10	80 04 28	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: 9.
TEMFLEX LTÉE 1331-6658	73 05 15	80 04 29	Du capital-actions
LES TROIS CANARDS INC. 1173-1817	54 06 08	80 03 17	Du capital-actions
WESTRA (1969) LTD. 1135-2887	69 04 14	80 05 21	De la dénomination sociale: WESTRA INC.

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AÉROTUQUE INC. 1643-8434	80 04 21	Saint-Maurice
ALARME DE SÛRETÉ MONTRÉAL-NORD INC. 1644-8789	80 05 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ALLDERS INTERNATIONAL (QUÉBEC) INC. 1644-7690	80 05 22	Montréal
MICHEL AMATUZIO INC. 1644-7591	80 05 23	Montréal
LES AMUSEMENTS GILBERT LUC INC. 1644-8706	80 05 28	Montréal
LES ARTS PAMAL INC. 1644-9050	80 05 29	Gaspé
ASSURANCE RICHARD LEMIEUX INC. 1644-8060	80 05 26	Saint-François
ATELIER DE LOCATION TURBO INC. 1644-7815	80 05 23	Montréal
LES AUTOBUS J. & N. MAJOR INC. 1644-8839	80 05 28	Labelle
LE BÉLIER BLEU INC. 1644-8029	80 05 23	Saint-Hyacinthe
BIJOUX MAYA INC. 1644-7997	80 05 28	Montréal
BOHEM INC. 1644-8425	80 05 26	Québec
EDMOND I. BOUDREAU INC. 1644-7476	80 05 22	Gaspé
BRASSERIE MAÎTRE-DRAVEUR INC. 1644-8557	80 05 27	Hull
CABANE MONT-ROUGE INC. 1644-8821	80 05 28	Saint-Hyacinthe
GÉRALD CARDINAL INC. 1644-8169	80 05 26	Beauharnois
CENTRE CORESPRIT INC. 1644-7823	80 05 23	Montréal
LE CENTRE DE DÉBOSSELAGE PONT-ROUGE INC. 1644-7617	80 05 22	Québec
CENTRE DE PSYCHANALYSE ET DE PSYCHOTÉRAPIE D'OUTREMONT INC. 1644-7930	80 05 23	Montréal
CENTRE DU CAMION ST-HENRI INC. 1643-3948	80 05 20	Montréal
CENTRE JOCO INC. 1644-8078	80 05 26	Joliette
CLUB DE CHASSE & PÊCHE DUMAS INC. 1644-8177	80 05 26	Mingan
CLUB DES FER À CHEVAL (1980) INC. 1643-3740	80 05 02	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION R.M. INC. 1644-7609	80 05 22	Québec
LES CONSTRUCTIONS RENÉ LAPIERRE INC. 1644-7799	80 05 23	Terrebonne
CÔTÉ-GARIÉPY INC. 1644-8870	80 05 28	Chicoutimi
COUVREURS A.L.M. (LAVAL) INC. 1644-8862	80 05 28	Laval
CRÉATIONS JADA INC. *JADA CREATIONS INC.* 1643-2296	80 05 12	Montréal
LES CRÉATIONS RÉJANE LAROCHE INC. 1644-7948	80 05 23	Arthabaska
LE CROISSANT FRANÇAIS INC. 1644-7633	80 05 22	Québec
DÉCOUVERTES VACANCES QUÉBEC INC. *VACATION QUEST QUÉBEC INC.* 1644-6304	80 05 27	Montréal
DÉPLACEMENT DE MAISON FRÉCHETTE & FILS INC. 1644-7898	80 05 23	Saint-François
RAYMOND DESCHAMPS LOCATION INC. 1644-5793	80 05 15	Montréal
DISTRIBUTION POSTE-MÉDIA INC. 1644-7682	80 05 22	Joliette
LES ÉDITIONS MFR INC. 1644-3673	80 05 08	Montréal
LES ENTREPRISES AGRICOLES MICHEL DAGENAIS INC. 1644-8714	80 05 28	Terrebonne
LES ENTREPRISES CADAPP INC. 1644-6866	80 05 20	Saint-François
LES ENTREPRISES J.P. THERRIEN INC. 1644-8011	80 05 23	Montréal
LES ENTREPRISES TECHNI-PROGRÈS INC. 1644-8219	80 05 26	Montréal
LES ENTREPRISES TERIMCO INC. 1644-8359	80 05 26	Beauce
ÉQUIPEMENT M.P. INC. 1644-8623	80 05 27	Saguenay
EXCAVATION D. PROULX & FILS INC. 1643-7584	80 05 16	Eastman
EXCAVATION ST-JOSEPH INC. 1644-8227	80 05 26	Terrebonne
F.R.S. CONSTRUCTION INC. 1643-6412	80 03 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME ALAIN & DANIEL JOUBERT INC. 1644-8813	80 05 28	Saint-Hyacinthe
FERME J.T.S. FAUTEUX INC. 1644-8243	80 05 26	Saint-François
FERME LUCONAGH (1980) INC. 1644-8748	80 05 26	Bonaventure
FERME REMAGIL INC. 1644-8854	80 05 28	Beauce
FERME Y. ET D. ST-LAURENT INC. 1644-8235	80 05 26	Saint-François
FERME YVON LABERGE & FILS INC. 1644-6205	80 05 16	Beauharnois
LES FERMES GEMME INC. 1644-0778	80 04 29	Richelieu
GARAGE BOULÉ & DESJARDINS INC. 1643-5422	80 05 21	Montréal
GARAGE L. LANDRY & FILS INC. 1643-3468	80 04 03	Drummond
GARAGE PIERRE FONTAINE INC. 1644-7468	80 05 22	Montréal
A. GAUTHIER & FILS ENTREPRENEUR INC. 1644-4481	80 05 12	Hauterive
LE GERBIER SPORT INC. 1644-8268	80 05 26	Roberval
GESTION J.L.P. INC. 1644-8003	80 05 23	Abitibi
GESTION J.P. LEPAGE INC. 1644-8805	80 05 28	Kamouraska
GESTION M. TRUDEL INC. 1644-8250	80 05 26	Saint-Maurice
CLAUDE GOULET & ASSOCIÉS INC. 1644-9191	80 05 29	Québec
LE GROUPE BO-CHAMPS INC. 1644-5108	80 05 13	Saint-Ignace-de-Stanbridge
GROUPE TECHNIQUE D.T.A. INC. 1644-8045	80 05 26	Roberval
GROUPE THERMOCONSEIL INC. 1644-9068	80 05 28	Montréal
GRUES B.H.B. MATANE INC. 1644-9159	80 05 29	Rimouski
H.L.M. DANCAUSE INC. 1644-8797	80 05 28	Kamouraska
LES IMMEUBLES FIDART INC. 1643-3112	80 04 02	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES INTIMES RESTAURANT INC. 1644-8391	80 05 26	Montréal
RÉJEAN JANELLE INC. 1643-4359	80 04 28	Drummond
JOURNAL ANNONCES ILLUSTRÉES ANIL INC. 1644-9175	80 05 29	Montréal
LITS D'EAU ILLIMITÉS INC. *WATERBEDS UNLIMITED INC.* 1644-7674	80 05 22	Montréal
MAÇONNERIE G.P. INC. 1643-3104	80 04 02	Saint-François
LA MAISON BERTHELOT P.M.R. INC. 1642-7007	80 03 12	Québec
MARCHÉ ROMÉO ROY & FILS INC. 1642-6504	80 03 11	Beauce
MEG INTERNATIONAL INC. 1644-7922	80 05 23	Montréal
1641-8949 QUÉBEC INC. 1641-8949	80 05 22	Richelieu
1641-8956 QUÉBEC INC. 1641-8956	80 05 23	Montréal
1641-8964 QUÉBEC INC. 1641-8964	80 05 23	Montréal
1641-8972 QUÉBEC INC. 1641-8972	80 05 23	Montréal
1641-8980 QUÉBEC INC. 1641-8980	80 05 26	Labelle
1641-8998 QUÉBEC INC. 1641-8998	80 05 29	Montréal
1644-7757 QUÉBEC INC. 1644-7757	80 05 23	Joliette
1644-7765 QUÉBEC INC. 1644-7765	80 05 23	Joliette
1644-7989 QUÉBEC INC. 1644-7989	80 05 23	Québec
1644-8052 QUÉBEC INC. 1644-8052	80 05 26	Saint-François
1644-8722 QUÉBEC INC. 1644-8722	80 05 26	Québec
1644-8730 QUÉBEC INC. 1644-8730	80 05 26	Québec
1644-8763 QUÉBEC INC. 1644-8763	80 05 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1644-9464 QUÉBEC INC. 1644-9464	80 05 29	Arthabaska
1644-9472 QUÉBEC INC. 1644-9472	80 05 29	Arthabaska
LES MODES ALVEAR INC. *ALVEAR FASHIONS INC.* 1644-8151	80 05 26	Montréal
O.G. MOTEURS ÉLECTRIQUES INC. 1644-8342	80 05 26	Drummond
PÂTISSERIE ATLAS INC. 1644-7864	80 05 23	Montréal
PIANO BAR LE CAVEAU INC. 1644-7880	80 05 23	Montréal
PIÈCES D'AUTO RAYMOND RODRIGUE INC. 1644-8417	80 05 26	Québec
PISCICULTURE DUNHAM INC. 1644-9183	80 05 29	Bedford
PLEBER INC. 1644-8631	80 05 27	Montmagny
LES PRODUITS ALIMENTAIRES TAU INC. 1643-6347	80 04 14	Montréal
RACIBEC INC. 1644-7856	80 05 23	Saint-Maurice
RESTO-MOBILE INC. 1644-8466	80 05 27	Saint-François
ST-RAYMOND AUTOMOBILES (1980) INC. 1644-7658	80 05 22	Portneuf
LE SAKATOU INC. 1644-8284	80 05 26	Québec
SECROIT INC. 1644-8458	80 05 27	Montréal
SERVICE DE SILENCIEUX THÉRIAULT INC. 1644-5967	80 05 27	Québec
SINO SPORTS INC. 1644-9241	80 05 29	Québec
SOCIÉTÉ DE RESTAURATION HOME INC. 1644-7781	80 05 23	Québec
STUDIO 6622 INC. 1644-9076	80 05 28	Montréal
TABAMAG INC. 1644-7807	80 05 23	Montréal
TRAILCO CANADA INC. 1644-7245	80 05 21	Montréal
BENOIT & LUCIEN TREMBLAY INC. 1644-7872	80 05 23	Roberval

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
LES ASSOCIÉS MANDELKER LTÉE 1333-6151	73 01 05	80 05 21
F.D. BEAULIEU INC. 1367-8081	74 04 17	80 05 26
BEMACON LIMITÉE 1504-1551	76 07 07	80 05 20
LES BOUCANERIES CANADIENNES INC. 1143-2655	68 07 05	80 04 28
BOUCHERIE RANIC INC. 1640-5755	79 12 27	80 05 26
BOUTIQUE GIGI INC. 1334-0179	72 12 07	80 04 21
CAFÉ TIMENES INC. 1509-2257	77 12 02	80 05 26
CEINTURE MONTRÉAL INC. 1212-3410	71 04 14	80 05 08
CONSTRUCTION AQUILON INC. 1364-7458	75 07 21	80 05 29
CONSTRUCTION LE MOUVEMENT INC. 1369-7123	74 09 19	80 05 23
CUISINE ELLE AIME INC. 1627-6842	78 06 22	80 05 21
M.O. DAVID & CIE LTÉE 1133-6328	67 09 28	80 05 16
BERNARD DE VIENNE INC. 1337-8401	73 07 20	80 05 23
LES DESSINS DIMENSION INC. 1363-5149	75 05 13	80 05 20
LES DISTRIBUTIONS JOMPHE INC. 1332-4116	73 07 11	80 05 22
ÉDIFICE GALT INC. 1502-4813	76 03 09	80 05 22
LES ENTREPRISES ALFRED DEBLOIS INC. 1640-1986	79 12 04	80 05 28
LES ENTREPRISES CÔTÉ & PRUD'HOMME LTÉE 1249-5933	66 04 19	80 05 22
ENTREPRISES D.A. INC. 1334-4197	73 03 19	80 05 23
ENTREPRISES HÔTELIÈRES ELGIN INC 1638-1022	79 08 08	80 05 23

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
LES ÉQUIPEMENTS MADOREL INC. 1631-2571	78 11 13	80 04 24
LA FERME BOURGET INC. 1350-1473	73 10 10	80 05 22
GARAGE PAVILLON PONTIAC BUICK LTÉE 1333-7993	73 05 14	80 05 23
ÉMILE GAUTHIER & FILS INC. 1256-4399	57 10 29	80 05 21
SYLVIO GENDRON INC. 1175-2821	59 02 02	80 05 23
GESTION J.-P. PERREAULT INC. 1630-4339	78 10 11	80 05 16
HÔTEL MOTEL CAROL INC. 1473-7548	77 02 01	80 05 15
IMPORTATION-EXPORTATION KURT SCHMID INC. 1333-5484	72 10 02	80 05 20
LEANFORT INC. 1180-9795	49 08 24	80 05 22
LOCATION RIVIÈRE-ROUGE INC. 1501-3105	75 12 08	80 05 20
LUMINAIRES REPENTINGY INC. 1478-2403	77 06 01	80 02 26
MAÇONNERIE, PAYSAGISTE ALLARD INC. 1464-1195	76 01 09	80 05 20
LA MAISON DU BIFTECK ROBERT (1978) INC. 1628-2782	78 07 12	80 05 23
C. MORIN & FILS LTÉE 1631-7091	78 11 27	80 05 20
MUSIQUE JULES DEBLOIS INC. 1638-5932	79 09 04	80 05 23
PAPIERS PEINTS & TISSUS RÉVEILLON INC. 1110-2688	67 04 06	80 05 26
R.R.F. PERRIER INC. 1370-3251	74 11 08	80 05 20
LES PÉTROLES J. & G. GAUTHIER INC. 1479-1875	77 07 04	80 05 26
SERVICE VIDÉO INC. 1330-2963	73 04 24	80 05 23
SERVICES INFORMATIQUES GESCONEL INC. 1640-2083	79 12 05	80 04 17
SOPRENA INC. 1284-7653	70 08 03	80 05 22
SURPLUS WINDSOR INC. 1637-8085	79 07 20	80 05 15

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
TAVERNE L'ABREUVOIR (1976) INC. 1505-6450	76 11 15	80 05 21
THÉRIAULT HARDWOOD FLOORING INC. 1218-9502	71 08 09	80 05 26
THÉRIEN, DANSEREAU, COURCELLES & ASSOCIÉS INC. 1505-2772	76 10 12	80 05 15
VENTES & LOCATION D'AUTO CHARLIE BROWN LTÉE 1368-7967	74 06 26	80 05 26
JEAN-LOUIS VINET INC. 1370-9274	75 01 10	80 05 22

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

* Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
ÉQUIPEMENT G. LAVOIE INC. 1644-7062	CENTRE MARIN DE LA BAIE INC. ÉQUIPEMENT G. LAVOIE LIMITÉE	80 05 16	Chicoutimi
INVESTISSEMENTS HEUREUX INC. 1643-4631	LES INVESTISSEMENTS HEUREUX, LTÉE YVON L'HEUREUX INC.	80 03 28	Richelieu
NETCOM INC. 1644-2956	NETCOM INC. COMGEN INC. PRODUCTEL INC.	80 05 01	Montréal
TEXGAT INC. 1643-1546	AVENUE INVESTMENTS LTD. BARGATE REALTIES INC. CITY VIEW CONSTRUCTION LTD. MIDAS CONSTRUCTION LTD. PARKLAND CONSTRUCTION (ST. LÉONARD) LTD. QUERCY-DIPLOMAT CORP. VARRY CONSTRUCTION CORP. VERTEK INC.	80 03 31	Montréal

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
LES BOUCANERIES CANADIENNES INC. 1143-2655	68 07 05	80 04 28	1) De la dénomination sociale: LA MICHE DE PAIN INC.; 2) du district judiciaire: Montréal.
LES CONSTRUCTIONS ACIBEC LTÉE ... 1324-7416	72 10 11	80 05 23	De la dénomination sociale: ACIBEC (LA ROSE) INC.
ENTREPRISES D.A. INC. 1334-4197	73 03 19	80 05 23	Des dispositions
LES ÉQUIPEMENTS MADOREL INC. 1631-2571	78 11 13	80 04 25	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS MADOREL INC.
LEANFORT INC. 1180-9795	49 08 24	80 05 22	Du capital-actions
J.E. MICHAUD INC. 1476-8402	77 07 04	80 05 23	De la dénomination sociale: J.E. MICHAUD AUTOMOBILES INC.
1642-6637 QUÉBEC INC. 1642-6637	80 03 11	80 05 22	De la dénomination sociale: RESTAURATION JIM INC.
1643-0662 QUÉBEC INC. 1643-0662	80 03 25	80 05 15	De la dénomination sociale: RÉNALD NAUD INC.
1643-3971 QUÉBEC INC. 1643-3971	80 04 14	80 05 23	De la dénomination sociale: BOIS DE CHAUFFAGE DE LA CAPITALE INC.
1643-7493 QUÉBEC INC. 1643-7493	80 04 17	80 05 26	De la dénomination sociale: LES PRODUITS CHIMIQUES RÉVOLUTION INC. *REVOLUTION CHEMICAL PRODUCTS INC.*
LES PLACEMENTS MULTI INC. 1277-0764	72 02 25	80 04 25	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DE GESTION B.R.L. INC.
PROMOTION CINQ INC. 1503-9027	76 06 17	80 05 14	Du capital-actions
SERVICES INFORMATIQUES GESCONEL INC. 1640-2083	79 12 05	80 04 18	1) De la dénomination sociale: CAPITRA INC.; 2) Du capital-actions.

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS & INDIENS SANS STATUT, LOCAL 42, LAC ST-JEAN INC. 1643-6651	80 04 15	Alma
AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STE-AGNÈS DE VALLEYFIELD INC. 1640-4345	79 12 17	117, rue Maden, Valleyfield
LES AMIS DE CHEZ MADELEINE INC. 1644-6577	80 05 16	Mascouche
L'AMPHITHÉÂTRE L'ISLET-NORD INC. 1644-7112	80 05 21	Saint-Jean-Port-Joli
LES ARTISANS BRICOLEURS DE LONGUEUIL 1641-6075	80 05 15	Longueuil
LES ARTISANS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART DE LA PETITE NATION 1644-2337	80 05 02	Route rurale numéro 3, Saint-André-Avellin
ARTISTES PRÉSENTS 1644-0257	80 04 28	4916, rue St-Denis, Montréal
ASSOCIATION DE CHASSEURS ET PÊCHEURS DE GOULD INC. 1644-6270	80 05 16	Sainte-Marguerite-de-Lingwick
ASSOCIATION DE PARENTS DU CENTRE D'ACCUEIL ANNE LESEIGNEUR 1640-3495	80 02 19	Montréal
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC. 1642-8500	80 05 08	La Baie
L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE CHUTE ST-PHILIPPE INC. 1644-4333	80 05 09	Chute-Saint-Philippe
ASSOCIATION DES CITOYENS DE LAFONTAINE (Règlement 117 et 123) 1643-6578	80 04 11	104, Louis-Philippe-Lafontaine
ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE 1644-1123	80 04 29	979, avenue de Bourgogne, Sainte-Foy
L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICES BÉNÉVOLES HOSPITALIERS DU QUÉBEC 1642-3949	80 03 03	Montréal
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE ST-CALIXTE INC. 1640-4436	79 12 18	524, avenue des Cèdres (Lac-Siesta), Saint-Calixte

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS SECTEUR ST-JOVITE .. 1644-0687	80 04 28	Saint-Jovite
L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE LA VILLE DE DELSON INC. 1644-6312	80 05 16	50, rue Ste-Thérèse, Delson
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LA BASSE-CÔTE NORD 1641-4021	80 04 16	Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC THOMAS INC. 1644-7138	80 05 20	1718, Colbert, Laval
L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE CANTLEY QUARTIER I, VILLE DE GATINEAU 1642-5506	80 04 21	Cantley
ASSOCIATION DES SOURDS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 1643-8384	80 04 21	455, rue Cherrier, Montréal
ASSOCIATION DES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS DE LA RÉGION DE QUÉBEC 1643-9663	80 04 24	3034, rue Louvigny, Sainte-Foy
ASSOCIATION DES VIETNAMIENS DE SHERBROOKE 1643-5653	80 04 11	4440, Decelles, Sherbrooke
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC AUX BARGES INC. 1644-5843	80 05 15	Lac-aux-Barges
L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ÎLE JÉSUS 1641-6125	80 02 13	Laval
ASSOCIATION RÉGIONALE D'ESCRIME DE LANAUDIÈRE 1644-1974	80 05 01	74, Visitation, Joliette
L'ATELIER DE LA PETITE ROUGE INC. 1639-0205	79 09 24	Namur
LA BONNE SOURCE INC. 1644-6429	80 05 20	Pascalis
CAMPING FAMILIAL MAURICIE INC..... 1643-8889	80 04 21	302, 2e Rue, Louiseville
CENTRE PICALO..... 1642-3030	80 02 27	Montréal
LE CENTRE TAICHI DE DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ *THE TAICHI HEALTH DEVELOPMENT CENTRE* 1626-9722	80 05 07	Montréal
LE CERCLE DE FERMIÈRES DE CHAPEAU INC. 1644-7914	80 05 23	Chapeau
CLUB AQUATIQUE SALABERRY INC. 1644-3152	80 05 06	100, St-Thomas, Valleyfield
CLUB CIVITAN LACHINE ..... *LACHINE CIVITAN CLUB* 1643-1538	80 03 27	740, avenue St-Louis, Dorval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE CLUB D'ÂGE D'OR DE STE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE INC. 1642-8799	80 05 06	École Notre-Dame-des-Érables, Sainte-Anne-de-la-Rochelle
LE CLUB D'ÂGE D'OR RÉSIDENCE CARTIER DE LAVAL 1643-2155	80 03 31	Laval
CLUB D'ATHLÉTISME OMÉGA INC. 1634-6678	79 03 14	723, place Eymard, Terrebonne
CLUB D'ÉCHECS DE RIMOUSKI INC. 1643-3302	80 04 02	Rimouski
LE CLUB DE GYMNASTIQUE GYM-RICHELIEU 1642-6421	80 03 11	1061, de Meules, Saint-Bruno
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA CATHÉDRALE DE MONTRÉAL INC. 1644-6569	80 05 16	Montréal
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE GIFFARD INC. 1644-8771	80 05 28	2800, rue Cambronne, Beauport
CLUB DE RUGBY DE VILLE MONT-ROYAL *TOWN OF MOUNT ROYAL RUGBY FOOTBALL CLUB* 1642-6439	80 03 11	3380, chemin Côte-de-Liesse, Mont-Royal
CLUB OPTIMISTE DE ST-NAZAIRE, QUÉBEC 1644-7641	80 05 22	Saint-Nazaire
LE CLUB OPTIMISTE DUVERNAY LAVAL INC. 1644-7955	80 05 23	3844, Clichy, Laval
CLUB RÉCRÉATIF CANIAPISCAU 1644-8433	80 05 26	Chantier Caniapiscau, Baie-James
LE CLUB SOCIAL DU PERSONNEL ET DES BÉNÉFICIAIRES DE L'HÔPITAL SAINT-JOSEPH 1644-7385	80 05 22	Rivière-du-Loup
CLUB SPORTIF A.B. 1644-3368	80 05 07	290, 9e Rue, Limoilou
CLUB 29 1644-5611	80 05 14	154, rue St-Louis, Lemoyne
COCOTRICOT 1643-5778	80 04 25	418, St-Hubert, Jonquière
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE CAP-CHAT 1643-3450	80 04 03	53, Notre-Dame, Cap-Chat
COMITÉ DE LA CULTURE DE GRANBY INC. 1643-9622	80 04 24	Granby
COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES POLICIÈRES (C.A.S.P.) DE RIVIÈRE-DU-LOUP 1643-7402	80 05 10	319, rue Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup
COMITÉ DES CINÉASTES POUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS 1639-7515	80 05 05	3155, chemin Côte-de-Liesse, Saint-Laurent

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
COMITÉ DES FÊTES DU BI-CENTENAIRE DE ST-HENRI .. 1644-7625	80 05 22	107, rue Allen, Saint-Henri-de-Lévis
COMITÉ DES LOISIRS DU GRAND VILLAGE 1644-5314	80 05 13	Saint-Jean-de-Matha
COMITÉ DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE LAC-MÉGANTIC INC. 1641-7263	80 02 18	Lac-Mégantic
LE COMITÉ DES PÊCHEURS DE LA RÉGION D'HARRINGTON HARBOUR, CHEVERY ET AYLMER SOUND *HARRINGTON HARBOUR, CHEVERY, AYLMER SOUND (AREA) FISHERMANS COMMITTEE* 1643-5786	80 04 11	Chevery
LE COMITÉ DU 125e ANNIVERSAIRE DU CANTON TREMBLAY 1640-4121	79 12 17	1215, boulevard Martel, Canton-Tremblay
COMITÉ ORGANISATEUR DES FESTIVITÉS DU 24 JUIN POUR LE GRAND ST-JÉRÔME INC. 1644-6635	80 05 16	750, St-Georges, Saint-Jérôme
LA CONTRE-BASSE INC. 1642-3675	80 05 01	138, rue d'Amours, Matane
CORÉLO INC. 1643-6065	80 04 14	896, rue de Puyjalon, Hauterive
CORPORATION DE LA FÊTE DU 24 JUIN, MONT-ROLLAND 1644-7740	80 05 22	220, rue Morin, Mont-Rolland
LES DANSEURS MONTAGNAIS INC. 1641-4575	80 02 08	Sept-Îles
FONDATION LOUIS-GEORGES FORTIN 1644-2535	80 05 05	Saint-Georges-Ouest
FRATERNITÉ DES RETRAITÉS, DES AIDES ET DES WAGONNIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC. 1644-7146	80 05 20	82, rue Lorenzo, Châteauguay
GARDERIE DES POUSSINEAUX 1642-2545	80 05 12	Saint-Jean-sur-Richelieu
GARDERIE ÉDUCATIVE STE-ROSE 1643-1603	80 05 12	Laval
LA GARDERIE LA MAISON DES ANGES 1641-5978	80 04 18	Murdochville
GARDERIE LA MAISON DES ENFANTS 1637-2724	80 04 28	Sherbrooke
GARDERIE L'ENFANFRELUCHE 1641-3700	80 04 16	Montréal
GARDERIE L'ESCALE 1641-3932	80 04 28	Sainte-Claire

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE GRIN GASPÉSIEN INC. 1644-5918	80 05 15	Saint-Omer
LE GROUPE ARTISOBEC INC. 1642-8401	80 05 12	1615, rue Tassé, Saint-Laurent
LES JOUVENCELLES DE DELISLE INC. 1644-6908	80 05 20	152, Ste-Marie, Delisle
LIGUE DE BALLE LES FRANCS AMIS BAIE COMEAU-HAUTERIVE INC. 1644-6288	80 05 16	972, Henri, app. 3, Hauterive
LIGUE DE TENNIS DE MONTRÉAL-NORD 1642-4723	80 03 05	5558, Jean-Paul-Cardinal, Montréal-Nord
LOGEMENTS BLAIS INC. 1644-8367	80 05 26	Saint-Tharcisius
LOISIRS DU CENTRE SPORTIF LOUIS GAUTHIER INC. 1644-7526	80 05 22	Saint-Denis
PALAIS DES SPORTS ST-PIE INC. 1644-6627	80 05 20	Saint-Pie
PARENTS SECOURS DE VILLE STE-CATHERINE D'ALEXANDRIE INC. 1644-7047	80 05 20	Sainte-Catherine
LA PLACE STE-CATHERINE 1643-8244	80 05 07	Rue Ste-Catherine, Montréal
RAIF 1642-3816	80 05 23	8-2459, Jean-Durand, Sainte-Foy
SERVICE UNITÉ D'URGENCE INTERNATIONALE 1638-5866	80 03 27	4880, de Bullion, Montréal
SERVICES PLEIN-AIR SAINT-DONAT INC. 1642-3725	80 02 29	Saint-Donat
SOCIÉTÉ D'AUTOANALYSE HUMVIVA INC. 1644-6585	80 05 16	Montréal
SOCIÉTÉ DE PROMOTION TOURISTIQUE DE STE-ADÈLE 1644-7104	80 05 21	Sainte-Adèle
LA SOURCE DES MONTS INC. 1643-5430	80 04 11	Marieville
SOUS-POSTE D'AFFECTATION T.K.R. INC. 1644-5975	80 05 15	Saint-Éleuthère
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LABELLE INC. 1644-7773	80 05 23	530-1000, de Sérigny, Montréal
THÉÂTRE LES TROIS POMMES 1643-4466	80 05 20	Village Doréa, Franklin-Centre
TOURNOI DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE DE WINDSOR 1642-8518	80 03 18	22, St-Georges, Windsor

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
U.F.O. ALERTE CENTRE DE RECHERCHE ET DE COMPILATION 1642-6140	80 03 10	11240, Pigeon, Montréal-Nord

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
CHI-CAN FREIGHT FORWARDING, LTD..... 0000-0000	80 05 23	Me Joseph R. Nuss 4111, édifice Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal	4111, Édifice Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal
FACE FACTORY, INC..... 1635-5703	80 05 27	Me Joseph R. Nuss 4111, édifice Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal	4111, édifice Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal
HOOPER'S MOVING & STORAGE LTD. 1644-7054	80 06 02	Lapointe Transport Ltd. 305, parc Industriel, Longueuil	305, parc Industriel, Longueuil
THREADFAST MANUFACTURING LTD. 1644-9605	80 05 29	Me Claudette Bellemare 4, place Ville-Marie Montréal	4, place Ville-Marie, Montréal

7308-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
IMMEUBLES SAKO, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *SAKO REALTIES COMPANY LIMITED*	80 06 06	3500, Jean-Talon ouest, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

7356-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
TOWN & COUNTRY GAS & OIL DISTRIBUTING CO. LTD. 1154-7338	80 06 03	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

7308-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-44652
M-302930-101-D
(18634-VM)
J. LOGAN KERR LIMITED
1321, Riverside Drive
Timmins, Ontario
P4R 1A6
Au Québec:
a/s Parenteau, Vallée et Ass.
1030, Cherrier, suite 210
Montréal, QC
H2L 1H9

Requête amendée:

La requérante a fait une demande à la Commission des transports du Québec, laquelle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 40 du 6 octobre 1979 à la page 8994.

La requérante demande au terme de la présente que ladite requête soit amendée pour qu'elle se lise dorénavant comme suit:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

Depuis la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée) à tous points situés dans la province de Québec et retour, pour le transport de matériel, marchandises et objets pour le compte de Mining Corporation of Canada Ltd, lesdits articles ayant Timmins comme point d'origine ou de destination.

Transport restreint - longue distance - corridor - contrat

Depuis la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée) jusqu'à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous points d'entrée), et retour, pour le transport de matériel, marchandises et objets pour le compte de Mining Corporation of Canada Ltd., lesdits articles ayant Timmins comme point d'origine ou de destination.

L'opération de ces services de transport est sujette à l'obtention de permis complémentaires à être émis par les juridictions concernées.

Rôle M-80-44775
M-304897-102-D
HAUPT CONTRACT CARRIERS INC.
2608, Ross Avenue
Schofield, Wisconsin
États-Unis 54476
Au Québec:
5101, boul. Industriel
Montréal-Nord, QC
H1G 3H1

La requérante amende le texte de sa demande publiée en page 9002 de la *Gazette officielle du Québec* du 6 octobre 1979, pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - unité spécialisé - (fardier)

Des frontières États-Unis–Ontario (tout port d'entrée) à travers la province de l'Ontario aux frontières Ontario–Québec (tout port de sortie) à destination de toutes les localités situées dans la province de Québec et retour.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - unité spécialisé - (fardier)

Des frontières États-Unis–Québec (tout port d'entrée) à tout point dans la province de Québec et retour.

Dans les deux cas, pour le transport de marchandises et commodités lesquelles à cause de leur nature, pesanteur, dimension nécessitent l'usage d'un véhicule spécialisé, tel fardier, semi-remorques extensibles ou/à timon.

Origine et/ou destination: États autorisés aux États-Unis.

N.B. Ce permis est sujet au permis complémentaire requis, si besoin est.

Droit additionnel attaché aux deux clauses:

À l'occasion de l'un ou l'autre des services ci-haut fournis, la requérante pourra utiliser les véhicules conventionnels pour le transport d'équipements, morceaux, pièces, matériel ou autres matériaux faisant partie de la même expédition, lesquels sont incidents et/ou coïncident avec l'expédition de l'une ou l'autre des clauses ci-haut mentionnées.

Rôle M-80-46913
M-301700-101-D
TREMBLAY, RÉJEAN
C.P. 155, Frelighsburg
(Missisquoi) QC
J0J 1C0

Requête amendée:

Le requérant, dont une demande de modification de permis a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 5, édition du 2 février 1980, à la page 1351, sous le numéro de rôle M-80-46913, désire modifier ce texte, afin qu'il soit remplacé par le suivant:

Le requérant dont le permis se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon

De Frelighsburg à ailleurs dans la province et retour, pour le transport d'animaux et produits de la ferme.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour ajouter à son permis les services suivants:

1. Transport restreint - service local

1. Frelighsburg et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, pour le transport de produits de la ferme.

2. Transport restreint - longue distance - territoire

2. De tout endroit à tout autre endroit situé dans un territoire défini par un rayon de vingt-cinq (25) milles des limites de Frelighsburg, pour le transport de produits de la ferme.

3. Transport restreint - longue distance - rayon

3. De Frelighsburg et de tout endroit situé dans un rayon de vingt-cinq (25) milles de Frelighsburg à tout endroit dans la province de Québec, et retour, pour le transport de produits de la ferme.

Rôle M-80-50037
M-301568-101-D
(20932-V)
ST-FRANÇOIS EXPRESS ENRG.
(Monette, Claude)
8435, Ariane
St-François, Laval, QC
H7A 1E3

Requête amendée:

La requérante a fait une demande à la Commission des transports du Québec, laquelle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 18 du 3 mai 1980 aux pages 5506, 5507.

La requérante demande au terme de la présente que ladite requête soit amendée pour qu'elle se lise dorénavant comme suit:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

1. De Montréal à la frontière Québec–Ontario, (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Toronto et retour pour le transport d'appareils ménagers (appliances), pour le compte de la Compagnie des Appareils Ménagers Canadienne.

2. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

2. De Montréal à tous les endroits situés de 100 milles de Montréal et retour, pour le transport d'appareils ménagers (appliances) pour le compte de la Compagnie des Appareils Ménagers Canadienne.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

3. De Montréal et de Waterloo à la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Elmira, Ontario, et retour, pour le transport de meubles neufs, coffrés dans des cartonnages, d'usine à usine, pour le compte de Les Meubles Roxton Ltée.

4. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

4. De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles pour le transport de meubles neufs, coffrés dans des cartonnages, et retour, pour le compte de Les Meubles Roxton Ltée.

5. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

5. De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 400 milles pour le transport d'armoires de cuisine, et retour, pour le compte de M K S Inc.

Rôle M-80-50832
M-303221-101-D
TRANSPORT DENEAULT & FRÈRES INC.
783, rue St-Georges
Longueuil, QC
J4K 3Y8

Requête amendée suite à une publication à la *Gazette officielle du Québec* no 21, 24 mai 1980 page 6163.

La requérante demande d'ajouter à son permis ce qui suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De l'entrepôt de Woolco Department Stores situé à Dorval, à tous les endroits situés dans un rayon de 80 km et retour avec marchandises refusées ou endommagées.

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De tous les magasins de Woolco Department Stores situés à Brossard, Longueuil, St-Léonard, Repentigny, Rosemère, Laval, St-Laurent, Kirkland et ville LaSalle, à tous les endroits situés dans un rayon de 50 km et retour avec marchandises refusées ou endommagées.

Dans les deux cas: Pour le transport et la livraison à domicile de marchandises vendues par Woolco Department Stores, pour le compte de Woolco Department Stores, une division de F.W. Woolworth Co., ce qui peut inclure l'installation à la place désignée par le consommateur de la marchandise livrée à ce dernier.

Transport restreint - territoire - contrat

De tout endroit à tout endroit de la province de Québec pour le déménagement au moyen de camions ordinaires des employés de la compagnie, Woolco Department Stores, qui sont mutés et dont les frais de transport sont payés par ladite compagnie, pour le compte de Woolco Department Stores, une division de F.W. Woolworth Co.

Rôle M-80-51202
M-40013-111-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, bureau 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce no 640-A, applicable aux marchandises en vrac, C.T.Q. no 4102, au nom de Bulk Carriers Ltd.

Remaniement du numéro 2000, produits chimiques, comme suit:

Remorques à essieux doubles – Usage exclusif – 1 200,00 $ par mois.

Remorques à essieux triples – Usage exclusif – 1 550,00 $ par mois.

Addition au numéro 2090

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Huiles lubrifiantes et solvants pétroliers	Mississauga Toronto	Shawinigan Sherbrooke	241 241	50 000 50 000

Rôle M-80-51203
M-30004-528-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, bureau 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce spécial, C.T.Q. no 4162, au nom de:
Brazeau Transport Inc.
Direct Motor Express (Québec) Ltd.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express Ltd.
Reliable-Scott Transport Ltd.
Smith Transport Co. Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.
Guilbault Transport Inc.
St-Raymond Express
Thibodeau, L., Transport Inc.

Addition des tarifs suivants:

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Produits du papier	Portneuf	Toronto		
Papier peint, en rouleaux.			145	Ⓢ 70 000
Papier journal.	Saint-Raymond	Toronto	#160	Ⓢ 50 000
Papier en rouleaux pour la fabrication de papier peint.				
# Nota: Minimum de deux remorques par jour à 50 000 lb par remorque				

Rôle M-80-51204
M-30004-529-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, bureau 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce spécial, C.T.Q. no 4215, au nom de:
Brazeau Transport Inc.
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.
Direct Winters Transport Ltd.
Glengarry Transport Ltd.
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd.
Maislin Transport Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express Ltd.
Reliable Transport Ltd.
Thibodeau-Finch Express Ltd.

Addition

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Résine synthétique	Varennes	Toronto	116	60 000

Rôle M-80-51205
M-30004-530-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, bureau 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Établissement d'un tarif d'espèce spécial au nom de Brazeau Transport Inc. pour le transport suivant:

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Produits du papier:	Alma	Burlington	191	45 000
Papier de pâte mécanique, papier journal, carton, papier d'impression.	Dolbeau	Crumlin	209	45 000
	Jonquière	Hamilton	191	45 000
	Kénogami	London	209	45 000
	Port-Alfred	Stevensville	203	45 000
		Toronto	174	45 000

Rôle M-80-51206
M-30004-531-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N

1434, rue Ste-Catherine ouest, bureau 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Remaniement du tarif d'espece spécial C.T.Q. no 4182, au nom de:

Brazeau Transport Inc.	Glengarry Transport Ltd.	Maislin Transport Ltd.
Canada Transport Ltd.	Husband Transport Ltd.	Motorways (Ontario) Ltd.
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.	Kingsway Transports Ltd.	Overnite Express Ltd.
	Lafferty-Smith Express Lines Ltd.	Reliable Transport Ltd.
Direct Motor Express (Québec) Ltd.	McNeil Transport Ltd.	Roberval Express Ltée
Direct Winters Transport Ltd.		Thibodeau-Finch Express Ltd.

Remaniement du numéro 10, pour qu'il se lise comme suit:

	Entre	*Et*	*Taux*	*Minimum*
Produits en conserve, en boîtes ou en bocaux.	Mississauga Toronto	Magasins de Montréal	177	30 000
			145	40 000
Produits chimiques:			124	50 000
Lessive			116	60 000
Denrées alimentaires			107	70 000
Préparations culinaires, café séché et concentré. Confiseries.			*140	80 000
		Entrepôt de Montréal	115	50 000
Margarine. Noix, en boîtes.			113	60 000
Huile d'arachide. Poudings.			100	70 000
Sauces. Thé.			*131	80 000

*Nota: Deux remorques par jour, à raison de 40 000 lb au minimum par remorque

Note 1: Ne s'applique qu'au transport entre deux entrepôts ou entre deux usines du fabricant.

Note 2: Assujetti à toutes les règles d'application du tarif 10-E.

Note 3: Non assujetti à la règle 97 du tarif 15-L.

Note 4: Sous réserve d'un volume annuel supérieur à 20 000 000 lb par expéditeur.

Remaniement du numéro 20, pour qu'il se lise comme suit:

	Entre	*Et*	*Taux*	*Minimum*
Nourriture pour animaux domestiques, en boîtes, sur palettes	Mississauga Toronto	Magasins de Montréal	177	30 000
			145	40 000
*Nota: Deux remorques par jour, à raison de 40 000 lb au minimum par remorque			124	50 000
			116	60 000
			107	70 000
Note 1: Ne s'applique qu'au transport entre deux entrepôts ou deux usines du fabricant.			*140	80 000
		Entrepôt de Montréal	115	50 000
			113	60 000
Note 2: Assujetti à toutes les règles d'application du tarif 10-E.			100	70 000
			*131	80 000
Note 3: Non assujetti à la règle 97 du tarif 15-L.				

Rôle M-80-51267
M-40003-364-DT

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION

222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Modification du tarif no 24, section 2, règle 33 «Automobiles, camions, fourgons» de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, tel qu'il est expliqué en détail dans la requête, cette modification devant entrer en vigueur le 15 août 1980, conformément à l'article no 2.58.1.

Rôle M-80-51274
M-300238-147-DT

LES TRANSPORT PROVOST INC. PROVOST CARTAGE INC.

7887, rue Grenache
Ville d'Anjou, QC

Modification tarifaire:

La requérante demande respectueusement une fixation de ses tarifs comme suit:

1. Recueil no 88, transport de marchandises en véhicules-citernes entre l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Manitoba, d'une part et, d'autre part, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve–Labrador, le tout tel que détaillé à la formule 7 de la présente requête.

2. Recueil no 86, transport d'asphalte liquide originant au Manitoba, en Ontario et au Québec à destination des points en Ontario, le tout tel que détaillé à la formule 7 de la présente requête.

La requérante demande que lesdites modifications tarifaires deviennent exécutoire à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.

Note: Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-51276
M-600542-102-DT
LOCATION DE CAMION LE CAMIONNEUR INC.
TRUCKER TRUCK RENTAL INC.
300, rue Quilan
LaSalle, QC

Modification tarifaire:

La requérante détentrice du permis M-600542, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que ces tarifs long terme pour une période excédant 12 mois, soient connus tel qu'il appert à l'annexe déposée à la présente.

Elle demande également au surplus, de se prévaloir des dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement des règles de pratique.

Véhicule	*12 mois*	*24 mois*	*36 mois*	*48 mois*	*60 mois*	*Millage*
Fourgon de 24 pi	815,00 $	810,00 $	805,00 $	796,00 $	785,00 $	0,15¢
Tracteur à essieux simples Poids total en charge: 65 000	1 400,00	1 385,00	1 360,00	1 320,00	1 295,00	0,10
Tracteur à essieux doubles Poids total en charge: 74 000	1 595,00	1 575,00	1 540,00	1 485,00	1 420,00	0,10
Tracteur à essieux doubles Poids total en charge: 87 000	1 950,00	1 925,00	1 875,00	1 795,00	1 705,00	0,10
Tracteur à essieux doubles Poids total en charge: 110 000	2 130,00	2 100,00	2 020,00	1 940,00	1 870,00	0,10
Fourgon de 40 pi ou camion à ridelles à essieux doubles	315,00	310,00	300,00	295,00	290,00	0,03
Fourgon de 40 pi ou camion à ridelles à essieux doubles	325,00	320,00	310,00	300,00	295,00	0,03

Rôle M-80-51279
M-301525-103-DT
JEFFERY'S CARTAGE LTD
R.R. 24, P.O. Box 600
Vineland, Ontario
Au Québec:
M-301525-103-DT
JEFFERY'S CARTAGE LTD
a/s Flynn & Ass
2020, Université, suite 1738
Montréal, QC

Augmentation de tarifs clause *c*) et *d*):

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat: Pour le transport à partir d'Ottawa et de Hull (point d'entrée: Hull), pour le compte de Gerber Products of Canada Limited, de marchandises provenant de son usine à Niagara Falls (Ontario).

Produits en conserve

De Niagara Falls, Ont. à Hull, QC
0 — 16 000 lb. Taux uniforme de 510,00 $
Min de 24 000 lb à 2,20 $ le cent livres
Min de 30 000 lb à 1,81 le cent livres
Min. de 40 000 lb à 1,43 le cent livres
Min. de 50 000 lb à 1,20 le cent livres
Min. de 70 000 lb à 0,96 le cent livres
30,00 $ par livraison supplémentaire en cours de route, après la première.

De Niagara Falls, Ont. à Montréal, QC
Min. de 40 000 lb à 1,70 $ le cent livres
Min. de 50 000 lb à 1,46 le cent livres
Min. de 60 000 lb à 1,29 le cent livres
Min. de 70 000 lb à 1,17 le cent livres
35,00 $ par livraison supplémentaire en cours de route, après la première.

De Niagara Falls, Ont. à Québec, QC
Min. de 40 000 lb à 1,98 $ le cent livres
Min. de 50 000 lb à 1,83 le cent livres
Min. de 70 000 lb à 1,65 le cent livres
35,00 $ par livraison supplémentaire en cours de route, après la première.

De Montréal, QC à Niagara Falls, Ont.
Min. de 2 000 lb à 7,97 $ le cent livres
Min. de 5 000 lb à 3,85 le cent livres
Min. de 10 000 lb à 2,14 le cent livres
Min. de 24 000 lb à 1,05 le cent livres

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat: Pour le transport à partir de la frontière Québec–Ontario (points d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) jusqu'aux installations de la Westroc Industries Ltd., pour le compte de cette dernière, de carton bois en provenance des installations de la Beaver Wood Fibres Ltd. à Thorold (Ontario).

De Sainte-Catherine-d'Alexandrie, QC à Thorold, Ont.
Min. de 10 000 lb à 2,75 $ le cent livres
Min. de 24 000 lb à 1,18 le cent livres
Min. de 30 000 lb à 0,99 le cent livres
Min. de 40 000 lb à 0,81 le cent livres
Min. de 50 000 lb à 0,75 le cent livres
Min. de 70 000 lb à 0,65 le cent livres

Rôle M-80-51280
M-301427-101-DT
ECHO TRANSPORTATION SERVICES LTD
190, Young St.
Toronto, Ontario
Au Québec:
M-301427-101-DT
ECHO TRANSPORTATION SERVICES LTD
677, Ste-Catherine ouest
Montréal, QC

Modification tarifaire:
Changement de tarifs en vigueur en date du 1er avril 1980.

Genres de livraison	Tarifs de livraison d'Eaton
1. Colis (Livraisons, nouvelles livraisons et cueillettes)	1,15 $ le colis
2. Colis (unités) (Livraisons, nouvelles livraisons et cueillettes)	1,15 l'unité
3. Objets lourds (ville d'Ottawa seulement) (Livraisons, nouvelles livraisons et cueillettes)	1,15 l'unité
4. Objets lourds (banlieue et extérieur) (Livraisons, nouvelles livraisons et cueillettes)	1,71 l'unité
5. Pour les achats à Montréal et à Toronto	1,25 le colis
Objets lourds (ville seulement)	1,25 l'unité
Objets lourds (banlieue et extérieur)	1,86 l'unité

Territoire
Villes de Hull et de Gatineau dans un rayon de 12 milles à l'intérieur de la province de Québec, conformément au permis de la Commission des transports numéro N-301427.

Rôle M-80-51293
M-40003-365-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:
Modification du tarif 1, Règlement 21, numéros 1, 2, 3 et 4 d'Active Cartage Limited de Rexdale, Ont. de façon à instaurer diverses augmentations, additions et réductions de taux, le tout tel qu'il est expliqué en détail dans la requête, cette modification devant entrer en vigueur le 11 août 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-80-51294
M-40003-366-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:
Tarifs Canada–États-Unis: supplément no 20 au ICC HGB 400-A; supplément no 16 au ICC HGB 407-A; supplément no 18 ICC HGB 410 ajoutant le nouveau numéro 52 «Remaniement saisonnier des taux» pour faire en sorte que soit haussé de 6% le taux applicable à tout transport effectué en vertu de l'alinéa 1 du numéro 100 si les objets transportés ont été cueillis entre le 7 juin et le 1er octobre 1980.

Rôle M-80-51295
M-40003-367-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:
Tarifs Canada–États-Unis: supplément no 42 au ICC HGB 403; supplément no 64 au ICC HGB 404; supplément no 50 au ICC HGB 405; supplément no 17 au ICC HGB 410 reflétant les modifications telles qu'elles sont expliquées en détail dans la requête.

Rôle M-80-51448
M-507136-101-D
PRINCIPE, BENITO
9015 A, rue Paul-Corbeil
St-Léonard, QC
H1R 3A3
Requérant-cédant
M-509541-101-D
GRACIOPPO, ANTONIO
4241, rue d'Hérelle
Montréal, QC
H1Z 2B6
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à Antonio Gracioppo le permis M-507136-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Rôle M-80-51449
M-505311-101-D
D.M.S. SENNETERRE INC.
Route 45
Senneterre
(Abitibi) QC
J0Y 2M0
Requérante-cédante
M-501900-101-D
LAURÉAT DUVAL CAMIONNEUR ENRG.
(Duval, Lauréat)
Route 386
Senneterre
(Abitibi) QC
J0Y 2M0
Requérant-cessionnaire

Les actionnaires de D.M.S. Senneterre Inc. demandent à la Commission des transports du Québec de statuer sur le maintien des permis M-505311-001-002 et 003 de la mise en cause pour la région 08, à la suite du changement d'actions qui a eu lieu de la façon suivante:

Anciens actionnaires		*Nouveaux actionnaires:*	
L.M. Martin	1/3 actions ordinaires	Xavier Délisle	598 actions ordinaires
Xavier Délisle	1/3 actions ordinaires	Palma Délisle	1 action ordinaire
J.G. St-Amant	1/3 actions ordinaires	Christiane Délisle	1 action ordinaire

Si le maintien du permis est accordé, ces requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer leur permis M-505311 002 en faveur de Lauréat Duval Camionneur Enrg. pour la région 08.

Rôle M-80-51467
M-506445-101-D
LEGRESLEY, DENIS
146, 3e Avenue
Témiscaming
(Témiscamingue) QC
J0Z 3R0
Requérant-cédant
M-509526-101-D
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES LEGRESLEY ET GAGNÉ LTÉE
146, 3e Avenue
Témiscaming
(Témiscamingue) QC
J0Z 3R0
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Les Entreprises Forestières Legresley et Gagné Ltée le permis no M-506445-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-51468
M-504650-101-D
TAILLEFER, RÉJEAN
Rang 6
Senneterre
(Abitibi-Est) QC
J0Y 2M0
Requérant-cédant
M-509525-101-D
TARDIF, DAMIEN
Route 113, C.P. 1523
Senneterre
(Abitibi-Est) QC
J0Y 2M0
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Damien Tardif le permis no M-504650-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-51469
M-508539-101-D
LANDRY, ROGER
4824, rue Ste-Émilie
Montréal, QC
H4C 2B7
Requérant-cédant
M-509534-101-D
SALVATORE, COSTANZO
7442, rue St-Gérard
Montréal, QC
H2R 2J8
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-508539-001 à Salvatore, Costanzo pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Rôle M-80-51470
M-000158-101-D
COLLÈGE FRANÇAIS (1965) INC.
185, avenue Fairmount ouest
Montréal, QC
H2T 2N6
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le renouvellement de son permis l'autorisant à effectuer le transport saisonnier d'écoliers fréquentant ses institutions, de leur résidence située dans Montréal et un rayon de vingt-cinq (25) milles et retour, du lundi au vendredi de chaque semaine, à partir du 2 septembre 1980, jusqu'au 30 juin 1981.

Rôle M-80-51491
M-000234-102-D
LES TOURS LAVAL ENRG.
(Leclerc, Jean)
76, Cousineau
Pont-Viau, Laval
QC
H7G 3J3
Requérant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transporter les personnes des Résidences Oasis, 300, rue des Noyers et Les Écores à 1800, rue Cartier, Laval pour des sorties culturelles pour une période de 364 jours.

Rôle M-80-51492
M-000542-102-D
ROY, MICHEL
295, 15e Rue, app. 9
Laval-des-Rapides, Laval, QC
H7N 1L3
Requérant

Transport saisonnier:
Catégorie Économique
Service:
Transport des enfants de 5 à 12 ans au collège Ste-Marcelline, à partir des quartiers Duvernay, Pont-Viau, Laval-des-Rapides et ville de Laval au collège Ste-Marcelline au 9155, boulevard Gouin ouest.
Durée: Du 4 septembre 1980 au 30 juin 1981.

Rôle M-80-51493
M-208465-102-D
TAXI ÎLE PERROT INC.
11, rue Robillard
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC
J7V 6S5
Requérante-cédante
M-210447-001-101-D
TAXI VOGA ENR
(Legault, Osias, Lavoie, Joe)
(En société)
791, 8e Avenue, app. 3
Lachine, QC
H8S 1L6
Requérants-cessionnaires

Catégorie Région
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-208465-005 pour les régions d'Île-Perrot 06-7206-V et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot 06-7201-P demande de le transférer aux requérants-cessionnaires.

Rôle M-80-51494
M-204912-102-D
PLOURDE, LIONEL
525, Repentigny
Longueuil, QC
J4L 3G1
Requérant-cédant
M-210445-001-101-D
CABEDOCE, ROGER
4015, Domville
St-Hubert, QC
J3Y 1X5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-204912-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51495
M-209290-101-D
TURCOTTE, GILLES
178, rue Hélène
St-Lin
(L'Assomption) QC
J0R 1C0
Requérant-cédant
M-210444-001-101-D
CHOUTE, JEAN OGE
9073 A, Boissonneault
St-Léonard, QC
H1P 2L5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-209290-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51496
M-205106-102-D
HARPER, RONALD R.
925, 56e Avenue
Lachine, QC
H8T 3C1
Requérant-cédant
M-207493-005-102-D
GANDELL, PETER
314, croissant Pinetree
Beaconsfield, QC
H9W 5E1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-205106-002 pour l'agglomération A-12 ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51497
M-202543-101-D
DANSEREAU, CLAUDE
(Mme Monique Dansereau Ouellette, exécutrice testamentaire)
10904, parc Georges
Montréal-Nord, QC
H1H 4Y7
Requérante-cédante
M-210448-001-101-D
OUELLETTE, MME MONIQUE DANSEREAU
10904, parc Georges
Montréal-Nord, QC
H1H 4Y7
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante demande de transférer le permis M-202543-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-51528
M-600863-101-D
COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE
400, boul. Maisonneuve ouest, suite 1100
Montréal, QC
H3A 1L6
Requérante

Par une lettre datée du 25 mars 1980, et horodatée le 20 mai 1980, la requérante avise la Commission qu'elle est une institution financière et qu'elle ne semble plus être tenue de détenir un permis de location en vertu de l'arrêté en conseil 4476-77.

Rôle M-80-51530
M-208837-101-D
LA SUCCESSION LUCIEN TOUSIGNANT
(Mme Gabrielle Proulx, ès qualités légataire universelle)
7001, Christophe-Colomb
Montréal, QC
H2S 2H4
Requérante-cédante
M-210443-001-101-D
C.M.L. TAXIS
(Levesque, Claude, Langlois Michel)
3095, place Bysance
Brossard, QC
J4Z 2T8
Requérants-cessionnaires

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante demande de transférer le permis M-208837-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal aux requérants-cessionnaires.

Rôle M-80-51531
M-209307-101-D
BISSONNETTE, ALAIN
44, de St-Pierre
Boucherville
(Chambly) QC
J4B 4S7
Requérant-cédant
M-210446-001-101-D
TURGEON, ROMÉO
2593, Ste-Anne
Varennes
(Verchères) QC
J0L 2P0
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-209037-001 pour l'agglomération A-1 Boucherville demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51532
M-000146-102-D
GAUDREAU, DOROTHY
(Bandroft, Dorothy)
110, de Navarre, app. 107
St-Lambert, QC
J4S 1R5
Requérante

Transport saisonnier - catégorie Économique
Transport d'enfants de moins de cinq ans par autobus et résidant dans St-Bruno, St-Hubert, Brossard, Longueuil, St-Lambert et Greenfield-Park, et fréquentant l'école pré-maternelle: Merry Mastery of Music, 485, rue Birch, St-Lambert, et retour.

Rôle M-80-51533
M-000419-102-D
RUDOLF, KARL
3335, Bernard
Brossard (Laprairie)
QC
J4Z 2B8
Requérant

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Économique
Transport d'enfants de 3 à 6 ans de leur résidence située sur la rive Sud et fréquentant l'école Montesseri School, sise au 73, Campbell, Greenfield-Park et retour.
Condition: La détentrice du présent permis devra se conformer à l'Ordonnance no 5448 concernant les assurances et maintenir une police d'assurance telle que stipulée à cette ordonnance.

Rôle M-80-51534
M-601272-101-D
89723 CANADA INC.
(opérant sous le nom de «Location d'automobiles Rainville Inc.»)
195, 1re Avenue
Ville Île-Perrot, QC
J7V 5A1
Requérante

La requérante s'adresse à la C T Q dans le but d'obtenir l'autorisation d'offrir les services de location suivants:
Location à court et à long termes de véhicules de promenade (automobiles et familiales 195, 1re Avenue, ville Île-Perrot, QC).

Rôle M-80-51535
M-200602-101-D
JACQUES, ALFRED A.
518, 15e Avenue, app. 1
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 3P6
Requérant-cédant
M-210451-001-101-D
RUSCITTI FORTUNATO
11173, rue Éthier
Montréal-Nord, QC
H1H 3G8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200602-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51536
M-208764-102-D
KARAJAH MOHAMMED
3325, St-Joseph, app. 301
Montréal, QC
H1X 1W5
Requérant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant demande à la Commission la révision de la décision MPT-15181, cause M-38149 en date du 18 avril 1980.

Rôle M-80-51537
M-208429-101-D
MONGEAU, MME CAROLL
324, St-Laurent
St-Eustache, QC
J7P 4G3
Requérante-cédante
M-210452-001-101-D
LACHAINE, MME ROLLANDE FORGET
74, 42e Avenue
Grande-Côte, St-Eustache, QC
J7P 3C6
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-208429-001 pour l'agglomération A-14 St-Eustache demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-51538
M-205423-101-D
POIRIER, GUY
49, Windsor
Ville St-Pierre, QC
H8R 1P3
Requérant-cédant
M-210450-001-101-D
THERRIEN, MADELEINE DESJARDINS
148, St-Jean-Baptiste
Dorion
(Vaudreuil) QC
J7V 2P5
Requérante-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-205423-001 pour la région de Dorion 06-7209-V demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-51539
M-202990-101-D
VIOLA, ANTONIO
400, ch. Ste-Claire
La Plaine (L'Assomption) QC
J0N 1P0
Requérant-cédant
M-210317-002-102-D
BAZINET, PHILIPPE
7029, 1re Avenue
Montréal, QC
H2A 3H6
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202990-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51540
M-202218-101-D
FALCON, GABRIEL
11609, Ste-Colette, app. 6
Montréal-Nord, QC
H1G 4T9
Requérant-cédant
M-206533-002-101-D
KALAYDJIAN HAROUTIOUN
3236, 6e Rue
Chomedey, Laval, QC
H7V 1M8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202218-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51551
M-203772-104-D
MARTIN SERVICE STATION LTD
650, Ste-Marguerite
Montréal, QC
H4C 2X4
Requérante-cédante
M-210455-001-101-D
JEAN GEORGES ROSNER
8411, boul. Pie-IX, app. 2
Montréal, QC
H1Z 3T8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-203772-017 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51552
M-30006-207-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221
U.S.A.

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarif:
Supplément 34 au tarif 220-D
(Tarif de papier journal)
Item: 4182-A (Addition)
13167 (Addition)
Supplément 29 au tarif 250-I
(Tarif de composantes d'automobile)
Item: 5877 (Addition)
6024-5 (Addition)
Supplément 2 au tarif 260-A
(Tarif de marchandises générales)
Item: 13865 (Addition)
17550-A (Réduction)
Supplément 3 au tarif 621-J
(Tarif de marchandises générales)
Item: 6205 (Addition)
7845-A (Annulation)
9275 (Addition)
13865 (Addition)
17725 (Addition)
Supplément 41 au tarif 270-G
(Tarif de fer et d'acier)
Item: 7495-A (Addition)
Supplément 31 au tarif 368-E
(Tarif de classe et marchandises générales)
Item: 11220-C (Addition)
Supplément 2 au tarif 630-H
(Tarif de conteneur)
Item: 6050 (Addition)
6060 (Addition)

Cette demande est présentée, conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous faisons la requête qu'elle entre en vigueur le 16 juin 1980 ou la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-51553
M-30007-140-DT
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE,
1307, Peachtree St., N.E.
Atlanta, GA 30357 (Georgia)
U.S.A.

Modification tarifaire:

Supplément 71 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce no 319-D (Sud des États-Unis - Québec), ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des États-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

Les numéros 4500, 4560, 4900, 4910 et 5420 ont été modifiés par l'inclusion de la clause de désistement no 49 CFR 1310.7(q) (valeur commerciale rabaissée) en vertu du permis de tarif spécial no 80-1967-M de l'ICC. Ces modifications n'ont entraîné aucun changement de taux.

Le numéro 5810 a été modifié par l'annulation de la date d'expiration incluse en relation avec ce numéro dans le numéro 535.

Le numéro 6510 a été modifié par l'établissement de taux d'espèce réduits pour la fibre et le filé synthétiques transportés d'Enka (NC) et Lowland (TN) à Cowansville et Montmagny (QC).

Le numéro 6810 a été établi afin de tenir compte de taux d'espèce réduits pour le filé de coton sans dénomination précise transportés de Blacksburg (SC) à Granby (QC).

La requérante demande de plus que la décision devienne exécutoire immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle M-80-51562
M-303524-105-D
LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU INC.
150, St-Édouard
St-Simon, QC
J0H 1Y0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis de transport à contrat suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De St-Simon, comté de St-Hyacinthe, à tous les endroits situés au Québec dans un rayon de 300 milles de St-Simon (St-Hyacinthe) pour le transport de viande en carcasse et de viande en coupe dans des contenants, pour le compte de Salaison Olympia Ltée.

Restrictions:

a) Le transport ne pourra se faire qu'au moyen d'équipement réfrigéré ou permettant de conserver une température contrôlée.

b) Ce permis sera valide qu'en autant que la requérante sera contrôlée par P.A. Bonneau Inc. et/ou P.A. Bonneau qui contrôle un tiers des actions de l'expéditrice.

Rôle M-80-51564
M-30003-413-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux:

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Demande urgente de modification de taux

Supplément intérim
Valcourt Transport Express Inc. no 2020
Clauses *a*) et *b*)
Amender les taux horaires et au mille
Glangarry Transport (Québec) Ltée no 1930
Clause *e*)
Amender les taux par tonne-mille
Chalut Transport (1974) Inc. no 1856
Clauses *a*) et *b*)
Amender les taux horaires
Clauses *f*)
Amender les taux de contrat de Louis Desrochers et Fils (contrat ci-attaché)
Clauses *g*) et *h*)
Amender les taux de contrat de Canada Packers Ltd (contrats ci-attachés)
Clause *i*)
Amender les taux de contrat de E. Harnois et Fils Ltée (contrat ci-attaché)
Clause *m*)
Amender le taux
Clause *n*)
Amender le taux de contrat de Louis Desrochers et Fils (contrat ci-attaché)
Clause *o*)
Amender les taux de contrat de Desrochers et Wodeen Ltée
Clauses *p*) et *q*)
Déposer le renouvellement des taux de contrat de Procter and Gamble of Canada Ltd. publiés à la page 13 (contrats ci-attachés)
Clause *r*) nil — voir clause *s*)
Clause *s*)
Cette clause contrat reflète exactement le phraséologie de l'ancienne clause *r*) et est présentée pour le compte de Canadian Gypsum Ltée (contrat ci-attaché)

Clauses *t*) et *u*)
Renouvellement de ces clauses contrat de Les Papiers Scott Ltd. (contrats ci-attachés).
Clause *w*)
Amender les taux de contrat de Canada Packers Ltd. (contrat ci-attaché).
Michel Transport Inc. no 1887
Clause *e*)
Amender les taux de contrats de Weyherhaeuser Canada Ltd. et la Coopérative Fédérée du Québec (contrats ci-attachés)
Clause *g*)
Amender les taux au mille (contrats ci-attachés)
Clauses *l*)-1 - *l*)-2 - *l*) - *o*)
Amender les taux de contrats de la Coopérative Fédérée du Québec (contrats ci-attachés)
Clause *j*)
Amender les taux de contrat de Vic Metal Inc. (contrat ci-attaché)
Clauses *p*) et *q*)
Déposer les contrats de Ciment Ro-No Ltée
Clause *r*)
Amender les taux de contrat de Vic Metal Inc. (contrat ci-attaché)
Clauses *v*) et *w*)
Amender les taux de contrats de La Cie de Pavage La Salle Ltée (contrats ci-attachés)
Clause *x*)
Amender les taux de contrat de Swift Canadian Co. Ltd. (contrat ci-attaché)
Clauses *y*)-*z*)-*aa*)-*bb*)-*cc*)
Amender les taux à cette clause (contrat de produits Nautiques Alcan ci-attaché)
Clauses *dd*) et *ee*)
Amender les taux de contrat de *r*) et *g*) Ducharme Inc. (contrats ci-attachés)
Clauses *ff*) et *gg*)
Amender les taux de contrats de Domtar Inc. (contrats ci-attachés)
Clause *ll*)
Amender les taux de contrat de Consolidated Paper Corporation Ltd (contrat ci-attaché)
Clauses *pp*) - 1 - *pp*) - 2 - *pp*) - 3 - *pp*) - 4 - *pp*) - 5
Amender les taux de contrat de Sunray Boats Inc.
Clause *qq*)
Amender le taux de cette clause (contrat de Weyerhaeuser Canada Ltée (ci attaché)
Clause *rr*)
Amender les taux de contrat de The Dominion Comb et Novelty Co. (contrat ci-attaché)
Clause *xx*)
Amender les taux de contrat de Genstar Chimie Ltée (contrat ci-attaché)
Clause *yy*)
Amender le taux de contrat de F.W. Fearman Co. Ltd. et de Canada Packers (contrats ci-attachés)
Clause *zz*)
Amender les taux de cette clause (contrat de Emballage Bonar Ltée ci-attaché)
Clauses *bbb*) - *ccc*) - *ddd*)
Amender le taux de contrat de Daveluyville, Furniture Ltd et Gérard Ouellet Inc. (contrats ci-attachés)
Clause *eee*)
Amender le taux de contrat de Plastiteck Inc. (contrat ci-attaché)
Clause *fff*)
Amender le taux de contrat de Canada Packers Ltd (contrat ci-attaché)
Clause *ggg*)
Amender les taux de Les Fibres Industrielles C.G. Inc. (contrat ci-attaché)
Clause *hhh*)
Amender les taux de contrat de General Plastic Co. Ltd. (contrat ci-attaché)
Clause *kkk*)
Amender les taux de contrat de Comkraft Ltée (contrat ci-attaché)
Clause *lll*)
Amender les taux de contrat de Ventilateur Victoria Ltée
Clause *mmm*)
Nouvelle clause par décision QCR-02973 (contrats ci-attachés)
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-51565
M-30003-414-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux:
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Demande urgente de modification de taux:
Tarif 6-B
Item 59
Amender les deux sections pour qu'elles s'appliquent «Entre».
Item 116
Amender les taux existants. Ajouter plusieurs autres taux pour équipements spécialisés. Ajouter des frais additionnels pour les jours fériés, les dimanches, les samedis.
Tarif 15-D
Item 185
Ajouter transformateurs à la description de cet item
Item 107-A — 140 — 170
Ajouter une section en provenance de Trois-Rivières avec taux appropriés
Item 183
Amender les taux
Item 147
Ajouter des taux pour 20 000 — 25 000 et 35 000 lb
Item 501
Annuler cet item
Item 106
Annuler cet item
Item 140
Amender le taux de 0,30 $ cwt à 0,45 $ cwt et ajouter et aussi sujet au Règlement no 280.
Item 100
Ajouter une colonne D (1) au même taux que D et E.
Item 227
Amender la pesanteur montrée à cet item en livres pour se lire en tonnes
Item 229¼
Ajouter une section en provenance de Les Escoumins et Sault-au-Mouton à destination de Montréal. Ajouter une section en provenance de Les Escoumins à destination de Québec.
Ajouter à la liste des Camionneurs participants section 3
Clark Transport Routier Ltée
Cartier Transport Inc.
Murray Bay Transport Co. Ltd.
Amender les Taux F.A.K. entre Trois-Rivières et les localités de la Côte-Nord publiés aux pages 67, 67-A, 68, 69.
Tarif 20
Item 6
Amender le taux publié à cet item
Item 20
Amender les frais pour un conteneur de 20 pieds et pour 2 conteneurs de 20 pieds.
Ajouter une section avec frais pour un conteneur de 40 pieds. Ajouter aussi des notes
Tarif spécial no 27
Nouveau tarif pour périodiques et journaux de Montréal à Québec
Tarif spécial no 28
Nouveau tarif pour le beurre de Plessisville à différents points du Québec.
Tarif 30-A
Item 4541 — cédule 4290
Nouvel item et nouvelle cédule
Item 1080 — cédule 1060
Amender le taux à 1,08 $ minimum 10 000 lb et pas sujet au S.O.G. no 55.
Item 1120 — cédule 4295
Retirer Plessisville de la 1re section. Publier une autre section de Plessisville avec taux à la cédule 4295 pas sujet au S.O.G. no 55
Item 1440 — cédule 1445
Amender les taux et que ceux-ci ne soient pas sujets au S.O.G. no 55.
Item 1480 — cédules 4300 et 4305
Retirer Plessisville aux cédules 1330, 1335 et 1340.

Établir une nouvelle section en provenance de Plessisville aux cédules 4300, 4305 et 4320 avec taux non sujets au S.O.G. no 55.

Item 1480 — cédules 4310 et 4315

Annuler Plessisville à la 2e section de cet item. Établir une nouvelle section en provenance de Plessisville aux cédules 4310 et 4315 avec taux non sujets au S.O.G. no 55.

Tarif 60-A

Item 250

Nouvel item

Tarif 70-B

Item 556

Nouvel item

Tarif 75-A

Item 3310 — cédule 3095

Amender cet item pour quel se lise entre. Ajouter un taux de 1,80 $ minimum 12 000 lb P.T.L. pas sujet au supplément no 55.

Tarif 100-C

Règlement 362 — français et anglais

Apporter des changements à la phraséologie de ce règlement

Règlement 440, service de chauffage — anglais et français

Ajouter que le 0,36 $ cwt s'applique au trafic sujet au taux L.T.L.

Ajouter que le 10% des frais s'applique au trafic sujet au taux T.L.

Règlement 425 — français seulement

Clarifier la publication des frais de magasinage avec et/ou sans chauffage ou réfrigération

Règlement no 67 — anglais et français

À la section 3 — publier des minimum pour les expéditions sortant ou entrant du Saguenay–Lac-St-Jean

Règlement 401 — anglais et français

Annuler ce règlement

Liste d'exception au taux F.A.K., anglais et français

Ajouter à cette liste que les meubles non dénommés, sauf exceptions spécifiques, soient expédiés à 300% du poids réel, modifier la description ainsi que le pourcentage des item suivants:

a) Peaux, fourrures traitées ou tannées 250%

b) Peaux, brutes, avec poil ou laine 125%

Liste d'exception aux taux F.A.K.

Amender le pourcentage du poids réel de 115% au taux F.A.K. pour les appareils ménagers mais à deux conditions

1. Les dommages non apparents ne seront pas la responsabilité du camionneur lorsque le destinataire ou le consignataire aura apposé sa signature sur le connaissement.

2. Ces taux ne seront pas applicables au transport de ces appareils à des résidences privées.

Tarif 101-E

Item 3356 — cédule 2595

Nouvel item et nouvelle cédule

Item 3225 — cédule 6740

Ajouter une référence A pour une heure allouée au chargement et une heure allouée au chargement et une heure allouée au déchargement — Expéditions sur palettes. Amender les taux et que ceux-ci ne soient pas sujets au supplément no 55.

Item 2525 — cédule 4645

Ajouter que les taux incluent le service de protection. Ajouter que les chargements sont sur palettes. Amender les taux et indiquer que les taux pour 30 000 — 40 000 — 45 000 et 50 000 lb soient P.T.L.

Item 1605 — cédule 2720

Amender le taux publié pour le minimum de 70 000 lb et que ce nouveau taux ne soit pas sujet à aucun changement avant le 23 mars 1981.

Item 785 — cédules 2735 et 2770

Ajouter deux sections à destination de Shawinigan et de Trois-Rivières et en provenance de Shawinigan et de Trois-Rivières.

Item 2874 — cédule 8360

Ajouter une section de Candiac à différents endroits avec taux appropriés.

Item 1587 — cédule 10315

Ajouter une section de Montréal à Plessisville, Princeville

Item 3910 — cédule 8255

Annuler cette section et les taux publiés à cette cédule

Item 3945 — cédules 8315 et 8320

Ajouter à la description tapis, sous-tapis et prélart

Ajouter aux cédules 8315 et 8320 un taux pour 5 000 lb

Item 3172
Amender les frais de livraisons multiples de 40,85 $ à 38,00 $ chacune
Action indépendante no 37
Ajouter Kingsway Transport Ltd. comme participant
Ajouter des taux 50 000, 55 000 et 60 000 lb
Ajouter à la description insecticides, fongicides et pesticides
Action indépendante no 32
Annuler cette action indépendante
Action indépendante no 34
Ajouter Harvey Transport Ltée comme participant.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-51567
M-300228-103-DT
TRANSPORT DONNAN INC.
9945, Park Georges
Montréal-Nord, QC

Modification tarifaire:
La requérante qui est autorisée à donner le service suivant: Transporter des boîtes de carton vides pour le compte de Domtar Packaging Ltd. (division des cartons ondulés) à tous les points situés dans un rayon de 100 milles des limites de la ville de Montréal, demande l'autorisation d'augmenter le tarif de ce contrat de 9% à compter du 1er mars 1980.

Rôle M-80-51568
M-304623-122-DT
KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED
10525, côte de Liesse
Dorval, QC

Modification tarifaire
La requérante, Kingsway Transports Ltd (division Brocklesby), détentrice du permis portant le numéro M-304623, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs conformément à la liste des taux déposée au dossier de la Commission des transports du Québec, copie de ladite liste étant disponible au dossier.

Rôle M-80-51588
M-302087-102-DT
STERIVAN INC
R.R. 1
North Hatley, QC

Modification tarifaire:
Dans Sherbrooke, y compris de Sherbrooke au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et retour 0,0155 $ par livre de linge transporté avec charge minimale de 5,00 $ pour tout envoi de moins de 300 livres.
Extérieur de Sherbrooke: 0,61 $ du mille parcouru.

Rôle M-80-51589
M-301939-108-DT
NESEL FAST FREIGHT INC
2480, Lawrence Avenue East, Unit 7
Scarborough, Ontario
Au Québec:
M-301939-108-DT
(a/s Me A. Paquette)
NESEL FAST FREIGHT INC
200, rue St-Jacques S. 900
Montréal, QC

Modification tarifaire:
La requérante désire modifier ces taux, date effective le 15 juillet 1980, contenant une augmentation de 4% en «Lots brisés», ce qui apparaît à la 6e révision des pages 60-61-63-64-65 et à la 7e revision de la page 62, qui se produit à la Commission.

Rôle M-80-51590
M-301616-101-D
(21150-V)
GEORGE LEMAY CARTAGE CO.
(Lemay, Margaret)
601, avenue Westwood
Dorval, QC
H9P 2M4

La requérante, détentrice du permis qui se lit comme suit:
Transport restreint - Service local - contrat
Montréal et tout point situé dans un rayon de 5 milles (8,045 km) de cette ville pour le transport de courrier, d'échantillons, de données informatiques (I.B.M.) et de correspondance générale entre les différentes succursales de la Continental Can Co., de la Robin Hood Flour Mills et de la Kraft Food Ltd., et entre les différentes succursales de ces compagnies et le bureau de la Air Express, pour le compte de la Continental Can Co., de la Robin Hood Flour Mills et de Kraft Food Ltd., désire ajouter ce qui suit à ce permis:
Transport de courrier ou de correspondance pour le compte de la Canada Starch Co., de l'Île des Soeurs, entre cette compagnie et la St-Lawrence Warehouse de Lachine.

Rôle M-80-51591
M-302560-101-D
(24036-V)
SÉVIGNY, YVON
219, des Érables
Ste-Anne-des-Plaines, QC
J0N 1H0

Le requérant, détenteur du permis no M-302560-(24036-V) s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que la compagnie expéditrice Solpa Company soit changée, pour qu'à l'avenir elle se lise Bennett Inc., division Solpa.

Rôle M-80-51592
M-301302-101-D
(11724-V)
STUDLIK, DEZCO
291, rue Senécal
Ville LaSalle, QC
H8P 2B3

Le requérant, détenteur du permis qui se lit comme suit:
Transport restreint - local - contrat
Montréal et tous les points situés à une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le compte de Victoria Sportswear Co, Favorite Sports Mfg, Roth Clothing Reg'd et moyennant le paiement des frais de transport par ces mêmes compagnies.
demande l'autorisation de modifier son permis pour qu'à l'avenir il se lise comme suit:
Transport de vêtements placés sur des cintres ou en ballots. Pour Adorable Junior (7101, avenue du Parc, Montréal).

Rôle M-80-51593
M-302198-101-D
(23072-V)
FOUCHER, JEAN-LOUIS
Ste-Edwidge
Compton, QC
J0B 2R0

Le requérant détenteur de permis se lisant comme suit:
a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
a) De l'usine de Ralston du Canada Limitée, Montréal, à Coaticook, pour le transport de moulées animales pour le compte de Gauthier & Tremblay Enr.
demande qu'à l'avenir le service se lise comme suit:
a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
a) De l'usine de Ralston du Canada Limitée, Montréal, à Coaticook pour le transport par camion, muni d'une souffleuse, d'aliments pour animaux pour le compte de Brouillard & Frères Enrg. de Coaticook.

Rôle M-80-51594
M-303946-102-D
(23451-V)
VERSPEETEN CARTAGE LIMITED
67, Dalton Road
Delhi, Ontario
Au Québec:
500, place d'Armes, suite 1200
Montréal, QC
H2Y 2W4

La requérante, détentrice du permis no 23451-V-(M-303946) s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à ajouter la clause additionnelle suivante à son permis:
Transport restreint - longue distance - route - contrat
De la frontière Québec-Ontario (tous les ports d'entrée) à des localités situées dans la province de Québec et retour, pour le transport de fruits et légumes frais et de contenants vides, originant de et/ou destinés à Victoria, Ontario, pour le compte de Jacob Farms Ltd.
Conditions et restrictions:
1. En donnant ce service, la requérante n'aura pas le droit de faire le transport de fruits et légumes congelés ou en conserves;
2. Ce permis sera opéré conjointement avec le certificat no X-2478 émis par l'Ontario Highway Transport Board en date du 22 janvier 1980;
3. Le point d'origine et de destination en Ontario est limité à Victoria. Le point de destination et de retour dans et de la province de Québec est limité aux points suivants:
Sherbrooke
Québec
Montréal
Droit additionnel:
En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante aura le droit d'utiliser des véhicules réfrigérés.

Rôle M-80-51600
M-601269-101-D
WILLOCK INDUSTRIES LTD
3560, 39th Avenue, P.O. Box 4
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 5K1
Requérante
Siège social:
1155, Park Street
Regina,
Saskatchewan
S4N 4Y8

La requérante demande un permis de location à court et à long terme de camions-citernes; remorques-citernes pour marchandises, sèches ou liquides, en vrac; fardiers.

Rôle M-80-51611
M-601273-101-D
LES RÉPARATIONS D'AUTOS ARTO INC.
ARTO AUTO REPAIR INC.
7135, Marconi
Montréal, QC
H2S 3K4
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le(s) service(s) suivant(s):
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et familiales) au: 7135, Marconi, Montréal, QC, H2S 3K4.

Rôle M-80-51612
M-206372-101-D
BOIVIN, RAYMOND
16, rue de la Rivière
Labelle (Labelle) QC
J0T 1H0
Requérant-cédant
M-210453-002 102 D
TAXI TREMBLAY ENR.
(Lauzon, Maurice)
70, rue du Moulin
Labelle (Labelle) QC
J0T 1H0
Requérant-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206372-001 pour la région de Labelle 06 7607 SD demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51613
M-202437 101 D
LACHANCE, CAROLE
337, 1re Avenue
LaSalle, QC
H8P 2E9
Requérante-cédante
M-203278-002 101 D
ABDELATIFF, IBRAHIM
6280, Décarie, app. 504
Montréal, QC
H3X 2K1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-202437-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51614
M-205760 101 D
DULUDE, RENÉ
584, 6e Avenue
Iberville
(Iberville) QC
J2X 1S2
Requérant-cédant
M-209444-005 101 D
TAXI ST-JEAN INC.
61, Jacques-Cartier sud
St-Jean (St-Jean) QC
J3B 6S2
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-205760-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-51615
M-202332 101 D
GAULIN, DENIS
1804, Boucherville
St-Bruno, QC
J3V 4H4
Requérant-cédant
M-210132-003 102 D
DE SÈVE, YVON
4928, Dunn
Montréal, QC
H4E 1C2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202332-004 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51616
M-210162 102 D
CARDINAL, JEAN
198, Principale
Lesage
(Terrebonne) QC
J0R 1E0
Requérant-cédant
M-210454-001 101 D
TAXI CAMILIEN BLAIS ENR.
(Blais, Camilien)
1011, Robert
Bellefeuille
(Terrebonne) QC
J0R 1A0
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-210162-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-51617
M-000104-102 D
DÉPATIE, RENÉ
1074, boul. Vanier
St-Vincent-de-Paul, QC
H7C 2N8
Requérant

Transport saisonnier - catégorie Économique
Transport d'enfants de 3 à 10 ans résidant dans ville Laval, Duvernay, Laval-des-Rapides, Pont-Viau et Montréal, et fréquentant les écoles maternelles suivantes:
École Michelet
10550, avenue Pelletier
Montréal-Nord, QC
École Marie Clarac Inc.
3530, boul. Gouin est
Montréal-Nord, QC
Ce permis est requis pour l'année scolaire 1980-81.

Rôle M-80-51618
M-000044 102-D
DÉPATIE, ROGER
6360, boul. Léger, app. 304
Montréal, QC
H1G 1W3
Requérant

Règlement 19 - service d'autobus - transport saisonnier - catégorie Économique
Service:
Transport d'enfants de trois à dix ans de leur domicile et se rendant aux écoles maternelles suivantes:
1. École Michelet Inc.
   10550, avenue Pelletier
   Montréal-Nord, QC
2. Institut Marie-Clarac
   3530, boul. Gouin est
   Montréal-Nord, QC
   et retour.

Territoire: quadrilatère borné: au nord: boul. Gouin; au sud: rue Sauvé; à l'ouest: rue St-Hubert; à l'est: rue Langelier.
Le présent permis est requis pour l'année scolaire 1980-81.

Rôle M-80-51619
M-305168-102-D
DIXON LEASING CO. INC.
2620, Old Egg Harbor Road
Lindenwold, New Jersey
08020, U.S.A.
Au Québec:
3285, rue Viel
Montréal, QC
H3M 1H8

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
De la frontière Québec–U.S.A. pour le transport de matériaux d'isolation, silicate de calcium et fibres combinées (produits fragiles), fabriqués par Owens-Corning Fiberglas Corp. située à Berlin, New Jersey, U.S.A., aux clients de cette compagnie situés à Québec, Ste-Foy, Rivière-du-Loup, Mégantic, Chicoutimi, Gaspé, Beauce, Sherbrooke, Champlain, Lachine et Montréal, pour le compte de ladite compagnie avec retour de marchandises refusées ou endommagées.
Restriction:
Le transport se fera avec des vannes électroniques de 45 pieds ayant des portes de 114-118 pouces de largeur permettant de transporter 25% plus de matériel que la vanne ordinaire de 45 pieds. L'expéditeur exige un poids minimum de 30 000 livres par charge.
Le requérant demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Rôle M-80-51620
M-506776-101-D
DUFRESNE, GÉRALD
Chalet 7
Siscoe Sullivan
(Abitibi) QC
J0Y 2N0
Requérant-cédant
M-509536-101-D
PARD, ANDRÉ
R.R. no 2, C.P. 471
Amos
(Abitibi-Est) QC
J9T 3A1
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à André Pard le permis no M-506776 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle Q-80-18263
Q-600,105-8-D
(1143-DY et 821-DYV)
LOCATION D'AUTOS REMPART (1975) INC.
100, carré d'Youville
Québec
G1R 3P7

Amendement à la requête Q-18263:
Amendement à la requête Q-18263, introduit le 26 mai 1980:
1° Requête originale (Q-18263, *G.O.* no 47 du 25 novembre 1978, page 14,538):
La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'opérer un bureau de location et/ou d'opération à Scott-Jonction, QC. Les autres conditions du permis demeurent inchangées.
2° Requête amendée (introduite le 26 mai 1980):
La requérante désire amender sa requête portant le numéro de rôle Q-18263 afin que sa requête se lise dorénavant comme suit:
Votre requérante demande l'émission du permis suivant:
location à court terme de pick-up, fourgons, véhicules de type familial et de véhicules de promenade à l'adresse suivante: 1234, route Kennedy, Scott-Jonction, G0S 3G0.
Ce permis est délivré en vertu de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.
location à long terme de pick-up, fourgons, véhicules de type familial et de véhicules de promenade à l'adresse suivante: 1234, route Kennedy, Scott-Jonction, G0S 3G0.
Ce permis est délivré en vertu de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

Rôle Q-80-23364
Q-700,090 101-DT
LES CROISIÈRES RICHELIEU INC.
68, St-Maurice
St-Jean-sur-Richelieu
(St-Jean) QC
J3B 3Y5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs d'excursion pour la saison de navigation 1980.
Les tarifs proposés sont les suivants:
— 1 billet pour adulte = 8,00 $
— 1 billet pour enfant = 5,00 $
location d'un bateau avec capitaine pour groupe privé = 150,00 $ l'heure.

Rôle Q-80-23365
Q-201141-101-D
LAFONTAINE, GUSTAVE ANATOLE
Route rurale no 2
Rouyn (Témiscamingue)
J9X 5B8
Requérant-cédant
Q-203387-101-D
ÉMILIEN GRÉGOIRE
(Grégoire, Émilien)
21, 3e Avenue
Place Caron, Évain (Témiscamingue)
J0Z 1Y0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Lafontaine, Gustave Anatole demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Émilien Grégoire (Grégoire, Émilien) le permis aéroportuaire et le permis de taxi Q-201141-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48.

Rôle Q-80-23367
Q-506 829-102-D
ÉQUIPEMENT ASSELIN INC.
370, 104e Rue
St-Georges (Champlain)
G9T 5L1
Place d'affaires:
2314, boul. Onésime-Gagnon
St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest)
G0W 2N0

Demande de permis:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec, dans le cadre de l'article 49 du Règlement sur le camionnage en vrac, un permis de camionnage en vrac se rapportant exclusivement au transport de bois brut ayant subi le sciage longitudinal en plus de la coupe transversale, de l'ébranchage et de l'écorçage.
Le permis demandé se rapporte à la région 02 et implique le véhicule suivant dont elle est propriétaire: Inter 1979, série no D213JGB31316.
Liste des actionnaires au dossier-maître de la requérante:

Asselin, Euclide	100 actions ordinaires
Asselin, Gérald	100 actions ordinaires
Asselin, Germain	100 actions ordinaires

Rôle Q-80-23368
Q-506 829-103-D
ÉQUIPEMENT ASSELIN INC.
370, 104e Rue
St-Georges (Champlain)
G9T 5L1
Place d'affaires:
2314, boul. Onésime-Gagnon
St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest)
G0W 2N0

Demande de permis:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec, dans le cadre de l'article 49 du Règlement sur le camionnage en vrac, un permis de camionnage en vrac se rapportant exclusivement au transport de bois brut ayant subi le sciage longitudinal en plus de la coupe transversale, de l'ébranchage et de l'écorçage.
Le permis demandé se rapporte à la région 02 et implique le véhicule suivant dont elle est propriétaire: Inter 1979, série no: D2137JGB31358.
Liste des actionnaires au dossier-maître de la requérante:

Asselin, Euclide	100 actions ordinaires
Asselin, Gérald	100 actions ordinaires
Asselin, Germain	100 actions ordinaires

Rôle Q-80-23748-9
Q-000,474-102-D
AUTOBUS COSSETTE INC.
6, rue Principale
St-Narcisse (Champlain)
G0X 2Y0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
La requérante, Autobus Cossette Inc., désire obtenir un permis de transport saisonnier, de catégorie Économique suivant le service décrit comme suit:
Transport d'écoliers à l'heure du midi, des écoles Notre-Dame-de-la-Confiance et collège St-Joseph de St-Narcisse, à leurs résidences situées à St-Narcisse et retour, lesquelles la requérante est à contrat avec la Commision scolaire des Vieilles Forges.
Durée du permis: 1er septembre 1979 au 30 juin 1980.

Rôle Q-80-23754-7
Q-202285-102-D
LEMIEUX, ROGER
810, ave Royale
Beauport, QC
G1E 1Z4
Requérant-cessionnaire
Q-203,128-101-D
NADEAU, PIERRE
189, de l'Armée
Québec, QC
G1N 3W5
Requérant-cédant

Demande de transfert:
Le requérant Nadeau, Pierre demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lemieux, Roger le permis Q-203,128-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Est de Québec A-30.

Rôle Q-80-23759-6
Q-507,293-101-D
FORTIN, MARIUS
1278, boul. Laure
Sept-Îles (Saguenay)
G4S 1C5
Requérant-cessionnaire
Q-506,156-101-D
DUPÉRÉ, HENRI
113, des Épinettes
Sept-Îles (Saguenay)
G4S 1L4
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-506,156-001, région 09, en faveur de Marius Fortin.

Rôle Q-80-23760-4
Q-300,156-106-D
(3312-V)
CARON & FILS TRANSPORT INC.
250, chemin des Poirier, C.P. 400
Montmagny
(Montmagny) QC
G5V 3S7

Demande de permis:
La requérante, Caron & Fils Transport Inc., détentrice du permis no Q-300,156, demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte
De Ste-Hélène (Kamouraska), St-Germain (Kamouraska) et St-Joseph (Kamouraska) à Montréal et retour.

Rôle Q-80-23761-2
Q-300,167-104-D
(3652-V)
TRANSPORT THÉBERGE LIMITÉE
455, rue Notre-Dame est, C.P. 1360
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup) QC
G0L 4K0

Demande de modification de permis
La requérante, Transport Théberge Ltée, détentrice du permis numéro 3652-V (Q-300,167) dont les clauses *g*), *i*), *k*) et *o*) se lisent comme suit:
g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - saisonnier
De St-Fabien à Plessisville, pour le transport de sirop d'érable, pour les comptes de Les Producteurs de Sucre d'Érable de Québec
i) Transport restreint - longue distance - territoire - lait - par citerne
Entre les usines de la Coopérative Agricole du Bas St-Laurent situées à Mont-Joli, Trois-Pistoles, St-Alexandre, Ste-Anne-de-la-Pocatière, Montmagny et Ste-Claire-

de-Dorchester, pour le transport de lait en vrac, par camion-citerne, pour le compte de ladite coopérative, dont le bureau chef est au Bic.

k) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat:

De Rivière-Trois-Pistoles à tous les endroits situés dans la province de Québec et retour, pour le transport de produits laitiers et leurs dérivés pour le compte de la Coopérative Agricole du Bas St-Laurent, Bic, Québec.

o) Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

De Mont-Joli à Sept-Îles, Pointe-Noire et Port-Cartier pour le transport de produits de fonte fabriqués par Norcast Ltée, et retour avec marchandises refusées ou endommagées, pour le compte de Norcast Ltée.

Le présent service sera donné en utilisant les services du traversier Matane-Godbout.

En donnant le service autorisé par ce permis, la détentrice aura le droit d'utiliser les services des traversiers opérant entre Matane et Godbout, Matane et Baie-Comeau, Trois-Pistoles et Les Escoumins, Rvière-du-Loup et St-Siméon.

demande à la Commission des transports du Québec que lesdites clauses soient modifiées pour se lire à l'avenir comme suit:

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - saisonnier

De St-Fabien à Plessisville, pour le transport de sirop d'érable, provenant de Les Producteurs de Sucre d'Érable de Québec.

i) Transport spécialisé - longue distance - territoire - lait - par citerne

Entre les usines de la Coopérative Agricole du Bas St-Laurent situées à Mont-Joli, Trois-Pistoles, St-Alexandre, Ste-Anne-de-la-Pocatière, Montmagny et Ste-Claire-de-Dorchester, pour le transport de lait en vrac, provenant de ou destiné à ladite coopérative, dont le bureau chef est au Bic, par camion-citerne.

k) Transport restreint - longue distance - rayon

De Rivière-Trois-Pistoles à tous les endroits situés dans la province de Québec, et retour, pour le transport de produits laitiers et leurs dérivés provenant de ou destinés à La Coopérative Agricole du Bas St-Laurent, Bic, Québec.

o) Transport spécialisé - longue distance - route restreinte

De Mont-Joli à Sept-Îles, Pointe-Noire et Port-Cartier pour le transport de produits de fonte fabriqués par Norcast Ltée, et retour avec marchandises refusées ou endommagées.

Le présent service sera donné en utilisant les services du traversier Matane-Godbout.

En donnant le service autorisé par ce permis, la détentrice aura le droit d'utiliser les services des traversiers opérant entre Matane et Godbout, Matane et Baie-Comeau, Trois-Pistoles et Les Escoumins, Rivière-du-Loup et St-Siméon.

Rôle Q-80-23764-6
Q-000,265-104-D
(3282-A)

TRANSPORT ETCHEMIN INC.

992, chemin Olivier
Bernières (Lévis)
G0S 1C0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:

Transport Etchemin Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vue d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique qui se lit comme suit:

Service no 1: Transport d'élèves, le midi, campus 1 des écoles de la Régionale de Tilly, Ste-Foy, à leur résidence, St-Nicolas, Bernières, St-Rédempteur, et retour.

Service no 2: Des écoles de St-Étienne-Lauzon, de l'école centrale et du couvent des écoles de St-Nicolas, Mgr Gauvreau et Marguerite d'Youville, l'école de Bernières, la Martinière, des écoles St-Rédempteur, Dominique Savio et l'école Tournesol de l'école polyvalente de Charny, pour les élèves de St-Nicolas, Bernières, St-Rédempteur, et retour.

Taux: 0,45 $ du passage

Rôle Q-80-23765-3
Q-203,408-101-D

JEAN GIROUX ENR.

(Giroux, Jean)
277, rue Plante
Bernières (Lévis)
G0S 1C0
Requérante-cessionnaire
Q-202,571-101-D

TAXI ROGER RHÉAUME ENR.

(Rhéaume, Roger)
3815, boul. Hamel ouest, app. 68
Québec, QC
G2E 2H2
Requérante-cédante

Demande de transfert de permis de propriétaire de véhicule-taxi: Taxi Roger Rhéaume Enr. demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jean Giroux Enr., le permis Q-202,571-002 de catégorie «Agglomération» et de catégorie «Ordinaire» ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Sainte-Foy-Sillery A-38.

De plus, les requérantes demandent que la présente décision devienne exécutoire immédiatement selon les dispositions prévues par l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle Q-80-23766-1
Q-20,048 L 102-DT
LA LIGUE DE TAXIS DE ROUYN-NORANDA INC.
A-48, C.P. 966
Rouyn
(Témiscamingue) QC
J9X 5C8

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter les tarifs de taxis dans l'agglomération A-48.

Les tarifs proposés sont les suivants:

— au départ de la chute ..... 1,10 $
— chaque km parcouru 0,65
— chaque heure d'attente 15,00

Rôle Q-80-23767-9
Q-302 088-103-D
JULIEN SAMSON INC.
84, boul. François-Xavier
Beauport
(Québec) QC
G1C 2C2

Modification de permis:

Prenez avis que Julien Samson Inc., détentrice du permis Q-302 088, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivante:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Québec à Sept-Îles avec le droit de desservir tous les points intermédiaires, pour le transport de journaux, revues et périodiques, et retour avec ceux desdits journaux, revues et périodiques non vendus, pour le compte de Groupe Québecor Inc.

Rôle Q-80-23771-1
Q-302 072-101-D
ENTREPRISE JEAN-MARIE GALLANT
(Gallant, Jean-Marie)
5, Route 285
St-Marcel
(L'Islet), QC
G0R 3R0

Nouvelle demande:

La partie-requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local -

St-Marcel et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.

Transport restreint - longue distance - rayon -

De St-Marcel à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité, et retour.

Dans les deux (2) cas, pour le transport de machineries servant aux opérations forestières.

Rôle Q-80-23773-7
Q-600102-101-D
GARAGE WINDSOR LTÉE
Case Postale 205
Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
G5R 3Y8
Adresse de correspondance
287, Témiscouata
Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
G5R 2Y7
Place d'affaires

Demande de permis de location:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'obtenir l'autorisation de fournir les services suivants:

1. Location à court terme de véhicules de promenade aux clients seulement pendant que leurs véhicules sont en réparation ou sous la garde de la détentrice à 287, Témiscouata, Rivière-du-Loup.

2. Location à long terme (1 an ou plus) de véhicules de promenade ou camions légers.

Rôle Q-80-23774-5
Q-20052L-101-DT
LA LIGUE DE TAXIS DU SAGUENAY INC.
1017, avenue Couture
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7J 2S5
Partie-requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux de taxis comme suit:

1,00 $ au départ (chute)
0,70 par kilomètre
0,20 par minute d'attente.

Rôle Q-80-23775-2
Q-000,037-101-DT
AUTOBUS J.P. BOLDUC & FILS INC.
AUTOBUS BOLDUC & FILS INC.
1330, rue de l'Église
St-Antoine de Pontbriand
(Mégantic)
G0N 1K0
Partie-requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux pour le transport saisonnier comme suit:

Transport des écoliers le midi pour les parcours ci-après indiqués:

Des écoles de la Régionale de Thetford-Mines à St-Antoine-de-Pontbriand pour les routes 112 et 269 et retour.

Des écoles de la Régionale de Thetford-Mines à Robertsonville via le transport d'écoliers le midi, aux jours de scolarité.

Taux actuels:	0,35 $	pour billet simple
	3,00	pour 10 billets
Taux proposés:	0,40 $	pour billet simple
	7,00	pour 20 billets.

Rôle Q-80-23776-0
Q-300671-104-DT
PORLIER EXPRESS INC.
315, avenue Otis
Sept-Îles
(Saguenay)
G4R 1K9
Partie-requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux de transport à contrat avec la compagnie Québec Labrador Construction Inc. comme suit:

De Sept-Îles à:

Asphalte liquide et produits pétroliers	*Endroits*	*Distance*	*Cents Tonne Kilomètre*	*Dollards Tonne Métrique*
	Lac Daigle	14 km	,043	6,05 $
	Rivière Pentecôte	112 km	,087	9,70
	Rivière St-Jean	151 km	,066	9,90
	Port-Cartier	72 km	,109	7,90
	Îles de Mai	91 km	,100	9,10

La requérante demande que la Commission statue afin que sa décision devienne exécutoire immédiatement conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Rôle Q-80-23777-8
Q-507,290-101-D
PERREAULT, MARIO
R.R. 112
St-Frédéric (Beauce)
G0G 2X0
Requérant-cessionnaire
Q-500,465-101-D
GIGUÈRE, ADRIEN (décédé)
1, rue des Cascades
Dé Grasse (Saguenay)
G0G 2X0

Transfert de permis:

M. Mario Perreault s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le transfert du permis de camionnage en vrac que détenait feu Adrien Giguère, pour la région 09. Ce permis no Q-500,465-001, autorise le transport des matières en vrac décrites à l'article 3 du Règlement sur le camionnage en vrac.

Rôle Q-80-23778-6
Q-300827-105-DT
L. BILODEAU ET FILS LTÉE
Honfleur
(Bellechasse)
G0R 1NO
Partie-requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux pour le transport de volailles vivantes comme suit:

		Actuel	*Demandé*
A)	1 à 60 milles:	1,24 $	1,40 $
	60 milles et plus:	1,35	1,51

Minimum: 21,50 $ par voyage.

Pour les clients qui donnent un volume de plus de 30 millions de livres par année.

B) Pour un volume de 4 000 têtes ou 16 000 livres, lorsque la distance est de 200 milles ou plus: 1,47 $ du mille parcouru.

C)	1 à 200 milles	2,35 $ cwt	0,10 $ la tête
	200 à 300 milles	2,94 cwt	0,11 la tête
	300 à 400 milles	3,53 cwt	0,12 la tête
	400 à 500 milles	4,12 cwt	0,14 la tête
	500 à 600 milles	4,71 cwt	0,15 la tête
	600 et plus	5,29 cwt	0,17 la tête

Le taux à la livre ou à la tête est au choix du client. Ces taux concernant le transport de volailles vivantes.

D) Pour le transport de poulettes destinées à la ponte: entre 0,10 $ et 0,17 $ par tête en fonction des facilités de chargement et de déchargement sans tenir compte du millage parcouru.

Ces taux sont sujets à la table de réduction du programme de subventions de la Commission canadienne des transports.

Vu l'urgence, la requérante demande que la Commission statue afin que sa décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Rôle Q-80-23779-4
Q-301682-101-DT
SERVICE DE REMORQUAGE POULIOT & BEAULIEU INC.
361, Turcotte
Ville Vanier
(Québec)
G1M 1R3
Partie-requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs tel que ci-après décrit:

De 0 à 50 milles:		30,00 $ heure
51 milles et plus:		0,65 du mille parcouru.

Rôle Q-80-23780-2
Q-507,265-101-D
POIRIER, JOHN
Rivière-St-Jean (Saguenay)
«Magpie»
G0G 1X0
Requérant-cessionnaire
Q-501,048-101-D
BEAUDIN, FRANK
229, rue Cartier
Sept-Îles (Saguenay)
G4R 2T3
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-501,048-001, Région 09, en faveur de John Poirier.

Rôle Q-80-23781-0
Q-600392-101-DT
LES LOCATIONS B.S. INC.
C.P. 350
115, rue St-Germain ouest
Rimouski (Rimouski) QC
G5L 7C3
Partie requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux de location à long terme de camion et d'automobiles.
Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux taux proposés doivent s'adresser à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-80-23782-8
Q-507,299-101-D
BOUCHARD, YVON
113, rue Principale
Girardville (Lac-St-Jean-Ouest)
G0W 1R0
Requérant-cessionnaire
Q-501,649-102-D
MATTE, OLIVIER
114, rue Principale
Girardville (Lac-St-Jean-Ouest)
G0W 1R0
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-501,649-003, région 02, en faveur de Yvon Bouchard.

Rôle Q-80-23783-6
Q-203,409-101-D
CHABOT, FABIEN
2265, Costebelle
Québec, QC
G1P 3X4
Requérant-cessionnaire
Q-202,893-101-D
GAUTHIER, RAYMOND
1626, avenue de La Vérendrye, app. 2
Québec, QC
G1J 4W1
Requérant-cédant

Demande un transfert de permis de taxi:
M. Raymond Gauthier, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Fabien Chabot le permis Q-202,893-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec (A-36).

Rôle Q-80-23785-1
Q-502,778-101-D
BOILY, JEAN-EUDES
R.R. 1
Pointe-au-Pic (Charlevoix-Est)
G0T 1M0
Requérant-cessionnaire
Q-505,612-101-D
OVILA DUFOUR INC.
42, Principale
St-Hilarion (Charlevoix-Ouest)
G0A 3V0
Requérante-cédante

Transfert de permis:
La requérante-cédante demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-505,612-001 région 03, à M. Jean-Eudes Boily.
Actionnaires de Ovila Dufour Inc.:

Ovila Dufour	1 action ord.	et 1 497 actions ord. libérées du capital-action.
Paulette Dufour	1 action ord.	
Louis-Marie Dufour	1 action ord.	

Rôle Q-80-23786-9
Q-507,301-101-D
DUMAS, SERGE
C.P. 42
Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent
(Saguenay) G0G 1W0
Requérant-cessionnaire
Q-504,912-102-D
GALLANT, JOCELYN
C.P. 355
Moisie (Saguenay)
G0G 2B0
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-504,912-001 région 09, à M. Serge Dumas.

Rôle Q-80-23794-3
Q-100,010-101-EC
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES BOIS-FRANCS
C.P. 40
Victoriaville (Arthabaska)
G6P 6S5
Requérant-adjudicateur
Q-100,241-101-EC
AUTOBUS DES BOIS-FRANCS LTÉE
R.R. no 1
Plessisville (Mégantic)
G6L 2Y2
Requérant-adjudicataire

Demande un contrat de transport intégré:
La Commission scolaire régionale des Bois-Francs demande à la Commission des transports du Québec d'accepter le contrat de transport intégré de la compagnie Autobus des Bois-Francs Ltée, pour l'année scolaire 1979-80, négocié au montant annuel de 133,70 $ par élève transporté, soit 103 jours à 0,35 $ par voyage-élève et 77 jours à 0,40 $ par voyage-élève, et que ledit contrat soit présenté au ministère des Transports et à la Commission des transports du Québec pour approbation.

Rôle Q-80-23796-8
Q-504 028-101-D
TRANSPORT ST-PAMPHILE INC.
125, rue Principale
St-Pamphile (L'Islet)
G0R 3X0
Adresse postale:
C.P. 160,
St-Pamphile (L'Islet)
G0R 3X0

Demande de permis de camionnage en vrac:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec, dans le cadre de l'article 49 du Règlement sur le camionnage en vrac, un permis de camionnage en vrac se rapportant exclusivement au transport de bois brut ayant subi le sciage longitudinal en plus de la coupe transversale, de l'ébranchage, de l'écorçage.
Le permis demandé se rapporte à la région 03.

Rôle Q-80-23797-6
Q-000,012-103-D
TRANSPORT FONTAINE LTÉE
St-Gervais (Bellechasse)
G0R 3C0

Modification de parcours et d'horaire:
Transport Fontaine Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'apporter les modifications à ses permis qui se lisent comme suit:
Classe
Autobus
Service 1:
Transport de voyageurs de Armagh-Station, Chemin de ceinture de la rivière La Fourche, rang 8-7-3 de St-Nérée-Station, St-Nérée-Village, rang 1 de St-Gervais, St-Charles à Lévis et à Québec et retour.
Parcours à suivre:
De Armagh-Station à Lévis et à Québec en passant par les rangs 7-8-1, route 25 A, route 2.

Droit additionnel:

En donnant le service ci-dessus, la requérante est autorisée à desservir le rang du Nord et rang de la rivière Boyer reliant St-Charles à la route 53, mais sans service local d'un point situé à 1/2 mille de la route 53 (rang de la rivière Boyer) jusqu'à Québec.

Service 2:

Transport de voyageurs de Buckland, St-Damien, St-Lazare, St-Gervais, St-Charles à Lévis et à Québec et retour.

Parcours à suivre:

Route 25 A, route 2.

Conditions et restrictions:

Services 1 et 2 — Pas de service local sur tout le parcours entre Beaumont-Québec, ces deux endroits inclus.

Classe:

Autobus

Service 1:

Lac-Frontière–Lévis–Québec, retour en passant par St-Camille, St-Philémon et les points intermédiaires, avec embranchements de St-Magloire et Ste-Sabine.

Service 2:

St-Fabien, Québec et retour en passant par St-Paul et St-Philémon avec embranchements de St-Paul et Ste-Euphémie.

Service 3:

Lac-Frontière, Montmagny et retour en passant par St-Fabien et St-Paul.

Service 4:

De St-Paul à Québec et retour en passant par Notre-Dame-du-Rosaire, Montmagny, St-Pierre, St-François, St-Raphaël, La Durantaye et St-Charles-Est.

Conditions et restrictions aux services 1, 2, 3, 4:

Pas de service local sur tout le parcours Lauzon-Québec, ces deux endroits inclus.

Service de charte-partie à l'extérieur du Québec:

Conformément aux prescriptions de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages à charte-partie, la détentrice est autorisée à effectuer des voyages à charte-partie à partir des points qu'elle dessert aux destinations suivantes:

Frontières Québec–Province de l'Ontario (tout port d'entrée)

Frontières Québec–Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée)

Frontières Québec–États-Unis (tout port d'entrée)

Transport de colis légers dans des véhicules affectés au transport des voyageurs:

Pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Classe de permis:

Autobus

Service 1:

De St-Nérée à Québec et retour.

Parcours à suivre:

Les rangs 7, 8 et 1, route 279, route 218, route no 20.

Conditions et restrictions:

Pas de service local sur tout le parcours entre Beaumont, Québec ces deux endroits inclus.

Service 2:

De Buckland, St-Damien, St-Lazare, St-Gervais, St-Charles à Lévis et à Québec et retour.

Parcours à suivre:

Route 279, route 218, route 20.

Conditions et restrictions:

Pas de service local sur tout le parcours entre Beaumont, Québec. Ces deux endroits inclus.

Service 3:

De Lac-Frontière et retour en passant par Ste-Lucie, St-Fabien, St-Paul, Ste-Euphémie, Notre-Dame-du-Rosaire, Montmagny, St-Pierre, St-François et Lévis.

Parcours à suivre: Route 283, route no 20.

Restrictions:

Pas de service local entre Lauzon et Québec. Ces deux endroits inclus.

Service 4:

De Lac-Frontière à Québec et retour en passant par St-Juste-de-Bretenières, St-Camille, St-Magloire, St-Philémon, Armagh, St-Raphaël, La Durantaye et Lévis.

Restrictions:

Pas de service local sur tout le parcours entre Lauzon et Québec, ces deux endroits inclus.

Service 5:

Voyage à charte-partie de tous points autorisés en vertu des permis qu'elle détient de la Commission des transports du Québec et destiné:

a) aux frontières des États-Unis (tout port d'entrée)
b) aux frontières de l'Ontario (tout port d'entrée)
c) aux frontières du Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée)
Service 6:
Transport de colis légers dans des véhicules affectés au transport des voyageurs.
Les services de transport en commun ci-haut énumérés sont suivant les horaires déposés avec la présente demande.

Rôle Q-80-23799-2
Q-203,076-101-D
JÉRÔME, LOUIS
Lac-Simon
Louvicourt (Abitibi)
J0Y 1Y0
Requérant

Nouvelle demande de permis de taxi:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de Lac-Simon 08-8481-RI.

Rôle Q-80-23800-8
Q-20,040 L 102-DT
LA LIGUE DE TAXIS DE TROIS-RIVIÈRES INC.
46, rue Fusey
Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) QC
G8T 2T5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la région A-40, en ce qui concerne le kilométrage extérieur.

Tarif actuel:	0,60 $/km	Extérieur: 0,50 $/km
Tarif proposé:	0,60 $/km	Extérieur: 0,60 $/km

Rôle Q-80-23801-6
Q-000,103 104-DT
TAXI TREMBLAY ENR.
(Tremblay, Charles)
179, 57e Rue est
Charlesbourg
(Québec) QC
G1H 2G2

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux pour le transport d'enfants midi et soir de leur résidence située à Orsainville et Charlesbourg au couvent des Ursulines, l'école St-Louis, etc...
Les tarifs sont les suivants:
Tarifs au mois:

	Anciens tarifs	*Nouveaux tarifs*
De Orsainville à:		
Couvent des Ursulines	60,00 $	65,00 $
St-Louis-de-Gonzague	60,00	65,00
St-Jean-Berchmans	60,00	65,00
Notre-Dame-de-Bellevue	60,00	65,00
Institut St-Joseph Inc.	60,00	65,00
De Charlesbourg à:		
Couvent des Ursulines	55,00 $	60,00 $
St-Louis-de-Gonzague	55,00	60,00
St-Jean-Berchmans	55,00	60,00
Notre-Dame-de-Bellevue	55,00	60,00
Institut St-Joseph Inc.	55,00	60,00

Rôle Q-80-23802-4
Q-600085-102-D
LES LOCATIONS STE-MARIE INC.
2186, Notre-Dame nord
Thetford-Mines (Mégantic)
G6G 2W2

Modification de permis:
La requérante, Les Locations Ste-Marie Inc., détentrice du permis numéro Q-600085 autorisant les services suivants, 2186, Notre-Dame nord, Thetford-Mines:
1. Service de location long terme de véhicules de promenade, automobiles et station-wagons;
2. Service de location à long terme de véhicules de promenade, à la place d'affaires ci-haut mentionnée.
Conditions et restrictions:
Aux clients seulement pendant que leurs véhicules sont en réparation ou sous la garde de la détentrice ou en attendant la livraison d'un véhicule neuf.
3. Service de location à court terme de camions légers, à la place d'affaires ci-haut mentionnée.
Conditions et restrictions:
Aux clients seulement pendant que leurs véhicules sont en réparation ou sous la garde de la détentrice ou en attendant la livraison d'un véhicule neuf.
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que ledit permis soit modifié de la façon suivante:
a) Que le service numéro 3 autorisé par son permis se lise à l'avenir comme suit:
3. Service de location à court terme de camions légers (capacité de moins de deux (2) tonnes) à la place d'affaires ci-haut mentionnée.
b) Que soit ajouté à son permis le service suivant:
Location à court terme de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons).

c) Que soit ajouté à son permis le service suivant:

Service de location à long terme de camions légers (capacité de moins de deux (2) tonnes), le tout aux tarifs déposés avec la demande.

Le requérant demande également que la décision a être rendue sera exécutoire immédiatement, le tout en vertu des dispositions de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

7309-o

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Suivant l'article*	*Pour la région*
M-80-51447	M-710703-101-D **MONSIEUR VIDE TOUT OU PRESQUE ENR.** (En société) 7170, rue Principale Chertsey (Montcalm) QC J0K 3K0	Boues liquides		6
M-80-51465	M-710706-101-D **PRUNEAU, ALBERT** 98, rue St-Gérard Danville (Richmond) QC J0A 1A0	Déchets solides		5
M-80-51466	M-710704-101-D **BEAUREGARD, GEORGES** 2512, route 125 Ste-Julienne (Montcalm) QC J0K 2T0	Boues liquides		6
Q-80-23757-0	Q-710,496-101-D **FRÉCHETTE, JACQUES** 493, rue Principale L'Avenir (Drummond) J0C 1B0	Déchets solides Boues liquides	6	4
Q-80-23758-8	Q-710 710-102-D **SERVICES SANITAIRES ALFRED PICHÉ INC.** 3920, boul. St-Jean (R.R. 2) Trois-Rivières-Ouest (St-Maurice) G9A 5E1	Déchets solides		4
Q-80-23787-7	Q-710,712-101-D **MAGNAN, BENOÎT** 510, rue St-Jacques Ste-Thècle (Champlain) G0X 3Y0	Déchets solides	Aucune mention	4
Q-80-23791-9	Q-710 704-103-D **LES ENTREPRISES LANTIN ENR.** Newport (Gaspé-Est) G0C 2A0 Adresse postale: C.P. 124, Newport (Gaspé-Est) G0C 2A0	Déchets solides		1

7309-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-80-45143	80-06-02	Décision: MPV-1847-S M-000214-101-D SERVICE D'AUTOBUS SCOLAIRE UNIK INC.	G.O.Q. no 43 p. 9678	79-10-27	Demande de permis saisonnier Désistement
M-80-49551	80-05-07	Décision: MPV-1835 M-000038-102-DS MORIN, MARCEL Requérant-cédant M-000603-101-DS LES AUTOBUS MICHEL PAQUET INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 mars 80	Transfert de permis Accordée
M-80-50070	80-06-04	Décision: MPV-1849-S M-000120-101-D R.T. TRANSPORT ENR.	G.O.Q. no 18 p. 5515	80-05-03	Demande de permis Accordée Du 1er septembre 1980 au 31 juin 1981.
M-80-51128-S	80-05-28	Décision: MPV-1846-HPT M-000076-103-S MÉTROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC.	Le Devoir	5, 6, 7 mai 80	
		Modification d'horaire, parcours, tarifs Accordée Du 24 mai au 13 octobre inclusivement de chaque année.			
Q-80-21197	80-06-02	Décision: QPV-1567 Q-000574-101-D ERNEST ÉTIENNE (Faisant affaires sous la raison sociale: TRANSPORT OBEDJIWAN ENR.)	G.O.Q. no 35	79-09-01	Demande de permis Accordée en partie
Q-80-23212	80-06-06	Décision: QPV-1568-S Q-000 477-104-D TRANSPORT LA CHAUDIÈRE INC.	G.O.Q. no 17 p. 5328	80-04-26	Permis de transport saisonnier Accordée Durée: du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.
Q-80-23447-8	80-05-15	Décision: QPV-1554 0-Q-000041-103-DS AUTOBUS ROBERVAL LTÉE Requérante	Journal de Québec	80-04-09 80-04-10 80-04-11	Maintien d'un permis incluant changement de contrôle Accordée
Q-80-23507-9	80-05-28	Décision: QPV-1565 3-Q-000592-101-DS DUFOUR, JEAN-PHILIPPE Requérant-cessionnaire 7-Q-000028-103 AUTOBUS LA MALBAIE INC. Requérante-cédante	Journal de Québec	80-04-24 80-04-25 80-04-26	Transfert partiel de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mai 1980
Q-80 23523-6	80-05-28	Décision: QPV-1562-S 0-Q-000108-103-DS AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Requérante	Journal de Québec	80-04-18 80-04-19 80-04-21	Demande de permis Accordée
Q-80-23688-7	80-05-28	Décision: QPV-1566-S 3-Q-000014-101-DS AUTOBUS DUPONT LTÉE Requérante	Journal de Québec	80-05-01 80-05-02 80-05-03	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-23772-9	80-06-06	Décision: QPV-1569-S 7-Q-000143-112-DS TRANSPORT DUCHESNEAU INC. Requérante	Journal de Québec	80-05-09 80-05-10 80-05-12	Demande de permis Accordée Durée: du 30 juin au 31 août 1980
		ÉCOLIER			
Q-80-22415	80-06-06	Décision: QPE-1852 Q-100249-101-EC AUTOBUS GÉRALD DOUCET INC. Requérante Q-100003-101-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA MAURICIE Mise en cause	G.O.Q. no 6 p. 1626	80-02-09	Révision particulière de l'ajustement général en vertu de l'article 11.286.95 du Règlement 11. Désistement
		TAXI			
M-80-47023	80-04-21	Décision: MPT-15183 M-206490-101-D KATCHO, SAMIR Requérant-cédant M-210080-001 SERHAN, RAFIC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1597	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-47025	80-05-12	Décision: MPT-15233 M-208318-101-D BIEN AIMÉ, JAMUS Requérant-cédant M-210084-001 DÉMOSTHÈNE, THÉOBULE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1597	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-47186	80-04-14	Décision: MPT-15154 M-205972-101-D KOKOLAKIS, ULYSSE Requérant-cédant M-210108-001 ZOMBOLAS, MME NICOLETTA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1622	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-47190	80-05-12	Décision: MPT-15231 M-208278-101-D TAXI KONSTANTIN VLACHOS Requérante-cédante M-210107-001 CHLIAROPOULOS, PETER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1623	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-47623	80-04-30	Décision: MPT-15211 M-205031-101-D GRAVELLE, DAMASE Requérant-cédant M-202472-002 CARRIÈRE, RENÉ A. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3631	80-03-01	Transfert de permis Accordée Maniwaki 07 7842 V
M-80-47627	80-04-08	Décision: MPT-15130 M-208839-101-D VAILLANCOURT, YVON Requérant-cédant M-210180-001 PRONOVOST, YVON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3632	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-8

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-47677	80-04-30	Décision: MPT-15209 M-200756-101-D RADU, PIERRE Requérant-cédant M-208493-006 PLOUFFE, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3641	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-47714	80-05-26	Décision: MPT-15305 M-206236-101-D GARTSIDE, BERNARD Requérant-cédant M-210211-001 SIGOUIN, DENIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3649	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-47908	80-04-17	Décision: MPT-15180 M-209286-101-D ST-PIERRE, HILAIRE Requérant-cédant M-210228-001 ROY, MME CHARLOTTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3910	80-03-08	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-48410	80-05-01	Décision: MPT-15214 M-206055-101-D MARCIL, ROGER Requérant-cédant M-209797-003 LIEGEOIS, MLLE MARCELLE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 4534	80-03-29	Transfert de permis Accordée A-2
M-80-48432	80-05-02	Décision: MPT-15217 M-203183-101-D VALNLIAN, MISSAK Requérant-cédant M-210239-001 KOPALIAN, CHANE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 4535	80-03-29	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-48477	80-05-22	Décision: MPT-15295 M-209002-101-D RIVARD, JEAN-CLAUDE Requérant-cédant M-210248-001 CAPOBIANCO, MME FILOMENA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 4542	80-03-29	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-48481	80-05-22	Décision: MPT-15298 M-208979-101-D PARENT, GILLES Requérant-cédant M-209250-003 HENRI, MLLE LIETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 4543	80-03-20	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-48487	80-05-12	Décision: MPT-15241 M-209289-101-D BERGERON AUCLAIR, MME MADELEINE Requérante-cédante M-210244-001 GUIMONT, JEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4774	80-04-05	Transfert de permis Accordée A-24
M-80-48489	80-05-12	Décision: MPT-15242 M-203814-101-D POTVIN, VICTOR Requérant-cédant M-210247-001 VACHON, MME RAYMONDE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4774	80-04-05	Transfert de permis Accordée A-12

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-48491	80-05-12	Décision: MPT-15237 M-206631-101-D VACHON, LÉOPOLD Requérant-cédant M-210255-001 LASNIER, PIERRE-YVES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4775	80-04-05	Transfert de permis Accordée A-33
M-80-49090	80-05-13	Décision: MPT-15243 M-209413-101-D BARIBEAU, DANIEL Requérant-cédant M-210264-001 CHARBONNEAU, JEAN-PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4999	80-04-12	Transfert de permis Accordée A-17
M-80-49095	80-05-21	Décision: MPT-15280 M-208126-102-D LECLERC, DENIS Requérant-cédant M-210282-001 PARENT-OUELLET, MME GHISLAINE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5000	80-04-12	Transfert de permis Accordée Pincourt 06 7208 V
M-80-49097	80-05-13	Décision: MPT-15264 M-203386-101-D LEFEBVRE, YVON Requérant-cédant M-210280-001 TURGEON, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5001	80-04-12	Transfert de permis Accordée A-16
M-80-49102	80-05-21	Décision: MPT-15282 M-208470-101-D ROBERT, MARCEL Requérant-cédant M-210276-001 DIEBOLD, GILBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5002	80-04-12	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-49347	80-05-13	Décision: MPT-15256 M-209542-101-D BALAN, CERLOT Requérant-cédant M-210304-001 GAMARRA, MME GUILLERMINA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5009	80-04-12	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-49350	80-05-21	Décision: MPT-15281 M-208370-101-D MASSE, HECTOR Requérant-cédant M-210301-001 DES SERRES, CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5010	80-04-12	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-49389	80-05-21	Décision: MPT-15283 M-205990-102-D DOSTON, ROGER Requérant-cédant M-209281-003 CONSULVATION INCORPORATED Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5136	80-04-19	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-49391	80-05-21	Décision: MPT-15284 M-205647-101-D GATTO, GIUSEPPE Requérant-cédant M-208633-002 GIANGAGNA, FILIPPO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5136	80-04-19	Transfert de permis Accordée A-5

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-49395	80-05-21	Décision: MPT-15289 M-200505-101-D KATERINAKIS, NICOLAS Requérant-cédant M-210311-001 VAMVAKITIS, MICHAIL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5137	80-04-19	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-49396	80-05-21	Décision: MPT-15288 M-208185-101-D BOUCHER, RICHARD Requérant-cédant M-210310-001 DESNOYERS, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5138	80-04-19	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-49397	80-05-21	Décision: MPT-15287 M-200422-101-D KOZIARSKI, STEFAN Requérant-cédant M-210313-001 LEVINE, MME LILLY Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5138	80-04-19	Transfert de permis Accordée A-11
Q-80-8972	80-06-03	Décision: QPT-5177 Q-202 574-1-D ANDRÉ LABRIE (Labrie, André)	G.O.Q. no 50 p. 11424	77-12-17	Demande de permis 09-9717-V Désistement
Q-80-22629	80-05-12	Décision: QPT-5164 Q-201745-103-D WAYNE PARSON Requérant-cédant Q-203 340-101-D JULES THERRIEN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3660	80-03-01	Transfert de permis A-38 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 12 mai 1980.
QI-80-20023	80-06-02	Décision: QI-20023 Q-203217-001 JEAN-LOUIS BÉLISLE			Permis identique *instanter* Accordée

CAMIONNAGE RÉGULIER

M-80-20385	80-06-02	Décision: MDI-2648 19573-V-D-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant GERALD ARMSTRONG TRANSPORT LIMITED Intimée			Décision incidente Requête pour péremption d'instance suivant l'article 2.41.1 du Règlement 2 (1976) Vu la requête pour mise au rôle, cette requête pour péremption est rejetée.
M-80-38220	80-06-06	Décision: MCR-5964 M-304565-1-D N. BERNARD INC.	G.O.Q. no 10 p. 3186 G.O.Q. no 42 p. 9404	79-03-10 79-10-20	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-44426	80-06-04	Décision: MCR-5962, MCS-5123 M-301952-101-D CHAMPLAIN SEPT-ÎLES INTERPROVINCIAL INC.	G.O.Q. no 38 p. 8549	79-09-22	Droit additionnel Rejetée
M-80-44552	80-06-03	Décision: MCR-5961 M-302679-102-D TRANSPORT RENÉ ST-PIERRE INC.	G.O.Q. no 39	79-09-29	Modification de permis Accordée telle que modifiée à l'audience
M-80-44719	80-06-03	Décision: MCR-5066-TF M-30022-101-V GENERAL TRAFFIC SERVICES LTD.	G.O.Q. no 41	79-10-13	Interprétation de tarifs Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-45250	80-06-06	Décision: MCR-5965 M-300270-104-D R.H. REDIKER TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 44 p. 9820	79-11-03	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-45563	80-01-25	Décision: MCR-5649 M-303454-101-D ROY, MICHEL Requérant-cédant LES TRANSPORTS MICHEL ROY INC. Requérante-cessionnaire LES TRANSPORTS MICHEL ROY INC. Mise en cause	G.O.Q. no 50 p. 10441	79-12-15	Changement de contrôle Accordée
M-80-46579	80-06-06	Décision: MCR-5963 M-300290-105-D EMSLIE BROTHERS LIMITED	G.O.Q. no 3 p. 398	80-01-19	Demande de permis Accordée
M-80-47168	80-05-07	Décision: MCR-5901-TF M-300930-102-DT COTTRELL FORWARDING CO. LTD.	G.O.Q. no 6 p. 1617	80-02-09	Modification de tarifs Accordée
M-80-47293	80-05-23	Décision: MCS-5093, MCR-5950 M-300701-101-V YELLOW FREIGHT SYSTEM INC.	G.O.Q. no 7 p. 1819	80-02-16	Révision de décision Rejetée
M-80-47521	80-03-07	Décision: MCR-5740 M-304679-101-DS LA STATION DE L'ÉLEVEUR ST-RÉDEMPTEUR INC. Requérante-cédante M-300434 LIONEL SÉGUIN LIMITÉE Requérante-cessionnaire	La Presse	7, 8, 9 janvier 80	Transfert de permis Accordée
M-80-47817	80-05-22	Décision: MCR-5938-TF M-302306-104-DT R. CLOUGH TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 11 p. 4123	80-03-15	Modification de tarifs Accordée
M-80-48098	80-05-08	Décision: MCR-5919 M-300116-DS-103 BELL TRUCK CARTAGE LTD. Requérante-cédante M-305113-101-DS CAMIONNAGE INTRA-QUÉBEC INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	6, 7, 8 février 80	Transfert de permis Accordée en partie
M-80-48161	80-04-29	Décision: MCR-5886-TF M-30006-192-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 12 p. 4310	80-03-22	Modification de tarifs Accordée
M-80-49014	80-06-05	Décision: MCR-5967 M-300066-103-D HUSBAND TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 16 p. 5129	80-04-19	Modification de permis Accordée
M-80-49017	80-05-12	Décision: MCR-5917-TF M-30006-194-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 14 p. 4781	80-04-05	Modification de tarifs Accordée
M-80-49126	80-03-20	Décision: MT-716 M-305153-101-SI LINDSAY TRANSPORTATION INC.			Demande de permis temporaire Accordée Du 20 mars 1980 pour 15 jours
M-80-49335	80-05-20	Décision: MCR-5933-TF M-30006-195-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 15 p. 5008	80-04-12	Modification de tarifs Accordée
M-80-49504	80-05-29	Décision: MCS-5095-TF, MCR-5051-TF M-300214-101-DT BRAULT, MAURICE	G.O.Q. no 16 p. 5139	80-04-19	Modification de tarifs Accordée
M-80-49900	80-05-29	Décision: MCR-5956 M-300397-102-D TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS (INTERPROVINCIAL) INC.	G.O.Q. no 17 p. 5324	80-04-26	Modification de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-50407	80-06-03	Décision: MS-6170 M-304977-103-D WILLIES GRAIN CO.	Journal de Montréal	27, 28, 29 octobre 79	Demande de permis spécial Rejetée
M-80-50661	80-05-27	Décision: MCR-5943 M-300580-101-DS LACAS TRANSPORT ENR. Requérant-cédant M-303278-101-DS TRANSPORT SERGE LIMITÉE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 mars 80	Transfert de permis Accordée
M-80-50663	80-05-27	Décision: MCR-5945 M-304979-102-DS LES INDUSTRIES J.G.G. INC. Requérant-cédant M-302561-102-DS PANAGOPOULOS, GREGORY Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	4, 5, 6 avril 80	Transfert de permis Accordée
M-80-50746	80-05-27	Décision: MCR-5947 M-304601-101-DS A. TURCOTTE & FILS LTÉE Requérant-cédant M-305180-101-DS LES CONSTRUCTIONS EX. TERR INC. Requérant-cessionnaire	Le Soleil	29 et 31 mars 1 avril 80	Transfert de permis Accordée
M-80-51373	80-05-23	Décision: MT-731 M-305212-101-SI DORIN INC.			Demande de permis temporaire Rejetée
M-80-51451	80-05-29	Décision: MCR-5949-TF M-30003-415-TT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.			Modification de tarifs Accordée
M-80-51681	80-06-05	Décision: MT-732 M-300349-101-SI NEPTUNE WORLD WIDE MOVING INC.			Demande de permis temporaire Rejetée
Q-80-22438	80-06-02	Décision: QCR-3165 Q-300867-101-D LIVRAISON LEPAGE LTÉE	G.O.Q. no 6	80-02-09	Modification de permis 1. Accorde la demande 2. Annule les permis connus comme les clauses *a*) et *b*)
Q-80-22837	80-04-29	Décision: QCR-3127-TF Q-300952-102-DT TRANSPORT FRANCLAIR INC.	G.O.Q. no 12	80-03-22	Modification de tarifs Accordée
Q-80-23274	80-06-03	Décision: QCR-3167 Q-302029-101-D M.P.L. LIVRAISON ENR. (Alain Paquette opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 18 p. 5532	80-05-03	Demande de permis Accordée
Q-80-23422-1	80-05-26	Décision: QCR-3159 0-Q-302058-101-DS MESSAGERIE CHIC ENR. Requérant-cessionnaire 9-Q-301200-101 MESSAGERIE CHIC ENR. Requérant-cédant	Journal de Québec Saguenay Lac St-Jean Saguenay Lac St-Jean	80-04-01 80-04-02 80-04-03	Transfert total de permis Accordée
Q-80-23497-3	80-05-27	Décision: QCR-3161 3-Q-301834-110-DS TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérant-cessionnaire 4-Q-301486-101 ROBERT PRATTE INC. Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-16 80-04-17 80-04-18	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mai 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-23784-4	80-06-06	Décision: QS-3153 7-Q-302093-101-S ANCTIL, FERNAND Requérant-tireur 5-Q-302046-102 TRANSPORT ANCTIL INC. Requérant-tiré	Le Devoir	80-05-21 80-05-22 80-05-23	Demande de permis Accordée Durée: Du 6 juin 1980 jusqu'au 14 février 1981.
QI-80-30085	80-06-03	Décision: QI-30085 Q-300 668 MAURICE GUILLEMETTE INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-30086	80-06-10	Décision: QI-30086 Q-300180 FRANK GLODE LTÉE			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-30087	80-06-10	Décision: QI-30087 Q-300 278 ADRIEN BÉRUBÉ			Permis identique *instanter* Accordée

CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

M-80-4668	80-06-02	Décision: MCS-5109 22352-V P-1 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante CROSSLAND TRUCKING INC. Intimée	G.O.Q. no 2 p. 178 G.O.Q. no 19 p. 5760	75-01-11 78-05-13	

Proprio motu

La Commission:

1. Considère l'avis *proprio motu* publié à la *Gazette officielle du Québec*, au numéro 2, du 11 janvier 1975, comme satisfait, de même que l'avis amendé publié au numéro 19, du 13 mai 1978.

2. Déclare le présent dossier fermé sans plus.

M-80-27934	80-06-05	Décision: MCS-5126 M-303241-D-1 KELLAR, KENNETH L.	G.O.Q. no 5 p. 1416	78-02-04	Demande de permis Accordée partiellement
M-80-44426	80-06-04	Décision: MCR-5962, MCS-5123 M-301952-101-D CHAMPLAIN SEPT-ÎLES INTERPROVINCIAL INC.	G.O.Q. no 38 p. 8549	79-09-22	Droit additionnel Rejetée
M-80-44550	80-05-28	Décision: MCS-4832-C M-300791 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante JEAN-PAUL TRUDEAU & FILS LTÉE Voiturier-remorqueur TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Voiturier-roulier			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision MCS-4832 du 11 février 1980, de manière à ce que le numéro de dossier apparaissant à la page frontiscipe et aux pages 1 et 2 se lise comme étant le numéro M-300791 au lieu de M-304913 et que la page du dispositif soit indiquée comme étant la page 2 au lieu de 1.

M-80-44890	80-06-05	Décision: MCS-5125 M-304938-101-D DONLINE HAULAGE INC.	G.O.Q. no 42 p. 9405	79-10-20	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-45931	80-06-02	Décision: MDI-2634 M-305022-101-S L'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant TRANSIT P.M. INC. Voiturier-roulier CAMIONNAGE PIERRE BRUNETTE ENRG. Voiturier-remorqueur			

Décision incidente
Demande suivant le paragraphe 3, de l'article 2.46 du Règlement 2 (1976).
Délai de trente (30) jours accordé pour paiement des droits et, à défaut, annulation de la décision MCS-4824 du 5 février 1980, et confiscation du cautionnement.

M-80-47293	80-05-23	Décision: MCS-5093, MCR-5950 M-300701-101-V YELLOW FREIGHT SYSTEM INC.	G.O.Q. no 7 p. 1819	80-02-16	Révision de décision Rejetée
M-80-47923	80-05-28	Décision: MCS-5089-TF M-300238-143-DT PROVOST CARTAGE INC.	G.O.Q. no 10 p. 3913	80-03-08	Modification de tarifs Accordée
M-80-47974	80-04-15	Décision: MCS-4981 M-305085-101-D LAPAN, FRED D. Voiturier-remorqueur M-301411-101-D LÉO FOURNIER'S TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 11 p. 4133	80-03-15	Demande de permis Accordée
M-80-48105	80-06-02	Décision: MCS-5117 M-300278-101-D BOYD, WENDELL	G.O.Q. no 12 p. 4306	80-03-22	

Suppression de service
La Commission:
1. Prend acte de l'absence de contrat pouvant renouveler la clause *e)* du permis M-300278 (2611-V);
2. Déclare que ladite clause *e)* devient nulle *ipso facto* tel qu'il est prévu par l'article 41, paragraphe 5), de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

M-80-48447	80-05-28	Décision: MCS-5092 M-305120-101-D MELOCHE, CLAUDE Voiturier-remorqueur M-302595-104-D IKO FORWARDERS LTD Voiturier-roulier	G.O.Q. no 13 p. 4539	80-03-29	Demande de permis Accordée
M-80-49038	80-05-16	Décision: MCS-5074-TF M-301926-103-DT LAURIER TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 14 p. 4786	80-04-05	Modification de tarifs Accordée
M-80-49041	80-05-28	Décision: MCS-5090-TF M-302558-102-DT BRUNSWICK PETROLEUM TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 14 p. 4786	80-04-05	Modification de tarifs Accordée
M-80-49119	80-05-16	Décision: MCS-5073 M-301421-103-D GÉRARD HARBEC TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur M-300238-145-D PROVOST CARTAGE INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 15 p. 5005	80-04-12	Demande de permis Accordée
M-80-49501	80-05-29	Décision: MCS-5097-TF M-304285-101-DT KEATHLEY CARTAGE LIMITED	G.O.Q. no 16 p. 5138	80-04-19	Modification de tarifs Accordée
M-80-49504	80-05-29	Décision: MCS-5095-TF, MCR-5051-TF M-300214-101-DT BRAULT, MAURICE	G.O.Q. no 16 p. 5139	80-04-19	Modification de tarifs Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-49505	80-05-29	Décision: MCS-5094-TF M-302533-101-DT TRANSPORT FERNAND MALO INC.	G.O.Q. no 16 p. 5139	80-04-19	Modification de tarifs Accordée
M-80-49507	80-05-07	Décision: MCS-5054 M-302990-101-DS D. CURRIER MOVING AND CARTAGE CO. LTD Requérante-cédante M-305002-101-DS ABEL THE MOVER LIMITED Requérante-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 novembre 79	Transfert de permis Accordée
M-80-49627	80-06-02	Décision: MCS-5111 M-305124-101-D TRANSPORT JACQUES MARTIN INC. Voiturier-remorqueur M-302074-101-D MARTIN, JACQUES Voiturier-roulier	G.O.Q. no 17 p. 5305	80-04-26	Demande de permis Accordée
M-80-49654-S	80-04-09	Décision: MS-6121 M-301952-104-S CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC. Voiturier-remorqueur M-300397-107-S TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS (INTERNATIONAL) INC. M-300038-106-S FORGET TRANSPORT INC. Voituriers-rouliers	Le Devoir	10, 11, 12 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 9 avril 1980 au 7 avril 1981
M-80-49655-S	80-04-09	Décision: MS-6122 M-300044-111-S CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. Voiturier-remorqueur M-300038-104-S FORGET TRANSPORT INC. M-300397-105-S TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS (INTERNATIONAL) INC. Voituriers-rouliers	Le Devoir	10, 11, 12 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 9 avril 1980 au 7 avril 1981
M-80-49899	80-05-29	Décision: MCS-5100 M-305123-101-D COLLVER, RONALD Voiturier-remorqueur M-301796-185-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 17 p. 5324	80-04-26	Demande de permis Accordée
M-80-49899	80-06-04	Décision: MCS-5100-C M-305123-101-D DONALD COLLVER	G.O.Q. no 17 p. 5324	80-04-26	

Correction de décision

La Commission:

Corrige à la page frontispice de la décision MCS-5100 le nom du voiturier-remorqueur indiqué comme étant Ronald Collver pour qu'il se lise à l'avenir Donald Collver.

M-80-50220	80-05-22	Décision: MS-6160 M-305168-101-S DIXON LEASING CO. INC.	Le Devoir	24, 25, 26 mars 80	Demande de permis spécial Accordée Du 22 mai 1980 au 20 mai 1981
M-80-51057	80-05-13	Décision: MS-6156 M-305192-101-S SINCLAIR, MICHEL Voiturier-remorqueur M-300164-121-S ATLAS TRUCKING COMPANY LTD. Voiturier-roulier	Journal de Montréal	22, 23, 24 avril 80	Demande de permis spécial Accordée Du 13 mai 1980 au 12 mai 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51069	80-05-15	Décision: MS-6157 M-305198-101-S LAGACÉ, JEAN Voiturier-remorqueur M-301225-104-S BERTRAND MATHIEU LIMITÉE Voiturier-roulier	Le Devoir	28, 29, 30 avril 80	Demande de permis spécial Accordée Du 15 mai 1980 au 14 mai 1981
M-80-51208	80-05-23	Décision: MS-6161 M-300496-102-S ST-HILAIRE, JEAN-PAUL	La Tribune	30 avril 1, 2 mai 80	Demande de permis spécial Accordée Du 26 mai 1980 au 26 novembre 1980, incl.
M-80-51209	80-05-23	Décision: MS-6164 M-305191-102-S PAUL GRAND'MAISON INC.	Le Devoir	28, 29, 30 avril 80	Demande de permis spécial Rejetée
M-80-51219	80-05-26	Décision: MS-6167 M-304400-101-S TRANSPORT LACHAPELLE INC. Voiturier-remorqueur M-300001-135-S INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Voiturier-roulier	Le Devoir	5, 6, 7 mai 80	Demande de permis spécial Accordée Du 26 mai 1980 au 31 mars 1981
M-80-51264	80-05-26	Décision: MS-6168 M-303524-107-S LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU LTÉE Voiturier-remorqueur M-300697- TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALÉRIEN) LTÉE Voiturier-roulier	La Presse	6, 7, 8 mai 80	Demande de permis spécial Accordée Du 16 mai 1980 au 31 mars 1981
M-80-51253	80-05-21	Décision: MT-730 M-300122-101-SI GARFIELD TRANSPORTATION INC.			Demande de permis temporaire Accordée Du 23 mai 1980 au 6 juin 1980 inclusivement.
M-80-51263-S	80-05-28	Décision: MS-6162 M-305073-101-S VAILLANCOURT, ALAIN	Le Devoir	27, 28, 29 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
Q-80-20925	80-05-20	Décision QCS-2057-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-300406-101-D MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD. HAMEL TRANSPORT LTÉE CARTIER TRANSPORT INC. MAGNY TRANSPORT INC. DÉMÉNAGEMENTS CARTIER INC. LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ (1977) LTÉE GENESSE TRANSPORT INC. Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige la décision portant le numéro QCS-2057 en la remplaçant par la décision corrigée QCS-2057-C: Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-20962	80-06-02	Décision: QCS-2339 Q-300951-102-D J. RENÉ LAROUCHE ENREGISTRÉ (Larouche, J. René)	G.O.Q. no 31	79-08-04	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-21486	80-06-02	Décision: QCS-2338 Q-301194-101-D PAUL-ANDRÉ BOULIANNE	G.O.Q. no 40	79-10-06	Modification de permis 1. Accordée en partie 2. Annule le permis connu comme la clause *g*).
Q-80-22107	80-06-02	Décision: QCS-2342 Q-300156-102-D CARON & FILS TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 52	79-12-29	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Modification de permis et nouvelle demande 1. Accordée telle qu'amendée; 2. Rejette la demande de transport général de L'Islet, Saint-Aubert, Saint-Damase, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Tourville et Montmagny à Saint-Pacôme, et retour; 3. Annule les permis connus comme les clauses *d*), *f*), *g*), *i*), *j*), *k*), *m*), *q*), *r*), *s*), *u*), *v*), *y*), et *z*) du permis numéro 3312-V.			
Q-80-22366	80-06-02	Décision: QCS-2340 Q-301811-101-D GARAGE MARCEL SIMARD INC.	G.O.Q. no 5	80-02-02	Demande de permis Désistement
Q-80-22428	80-05-20	Décision: QCS-2311 Q-301 980-102-D JACQUES DESCHENES Voiturier-remorqueur Q-300 433-116-D ROBERVAL EXPRESS LTÉE Courtier en transport	G.O.Q. no 6 p. 1628	80-02-09	Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-22429	80-05-20	Décision: QCS-2310 Q-301 979-102-D PAUL DESBIENS Voiturier-remorqueur Q-300 433-117-D ROBERVAL EXPRESS LTÉE Courtier en transport	G.O.Q. no 6 p. 1628	80-02-09	Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-22448	80-05-20	Décision: QCS-2313 Q-301 982-101-D JEAN-YVES DURAND Voiturier-remorqueur Q-300 433-118-D ROBERVAL EXPRESS LTÉE Courtier en transport	G.O.Q. no 6 p. 1631	80-02-09	Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-22455	80-05-20	Décision: QCS-2312 Q-301 981-101-D PIERRE HOULE Voiturier-remorqueur Q-300 433-115-D ROBERVAL EXPRESS LTÉE Courtier en transport	G.O.Q. no 6 p. 1632	80-02-09	Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-22467	80-05-21	Décision: QCS-2314-TF Q-300 777-101-DT BRISSETTE TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 7 p. 1829	80-02-16	Modification de tarifs Accordée

Annexe

BRISSETTE TRANSPORT LTÉE

Transport général

1. Service local:

Service local camion 4 tonnes 14,00 $ l'heure. — Clause A

2. Rayon 30 milles:

Meubles et marchandises générales:

1 à 499 lb	3,60 $	Minimum: 9,00 $	Clause B
500 à 999 lb	3,30		
1 000 à 1 999 lb	3,00		
2 000 à 4 999 lb	2,70		
5 000 à 9 999 lb	2,10		
10 000 à 19 999 lb	1,40		
20 000 à 29 999 lb	0,90		
Charge entière 30 000 lb	0,60 $ cwt		
40 000 lb	0,50 cwt		

3. De St-Justin à Montréal et retour:

Meubles, marchandise générale:

1 à 499 lb	4,00 $	4,10 $	Minimum:	9,50 $	Clause C
500 à 999 lb	3,90	3,90	En transfert:	6,00	
1 000 à 1 999 lb	3,70	3,50	Minimum pour		
2 000 à 4 999 lb	3,50	2,80	enveloppe de		
5 000 à 9 999 lb	3,10	2,20	moins de 5 lb	5,00	
10 000 à 19 999 lb	2,20	1,70	Meubles transférés		
20 000 à 29 999 lb	1,20	1,00	à Montréal	2,60 $ cwt	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		4. Les Meubles de St-Barthélémy Ltée: Les meubles de St-Barthélémy Ltée 0,70 $ le mille courant pour 1 camion. De l'origine à destination et retour.			Clauses D et E
Q-80-22835	80-06-03	Décision: QCS-2344 Q-300 240-103-D STE-MARIE EXPRESS LTÉE	G.O.Q. no 12 p. 4314	80-03-22	
		Modification de clauses Accordée telle qu'amendée Annule la clause *h*) du permis numéro Q-300 240.			
Q-80-22867	80-04-29	Décision: QCS-2272 Q-302 001-101-D GRESLYL INC. Voiturier-remorqueur Q-300 203-102-D GRENIER TRANSPORT INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 12	80-03-22	Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-23004	80-06-04	Décision: QCS-2346 Q-300 505-102-D SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC/ SOMAVRAC INC.	G.O.Q. no 14 p. 4801	80-04-05	Demande de permis Accordée Annule à toutes fins que de droit la clause *p*) du permis numéro Q-300 505.
Q-80-23009	80-06-02	Décision: QCS-2343-TF Q-300 109-102-DT TRANSPORT PHILIPPE INC.	G.O.Q. no 14 p. 4801	80-04-05	Modification de tarifs La Commission prend acte du retrait de la demande par la partie requérante.
Q-80-23123	80-05-28	Décision: QCS-2330-TF Q-301 190-110-TT TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC.			Modification de tarifs Rejetée
Q-80-23145	80-05-27	Décision: QCS-2326 Q-302 037-102-D BUTEAU, RÉNALD Voiturier-remorqueur Q-300 174-111-D BEAUCE EXPRESS INC. Courtier en transport Q-300 927-110-D CHO-BO INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 16 p. 5144	80-04-19	Permis de transport par remorquage Accordée
Q-80-23148	80-05-23	Décision: QCS-2320-TF & QCR-3156-TF Q-300 493-102-DT JEAN-GUY COTNOIR TRANSPORT LIMITÉE	G.O.Q. no 16 p. 5144	80-04-19	Modification de tarifs pour l'exploitation des clauses *a*), *b*) et *c*) du permis Q-300 493 Accordée
Q-80-23167	80-05-29	Décision: QCS-2334 Q-301 929-102-D FERNAND DAIGLE (Daigle, Fernand) Voiturier-remorqueur M-300 044-120-D CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 16 p. 5146	80-04-19	Permis de transport par remorquage Accordée en partie
Q-80-23277	80-06-04	Décision: QCS-2345 Q-300 541-108-D ST-BASILE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 18 p. 5532	80-05-03	Modification de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-23281	80-06-03	Décision: QCS-2348 Q-300202-200-D TRANSPORT MAGNY INC. Requérante PARENT, MICHEL Q-301 367-101-D NOLET, RENÉ Q-301 633-102-D A.G.F.G. TRANSPORT INC. Q-301 799-101-D LES ENTREPRISES M.T.V. ENRG. M-302 212-101-D YALE, BERNARD M-302 568-101-D ANDRÉ SAYEUR INC. M-303 159-101-D TRANSPORT PAUL SAVARD ENRG. M-303 365-101-D LES ENTREPRISES DUPONT FRÈRES INC. M-303 485-103-D TRANSPORT R.G. ENRG. M-304 696-102-D BISSONNETTE, GÉRARD M-304 739-104-D MAILHOT, ARMAND Q-301 509-102-D COSSETTE, JEAN Q-301 703-101-D TRANSPORT RAYMOND ROCHETTE ENR. M-301 732-101-D MALTAIS, LAURIER . M-302 336-102-D CHAGNON, FRANÇOIS M-303 051-101-D SASSEVILLE TRANSPORT INC. M-303 203-102-D LES TRANSPORTS MICHEL ROY INC. M-303 454-102-D BELISLE, JEAN-NIL M-304 584-102-D BÉLANGER, ANDRÉ M-304 630-104-D VERVILLE, JOS. M-304 794-102-D Intimés	G.O.Q. no 18 p. 5535	80-05-03	Suppression totale du permis de tiré connexe aux permis des tireurs Accordée
Q-80-23284	80-06-03	Décision: QCS-2349 Q-300 338-103-D RIVEST, CAMIL Requérant-cédant Q-302 044-102-D LES DÉMÉNAGEMENTS COTNOIR (MALARTIC) INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 18 p. 5536	80-05-03	Transfert total de permis — Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la présente cause; — clôt le présent dossier.
Q-80-23366-SI	80-05-30	Décision: QT-919 M-300238-288-SI LES TRANSPORTS PROVOST INC.			Permis temporaire *instanter* Accordée Durée: du 2 juin 1980 au 16 juin 1980 inclusivement.
Q-80-23489-0	80-05-30	Décision: QS-3148 3-Q-302063-101-S LES RÉSIDENCES PRINCE INC. Requérant	La Tribune Sherbrooke	80-03-31 80-04-01 80-04-02	Demande de permis Rejetée
Q-80-23732-3	80-05-23	Décision: QT-915 5-Q-302087-101-SI GENESSE, ANDRÉ Requérant			Demande de permis Accordée Ce permis sera valide à compter de lundi le 26 mai 1980 au lundi 9 juin 1980 incl.
QI-80-30082	80-05-12	Décision: QI-30082 Q-300102 LE TRANSPORT FRENETTE INC. Courtier en transport M-304620 CLARO EXPRESS INC. Voiturier-remorqueur			Permis identique *instanter* Accordée

PRODUITS NOMMÉS

M-80-51543	80-06-02	Décision: MPN-11978 M-401923-PN-1 LEVARI, RICHARD N.			Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-51544	80-06-02	Décision: MPN-11979 M-402132-PN-3 STARNES DISTRIBUTORS INC.			Demande de permis Rejetée
M-80-51545	80-06-02	Décision: MPN-11980 M-402132-PN-14 STARNES DISTRIBUTORS INC.			Demande de permis Rejetée
M-80-51546	80-06-02	Décision: MPN-11981 M-402132-PN-15 STARNES DISTRIBUTORS INC.			Demande de permis Rejetée
M-80-51547	80-06-02	Décision: MPN-11982 M-402348-PN-1 DON BAILEY & ASSOCIATES, INC.			Demande de permis Rejetée
M-80-51548	80-06-02	Décision: MPN-11983 M-402348-PN-2 DON BAILEY & ASSOCIATES, INC.			Demande de permis Rejetée
M-80-51549	80-06-02	Décision: MPN-11984 M-402363-PN-1 JOHNSON, L.D.			Demande de permis Rejetée
M-80-51550	80-06-02	Décision: MPN-11985 M-401896-PN-4 HATCHER, EDWARD B.			Demande de permis Rejetée
M-80-51576	80-06-02	Décision: MPN-11991 M-400166-PN-108 WHEATLEY TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 2 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51577	80-06-02	Décision: MPN-11992 M-400166-PN-109 WHEATLEY TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 2 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51578	80-06-02	Décision: MPN-11993 M-400166-PN-110 WHEATLEY TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 2 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51579	80-06-02	Décision: MPN-11994 M-400166-PN-111 WHEATLEY TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 2 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51580	80-06-02	Décision: MPN-11995 M-400166-PN-112 WHEATLEY TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 2 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51601	80-06-02	Décision: MPN-11996 M-402416-PN-1 MONTMAGNY, NORMAND			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.
M-80-51602	80-06-02	Décision: MPN-11997 M-401101-PN-3 R.W.B. TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 2 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51603	80-06-03	Décision: MPN-11998 M-401491-PN-1 F.T. SICILIA INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51604	80-06-03	Décision: MPN-11999 M-402280-PN-17 ALTRUCK FREIGHT SYSTEMS			Demande de permis Accordée Du 3 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51605	80-06-03	Décision: MPN-12000 M-401995-PN-5 QUALITY EXCHANGE INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juin 1980 au 31 mars 1981.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-51606	80-06-03	Décision: MPN-12001 M-401742-PN-43 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51607	80-06-03	Décision: MPN-12002 M-401742-PN-44 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 3 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51608	80-06-04	Décision: MPN-12003 M-402426-PN-1 KINDT & SONS			Demande de permis Accordée Du 4 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51609	80-06-04	Décision: MPN-12004 M-402339-PN-7 A & A TRANSPORT, INC.			Demande de permis Accordée Du 4 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51610	80-06-04	Décision: MPN-12005 M-402339-PN-8 A & A TRANSPORT, INC.			Demande de permis Accordée Du 4 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51641	80-06-04	Décision: MPN-12006 M-402339-PN-9 A & A TRANSPORT, INC.			Demande de permis Accordée Du 4 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51642	80-06-05	Décision: MPN-12007 M-402428-PN-1 TATE, DOLORES			Demande de permis Accordée Du 5 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51643	80-06-05	Décision: MPN-12008 M-402427-PN-1 MIKE GOLDSTON TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 5 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51644	80-06-05	Décision: MPN-12009 M-400007-PN-17 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 5 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51645	80-06-05	Décision: MPN-12010 M-401784-PN-3 MANCIL, CARLIE			Demande de permis Accordée Du 5 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51646	80-06-05	Décision: MPN-12011 M-400082-PN-5 T & M TRUCKING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 5 juin 1980 au 31 mars 1981.
M-80-51647	80-06-05	Décision: MPN-12012 M-402410-PN-1 SERVICE MINI REMORQUE C H C INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.
M-80-51648	80-06-05	Décision: MPN-12013 M-402425-PN-1 THOMAS, WILSON MATHEWS			Demande de permis Accordée Du 5 juin 1980 au 31 mars 1981.

LOCATION

M-80-38176	80-05-26	Décision: ML-2267 M-600542-2-D LOCATION DE CAMIONS LE CAMIONNEUR INC.	G.O.Q. no 10 p. 3180	79-03-10	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Demande de révision de décision

La Commission:

1. Révise la décision MI-2212, rendue le 4 décembre 1979.
2. Modifie le dispositif de cette décision pour qu'il se lise comme suit:

1. Autorise le changement d'adresse de la place d'affaires du 300, rue Quilan, ville LaSalle, QC, au 210, rue Roy, St-Eustache, QC.

2. Décrète que le permis de location M-600542 (618-DYV) ne se renouvellera pas automatiquement au 31 mars 1981 sur paiement des droits prescrits, mais qu'il pourra être renouvelé par décision de la Commission si à l'audience publique dès maintenant convoquée à Montréal, en la division 1, le 20 janvier 1981, à 10:00 heures, la détentrice vient y faire la démonstration qu'elle a opéré son permis pour l'année 1980-1981 en tous points conformément à la loi et aux règlements.

M-80-42541	80-05-27	Décision: ML-2268 M-600209-1-D LES ASSOCIÉS CORPORATION COMMERCIALE DU CANADA LTÉE	G.O.Q. no 25 p. 6464	79-06-23	Changement de place d'affaires Accordée
M-80-46466	80-05-14	Décision: ML-2257-TF M-600505-102-DT LOCATION CIRCUIT INC.	G.O.Q. no 3 p. 388	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
M-80-46495	80-04-01	Décision: ML-2196 M-601025-101-D GARAGE RENÉ PETIT INC. Requérant-cédant M-601204 LOCATION RENÉ PETIT INC. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 395	80-01-19	Transfert de permis Accordée
M-80-46768	80-05-23	Décision: ML-2266 M-600939-108-D AUTOSERVICAR INC.	G.O.Q. no 4 p. 888	80-01-26	Demande de permis Accordée en partie
M-80-46941	80-05-27	Décision: ML-2269 M-601156-102-D LOCATION SANITAIRE JACQUES-CARTIER INC.	G.O.Q. no 5 p. 1355	80-02-02	Demande de permis Accordée
M-80-47572	80-03-17	Décision: ML-2176 M-601085-101-DS HUGO MONETTE GUY LOUIS XVI SYLVIE L. MONETTE Requérants-cédants GILLES SYLVAIN JEANNINE LÉTOURNEAU SYLVAIN GAÉTAN SYLVAIN Requérants-cessionnaires LOCATION LAVAL INC. Mise en cause	Le Devoir	17, 18, 19 janvier 80	Changement de contrôle Accordée
M-80-47816	80-04-15	Décision: ML-2207-TF M-601087-103-DT LOCATION D'AUTO BUDGET HULL ENRG.	G.O.Q. no 10 p. 3900	80-03-08	Modification de tarifs Accordée
M-80-48103	80-03-27	Décision: ML-2187 M-600880-101-DS GÉRALD LARIVIÈRE ADÉODAT LARIVIÈRE RONALD LARIVIÈRE JEAN-MARCEL LARIVIÈRE ROBERT LARIVIÈRE Requérants-cédants CORPORATION GUILBAULT D'ANJOU LTÉE Requérante-cessionnaire LOCATION DE L'OUTAOUAIS INC. Mise en cause	Le Devoir	6, 7, 8 février 80	Changement de contrôle Accordée
M-80-48439	80-05-06	Décision: ML-2249-TF M-600991-102-DT LOCATION L.J.R. LTÉE	G.O.Q. no 13 p. 4537	80-03-29	Modification de tarifs Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-48443	80-05-20	Décision: ML-2263-TF M-600547-101-DT ARMSTRONG, JAMES LESLIE	G.O.Q. no 15 p. 4992	80-04-12	Modification de tarifs Accordée
M-80-51167	80-05-26	Décision: MS-6163 M-601190-102-S C. LEMAIRE EXPRESS INC.	Journal de Montréal	22, 23, 24 avril 80	Demande de permis spécial Rejetée
M-80-51228	80-06-05	Décision: ML-2270 M-601221-102-D LOCATION L'ASSOMPTION ENRG.			Demande de permis Désistement
M-80-51563	80-06-02	Décision: MDI-2636 M-600342-102-S AUTOMOBILE D.K. (1976) INC. Requérante COMPACT RENT-A-CAR LIMITED Opposante			Décision incidente Requête pour être entendu sur une demande de permis spécial Requête rejetée
Q-80-22649	80-05-30	Décision: QL-1029 Q-600 508-101-D MAISON DE L'AUTO ST-FÉLICIEN LTÉE	G.O.Q. no 9 p. 3663	80-03-01	Demande de permis La Commission accueille la requête en faveur de Location d'Autos Verreault Inc.
Q-80-23182	80-05-30	Décision: QL-1028-TF Q-600 010-106-DT BOULEVARD CHEVROLET INC.	G.O.Q. no 16 p. 5148	80-04-19	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 30 mai 1980.
Q-80-23263 Q-80-23264 Q-80-23265 Q-80-23266	80-06-04	Décision: QL-1031 Q-600 481-104-D, 106-D, 107-D et 105-D ENTREPRISES B.C. (MONTRÉAL) LIMITÉE	G.O.Q. no 18 p. 5530 et 5531	80-05-03	Demande de permis Accordée
Q-80-23269	80-06-03	Décision: QL-1030 Q-600462-102-D TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE Q-600 465-102-D BEL-MONT TRANSIT INC. Requérantes-conjointes	G.O.Q. no 18	80-05-03	Demande de permis Accordée
Q-80-23272	80-06-03	Décision: QL-1027 Q-600 146-101-D QUÉ-BOURG AUTO LTÉE	G.O.Q. no 18	80-05-03	Modification de permis Accordée
Q-80-23273	80-06-03	Décision: QL-1032 Q-600 527-101-D CÉCIL BILODEAU AUTOS LTÉE	G.O.Q. no 18 p. 5532	80-05-03	Demande de permis Accordée
Q-80-23648-1	80-05-16	Décision: QS-3141 0-Q-600469-102-S GARAGE YVAN LÉTOURNEAU ENR. Requérant	Journal de Québec	80-04-30 80-05-01 80-05-02	Demande de permis Accordée Durée: du 16 mai 1980 au 16 avril 1981.
Q-80-23723-2	80-05-30	Décision: QS-3151 3-Q-600532-101-S GARAGE JEAN-ROCH THIBEAULT INC. Requérante	Journal de Québec	80-05-09 80-05-10 80-05-12	Demande de permis Rejetée
Q-80-23811-5	80-06-06	Décision: QS-3154 4-Q-600085-101-S LES LOCATIONS STE-MARIE INC. Requérante	Journal de Québec	80-05-21 80-05-22 80-05-23	Modification de permis Rejetée

TRANSPORT EN VRAC

M-80-42788	80-05-15	Décision: MCV-16256-C M-509005-101-VE COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante MC BURNEY TRANSPORT INTERNATIONAL LTD. Requérante			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Correction de décision La Commission: Corrige la décision MCV-16256 du 12 juin 1979 de manière à ce qu'on lise le nom de la requérante comme étant Mc Burney Transport International Limited au lieu de Mc Burry Transport International Limited.			
M-80-42789	80-05-15	Décision: MCV-16255-C M-509005-102-VE COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante MC BURNEY TRANSPORT INTERNATIONAL LIMITED Requérante			
		Correction de décision La Commission: Corrige la décision MCV-16255 du 12 juin 1979 de manière à ce qu'on lise le nom de la requérante comme étant Mc Burney Transport International Limited au lieu de Mc Burry Transport International Limited.			
M-80-47961	80-05-12	Décision: MCV-17071 M-503228-101-D PLOUFFE, MARCEL Requérant-cédant M-509350 LEMIEUX, ROLAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 4131	80-03-15	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-48072	80-03-20	Décision: MCV-16891 M-508542-101-DS PALARDY, GABRIEL (Dame Huguette Dion-Palardy, es qualités de légataire universelle) Requérant-cédant M-509378-101-DS PALARDY, HUGUETTE DION Requérante-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 février 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-48168	80-05-15	Décision: MCV-16964-C M-501194-101-DS COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante GRONDIN, LOUIS Requérant-cédant GRONDIN, CAROL Requérant-cessionnaire			
		Correction de décision La Commission: Corrige la décision MCV-16964 du 18 avril 1980 de manière à ce qu'on lise, à la page 1, au premier paragraphe ainsi qu'au dispositif, la région 10 au lieu de région 06.			
M-80-48273	80-04-18	Décision: MCV-16983 M-508061-101-DS MARTIN, ANDRÉ Requérant-cédant M-504941-101-DS JULIEN MARTIN & FILS LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	6, 7, 8 février 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-48281	80-04-25	Décision: MCV-16992 M-500432-101-D BROCHU, FERNAND Requérant-cédant M-509243-001 BROCHU, YVAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 12 p. 4310	80-03-22	Transfert de permis Accordée R-8

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-48401	80-05-06	Décision: MCV-17051 M-503062-101-D ST-ARNAUD, JEAN-RENÉ (Anne-Marie Champoux St-Arnaud, ès qualités d'exécuteur testamentaire et légataire universelle) Requérant-cédant M-509245-101-D TRANSPORT GÉLINAS INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 4532	80-03-29	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-48419	80-05-02	Décision: MCV-17025 M-500071-101-DS MOINEAU, YVON MOINEAU, HERVÉ (Dame Mariette Chartrand-Moineau, ès qualités de légataire universelle) MOINEAU, DENIS MOINEAU, ALBERT Requérants-cédants MOINEAU, YVON MOINEAU, DENIS MOINEAU, ALBERT Requérants-cessionnaires MOINEAU & FRÈRES ENR. (En société) Mise en cause	La Presse	11, 12, 13 février 80	Transfert de permis Accordée
M-80-48429	80-04-29	Décision: MCV-17007 M-502433-101-DS FRÉCHETTE, PAUL-ÉMILE Requérant-cédant M-509406 BARRÉ, GILLES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 février 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-48449	80-05-06	Décision: MCV-17053 M-508043-101-DS LEBLANC, ANDRÉ Requérant-cédant M-509409 DUSSAULT, GILBERT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 février 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-48454	80-04-02	Décision: MCV-16922 M-508719-101-DS L.C. TRANSPORT ENR. Requérante-cédante M-509408 EXCAVATION ROYAL Requérante-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 février 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-49124	80-04-21	Décision: MCV-16954 M-505950-101-DS MORIN, GHISLAIN Requérant-cédant M-509416-101-DS GUENETTE, BENOIT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 février 80	Transfert de permis Accordée R-7
M-80-49358	80-04-21	Décision: MCV-16973 M-502478-102-DS MATHIEU, GUSTAVE Requérant-cédant M-509419-101 YVES GUERTIN ENR. (En société) Requérante-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 février 80	Transfert de permis Accordée R-6

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-49554	80-04-30	Décision: MCV-17011 M-501491-101-DS JACQUES, JEAN-GUY Requérant-cédant M-509309-001 et 002 ÉQUIPEMENT ASSELIN INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	29, 30 novembre, 1er décembre 1979	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-49633	80-05-09	Décision: MCV-17056 M-502237-101-DS BRASSARD, FERNAND Requérant-cédant M-509435-001 LEMYRE, JEAN-PAUL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 février 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-49739	80-05-21	Décision: MCV-17088 M-504802-101-DS CÔTÉ & ST-PIERRE ENRG. (En société) Requérante-cédante M-509438-001 ST-PIERRE, YVES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 février 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-49741	80-05-05	Décision: MCV-17028 M-507546-101-DS ST-JEAN, YVON Requérant-cédant M-509439 PROVOST, MICHEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 avril 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-49742	80-04-30	Décision: MCV-17012 M-505541-101-DS LALONDE, ANDRÉ Requérant-cédant M-509440-001 LAURENCE, GÉRARD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	3, 4, 5 mars 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-49744	80-04-30	Décision: MCV-17013 M-508881-101-DS VALLÉE, ALAIN Requérant-cédant M-509296-001 LAFORTUNE, AUDREY Requérant-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 mars 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-49749	80-04-30	Décision: MCV-17016 M-508567-101-DS HEVEY, RAYMOND Requérant-cédant M-500437-001 LEVESQUE, ROGER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 mars 80	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-49750	80-04-30	Décision: MCV-17017 M-508780-101-DS BRUNELLE, PIERRETTE Requérante-cédante M-509443 BEAUDOIN, YVES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 mars 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-49851	80-04-30	Décision: MCV-17018 M-507053-102-DS LAFORTUNE, GASTON Requérant-cédant M-509445 LAFORTUNE, RENÉ Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	12, 13, 14 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-49855	80-04-30	Décision: MCV-17020 M-502875-101-DS GAUTHIER, LÉO Requérant-cédant M-509446 TRANSPORT N. & D. & G. LEFEBVRE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-49856	80-05-05	Décision: MCV-17027 M-500989-101-DS MARTIN, SERGE Requérant-cédant M-509446 TRANSPORT N. & D. & G. LEFEBVRE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-49857	80-04-30	Décision: MCV-17021 M-501762-102-DS HAMELIN, RÉAL Requérant-cédant M-509452 SÉNÉCAL, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	Le Devoir	12, 13, 14 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-49881	80-05-05	Décision: MCV-17030 M-508680-101-DS TESSIER, CONRAD Requérant-cédant M-505994 SINTRA INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-49911	80-05-12	Décision: MCV-17057 M-503632-101-DS CUMING, ARTHUR Requérant-cédant M-509458-101-DS GIGUÈRE, JEAN-PAUL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 mars 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-50024	80-05-12	Décision: MCV-17058 M-503209-101-DS PARENTÉ, MICHEL (Germaine Parenté Labens, ès qualités exécutrice testamentaire et légataire universelle) Requérant-cédant M-509461-101-DS PARENTÉ LABENS, GERMAINE Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	29, 30, 31 mars 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-50026	80-05-20	Décision: MCV-17083 M-506473-101-DS HÉMOND, ROGER Requérant-cédant M-508943-101-DS D. LANGEVIN INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	25, 26, 27 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50027	80-05-12	Décision: MCV-17059 M-508997-102-DS TROTTIER, DANIEL Requérant-cédant M-509464-101-DS BIGRAS, GUY Requérant-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-50051	80-05-12	Décision: MCV-17060 M-501826-101-DS VIENS, NOÉ Requérant-cédant M-509462-101-DS LEBLANC, NIL Requérant-cessionnaire	La Tribune	31 mars 1er, 2 avril 1980	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-50088	80-05-12	Décision: MCV-17061 M-508801-101-DS HÉBERT, JOSEPH Requérant-cédant M-501301-101-DS MUNGER, GASTON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 mars 80	Transfert de permis Accordée R-8
M-80-50386	80-05-14	Décision: MCV-17073 M-506709-101-DS LAURIN, JEAN-PIERRE Requérant-cédant M-509476 TRANSPORT J-P LAURIN LTÉE Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	28, 29, 30 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50387	80-05-14	Décision: MCV-17080 M-508175-101-DS TURCOT, SERGE Requérant-cédant M-509330 LES ENTREPRISES C.C.J.R. INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	26, 27, 28 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50410	80-05-14	Décision: MCV-17077 M-502427-103-DS CHARRON, RITA Requérante-cédante M-503106 ALIX, BERNARD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	1er, 2, 3 avril 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50411	80-05-14	Décision: MCV-17076 M-501239-102-DS CONSTRUCTION R. POIRIER LTÉE Requérante-cédante M-509486 GIRARD, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	La Presse	31 mars, 1er, 2 avril 1980	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50511	80-05-14	Décision: MCV-17074 M-501549-103-DS SAURIOL, MARCEL Requérant-cédant M-509484 M.L. ST-GEORGES ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 mars 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50512	80-05-14	Décision: MCV-17075 M-505534-101-DS DESAUTELS, JACQUES Requérant-cédant M-509485 GÉNÉREUX, CLAUDE Requérant-cessionnaire	La Voix de l'Est	2, 3, 4 avril 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50516	80-05-16	Décision: MCV-17085 M-500802-101-DS LEPAGE, ROGER Requérant-cédant M-509482-001 CHARRON, RENÉ JR. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 mars 80	Transfert de permis Accordée R-10

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-50517	80-05-30	Décision: MS-6169 M-506612-102-S TRANSPORT LÉO ST-PIERRE LIMITÉE	Le Devoir	24, 25, 26 mars 80	Demande de permis spécial Rejetée
M-80-50500	80-05-29	Décision: MCV-17107 M-503658-101-DS DODIER, LUCIEN Requérant-cédant M-509487 LANDRY, JEAN-GUY Requérant-cessionnaire	La Tribune	3, 4, 5 avril 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-50602	80-05-29	Décision: MCV-17111 M-503738-101-DS CHOINIÈRE, ANDRÉ Requérant-cédant M-509492 TREMBLAY, ROGER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	1er, 2, 3 avril 80	Transfert de permis Accordée R-5
M-80-50858	80-05-28	Décision: MCV-17101 M-509274-102-DS DUBUC-BÉLAIR, MADELEINE Requérante-cédante M-509117-102 TRANSPORT DUPRÉ INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 avril 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-50862	80-05-28	Décision: MCV-17097 M-507039-101-DS BEAULNE, CLAUDE Requérant-cédant M-509500-101 POUDRETTE, YVAN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 avril 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-50864	80-05-28	Décision: MCV-17095 M-500174-101-DS CLERMONT, SERGE Requérant-cédant M-509502-101 TRANSPORT M. CLERMONT Requérante-cessionnaire	La Presse	14, 15, 16 avril 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-80-51252	80-05-21	Décision: MCV-17089 M-509423-102-VE CONO TRUCKING INC.			Demande de permis Requête irrecevable
M-80-51363	80-05-23	Décision: MCV-17091 M-506035-101-VE CHARLES DORNER			Demande de permis Accordée
M-80-51364	80-05-23	Décision: MCV-17092 M-506035-102-VE CHARLES DORNER			Demande de permis Accordée
M-80-51374	80-05-23	Décision: MCV-17090 M-509530-101-VE UNITED COASTAL LEASING SERVICE LTD.			Demande de permis Tel transport ne requiert pas de permis en vertu de la réglementation existante.
M-80-51450	80-05-28	Décision: MCV-17116 M-509566-VE DONALD E. KOCH			Demande de permis Accordée
M-80-51498	80-06-05	Décision: MCV-17132 M-501415-101-VE AUDET & MÉGANTIC TRANSPORT LTÉE			Demande de permis Requête superfétatoire
M-80-51499	80-06-05	Décision: MCV-17133 M-509571-101-VE HAROLD JACOBOWITZ			Demande de permis Accordée
M-80-51560	80-06-02	Décision: MCV-17127 M-508145-VE JULES VACHON TRUCKING			Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-51569	80-06-02	Décision: MCV-17128 M-509055-VE IDLEWOOD TRUCKING CO. LTD.			Demande de permis Requête irrecevable
M-80-51654	80-06-04	Décision: MCV-17129 M-509523-VE DAUCH TRUCKING			Demande de permis Accordée
MI-80-50149	80-06-02	Décision: MI-50149-80 M-506718-001 BAU-VAL INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-50150	80-06-03	Décision: MI-50150-80 M-507763-001 DESJARDIN, CHARLEMAGNE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-50151	80-06-05	Décision: MI-50151-80 M-508821-001 HUOT, JEAN-GUY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-50152	80-06-05	Décision: MI-50152-80 M-500184-002 BESSETTE, FERNAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-50154-A	80-06-05	Décision: MI-50154-80 M-506879-001 PARIS ROBERT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-50154-B	80-06-06	Décision: MI-50154-80-B M-507622-001 P.E. BOISSÉ & FILS INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée Immatriculation 1980 devant être au nom de P.E. Boissé & Fils Inc.
MI-80-50155	80-06-06	Décision: MI-50155-80 M-500461-001 BOISSÉ, PAUL-ÉMILE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-50156	80-06-06	Décision: MI-50156-80 M-509042-001 GAGNON, LUCIEN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-50157	80-06-06	Décision: MI-50157-80 M-504517-002 J. COSSETTE TRANSPORT ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
Q-80-2729	80-06-09	Décision: QCV-12825 Q-504778-D-001 GÉRARD DESHAIES			
Délivrance d'un permis de camionnage en vrac après transfert d'attestation Accordée Révoque l'attestation no Q-504778-D-001					
Q-80-22861	80-05-27	Décision: QCV-12813 Q-503 099-101-DS FORTIER, EUGÈNE (décédé) FORTIER, MME GERMAINE T. (Légataire universelle) Requérant-cédant Q-507 163-101-DS FORTIER, MME GERMAINE T. (Légataire universelle) Requérante-cessionnaire	La Tribune	80-02-07, 08 et 09	Transfert de permis R-04 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mai 1980.
Q-80-22973	80-05-12	Décision: QCV-12762 Q-506 638-101-D NICOLE GOULET Requérante-cédante Q-507 160-101-D MARCOUX & BOISVERT ENR. (Victorin Marcoux et Michel Boisvert opérant sous le nom de) Requérants-cessionnaires	G.O.Q. no 14 p. 4795	80-04-05	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 12 mai 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-23005	80-05-12	Décision: QCV-12760 Q-503 501-101-D B.J. LUMBER & CONSTRUCTION LTD Requérante-cédante Q-505 857-101-D McGREGOR, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4801	80-04-05	Transfert de permis R-1 Accordée
Q-80-23034	80-05-12	Décision: QCV-12759 Q-501 694-101-D ROGER LECLERC Requérant-cédant Q-507 179-101-D ÉQUIPEMENT BROUSSEAU LTÉE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4805	80-04-05	Transfert de permis R-04 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 12 mai 1980.
Q-80-23038	80-05-26	Décision: QCV-12806 Q-503 836-101-D CLAUDE A. GINGRAS Requérant-cédant Q-507 196-101-D BÉTON VERSATILE INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 14 p. 4806	80-04-05	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 26 mai 1980.
Q-80-23063	80-05-15	Décision: QCV-12785 Q-505 686-101-D DESROCHERS, BENOIT Requérant-cédant Q-507 206-101-D BELLAVANCE, DANIEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5014	80-04-12	Transfert de permis R-04 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 15 mai 1980.
Q-80-23086	80-05-15	Décision: QCV-12784 Q-504 207-101-D CHARLAND, RENÉ Requérant-cédant Q-507 210-101-D NEAULT, TANCRÈDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 5016	80-04-12	Transfert de permis R-04 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 15 mai 1980.
Q-80-23147	80-05-23	Décision: QCV-12802 Q-505987-101-D PARÉ, PIERRE Requérant-cédant Q-507222-101-D DUBÉ, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5144	80-04-19	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 23 mai 1980.
Q-80-23246	80-05-27	Décision: QCV-12811 Q-503 519-101-DS ARMAND HARRISSON Requérant-cédant Q-500 073-101-DS MICHEL MILLER Requérant-cessionnaire ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 09 INC. Intervenante	Le Journal de Québec	27, 28, 29 mars 1980	Transfert de permis R-9 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mai 1980.
Q-80-23391-8	80-05-12	Décision: QCV-12772 0-Q-507235-101-DS JEAN, JOSEPH-ÉTIENNE Requérant-cessionnaire 8-Q-501388-101 CIMON, CHARLES Requérant-cédant	Le Devoir	80-03-26 80-03-27 80-03-28	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 12 mai 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-23408-0	80-05-27	Décision: QCV-12810 0-Q-507243-101-DS LES INDUSTRIES DE MÉTAL DESCHÊNES INC. Requérante-cessionnaire 8-Q-501016-102 ROSS, BERNARDIN Requérant-cédant	Journal de Québec	80-04-01 80-04-02 80-04-03	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mai 1980
Q-80-23425-4	80-05-15	Décision: QCV-12779 5-Q-507248-101-DS GRONDIN, YVON Requérant-cessionnaire 5-Q-500417-101 MONTMINY, LUCIEN Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-01 80-04-02 80-04-03	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 15 mai 1980
Q-80-23436-1	80-05-22	Décision: QCV-12799 0-Q-507250-101-DS BLANCHETTE, ALPHONSE Requérant-cessionnaire 3-Q-504916-101 ROY, LÉO Requérant-cédant	La Tribune Sherbrooke	80-04-01 80-04-02 80-04-03	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 22 mai 1980.
Q-80-23459-3	80-05-22	Décision: QCV-12796 2-Q-507258-101-DS AUCLAIR, CONRAD Requérant-cessionnaire 3-Q-503850-101 AUCLAIR, CHARLES-AIMÉ Requérant-cédant	Journal de Québec	80-04-18 80-04-19 80-04-21	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 22 mai 1980.
Q-80-23472-6	80-05-22	Décision: QCV-12793 8-Q-506585-101-DS MARCEAU, JEAN-PAUL Requérant-cessionnaire 4-Q-501440-101 CHARETTE, LUDOVIC Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-16 80-04-17 80-04-18	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 22 mai 1980.
Q-80-23474-2	80-05-23	Décision: QCV-12803 9-Q-501684-101-DS DUMONT, JEAN-LOUIS Requérant-cessionnaire 9-Q-502369-101 VEILLETTE, RAYMOND Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-16 80-04-17 80-04-18	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 23 mai 1980
Q-80-23476-7	80-05-23	Décision: QCV-12805 1-Q-507267-101-DS RIOUX, RENÉ Requérant-cessionnaire 1-Q-506467-101 ROY, GASTON Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-16 80-04-17 80-04-18	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 23 mai 1980
Q-80-23477-5	80-05-23	Décision: QCV-12804 6-Q-501232-101-DS YERGEAU, RÉJEAN Requérant-cessionnaire 7-Q-502759-101 NOËL, YVON Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-16 80-04-17 80-04-18	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 23 mai 1980
Q-80-23480-9	80-05-26	Décision: QCV-12807 9-Q-507269-101-DS CAMIRAND, ALAIN Requérant-cessionnaire 8-Q-505504-101 LACHARITÉ, CLAUDE Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-16 80-04-17 80-04-18	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 26 mai 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-23488-2	80-05-28	Décision: QCV-12815 0-Q-504372-101-DS BOULET, DENIS Requérant-cessionnaire 6-Q-505746-101 DEMERS, RÉJEAN Requérant-cédant	Le Devoir	80-04-16 80-04-17 80-04-18	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mai 1980
QI-80-50131	80-06-02	Décision: QI-50131 Q-507081-001 LES ENTREPRISES REHUCA INC.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50132	80-06-04	Décision: QI-50132 Q-506 174-001 ANDRÉ GRÉGOIRE			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50133	80-06-05	Décision: QI-50133 Q-501 687-002 TÉLESPHORE AREL			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50134	80-06-09	Décision: QI-50134 Q-505085-001 CAMILLE LAVOIE			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50135	80-06-09	Décision: QI-50135 Q-502028-001 JACQUES TREMBLAY			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50136	80-06-10	Décision: QI-50136 Q-506152-001 LES CONSTRUCTIONS A. BÉRUBÉ LTÉE			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50137	80-06-10	Décision: QI-50137 Q-506152-002 LES CONSTRUCTIONS A. BÉRUBÉ LTÉE			Permis identique *instanter* Accordée
QI-80-50138	80-06-10	Décision: QI-50138 Q-506408-001 DANIEL GIRARD			Permis identique *instanter* Accordée
QF-80-50007	80-06-03	Décision: QF-50007 Q-501830 ANDRÉ SIMARD			Permis de location de camion en forêt Accordée Durée: 3 juin 1980 au 20 avril 1981

DÉCHETS

M-80-47303	80-05-29	Décision: MSD-535 M-710641-101-D SANITANK INC.	G.O.Q. no 7 p. 1836	80-02-16	Demande de permis Accordée Région 8 Boues liquides
M-80-47304	80-05-29	Décision: MSD-534 M-710641-102-D SANITANK INC.	G.O.Q. no 7 p. 1837	80-02-16	Demande de permis Accordée Région 5 Boues liquides
M-80-47305	80-05-29	Décision: MSD-533 M-710641-103-D SANITANK INC.	G.O.Q. no 7 p. 1837	80-02-16	Demande de permis Accordée Région 6 Boues liquides
M-80-47306	80-05-29	Décision: MSD-532 M-710641-104-D SANITANK INC.	G.O.Q. no 7 p. 1837	80-05-29	Demande de permis Accordée Région 10 Boues liquides
M-80-47307	80-05-29	Décision: MSD-531 M-710641-105-D SANITANK INC.	G.O.Q. no 7 p. 1837	80-02-16	Demande de permis Accordée Région 7 Boues liquides
M-80-47308	80-05-29	Décision: MSD-538 M-710641-106-D SANITANK INC.	G.O.Q. no 7 p. 1837	80-02-16	Demande de permis Accordée Région 11 Boues liquides
M-80-47688	80-05-29	Décision: MSD-537 M-710650-101-D PERREAULT, ROLLANDE RIVARD	G.O.Q. no 9 p. 3665	80-03-01	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-48284	80-05-29	Décision: MSD-536 M-710644-101-D MARTEL, LORENZO	G.O.Q. no 12 p. 4333	80-03-22	Demande de permis Accordée
M-80-51053-S	80-05-09	Décision: MS-6150 M-710680-102-S HUOT, NORMAND	Journal de Montréal	18, 19, 20 avril 80	Demande de permis spécial Accordée Du 9 mai 1980 au 7 mai 1981
M-80-51056-S	80-05-09	Décision: MS-6151 M-710403-101-S LAROCHE, ROLAND	Journal de Montréal	24, 25, 26 avril 80	Demande de permis spécial Accordée Du 12 mai 1980 au 30 septembre 1980 inclusivement.
Q-80-19774	80-06-02	Décision: QSD-514 Q-710018-1-D THOMAS LALANCETTE Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.
Q-80-19775	80-06-02	QSD-509 Q-710019-1-D ARTHUR GAGNON Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.
Q-80-19777	80-06-02	Décision: QSD-510 Q-710030-1-D LUCIEN DESBIENS Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20 p. 5385	79-05-19	Demande de permis Accordée Annule l'attestation émise, s'il y a lieu
Q-80-19779	80-06-02	Décision: QSD-511 Q-710047-1-D LORENZO TREMBLAY Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.
Q-80-19814	80-06-02	Décision: QSD-512 Q-710457-1-D ROLAND FRADET Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée Révoque l'attestation numéro 546.
Q-80-19816	80-06-02	Décision: QSD-516 Q-710493-1-D LÉON-GEORGES BRASSARD Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.
Q-80-20179	80-06-02	Décision: QSD-517 Q-710002-1-D PAUL A. BOISVERT Requérant ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Désistement Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-20832	80-06-02	Décision: QSD-513 Q-710 578-101-D SIMÉON BOUCHARD Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 29 p. 7182	79-07-21	Demande de permis Accordée Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.
Q-80-22523	80-06-02	Décision: QSD-508 Q-710 656-101-D JEAN-PAUL LAVOIE Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 7 p. 1838	80-02-16	Demande de permis Rejetée
Q-80-22998	80-06-02	Décision: QSD-515 Q-710 679-101-D ODILON MIGNEAULT ENR. (Odilon Migneault opérant sous le nom de) Requérant L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 14 p. 4809	80-04-05	Demande de permis Accordée Annule l'attestation émise, s'il y a lieu.
Q-80-23117	80-06-02	Décision: QSD-507 Q-710 675-101-D ALAIN LACHARITÉ	G.O.Q. no 15 p. 5019	80-04-12	Demande de permis Accordée
Q-80-23137	80-05-27	Décision: QSD-502 Q-710 167-101-D JEAN-LOUIS BROUSSEAU Requérant-cédant Q-710 687-101-D GILLES BROUSSEAU Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 16 p. 5143	80-04-19	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 mai 1980.
Q-80-23203	80-06-02	Décision: QSD-503 Q-710 092-101-D GRATIEN LAVOIE	G.O.Q. no 17 p. 5337	80-04-26	Demande de permis Accordée
Q-80-23750-5	80-06-02	Décision: QS-3150 7-Q-710709-101-S DUMAIS, MARCEL Requérant	Journal de Québec	80-05-13 80-05-14 80-05-15	Demande de permis Rejetée

MARITIME

Q-80-23572-3	80-05-09	Décision: QS-3131 1-Q-700094-101-S TECHNO MARITIME LTÉE Requérant	Le Soleil	80-04-25 80-04-26 80-04-28	Demande de permis Accordée Durée: du 9 mai au 1er décembre 1980.

Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MCR-5913 apparaissant à la page 6742 de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, numéro 23, en date du 7 juin 1980, le numéro de la cause devrait se lire M-44545 au lieu de M-44543.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 23 du 7 juin 1980, à la page 6752, lors de la publication de la décision QT-912, on aurait dû lire comme nature de la demande et décision: La Commission ne peut donc donner suite à la demande de permis temporaire.

7309-o

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE AGRICOLE D'AMOS

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «COOPÉRATIVE AGRICOLE D'AMOS», adopté le 29 avril 1980, augmentant le montant de la part sociale de 300,00 $ à 500,00 $.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
7330-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE MARAÎCHÈRE DE MISE EN MARCHÉ DU NORD DE MONTRÉAL

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 15 avril 1980, de l'association coopérative «COOPÉRATIVE MARAÎCHÈRE DE MISE EN MARCHÉ (L'ACHIGAN)» changeant son nom en celui de «COOPÉRATIVE MARAÎCHÈRE DE MISE EN MARCHÉ DU NORD DE MONTRÉAL».

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
7331-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

MAGASIN CO-OP DE ST-LUDGER

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé la demande de la société coopérative agricole «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-LUDGER», dont le siège social est situé à Saint-Ludger, QC, dans le district électoral de Frontenac, de cesser d'être régie par la Loi sur les sociétés coopératives agricoles et de devenir une association coopérative régie par la Loi sur les associations coopératives, sous le nom de «MAGASIN CO-OP DE ST-LUDGER».

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
7332-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

L'Assemblée spirituelle des Baha'is des Îles-de-la-Madeleine
The Spiritual Assembly of the Baha'is of Magdalen Islands

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 20 avril 1979, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses madame Priscilla Mollins Waugh, maîtresse de maison, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, madame Marie Adoucia Carole Piédalue, technicienne en communication, Les Caps, Fatima, Îles-de-la-Madeleine, M. William Roger Waugh rentier, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, M. Joseph Édouard Leblanc, journalier, Les Caps, Fatima, Îles-de-la-Madeleine, madame Barbara Jane Waugh, maîtresse de maison, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, M. Donald Arthur Benson, surveillant, La Vernière, Îles-de-la-Madeleine, madame Norma Jean Benson, maîtresse de maison, La Vernière, Îles-de-la-Madeleine, M. James Ker Wolfenden, surveillant, La Vernière, Îles-de-la-Madeleine.

Le montant auquel est limité la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 5 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, district judiciaire de Gaspé.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
7308-o 1635-6206

Église Chrétienne Évangélique de St-Juste-de-Bretenières

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 25 mars 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses M. William John Gallant, ministre de culte, 7A, rue Principale, Saint-Juste-de-Bretenières, M. Alyre Carbonneau, technicien radio-TV, 223, rue Jean-Baptiste, Saint-Fabien-de-Panet, M. Laurier Mercier, électricien, 118, rue Langlois, Sainte-Justine, M. William Russell Gallant, ministre de culte, 7, rue Principale, Saint-Juste-de-Bretenières.

Le montant auquel est limité la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 5 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 7A, rue Principale, Saint-Juste-de-Bretenières, district judiciaire de Montmagny.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

7308-o 1643-0712

Ville de Gatineau

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission «Obligations 8 1/2% à fonds d'amortissement, échéant le 1er août 1989» (ci-après appelées «obligations») de l'ex-ville de Pointe-Gatineau, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Gatineau a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er août 1980, conformément aux dispositions de l'émission des obligations, les obligations suivantes (ou partie des obligations) comme mentionnées ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons entièrement immatriculés portant les numéros suivants:

D 008	500,00 $
M 068	1 000,00
M 090	1 000,00
Total:	2 500,00 $

Les obligations suivantes ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, dans toute succursale dans la province de Québec, et au bureau principal à Toronto et à Ottawa, de la Banque Canadienne Nationale, maintenant connue sous le nom La Banque Nationale du Canada.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement rappelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er août 1980.

Gatineau, le 5 juin 1980.

Ville de Gatineau
Le directeur des finances,
ROBERT BÉLAIR, C.A.

7315-o

Institut biblique de la Fédération des églises et centres évangéliques du Canada

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 7 mars 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses M. Pierre Yves Delafontaine, pasteur, M. Denis Villien, éducateur et M. Pierre Gagnon, éducateur tous de la rue Morin, C.P. 2020, Disraéli.

Le montant auquel est limité la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à rue Morin, Disraéli, district judiciaire de Saint-François.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

7308-o 1642-5571

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercises.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la Cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur une rue et une ruelle formées du lot 54-1-11 faisant partie de l'avenue Déom et du lot 63-929 (ruelle) du cadastre du village de Côte-des-Neiges, dont la description, telle qu'elle a été préparée par M. Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre a été approuvée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 5 décembre 1979.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des lots ci-dessous mentionnés en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 26 avril 1980 par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été déposée le 23 avril 1980, sous le numéro 3066693 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Hôtel de Ville, Montréal, le 5 juin 1980.

Le greffier de la ville,
7345-25-2-o MARC BOYER.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-04-002159-805

Avis de présentation

Avis est donné par les présentes, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par M. Dollard Renaud et son épouse, dame Francine Wong, tous deux domiciliés au no 6525, rue Beaubien, app. 302, Montréal, QC, sera présentée à la Cour supérieure du district de Montréal, division de pratique, chambre 2.16 du nouveau palais de justice de Montréal, en date du 18 juillet 1980, à 10 heures, le tout en conformité des dispositions de l'article 1266 du Code civil de cette province et de ceux auquel il se rapporte.

Montréal, le 27 mai 1980.

Le procureur,
7346-25-2-o ME SUZANNE LAMARRE, *notaire*.

Succession Alain Chartier

Avis est, par les présentes, donné que dame Lucille Ricard, ès qualités de tutrice à son fils mineur Alain Chartier junior, demeurant et domicilié au 280, boulevard Bernard, à Sainte-Mélanie, dans le comté de Joliette, province de Québec, seul et unique héritier de son père, feu Alain Chartier, en son vivant demeurant et domicilié au 400, boulevard Saint-Alexis, à Saint-Louis-de-France, province de Québec, où il est décédé le douze (12) janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Alain Chartier, sous bénéfice d'inventaire, aux termes de l'acte exécuté devant Me François St-Arnaud, notaire, exerçant au 144, rue Bonaventure, à Trois-Rivières, province de Québec, daté le cinq (5) mai, mil neuf cent quatre-vingt (1980), et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Cham-

plain, le seize (16) mai mil neuf cent quatre-vingt (1980), sous le numéro 279271.

Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Trois-Rivières, le 21 mai 1980.

Le procureur,
7316-o FRANÇOIS ST-ARNAUD, *notaire*.

Succession Maria Bergeron-Racine

Prenez avis que par un acte passé devant Me Valmond Bouliane, notaire, le 29 mai 1980, et enregistré à Québec, le 30 mai 1980, sous le numéro 984616, dame Mariette Cimon-Bergeron, ès qualités de tutrice d'Alain Bergeron a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de dame Maria Bergeron-Racine.

Le procureur,
7317-o VALMOND BOULIANE, *notaire*.

Succession Maria Zevgolis Nikiforakis

Prenez avis que par acte passé devant Me Hélène Dion, notaire à Québec, le 28 mai 1980, enregistré à Québec, le 3 juin 1980, sous le numéro 984844, Michel Nikiforakis, demeurant à 1351, Maguire, Sillery, province de Québec, a accepté sous bénéfice d'inventaire, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs, la succession de leur mère Maria, décédée à Québec, le 9 octobre 1979.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Me Hélène Dion, notaire, et peut être consulté à 880, chemin Sainte-Foy, suite 750, à Québec.

Après deux mois du présent avis, ledit Michel Nikiforakis paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 5 juin 1980.

Le procureur,
7347-o HÉLÈNE DION, *notaire*.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

John Antecol

Par le certificat numéro 80-226, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jonah Antecol, né le 27 avril 1921, en celui de John Antecol.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Alain Maxime Henri Arpin

Par le certificat numéro 80-250, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alain Maxime Henri Deruytter, né le 25 octobre 1953, en celui de Alain Maxime Henri Arpin.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Guyanne Aubin

Par le certificat numéro 80-207, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Guyanne Paquet, née le 23 mars 1961, en celui de Marie Guyanne Aubin.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Jarrod Charles Baird

Par le certificat numéro 80-195, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gérard Charles Baird, né le 10 juillet 1953, en celui de Jarrod Charles Baird.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Johnny Baizana

Par le certificat numéro 80-247, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Marie Pauline Johanne Baizana, née le 3 février 1960, en celui de Johnny Baizana.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Albert Benchaya

Par le certificat numéro 80-243, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Abraham Benchaya, né le 13 octobre 1939, en celui de Albert Benchaya.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Alexander Boroday

Par le certificat numéro 80-236, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Aleksander Borodajkewytsch, né le 2 septembre 1940, en celui de Alexander Boroday.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Thomas George Boroday

Par le certificat numéro 80-235, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Thomas Georg Borodajkewytsch, né le 12 novembre 1938, en celui de Thomas George Boroday.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Noëlla Cloutier

Par le certificat numéro 80-234, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Noella Althot, née le 23 mai 1957, en celui de Marie Noëlla Cloutier.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Germaine France Corbeil

Par le certificat numéro 80-196, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Germaine Francine Corbeil, née le 7 avril 1949, en celui de Marie Germaine France Corbeil.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Antoinette Gisèle Carole Corriveau

Par le certificat numéro 80-251, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Antoinette Gisèle Carole Éthier, née le 11 octobre 1958, en celui de Marie Antoinette Gisèle Carole Corriveau.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeanne Madeleine Lorraine Corriveau

Par le certificat numéro 80-252, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne Madeleine Lorraine Éthier, née le 28 février 1960, en celui de Marie Jeanne Madeleine Lorraine Corriveau.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Thérèse Jeannine Côté

Par le certificat numéro 80-239, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Jeannine, née le 7 février 1937, en celui de Marie Thérèse Jeannine Côté.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Marguerite Florida Lise David

Par le certificat numéro 80-244, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Florida Léna David, née le 6 mars 1942, en celui de Marie Marguerite Florida Lise David.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Carizio Maurice Demeo

Par le certificat numéro 80-197, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Carizio Demeo, né le 6 janvier 1916, en celui de Carizio Maurice Demeo.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Yvon Luc Demers

Par le certificat numéro 80-225, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvon Luc Vaillancourt né le 20 mai 1961, en celui de Joseph Yvon Luc Demers.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Dominique Di Tomasso

Par le certificat numéro 80-217, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Domenico Di Tommaso, né le 10 août 1924, en celui de Dominique Di Tomasso.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Aldine Antoinette Simone Di Tomasso

Par le certificat numéro 80-218, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Aldine Antoinette Simone de Tomasso, née le 3 juin 1952, en celui de Marie Aldine Antoinette Simone Di Tomasso.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Isabelle Léontine Manon Di Tomasso

Par le certificat numéro 80-219, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Isabelle Léontine Manon De Tomasso, née le 23 novembre 1955, en celui de Marie Isabelle Léontine Manon Di Tomasso.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Doris Dubuc

Par le certificat numéro 80-242, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Dorcina Annie Anasthasie Dubuc, née le 14 décembre 1930, en celui de Doris Dubuc.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Guy René Roland Dufour

Par le certificat numéro 80-216, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Guy René Roland Côté, né le 18 septembre 1959, en celui de Joseph Guy René Roland Dufour.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Ruth Lilian Fabes

Par le certificat numéro 80-253, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ruth Lilian Fabiano, née le 12 janvier 1921, en celui de Marie Ruth Lilian Fabes.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Benny Fox

Par le certificat numéro 80-221, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Benö (Bentien) Fuchs, né le 20 juin 1920, en celui de Benny Fox.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Eydie Frahm

Par le certificat numéro 80-203, du 1er mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Eckhardt Wolfgang Frahm, né le 14 octobre 1937, en celui de Eydie Frahm.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Alma Jeannine Laurence Fyfe

Par le certificat numéro 80-220, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alma Jeannine Laurence Fifle, née le 3 septembre 1918, en celui de Marie Alma Jeannine Laurence Fyfe.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Blandine Rita Blanche Gagné

Par le certificat numéro 80-227, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Blandine Rita Gagné, née le 7 septembre 1917, en celui de Marie Blandine Rita Blanche Gagné.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Roger Marcel Ian Gauthier

Par le certificat numéro 80-228, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roger Marcel Gauthier, né le 18 février 1959, en celui de Joseph Roger Marcel Ian Gauthier.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Berthe Yollande Élizabeth Gélinas

Par le certificat numéro 80-259, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Berthe Yollande Gagné, née le 6 octobre 1941, en celui de Marie Berthe Yollande Élizabeth Gélinas.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Méridieu Guillaume

Par le certificat numéro 80-240, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Meridieu Illiome, né le 3 août 1939, en celui de Joseph Méridieu Guillaume.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Gregory Jarrett

Par le certificat numéro 80-258, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gregory Yerukhamowitch, né le 16 février 1954, en celui de Gregory Jarrett.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Jeanie Joy Krupp

Par le certificat numéro 80-198, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Regina Joy Krupp, née le 23 novembre 1948, en celui de Jeanie Joy Krupp.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Lucien Pierre Luc Laplante

Par le certificat numéro 80-229, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alfred Robert Lucien Laplante, né le 2 février 1945, en celui de Lucien Pierre Luc Laplante.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeanne Évelyne Larivière

Par le certificat numéro 80-211, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne Audelaine Larivière, née le 21 août 1914, en celui de Marie Jeanne Évelyne Larivière.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Robert Lavoie

Par le certificat numéro 80-222, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Robert McDonald, né le 8 novembre 1938, en celui de Joseph Robert Lavoie.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Yvonnette Guylaine Lavoie

Par le certificat numéro 80-210, du 1er mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvonnette Ghislaine Lavoie, née le 24 avril 1958, en celui de Marie Yvonnette Guylaine Lavoie.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Jodi Law

Par le certificat numéro 80-233, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de George Ralph Law, né le 23 juillet 1950, en celui de Jodi Law.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Claude Lebel

Par le certificat numéro 80-212, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lebel, né le 19 mars 1952, en celui de Joseph Claude Lebel.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph René Magella Gérard Lebel

Par le certificat numéro 80-213, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph René Magella Lebel, né le 7 décembre 1955, en celui de Joseph René Magella Gérard Lebel.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Doris Francine LeBlanc

Par le certificat numéro 80-230, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Doris Alphonsine LeBlanc, née le 2 août 1941, en celui de Marie Doris Francine LeBlanc.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean Jacques Pierre Lessard

Par le certificat numéro 80-199, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Jacques Lessard, né le 13 février 1947, en celui de Joseph Jean Jacques Pierre Lessard.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Alphonsine Dolorès Marengère

Par le certificat numéro 80-237, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alphonsine Dolorès Chastang née le 15 juin 1954, en celui de Marie Alphonsine Dolorès Marengère.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Simone Thérèse Marengère

Par le certificat numéro 80-238, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Simone Thérèse Chastang, née le 26 août 1955, en celui de Marie Simone Thérèse Marengère.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Sarah Anna Louise McNeill

Par le certificat numéro 80-200, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Anna Louise McNeill, née le 3 juin 1951, en celui de Sarah Anna Louise McNeill.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Gaétan Robert Ménard

Par le certificat numéro 80-204, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gaétan Robert Godard, né le 31 juillet 1961, en celui de Joseph Gaétan Robert Ménard.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Charles Édouard Roméo Méthot

Par le certificat numéro 80-231, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Charles Édouard Omer Méthot, né le 4 février 1915, en celui de Joseph Charles Édouard Roméo Méthot.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Perry Mario Morency

Par le certificat numéro 80-245, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Perry Morency, né le 23 septembre 1961, en celui de Joseph Perry Mario Morency.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph André Raymond Morneau

Par le certificat numéro 80-215, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph André-Raymond Avoine, né le 15 mars 1943, en celui de Joseph André Raymond Morneau.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Kenneth Robert Murphy

Par le certificat numéro 80-208, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Kenneth Robert Haycock né le 2 juin 1953, en celui de Kenneth Robert Murphy.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Kamill Rizkallah Nader

Par le certificat numéro 80-194, du 1er mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nader Kamel Rizkallah, né le 9 avril 1932, en celui de Kamill Rizkallah Nader.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Roger Nassef

Par le certificat numéro 80-246, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Roshdi Hassan Ali Nassef, né le 5 août 1939, en celui de Roger Nassef.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Fo Niemi

Par le certificat numéro 80-241, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Huy Xuan Nghiem, né le 29 février 1960 en celui de Fo Niemi.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jacques Perron

Par le certificat numéro 80-232, du 22 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raphaël Perron, né le 1er décembre 1928, en celui de Joseph Jacques Perron.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Rita Gaby Proteau

Par le certificat numéro 80-201, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rita Gabrielle Proteau, née le 12 mai 1945, en celui de Marie Rita Gaby Proteau.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Anne Lyne Ratthy

Par le certificat numéro 80-256, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Line Ratthé, née le 24 avril 1961, en celui de Marie Anne Lyne Ratthy.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Laura Josée Régnier

Par le certificat numéro 80-248, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Aurèle Robert Régnier, né le 4 juin 1943, en celui de Marie Laura Josée Régnier.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Stella Roscoe

Par le certificat numéro 80-257, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stefania Rosko, née le 16 mars 1927, en celui de Stella Roscoe.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Sam Rosen

Par le certificat numéro 80-223, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sam Rosenstein, né le 4 janvier 1927, en celui de Sam Rosen.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Yegal Rosen

Par le certificat numéro 80-224, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Yegal Rosenzweig, né le 30 juin 1947, en celui de Yegal Rosen.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Max Joseph Adolphe Hubert Gérard Saroléa

Par le certificat numéro 80-254, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Max Joseph Adolphe Hubert Gérard, né le 11 mai 1921, en celui de Max Joseph Adolphe Hubert Gérard Saroléa.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Armand Simard

Par le certificat numéro 80-205, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Clarence Élie, né le 17 juin 1951, en celui de Joseph Armand Simard.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Jack Stahl

Par le certificat numéro 80-209, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jack Stolovitch, né le 25 mai 1933, en celui de Jack Stahl.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Agathe Ghislaine Sylvain

Par le certificat numéro 80-214, du 15 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Agathe Gertrude Sylvain, née le 29 octobre 1944, en celui de Marie Agathe Ghislaine Sylvain.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Yvonne Said Tabah

Par le certificat numéro 80-202, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eva Saïd Tabah, née le 13 octobre 1914, en celui de Yvonne Said Tabah.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Marie Monique Shirley Sandra Tellier

Par le certificat numéro 80-255, du 29 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Monique Shirley Sandra Méthot, née le 26 juin 1951, en celui de Marie Monique Shirley Sandra Tellier.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Claudette Truchon

Par le certificat numéro 80-249, du 23 mars 1945, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Auguste Marcel Claude Truchon, né le 23 mars 1945, en celui de Claudette Truchon.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Michael Julius Yuhasz

Par le certificat numéro 80-206, du 8 mai 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Julius Juhasz, né le 23 janvier 1930, en celui de Michael Julius Yuhasz.

Sainte-Foy, le 9 juin 1980.

Le sous-registraire du Québec,
7356-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Marie Juliette Orietta Bilodeau

Avis est, par la présente, donné que Marie Juliette Orietta Bilodeau, du 264A, rue Letellier, en la paroisse de Saint-Roch, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Juliette Hélène Bilodeau.

Québec, le 3 juin 1980.

Les procureurs de la requérante,
VACHON, MICHAUD, LAROCHE
7266-24-2-o & WALLOT.

Jeannette Boucher

Avis est donné que Jeannette Boucher, ménagère, domiciliée au 214, rue Deschamps, à Chicoutimi-Nord, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jeannine Boucher.

Ce changement de nom n'affectera que la requérante elle-même.

Jonquière, le 26 mai 1980.

Le procureur de la requérante,
7267-24-2-o JEAN-PIERRE CÔTÉ, *notaire*.

Joseph Hilaire Roméo Boutin

Avis est donné que Joseph Hilaire Roméo Boutin, agriculteur, résidant et domicilié à Saint-Marc-de-Figury, dans le district d'Abitibi, s'adressera au ministre des la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Hilaire Raymond Boutin.

Amos, le 8 mai 1980.

Les procureur du requérant,
7231-24-2-o FRIGON & PROVOST.

Irma Elissa Cobham

Avis est donné que dame Irma Elissa Wilkie, épouse divorcée de M. Vere de Courcey Cobham, infirmière, domiciliée au no 4227, avenue Madison, Montréal, QC, s'adressera u ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Irma Elissa Wilkie, son nom de naissance.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: son fils, Winston Orlando, ses deux (2) filles Wendy Orletta et Grace Carolyne Cobham en celui de Winston Orlando Wilkie, Wendy Orletta Wilkie et Grace Carolyne Wilkie.

Montréal, le 30 mai 1980.

Le procureur de la requérante,
7279-24-2-o SUZANNE LAMARRE, *notaire*.

Joseph Jean Léo Paul Eugène Courteau

Prenez avis que Joseph Jean Léo Paul Eugène Courteau, camionneur, domicilié au 215, rue Paradis, à Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Jean Léo Paul Eugène Lagacé.

Trois-Rivières, le 27 mai 1980.

Les procureurs du requérant,
7268-24-2-o CHARTIER, MÉNARD & DOYON.

Serge Dagenais

Avis est donné que Serge Dagenais, mécanicien de machine à coudre, demeurant au 22, 3e Rue, Batiscan, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Serge Masson.

Trois-Rivières, le 3 juin 1980.

Le procureur du requérant,
7377-25-2-o ME FRANÇOIS ST-ARNAUD, *notaire*.

Christian Patrick Fayle

Avis est donné que Christian Patrick Fayle, étudiant, domicilié et résidant au 123, boulevard Saint-Joseph ouest, ville et district de Montréal, s'adresse au ministre de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais Christian Patrick Crete.

Montréal, le 24 mars 1980.

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
7211-24-2-o & TSIMBERIS.

Jean Downs

Avis est donné que Jean Downs, agriculteur, domicilié au numéro 355, du rang Saint-Guillaume, à Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de John Downs.

Aucune autre personne ne verra son nom changé.

Saint-Clet, le 27 mai 1980.

Le procureur du requérant,
7186-24-2-o FRANCE SAUVÉ, *notaire*.

Philomena Elizabeth Fitzpatrick

Avis est, par les présentes, donné que Philomena Elizabeth Fitzpatrick, célibataire, domiciliée et résidant au 5785, place Charles-Thibault, app. 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patricia Elizabeth Fitzpatrick.

Montréal, le 12 mai 1980.

Le procureur de la requérante,
7318-25-2-o NORMAN S. KESSNER.

Claude Flageole

Prenez avis que Claude Flageole domicilié au 854, route rurale no 2, Howick, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Landerman.

Châteauguay, le 9 juin 1980.

Le requérant,
7397-25-2-o CLAUDE FLAGEOLE.

Boghos Frat

Avis est donné que Boghos Frat, tailleur, demeurant au 5235, rue des Canddes, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Kurkdjian.

Montréal, le 3 juin 1980.

Les procureurs du requérant,
7297-24-2-o AWADA & SUMBULIAN.

Marie Denise Fleurette Pierrette Galarneau

Avis vous est donné que Marie Denise Fleurette Pierrette Galarneau, secrétaire, 3401, Bressani, Montréal, QC, H1Z 1H2, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joanne Denise Galarneau.

Montréal, le 27 mai 1980.

La requérante,
7208-24-2-o JO-ANN DENISE GALARNEAU.

Jean-Pierre Gareau

Avis est, par les présentes, donné que Jean-Pierre Gareau, résidant et domicilié au 5970, 21e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Pierre Vandette.

Montréal, le 21 mai 1980.

Le procureur du requérant,
7357-25-2-o ANTOINE CLOUTIER, *avocat*.

Shirley Guay née Smart

Avis est, par les présentes, donné que Shirley Guay née Smart, ménagère, épouse séparée de biens de Marcel Guay, domiciliée et résidant au 607, Petit, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Smart Guay.

Montréal, le 12 mai 1980.

Le procureur de la requérante,
7319-25-2-o NORMAN S. KESSNER.

Annette Jutras

Avis est donné que Annette Jutras, domiciliée et résidant au 7050, 13e Avenue, Rosemont, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anik Jutras.

Rosemont, le 28 mai 1980.

La requérante,
7358-25-2-o MME A. JUTRAS.

Alphonse Gervais Lacasse

Prenez avis que Alphonse Gervais Lacasse domicilié au 74, rue de l'Anse, Saint-Rédempteur, comté de Lévis, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui d'Alain.

Saint-Rédempteur, le 2 juin 1980.

Le requérant,
7269-24-2-o ALPHONSE LACASSE.

Félicienne Lavoie

Prenez avis que Félicienne Lavoie, domiciliée au 3156, boulevard Neilson, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Félyse Lavoie.

Sainte-Foy, le 6 juin 1980.

La requérante,
7378-25-2-o FÉLICIENNE LAVOIE.

Jacques Ronald Marquis

Prenez avis que monsieur Jacques Ronald Marquis, célibataire, technicien en génie civil, résidant et domicilié au 2800, rue Goyer, app. 15, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de famille Marquis en celui de Jobin.

Montréal, le 21 mai 1980.

Les procureurs du requérant,
7348-25-2-o STEWART, MCKENNA, GAUTHIER.

Victorien Michaud

Avis est, par les présentes, donné que Victorien Michaud, domicilié au 676, 3e Rue, Rimouski-Est, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Michaud.

Rimouski, le 26 mai 1980.

Le requérant,
7209-24-2-o VICTORIEN MICHAUD.

Dorothy Munden

Avis est, par les présentes, donné que Dorothy Munden, veuve, demeurant au 281, rue de Gaule, à Châteauguay, district de Beauharnois, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Dorothy Pratley.

Châteauguay, le 28 mai 1980.

Les procureurs de la requérante,
7298-24-2-o DROUIN & ROBERT.

Steve Poulin

Avis est, par les présentes, donné que Steve Poulin, étudiant, demeurant présentement à Sherbrooke, au numéro 366, rue Saint-Michel, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steve Pearson.

Sherbrooke, le 10 avril 1980.

Le procureur du requérant,
7232-24-2-o ME ANDRÉ VAILLANCOURT.

Léopold St-Gelais

Prenez avis que Léopold St-Gelais, 116, place Orléans, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léopold Roberge.

Beauport, le 27 mai 1980.

Le requérant,
7187-24-2-o LÉOPOLD ST-GELAIS.

Dominique Sciotto

Prenez avis que Dominique Sciotto, résidant et domicilié au 6309, de la 3e Avenue, Rosemont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Scott.

Montréal, le 27 mai 1980.

Le procureur du requérant,
7188-24-2-o ME CLAUDE H. CHICOINE.

Donna Lynn Spivak

Prenez avis que Donna Lynn Spivak, gérante du personnel, domiciliée sur la rue Welsly, boîte postale 249, à Hudson, district de Beauharnois, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Donna Lynn Nelham.

Wesmount, le 7 mai 1980.

Le procureur de la requérante,
7212-24-2-o ME URA GREENBAUM.

Marlene Claire Spivak

Prenez avis que Marlene Claire Spivak, infirmière, domiciliée au 3726, chemin Côte-Sainte-Catherine, appartement 10, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marlene Claire Nelham.

Westmount, le 7 mai 1980.

Le procureur de la requérante,
7320-25-2-o ME URA GREENBAUM.

André Christopher Louis Stein

Avis est, par les présentes, donné que monsieur André Christopher Louis Stein, domicilié et résidant au 3580, avenue Lorne, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Christopher Louis Lévesque.

Montréal, le 10 juin 1980.

Les procureurs du requérant,
7398-25-2-o MARCUS & FEINER.

Annuntiata Vincelli

Avis est, par la présente, donné que Annuntiata Vincelli, étudiante, domiciliée et résidant au 1950, Sauriol est, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Vincelli.

Montréal, le 21 mai 1980.

Les procureurs de la requérante,
7210-24-2-o SHADLEY, MÉLANÇON & BORO.

Michael Wajngarten

Avis est donné, par la présente, que Michael Wajngarten, aussi connu sous le nom de Michael Weingarten, étudiant en médecine, de ville Saint-Laurent, district de Montréal, et domicilié au 380, Tait, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Garner.

Montréal, le 9 juin 1980.

Les procureurs du requérant,
POLLACK, TEITELBAUM,
7399-25-2-o COHEN & WAINER.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Division des divorces
No 705-12-001722-793

ALBAN LECLERC, commerçant, domicilié et résidant au 2821, rue Sancère, Mascouche, district de Joliette, requérant, contre DAME JEANNINE ADAMI, présentement d'adresse et de lieux inconnus, intimée.

Ordonnance

Par ordre de la Cour l'intimée, dame Jeannine Adami est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de (60) soixante jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Joliette, le 26 novembre 1979.

Le procureur du requérant,
7384-o MICHEL ROY.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

B. & K. PLASTIC INDUSTRIES LIMITED

Avis est donné que «B. & K. PLASTIC INDUSTRIES LIMITED», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mai 1980.

Les procureurs de la compagnie,
7400-o MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER.

LES ENTREPRISES J. CLARK INC.
J. CLARK ENTERPRISES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES J. CLARK INC. — J. CLARK ENTERPRISES INC.», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Sainte-Agathe-des-Monts, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 juin 1980.

Les procureurs de la compagnie,
7379-o GODARD, BELISLE, COLLIN & BERTRAND.

CLUB DE CHASSE & PÊCHE DU DOMAINE DES TROIS LACS INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB DE CHASSE & PÊCHE DU DOMAINE DES TROIS LACS INC.», ayant son siège social à Saint-Cuthbert, comté de Berthier, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 20 mai 1980.

Les procureurs de la compagnie,
7359-o POULIN & EYBALIN, *avocats*.

LA CORPORATION DANBY
THE DANBY CORPORATION

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, «LA CORPORATION DANBY — THE DANBY CORPORATION» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juin 1980.

Les procureurs de la compagnie,
7401-o PHILLIPS & VINEBERG.

CORPORATION DE CRÉDIT MIRABEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DE CRÉDIT MIRABEL INC.», incorporée en date du 25 juin 1976, sous l'empire de la Loi sur les compagnies, partie I, et ayant son siège social à Blainville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 mai 1980.

La secrétaire,
7349-o ANDRÉ PERREAULT.

CRELINSTEN FRUIT COMPANY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CRELINSTEN FRUIT COMPANY», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, par lettres patentes datées du 29 avril 1940, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
7388-o SHAPIRO, LANGLOIS, FLAM & GREEN.

LÉON DEMERS INC.

Prenez avis que la compagnie «LÉON DEMERS INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 28 mai 1980.

Le procureur de la compagnie,
7324-o ANDRÉ DESROCHERS, *notaire*.

LES ENTREPRISES PONT-MARTIN LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES PONT-MARTIN LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Louiseville, le 5 mai 1980.

Pour Les Entreprises Pont-Martin Ltée,
7325-o FRANÇOISE MARTIN.

LES FERMES LAVAL INC.
LAVAL FARMING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES FERMES LAVAL INC. — LAVAL FARMING INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, par lettres patentes datées du 12 juillet 1941, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
7389-o SHAPIRO, LANGLOIS, FLAM & GREEN.

GARDE ST-MÉDARD DE WARWICK INC.

Prenez avis que la compagnie «GARDE ST-MÉDARD DE WARWICK INC», dont le siège social est situé à Warwick, dans le district d'Arthabaska, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Warwick, le 30 mai 1980.

Le procureur de la requérante,
7350-o RAYMOND-PIERRE GINGRAS, *notaire*.

SOUND IDEAS OF MONTREAL LTD.
IDÉES DE SONS DE MONTRÉAL LTÉE

Prenez avis que la compagnie «SOUND IDEAS OF MONTREAL LTD. — IDÉES DE SONS DE MONTRÉAL LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er avril 1980.

Le président,
7333-o CLIFFORD BEATTIE.

LEXINGTON ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «LEXINGTON ENTERPRISES LTD.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 juin 1980.

Les procureurs de la compagnie,
7380-o AMSEL & MALINIAK.

METRICLAB INC.

Prenez avis que «METRICLAB INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 juin 1980.

Les procureurs de la compagnie,
AMYOT, LESAGE, BERNARD,
7381-o DROLET & SIROIS.

MOUNT JAMIE MINES (QUÉBEC) LIMITED
(No personal liability)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie, «MOUNT JAMIE MINES (QUÉBEC) LIMITED» (No personal liability), constituée en vertu de la Loi sur les compagnies minières, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mai 1980.

Les procureurs de la compagnie,
7326-o DAVID M. ERAMIAN.

LA NAVETTE DU TISSERAND INC.
THE WEAVER'S SHUTTLE INC.

Prenez avis que la compagnie «LA NAVETTE DU TISSERAND INC.» et sa version «THE WEAVER'S SHUTTLE INC.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 3 juin 1980.

Le procureur de la compagnie,
7351-o ROGER DIONNE, *avocat*.

L'OEUVRE DES LOISIRS ST-ANTONIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que «L'OEUVRE DES LOISIRS ST-ANTONIN INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Antonin, le 30 janvier 1980.

Le requérant,
7321-o GILLES DUBÉ.

LES SACS À MAIN STELLA LTÉE
STELLA HANDBAGS LTD.

Avis est, par les présentes donné, que la compagnie «LES SACS À MAIN STELLA LTÉE — STELLA HANDBAGS LTD.», corps politique incorporé suivant la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Lachine, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 juin 1980.

Les procureurs de la compagnie,
7382-o HADJIS & FENG.

SOLGUSTA CO. LTD.

Avis est donné que «SOLGUSTA CO. LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 avril 1980.

Le secrétaire,
7383-o NISSIM MATALON.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Pierre Béliveau

Succession de Béliveau, Pierre, en son vivant de 555, rue Houde, Saint-Célestin, comté de Nicolet, décédé le 1er juin 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 7352-o

Succession Wilfrid Demers

Succession de Demers, Wilfrid, en son vivant de Stoneham, QC, décédé le 21 juillet 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 7353-o

Succession Antonio Grégoire

Succession de Grégoire, Antonio, en son vivant de 205, boulevard Leclerc, Granby, QC, décédé le 31 juillet 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q. chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 7354-o

Demande(s) à la Législature

Louis Philippe Nadeau et Marie Thérèse Rita Brulé

Avis est, par les présentes, donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada lors de sa présente session, ou lors des deux sessions suivantes, pour l'adoption d'une loi d'intérêt privé autorisant le mariage entre Louis Philippe Nadeau et Marie Thérèse Rita Brulé, tous deux de la cité de Saint-Hyacinthe, province de Québec, nonobstant l'article 126 du Code civil de la province de Québec. Mlle Brulé est la fille de la soeur de M. Nadeau.

Saint-Hyacinthe, le 26 mai 1980.

Les procureurs des demandeurs,
BOUSQUET ET BOUSQUET.
755, rue du Palais
Saint-Hyacinthe, QC
J2S 5C6 7403-25-4-o

Ville de Chicoutimi

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Chicoutimi déposera au secrétariat des commissions de l'assemblée nationale un projet de loi modifiant le chapitre 109 des lois du Québec, lequel modifie la charte de la ville de Chicoutimi, 1978, dans le but d'agrandir la zone désignée sous l'appellation «centre-ville» dans ladite loi.

Ladite zone «centre-ville» sera décrite comme suit:

Tout ce territoire compris dans les bornes suivantes: vers le nord, l'emprise sud du boulevard Lamarche; vers l'est, l'avenue Lafontaine; vers le sud, la rue Racine; vers l'ouest, un terrain appartenant à la ville de Chicoutimi (partie du lot 214 du cadastre de la ville de Chicoutimi).

Ce territoire ainsi délimité contient une superficie de cent cinquante-six mille sept cent dix-sept pieds carrés ou trois acres et cinq cent quatre-vingt-dix-huit millièmes (156 717 pi² ou 3 598 ac).

Chicoutimi, le 30 mai 1980.

Le greffier de la ville de Chicoutimi,
7213-24-4-o JEAN-YVES FORTIN.

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

Avis public est, par les présentes, donné que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, comté de Montcalm, QC, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session pour obtenir l'adoption d'une loi permettant la tenue d'une élection aux postes de conseillers municipaux au cours de la présente année.

Notre-Dame-de-la-Merci, le 5 juin 1980.

Le secrétaire-trésorier,
7302-24-4-o ROGER COUTURE, O.M.A.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Union Nationale

État sommaire du montant versé au représentant officiel de l'Union Nationale, monsieur Reynald Brochu, pour la période du 1er avril 1979 au 30 mars 1980.

1.	Frais d'administration	1 247,54 $
2.	Frais de diffusion du programme politique	—
3.	Frais pour coordonner l'action politique des membres	5 752,76 $
	Total:	7 000,30 $

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

7334-o

Union Nationale

État sommaire du montant versé au représentant officiel de l'Union Nationale, monsieur Reynald Brochu, pour la période du 1er avril au 30 avril 1980.

1.	Frais d'administration	6 245,05 $
2.	Frais de diffusion du programme politique	—
3.	Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
	Total:	6 245,05 $

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

7355-o

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Hôtel National (Rouyn) Ltée

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «Hôtel National (Rouyn) Ltée», tenue à Rouyn, le 8 mars 1980, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Martial Lupien a été nommé liquidateur.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

7322-o 1177-0443

Les Métiers d'art, coopérative de production artisanale de Repentigny

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «Les Métiers d'art, coopérative de production artisanale de Repentigny», tenue à Repentigny, dans le district électoral de L'Assomption, le 28 janvier 1980, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que Mme Louise Desroches soit nommée liquidateur.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

7327-o

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie des services d'eau de Varennes

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), décrété, le 9 juin 1980, la constitution d'une régie intermunicipale appelée «Régie des services d'eau de Varennes», laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente conclue entre les villes de Sainte-Julie et de

Varennes, autorisée respectivement par les Règlements numéros 211 et 406 et approuvée par le ministre des Affaires municipales le 9 juin 1980.

Conformément à l'article 468.11 ci-dessus mentionné, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
7402-o PATRICK KENNIFF.

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES

Changement dans le nombre des administrateurs

Avis est, par les présentes, donné que L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES, a par son Règlement numéro 24-A, changé le nombre de ses administrateurs pour l'augmenter de treize (13) à quatorze (14).

Québec, le 6 juin 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
7308-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton de Belleau

Cadastre: canton de Belleau; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: Belleau.

Avis est, par la présente, donné que le lot 39 rang IV est ajouté et que les lots 7 à 11 rang IV sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Bienville

Cadastre: village de Bienville; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: cité de Lauzon.

Avis est, par la présente, donné que le lot 250 est ajouté et que les lots 66 à 73, 87 à 98, 113-A-2 ainsi qu'une partie des lots 113, 113-A et 225 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Chatham

Cadastre: canton de Chatham; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: canton de Chatham.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1011-25 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Hull

Cadastre: canton de Hull; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: ville de Gatineau.

Avis est, par la présente, donné que le lot 7-64 rang X est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Ireland

Cadastre: canton d'Ireland; division d'enregistrement: Thetford; municipalité: ville de Black Lake.

Avis est, par la présente, donné que le lot 326-312 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Lussier

Cadastre: canton de Lussier; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: Saint-Donat.

Avis est, par la présente, donné que les lots A(N-E) -55 et A(N-E) -56 rang I sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Macprès

Cadastre: canton de Macprès; division d'enregistrement: Rimouski; municipalité: paroisse de Sainte-Blandine.

Avis est, par la présente, donné que le lot 18-A-23 du rang II est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Masson

Cadastre: canton de Masson; division d'enregistrement: Maskinongé; municipalité: Saint-Michel-des-Saints.

Avis est, par la présente, donné que les lots 1-117, 1-118 ainsi qu'une partie des lots 1-119 et 1-124 du bloc 1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford, division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: Rock-Forest.

Avis est, par la présente, donné que les lots 224-8, 224-75, 224-76 et 224-77 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: paroisse de Saint-Élie-d'Orford.

Avis est, par la présente, donné que le lot 661-2-38 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est, par la présente, donné que les lots 113-5-3 et 113-5-4 ainsi qu'une partie du lot 113-5 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est, par la présente, donné que les lots 147-15 et 148-19 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Cité de Québec (quartier Saint-Pierre)

Cadastre: cité de Québec (quartier Saint-Pierre); division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné que le lot 4557 est ajouté et qu'une partie du lot 2209 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Cité de Québec (quartier Saint-Roch)

Cadastre: cité de Québec (quartier Saint-Roch); division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné que le lot 4560 est ajouté et qu'une partie des lots 570, 571 et 4471 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 29 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Ville de Rouyn

Cadastre: ville de Rouyn; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: cité de Rouyn.

Avis est, par la présente, donné que le lot 63-20 rang VIII sud est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 27 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Angélique

Cadastre: paroisse de Sainte-Angélique; division d'enregistrement: Papineau; municipalité: paroisse de Sainte-Angélique.

Avis est, par la présente, donné que le lot 493-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 113-4 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 1er mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic

Cadastre: paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic; division d'enregistrement: Rimouski; municipalité: Bic.

Avis est, par la présente, donné que les lots 41-1, 41-2, 42-1 à 42-5 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-David-de-L'Auberivière

Cadastre: paroisse de Saint-David-de-L'Auberivière; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-David-de-L'Auberivière.

Avis est, par la présente, donné que le lot 408 est ajouté en vertu des articles 2174 et 2174*a* du Code civil et qu'une partie des lots 141, 142 et 142A est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: village de Saint-Rédempteur.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie des lots 3-1, 3-11, 4-2 et 4-3 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Cadastre: paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur; division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe; municipalité: paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur.

Avis est, par la présente, donné que le lot 231-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 29 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-Neuville

Cadastre: paroisse de Sainte-Jeanne-de-Neuville; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: village de Pont-Rouge.

Avis est, par la présente, donné que le lot 96-8 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 28 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie

Cadastre: paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie; division d'enregistrement: Berthier; municipalité: Lanoraie d'Autray.

Avis est, par la présente, donné que les lots 658-442, 658-443, 658-537 ainsi qu'une partie des lots 658-317 à 658-320, 658-357 à 658-362, 658-400, 658-439 à 658-441, 658-444 à 658-446, 658-477 à 658-480, 658-534 à 658-536 et 658-538 à 658-541 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Laurent

Cadastre: paroisse de Saint-Laurent; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Saint-Laurent.

Avis est, par la présente, donné que les lots 2664, 2665 sont ajoutés et que les lots 242-147 à 242-161, 242-676C-2-1, 242-676C-2-2, 242-676C-1, 242-676C-2, 242-676C, 250, 251-96-1, 251-97-1-1, 251-97-1-2, 251-97-1 ainsi qu'une partie des lots 251-96, 251-97, 242, 251 et de

la partie restante du lot 242-162 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie

Cadastre: paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie; division d'enregistrement: Saint-Jean; municipalité: L'Acadie.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 415-2 et la partie restante des lots 415-2-4, 415-5, 415-12, 415-26, 416-3 à 416-6 ainsi que des parties restantes des lots 415-3, 415-7 et 415-13 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Raymond

Cadastre: paroisse de Saint-Raymond; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Raymond.

Avis est, par la présente, donné que les lots 10-1 à 10-4, rang III, canton de Gosford sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé

Cadastre: paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: ville Dégelis.

Avis est, par la présente, donné que le lot 33-48 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Sauveur

Cadastre: paroisse de Saint-Sauveur; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné que le lot 2540 est ajouté et que les lots 368, 369, 368-A, 368-B, 368-C, 369-A, 369-B, 370, 371, 383, 384, 385, 386 ainsi qu'une partie des lots 382 et 387 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 28 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ubalde

Cadastre: paroisse de Saint-Ubalde; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: Saint-Ubald.

Avis est, par la présente, donné que le lot 5-13-2 rang D du canton de Montauban est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Tremblay

Cadastre: canton de Tremblay; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: ville de Chicoutimi.

Avis est, par la présente, donné que les lots 32-45, 32-46, 32-53 à 32-55, 32-70 à 32-74, 32-59-1 ainsi qu'une partie du lot 32-59 du rang II sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Warwick

Cadastre: canton de Warwick; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 658-20 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 27 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Wolfestown

Cadastre: canton de Wolfestown; division d'enregistrement: Wolfe; municipalité: Saint-Fortunat.

Avis est, par la présente, donné que le lot 9B-1 rang VII est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 29 mai 1980.

Pour le sous-ministre,
7376-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Divers

Révocation de droits miniers

Prenez avis qu'en vertu du Décret numéro 1383-79 du 16 mai 1979, le gouvernement a révoqué les droits miniers, excepté l'or et l'argent, sur les immeubles suivants:

Désignation

Les lots seize, dix-sept, vingt, vingt et un et vingt-deux (16, 17, 20, 21 et 22) dans le rang C du canton de Wright; et les lots trente-trois et trente-quatre (33 et 34) dans le rang Deux (II) du canton de Northfield, district électoral et division d'enregistrement de Gatineau.

Québec, le 6 juin 1980.

Le sous-ministre associé (mines),
CHARLES-É. BEAULIEU.

7376-o

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Port-Daniel, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chapitre T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots 124 à 144 et 1305 à 1308, rang Ouest du Havre, et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec et, qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui de secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Port-Daniel, partie ouest;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'on aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 22 mai 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1433-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chapitre T-11) le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots 124 à 144 et 1305 à 1308, rang Ouest du Havre, et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 19 février 1980, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 26 février 1980, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 25 février 1980, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Port-Daniel, partie ouest, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 22 mai 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 166

7184-24-2-o

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Adoption d'un décret de région agricole désignée

Le gouvernement du Québec a adopté le Décret no 1694-80 en date du 11 juin 1980. Ce décret est entré en vigueur le 13 juin 1980 et identifie comme région agricole désignée le territoire de chacune des corporations municipales et des territoires non organisés énumérés à l'annexe A.

Le plan sommaire de ce territoire accompagne le présent avis.

Sauf les cas autrement prévus dans la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10), à compter du 13 juin 1980 doivent être autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec:

1. l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'un lot ou d'une érablière situé dans la région agricole désignée;

2. l'aliénation d'un lot ou d'une parcelle d'un lot situé dans la région agricole désignée, lorsque le cédant conserve un droit d'aliénation sur un lot contigu;

3. le lotissement et l'érection de bâtiments non agricoles dans cette région;

4. une demande de permis de construction pour un bâtiment non agricole sur un lot situé dans cette région;

5. une demande d'approbation des plan et livre de renvoi d'un lot situé dans cette région.

Également, à compter du 13 juin 1980, le commencement, la continuation ou l'extension d'une exploitation d'enlèvement du sol arable pour fins de vente sur un lot situé dans la région agricole désignée dans le décret doivent être autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le ministre,
JEAN GARON.

7404-o

Dépôt d'un plan provisoire

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation donne avis que le 13 juin 1980, il a déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec le plan provisoire identifiant l'aire retenue pour fins de contrôle dans chacune des corporations municipales et des territoires non organisés énumérés à l'annexe A.

En conséquence, les articles 26 à 33 et 70 de la Loi sur la protection du territoire agricole s'appliquent uniquement aux lots situés dans l'aire retenue pour fins de contrôle.

Le plan provisoire peut être consulté au bureau de chacune des corporations municipales ainsi qu'au bureau de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, 200-A, chemin Sainte-Foy, Québec.

Toute personne peut faire des représentations écrites à la corporation municipale visée en transmettant copie à la Commission.

Le ministre,
JEAN GARON.

7404-o

Annexe A

Les municipalités ci-après désignées par leur nom et par un signe indiquant s'il s'agit d'une municipalité sans désignation (SD), d'une paroisse (P), d'un canton (CT), de cantons unis (CU), d'une ville (V), d'une cité (C) ou d'un village (VL), ainsi que les territoires non organisés;

Beauce, Cantons de l'Est, Saguenay, Lac-Saint-Jean, Abitibi, Témiscamingue et Côte-du-Sud

Municipalité	*Comté municipal*
Abercorn (VL)	Brome
Albanel (CT)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Albanel (VL)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Alma (V)	Lac-Saint-Jean-Est
Amos (V)	Abitibi
Amos-Est (SD)	Abitibi
Andréville (VL)	Kamouraska
Angliers (VL)	Témiscamingue
Armagh (VL)	Bellechasse
Arntfield (SD)	Témiscamingue
Asbestos (V)	Richmond
Ascot-Corner (SD)	Sherbrooke
Ascot (CT)	Sherbrooke
Aubert-Gallion (SD)	Beauce
Audet (SD)	Frontenac
Austin (SD)	Brome
Authier (SD)	Abitibi
Ayer's-Cliff (VL)	Stanstead
Baie-James (SD) (partie) (comprenant les cadastres officiels des cantons de Perron et de Rousseau, et les rangs I à VII des cadastres officiels des cantons de Boivin et de Paradis)	Terr. Nouveau-Québec (1)
Barford (CT)	Stanstead
Barnston (CT)	Stanstead
Barnston-Ouest (SD)	Stanstead
Barraute (VL)	Abitibi
Beauceville (V)	Beauce
Beaudry (SD)	Témiscamingue
Beaulac (VL)	Wolfe
Beebe-Plain (VL)	Stanstead
Bégin (SD)	Chicoutimi
Belcourt (SD)	Abitibi
Bellecombe (SD)	Témiscamingue
Bernierville (VL)	Mégantic
Béthanie (SD)	Shefford
Bishopton (VL)	Wolfe
Black-Lake (V)	Mégantic
Bolton-Est (SD)	Brome
Bolton-Ouest (SD)	Brome
Bonsecours (SD)	Shefford

Municipalité	*Comté municipal*
Bourget (CT)	Chicoutimi
Brome (VL)	Brome
Brompton-Gore (SD)	Richmond
Brompton (CT)	Richmond
Bromptonville (V)	Richmond
Bury (SD)	Compton
Cadillac (V)	Abitibi
Cap-Saint-Ignace (SD)	Montmagny
Chambord (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Champneuf (SD)	Abitibi
Chartierville (SD)	Compton
Chénier (SD)	Arthabaska
Chesterville (VL)	Arthabaska
Chester-Est (CT)	Arthabaska
Chester-Nord (SD)	Arthabaska
Chester-Ouest (CT)	Arthabaska
Chicoutimi (V)	Chicoutimi
Clermont (CT)	Abitibi
Clerval (SD)	Abitibi
Cleveland (CT)	Richmond
Clifton, ptie est (CT)	Compton
Cloutier (SD)	Témiscamingue
Coaticook (V)	Stanstead
Colombourg (SD)	Abitibi
Compton (CT)	Sherbrooke
Compton (VL)	Sherbrooke
Compton-Station (SD)	Sherbrooke
Cookshire (V)	Compton
Courcelles (P)	Frontenac
Danville (V)	Richmond
Deauville (VL)	Sherbrooke
Delisle (SD)	Lac-Saint-Jean-Est
Desbiens (V)	Lac-Saint-Jean-Est
Disraéli (P)	Wolfe
Disraéli (V)	Wolfe
Ditton (CT)	Compton
Dixville (VL)	Stanstead
Dolbeau (V)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Dudswell (CT)	Wolfe
Duhamel-Ouest (SD)	Témiscamingue
Duparquet (V)	Abitibi
D'Alembert (SD)	Abitibi
Eastman (VL)	Brome
East-Angus (V)	Compton
East-Broughton (SD)	Beauce
East-Broughton-Station (VL)	Beauce
Eaton (CT)	Compton
Evain (VL)	Témiscamingue
Ferland et Boileau (SD)	Chicoutimi
Fiedmont et Barraute (SD)	Abitibi
Fleurimont (SD)	Sherbrooke
Fontainebleau (SD)	Wolfe
Frontenac (SD)	Frontenac
Fugèreville (SD)	Témiscamingue
Garthby (CT)	Wolfe
Gayhurst, partie sud-est (CT)	Frontenac
Girardville (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Guérin (CT)	Témiscamingue
Halifax-Nord (CT)	Mégantic
Halifax-Sud (CT)	Mégantic
Halifax-Sud, partie sud-ouest (CT)	Mégantic
Hampden (CT)	Compton
Ham-Nord (CT)	Wolfe
Hatley (CT)	Stanstead
Hatley (VL)	Stanstead
Hatley, ptie ouest (CT)	Stanstead
Hébertville (SD)	Lac-Saint-Jean-Est
Hébertville-Station (VL)	Lac-Saint-Jean-Est
Hereford (CT)	Compton
Honfleur (SD)	Bellechasse
Inverness (CT)	Mégantic
Inverness (VL)	Mégantic
Ireland (SD)	Mégantic
Ireland, partie nord (CT)	Mégantic
Jonquière (V)	Chicoutimi
Kamouraska (VL)	Kamouraska
Kénogami (CT)	Chicoutimi
Kingsbury (VL)	Richmond
Kinojévis (SD)	Témiscamingue
La Baie (V)	Chicoutimi
La Corne (SD)	Abitibi
La Guadeloupe (VL)	Frontenac
La Motte (SD)	Abitibi
La Patrie (VL)	Compton
La Pocatière (V)	Kamouraska
La Reine (SD)	Abitibi
La Reine (VL)	Abitibi
La Sarre (V)	Abitibi
Lac-à-la-Croix (SD)	Lac-Saint-Jean-Est
Lac-Bouchette (VL)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Lac-Brome (V)	Brome
Lac-Drolet (SD)	Frontenac
Lac-Etchemin (V)	Dorchester
Lac-Mégantic (V)	Frontenac
Lac-Poulin (VL)	Beauce
Labrecque (SD)	Chicoutimi
Laforce (SD) (partie)	Témiscamingue

(comprenant les parties des cadastres officiels des cantons de Brodeur et de Devlin renfermés dans les limites de la municipalité de Laforce)

Lamarche (SD)	Chicoutimi
Lambton (SD)	Frontenac
Landrienne (CT)	Abitibi
Larouche (P)	Chicoutimi
Laterrière (VL)	Chicoutimi
Latulippe et Gaboury (CU)	Témiscamingue

Municipalité	*Comté municipal*
Launay (CT)	Abitibi
Laverlochère (P)	Témiscamingue
Lawrenceville (VL)	Shefford
L'Ascension-de-Notre-Seigneur (P)	Lac-Saint-Jean-Est
Leeds (CT)	Mégantic
Lennoxville (V)	Sherbrooke
Lingwick (CT)	Compton
Linière (VL)	Beauce
Lorrainville (VL)	Témiscamingue
L'Enfant-Jésus (P)	Beauce
L'Islet (V)	L'Islet
L'Islet-sur-Mer (VL)	L'Islet
Macamic (P)	Abitibi
Macamic (V)	Abitibi
Magog (CT)	Stanstead
Magog (C)	Stanstead
Malartic (V)	Abitibi
Marbleton (VL)	Wolfe
Maricourt (SD)	Shefford
Marston (CT)	Frontenac
Martinville (SD)	Compton
Melbourne (CT)	Richmond
Melbourne (VL)	Richmond
Métabetchouan (V)	Lac-Saint-Jean-Est
Milan (SD)	Frontenac
Mistassini (V)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Moffet (SD)	Témiscamingue
Montbeillard (SD)	Témiscamingue
Nantes (SD)	Frontenac
Nédelec (CT)	Témiscamingue
*Nelson (CT)	Mégantic
Newport (CT)	Compton
Noranda (C)	Témiscamingue
Norbertville (VL)	Arthabaska
Normandin (V)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Normétal (SD)	Abitibi
North-Hatley (VL)	Stanstead
Notre-Dame-des-Bois (SD)	Frontenac
Notre-Dame-de-Pins (P)	Beauce
Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet (P)	L'Islet
Notre-Dame-de-Laterrière (P)	Chicoutimi
Notre-Dame-de-la-Doré (P)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Notre-Dame-de-Lorette (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham (SD)	Wolfe
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville (P)	Témiscamingue
Notre-Dame-du-Nord (SD)	Témiscamingue
Notre-Dame-du-Rosaire (SD)	Montmagny
Ogden (SD)	Stanstead
Omerville (VL)	Stanstead
Orford (CT)	Sherbrooke
Otis (CT)	Chicoutimi
Palmarolle (SD)	Abitibi
Péribonka (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Petit-Saguenay (SD)	Chicoutimi
Piopolis (SD)	Frontenac
Potton (CT)	Brome
Poularies (SD)	Abitibi
Préissac (SD)	Abitibi
Racine (SD)	Shefford
Rémigny (SD) (partie ouest)	Témiscamingue

(comprenant le cadastre officiel du canton de Rémigny ainsi que les parties des cadastres officiels des cantons de Villars, de Guérin et de Désandrouins renfermés dans les limites de la municipalité de Rémigny)

Richmond (V)	Richmond
Risborough et partie de Marlow (CU)	Frontenac
Rivière-Blanche (SD)	Mégantic
Rivière-Éternité (SD)	Chicoutimi
Rivière-Ouelle (SD)	Kamouraska
Robertsonville (VL)	Mégantic
Roberval (V)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Rock-Forest (SD)	Sherbrooke
Rock-Island (V)	Stanstead
Rollet (SD)	Témiscamingue
Roquemaure (SD)	Abitibi
Rouyn (C)	Témiscamingue
Sacré-Coeur-de-Jésus (P)	Beauce
Sacré-Coeur-de-Marie, partie sud (P)	Mégantic
Sainte-Anne-de-Larochelle (SD)	Shefford
Sainte-Anne-de-la-Pocatière (P)	Kamouraska
Sainte-Anne-du-Lac (VL)	Mégantic
Sainte-Aurélie (SD)	Dorchester
Sainte-Catherine-de-Hatley (SD)	Stanstead
Sainte-Cécile-de-Whitton (SD)	Frontenac
Sainte-Claire (SD)	Dorchester
Sainte-Clothilde (P)	Beauce
Sainte-Edwidge-de-Clifton (CT)	Compton
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud (SD)	Montmagny
Sainte-Germaine-Boulé (SD)	Abitibi
Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin (P)	Dorchester
Sainte-Gertrude-de-Manneville (SD)	Abitibi
Sainte-Hedwidge (P)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Sainte-Hélène (P)	Kamouraska

Municipalité	*Comté municipal*
Sainte-Hélène-de-Mancebourg (P)	Abitibi
Sainte-Hénédine (P)	Dorchester
Sainte-Jeanne-d'Arc (VL)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Sainte-Justine (P)	Dorchester
Sainte-Louise (P)	L'Islet
Sainte-Marguerite (P)	Dorchester
Sainte-Marie (V)	Beauce
Sainte-Monique (SD)	Lac-Saint-Jean-Est
Sainte-Praxède (P)	Wolfe
Sainte-Rose-de-Watford (SD)	Dorchester
Sainte-Rose-du-Nord (P)	Chicoutimi
Sainte-Sophie (SD)	Mégantic
Saints-Anges (P)	Beauce
Saints-Martyrs-Canadiens (P)	Wolfe
Saint-Adrien (SD)	Wolfe
Saint-Alexandre (P)	Kamouraska
Saint-Alfred (SD)	Beauce
Saint-Ambroise (VL)	Chicoutimi
Saint-André (P)	Kamouraska
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (VL)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (P)	Montmagny
Saint-Antoine-de-Pontbriand (P)	Mégantic
Saint-Aubert (SD)	L'Islet
Saint-Augustin (P)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Augustin-de-Woburn (P)	Frontenac
Saint-Benjamin (SD)	Dorchester
Saint-Benoît-du-Lac (SD)	Brome
Saint-Benoît-Labre (P)	Beauce
Saint-Bernard (P)	Dorchester
Saint-Bernard (VL)	Dorchester
Saint-Bruno (VL)	Lac-Saint-Jean-Est
Saint-Bruno-de-Guigues (P)	Témiscamingue
Saint-Cajétan-d'Armagh (P)	Bellechasse
Saint-Camille (CT)	Wolfe
Saint-Christophe-d'Arthabaska (P)	Arthabaska
Saint-Claude (SD)	Richmond
Saint-Côme-de-Kennebec (P)	Beauce
Saint-Cyprien (P)	Dorchester
Saint-Cyrille-de-Lessard (P)	L'Islet
Saint-Davide-de-Falardeau (SD)	Chicoutimi
Saint-Damase-de-L'Islet (SD)	L'Islet
Saint-Damien-de-Buckland (P)	Bellechasse
Saint-Denis (P)	Kamouraska
Saint-Denis-de-Brompton (P)	Richmond
Saint-Dominique-du-Rosaire (SD) (partie ouest) (comprenant le cadastre officiel du canton de Béarn)	Abitibi
Saint-Edmond (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Édouard-de-Fabre (P)	Témiscamingue
Saint-Édouard-de-Frampton (P)	Dorchester
Saint-Élie-d'Orford (P)	Sherbrooke
Saint-Elzéar (VL)	Beauce
Saint-Elzéar-de-Beauce (SD)	Beauce
Saint-Éphrem-de-Beauce (P)	Beauce
Saint-Éphrem-de-Tring (VL)	Beauce
Saint-Étienne-de-Bolton (SD)	Brome
Saint-Eugène (P)	L'Islet
Saint-Eugène (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Eugène-de-Guigues (SD)	Témiscamingue
Saint-Évariste-de-Forsyth (SD)	Frontenac
Saint-Félicien (V)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Félix-de-Dalquier (SD)	Abitibi
Saint-Fortunat (SD)	Wolfe
Saint-François-de-Beauce (SD)	Beauce
Saint-François-de-Sales (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-François-Ouest (SD)	Beauce
Saint-François-Xavier-de-Brompton (P)	Richmond
Saint-Frédéric (P)	Beauce
Saint-Fulgence (SD)	Chicoutimi
Saint-Gabriel-Lallemant (SD)	Kamouraska
Saint-Gédéon (P)	Frontenac
Saint-Gédéon (VL)	Frontenac
Saint-Gédéon (SD)	Lac-Saint-Jean-Est
Saint-Georges (V)	Beauce
Saint-Georges-de-Windsor (CT)	Richmond
Saint-Georges-de-Windsor (VL)	Richmond
Saint-Georges-Est (P)	Beauce
Saint-Georges-Ouest (V)	Beauce
Saint-Gérard (VL)	Wolfe
Saint-Germain (P)	Kamouraska
Saint-Grégoire-de-Greenlay (VL)	Richmond
Saint-Guillaume-de-Granada (SD)	Témiscamingue
Saint-Henri-de-Taillon (SD)	Lac-Saint-Jean-Est
Saint-Herménégilde (SD)	Stanstead
Saint-Herménégilde (VL)	Stanstead
Saint-Hilaire-de-Dorset (P)	Frontenac
Saint-Honoré (P)	Beauce
Saint-Honoré (SD)	Chicoutimi
Saint-Isidore-d'Auckland (SD)	Compton
Saint-Jacques-de-Dupuy (SD)	Abitibi

Municipalité	*Comté municipal*
Saint-Jacques-de-Leeds (SD)	Mégantic
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P)	Wolfe
Saint-Janvier (P)	Abitibi
Saint-Jean (CT)	Chicoutimi
Saint-Jean-de-Brébeuf (SD)	Mégantic
Saint-Jean-de-la-Lande (P)	Beauce
Saint-Jean-Port-Joli (SD)	L'Islet
Saint-Joachim-de-Shefford (P)	Shefford
Saint-Joseph-des-Érables (SD)	Beauce
Saint-Joseph-de-Beauce (P)	Beauce
Saint-Joseph-de-Beauce (V)	Beauce
Saint-Joseph-de-Cléricy (SD)	Abitibi
Saint-Joseph-de-Coleraine (SD)	Mégantic
Saint-Joseph-de-Ham-Sud (P)	Wolfe
Saint-Joseph-de-Kamouraska (P)	Kamouraska
Saint-Jules (P)	Beauce
Saint-Julien (P)	Wolfe
Saint-Lambert (P)	Abitibi
Saint-Laurent (SD)	Abitibi
Saint-Lazare (P)	Bellechasse
Saint-Léon-de-Standon (P)	Dorchester
Saint-Louis-de-Gonzague (SD)	Dorchester
Saint-Louis-de-Kamouraska (P)	Kamouraska
Saint-Luc (P)	Dorchester
Saint-Ludger (VL)	Frontenac
Saint-Ludger-de-Milot (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Malachie (P)	Dorchester
Saint-Malo (SD)	Compton
Saint-Marc-de-Figuery (P)	Abitibi
Saint-Martin (P)	Beauce
Saint-Mathieu (P)	Abitibi
Saint-Mathieu-de-Dixville (SD)	Stanstead
Saint-Méthode (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Méthode-de-Frontenac (SD)	Frontenac
Saint-Nazaire-de-Dorchester (P)	Dorchester
Saint-Nérée (P)	Bellechasse
Saint-Norbert-de-Mont-Brun (SD)	Abitibi
Saint-Norbert-d'Arthabaska (P)	Arthabaska
Saint-Odilon-de-Cranbourne (P)	Dorchester
Saint-Onésime-d'Ixworth (P)	Kamouraska
Saint-Pacôme (SD)	Kamouraska
Saint-Pascal (SD)	Kamouraska
Saint-Pascal (V)	Kamouraska
Saint-Patrice-de-Beaurivage (P)	Lotbinière
Saint-Patrice-de-Beaurivage (VL)	Lotbinière
Saint-Philibert (SD)	Beauce
Saint-Philippe-de-Néri (P)	Kamouraska
Saint-Pierre-Baptiste (P)	Mégantic
Saint-Pierre-de-Broughton (SD)	Beauce
Saint-Placide-de-Béarn (SD)	Témiscamingue
Saint-Prime (VL)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Prosper (SD)	Dorchester
Saint-Rémi-de-Tingwick (P)	Arthabaska
Saint-René (P)	Beauce
Saint-Robert-Bellarmin (SD)	Frontenac
Saint-Roch-des-Aulnaies (SD)	L'Islet
Saint-Romain (SD)	Frontenac
Saint-Sébastien (SD)	Frontenac
Saint-Séverin (P)	Beauce
Saint-Simon-les-Mines (SD)	Beauce
Saint-Stanislas (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Sylvestre (P)	Lotbinière
Saint-Sylvestre (VL)	Lotbinière
Saint-Théophile (SD)	Beauce
Saint-Thomas-Didyme (SD)	Lac-Saint-Jean-Ouest
Saint-Venant-de-Hereford (P)	Compton
Saint-Victor (VL)	Beauce
Saint-Victor-de-Tring (SD)	Beauce
Saint-Zacharie (SD)	Dorchester
Saint-Zacharie (VL)	Dorchester
Sawyerville (VL)	Compton
Scotstown (V)	Compton
Scott (VL)	Dorchester
Senneterre (P)	Abitibi
Senneterre (V)	Abitibi
Shenley (CT)	Beauce
Sherbrooke (V)	Sherbrooke
Shipshaw (SD)	Chicoutimi
Shipton (CT)	Richmond
Stanstead (CT)	Stanstead
Stanstead-Est (SD)	Stanstead
Stanstead-Plain (VL)	Stanstead
Stoke (CT)	Richmond
Stornoway (SD)	Frontenac
Stratford (CT)	Wolfe
Stukely-Sud (SD)	Shefford
Stukely-Sud (VL)	Shefford
Sullivan (SD)	Abitibi
Sutton (CT)	Brome
Sutton (V)	Brome
Taché (CT)	Chicoutimi

Municipalité	*Comté municipal*
Taschereau (SD)	Abitibi
Taschereau (VL)	Abitibi
Taschereau-Fortier (SD)	Dorchester
Thetford-Mines (C)	Mégantic
Thetford, partie sud (CT)	Mégantic
Tingwick (SD)	Arthabaska
Trécesson (CT)	Abitibi
Tremblay (CT)	Chicoutimi
Tring-Jonction (VL)	Beauce
Trois-Lacs (SD)	Richmond
Valcourt (CT)	Shefford
Valcourt (V)	Shefford
Vallée-Jonction (VL)	Beauce
Val-d'Or (V)	Abitibi
Val-Racine (P)	Frontenac
Val-Saint-Gilles (SD)	Abitibi
Val-Senneville (SD)	Abitibi
Vassan (SD)	Abitibi
Ville-Marie (V)	Témiscamingue
Waterville (V)	Sherbrooke
Weedon (CT)	Wolfe
Weedon-Centre (VL)	Wolfe
Westbury (CT)	Compton
Windsor (CT)	Richmond
Windsor (V)	Richmond
Wotton (CT)	Wolfe
Wottonville (VL)	Wolfe

* Municipalité partiellement incluse dans la région désignée du 78-11-09

(1) Il s'agit de la division de recensement, cette municipalité ne faisant pas partie d'un comté municipal.

2. Les territoires non organisés décrits comme suit:

Territoire	*Comté municipal*
Territoire non organisé	Beauce
Territoire non organisé (partie)	Lac-Saint-Jean-Est

(comprenant une partie du cadastre officiel du canton de Labarre.)

Territoire non organisé (parties)	Lac-Saint-Jean-Ouest

(comprenant le cadastre officiel du canton de Dechêne, la partie du cadastre officiel du canton de Proulx, située au sud du parallèle de latitude quarante-neuf degrés nord (49° N.), la partie du cadastre officiel du canton de Milot située au sud du parallèle de latitude quarante-neuf degrés nord (49° N.) et à l'ouest du méridien de longitude soixante et onze degrés, quarante-cinq minutes ouest (71°45′ O.), la partie du cadastre officiel du canton de Jogues, située au sud du parallèle de latitude quarante-huit degrés, cinquante-deux minutes, trente secondes ouest (48°52′30″ O.)

Territoire non organisé (parties)	Abitibi

(comprenant les cadastres officiels des cantons de Berry, de Guyenne et de Montbray, une partie des cadastres officiels des cantons de Aiguebelle, de Bousquet, de Cadillac, de Destor, de Dubuisson, de Dufresnoy, de Duparquet, de Duprat, de Duverny, de Hébécourt, de la Morandière, de Languedoc, de Malartic, de Montgay, de Palmarolle, de Pascalis, de Preissac, de Rochebaucourt et de Vassan, les rangs I et II du cadastre officiel du canton de Vassal et une partie des rangs II à IX du cadastre officiel du canton de Chazel.

Territoire non organisé (parties)	Témiscamingue

(comprenant les cadastres officiels des cantons de Bonneville et de Montreuil, une partie des cadastre officiels des cantons de Baby, de Beauchastel, de Laverlochère et de Villars, ainsi que le canton de Pontleroy (non cadastré).

Régie des marchés agricoles du Québec

Producteurs de lait du Québec

Projet de plan conjoint (1980)

La Fédération des producteurs de lait industriel du Québec et la Fédération des producteurs de lait du Québec, organismes établis selon la Loi sur les syndicats professionnels et administrant respectivement le plan conjoint des producteurs de lait industriel du Québec et le plan conjoint des producteurs de lait du Québec, ayant leurs sièges sociaux au 515, avenue Viger, Montréal, ont déposé auprès de la Régie des marchés agricoles du Québec un projet de plan conjoint.

Le produit visé par ce projet de plan est le lait de vache, ainsi que la crème obtenue par la sépration du lait, produits au Québec. Le producteur visé est toute personne qui vend ou livre le produit visé provenant d'un troupeau qu'elle exploite ou dont elle retire des revenus.

Les requérants ont également allégué que le recours au référendum n'est pas souhaitable dans le présent cas et ils ont demandé que ce projet de plan conjoint soit approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, selon l'article 26 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

Prenez avis que la Régie recevra les représentations des personnes intéressées par ce projet de plan à compter de

10 heures le 3 juillet 1980 au salon Laurentide du Ramada Inn situé au 6600, chemin Côte-de-Liesse, ville Saint-Laurent.

Le secrétaire,
7385-o ME GILLES LE BLANC.

Producteurs de lait du Québec

(Requête)

La Fédération des producteurs de lait du Québec et la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec ont demandé à la Régie des marchés agricoles de mettre fin, pour cause, à l'application

du plan conjoint des producteurs de lait du Québec;

du plan conjoint des producteurs de lait industriel du Québec;

du plan conjoint des producteurs-fournisseurs de lait à Carnation Inc.;

du plan conjoint des producteurs-fournisseurs de lait de Aliments Delisle Ltée de Nicolet.

Il est également demandé que ces plans conjoints prennent fin le même jour que l'entrée en vigueur d'un nouveau plan conjoint visant tous les producteurs de lait au Québec.

Prenez avis que la Régie entendra les représentations des personnes intéressées à ces plans conjoints à compter de 10 heures le 3 juillet 1980 au salon Laurentide du Ramada Inn situé au 6600, chemin Côte-de-Liesse, ville Saint-Laurent.

Le secrétaire,
7385-o ME GILLES LE BLANC.

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL HENRIETTE CÉRÉ

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), tel que modifié par les articles 8 et 15 de la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (1978, chapitre 72), il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE D'ACCUEIL HENRIETTE CÉRÉ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre d'Accueil.

Le siège social de l'établissement est à Saint-Hubert, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
7308-o 1643-2528

Soumissions — Demandes de

Ville de Boucherville

(Comté de Chambly)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Boucherville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 965 000 $ d'obligations de la ville de Boucherville datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à 15 heures, le mercredi 9 juillet 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 2 695 000 $

Année	Capital
4 août 1981	48 000 $
4 août 1982	53 000
4 août 1983	58 000
4 août 1984	64 000
4 août 1985	71 000
4 août 1986	77 000
4 août 1987	85 000
4 août 1988	94 000
4 août 1989	104 000
4 août 1990	114 000
4 août 1990	1 927 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les suc-

cursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boucherville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 897 — 92 700 $; 897-1 — 40 000 $ — aménagement de parc; 917 — 23 800 $ — aqueduc, égouts, voirie; 934 — 24 500 $ — const. d'un terrain de tennis; 935 — 13 200 $; 936(936-1) — 78 400 $ — aqueduc, égouts, voirie; 944(944-1) — 18 200 $ aqueduc, égouts; 971-(971-1) — 4 700 $ — const. d'un entrepôt; 989(989-1) — 603 000 $ — amén. de parcs; 992 — 58 000 $; 1002 — 49 600 $ — aqueduc, égouts; 1004 — 70 100 $ — aqueduc, égouts, voirie; 1011 — 30 000 $ — inst. et réparation bornes-fontaines; 1012 — 17 550 $ — aqueduc, égouts; 1018(1018-1) — 87 700 $ — aqueduc, égouts, voirie élect.; 1019 — 4 400 $; 1020 — 41 000 $; 1026 — 4 000 $; 1035 — 56 700 $; aqueduc, égouts; 1037 — 29 400 $ — aqueduc, égouts, voirie; 1038(1038-1) — 34 600 $ passage piétons; 1041 — 53 800 $ — aqueduc, égouts, voirie; 1044 — 10 100 $ — aménagement de parc; 1046 — 4 200 $ — insonorisation de l'aréna; 1050 — 15 250 $ — voirie; 1052 — 54 800 $ — piste cyclable; 1055 — 41 000 $ — aqueduc, égouts, voirie; 1059 — 100 000 $ — voirie; 1061 — 61 900 $ — électricité; 1068 — 6 900 $ — voirie; 1072 — 63 500 $; 1073 — 222 000 $ — aqueduc, égouts, voirie; 1074 — 500 000 $ — programme amélioration de quartier; 1078 — 30 000 $ — achat de compteurs d'eau; 1079 — 150 000 $ — aqueduc, égouts, voirie etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 9 juillet 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 9 juillet 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 500, Rivière-aux-Pins, ville de Boucherville, comté de Chambly, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boucherville, comté de Granby, le 11 juin 1980.

Le greffier,
CLAUDE CARON.

Hôtel de ville
500, Rivière-aux-Pins
ville de Boucherville
comté de Chambly, QC, J4R 2Z7
téléphone: 655-3131, code 514 7405-o

Ville de Desbiens

(Comté de Lac-Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Desbiens» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 180 000 $ d'obligations de la ville de Desbiens datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 8 juillet 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 180 000 $

Année	Capital
4 août 1981	2 000 $
4 août 1982	3 000
4 août 1983	3 000
4 août 1984	4 000
4 août 1985	4 000
4 août 1986	4 000
4 août 1987	5 000
4 août 1988	6 000
4 août 1989	6 000
4 août 1990	7 000
4 août 1990	136 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Desbiens s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 152 — 180 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 8 juillet 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 juillet 1980, à 19 heures, à l'hôtel de ville, 925, rue Hébert, Desbiens, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Desbiens, comté de Lac-Saint-Jean, le 9 juin 1980.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND LAPOINTE.

Hôtel de ville
925, rue Hébert
Desbiens
comté de Lac-Saint-Jean, QC, G0W 1N0
téléphone: 346-5571, code 418 7338-o

Ville de Hull
(Comté de Hull)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Robert Lesage, greffier, à l'hôtel de ville, succursale B, 100, rue Edmonton, ville de Hull, comté de Hull, QC, jusqu'à 11 heures, le mardi 8 juillet 1980 et l'adjudication sera faite à 20 heures, le même jour, pour l'achat de 8 725 000 $ d'obligations de la ville de Hull datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 8 725 000 $

Année	Capital
4 août 1981	23 000 $
4 août 1982	25 000
4 août 1983	28 000
4 août 1984	29 000
4 août 1985	32 000
4 août 1986	35 000
4 août 1987	38 000
4 août 1988	42 000
4 août 1989	45 000
4 août 1990	50 000
4 août 1990	8 378 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Hull s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 1471 — 8 725 000 $ construction du complexe municipal.

Les soumissions seront ouvertes par le Comité exécutif à 11 heures, le mardi 8 juillet 1980 et seront considérées à une séance du Conseil qui sera tenue à 20 heures le même jour, à l'hôtel de ville, succursale B, 100, rue Edmonton, ville de Hull, comté de Hull, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Hull, comté de Hull, le 10 juin 1980.

Le greffier,
ROBERT LESAGE.

Hôtel de ville
Succursale B
100, rue Edmonton
ville de Hull
comté de Hull, QC, J8X 3Y9
téléphone: 777-2781, code 819 7406-o

Canton de Magog
(Comté de Stanstead)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du Canton de Magog» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 019 000 $ d'obligations du canton de Magog datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 9 juillet 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 1 019 000 $

Année	Capital
4 août 1981	39 000 $
4 août 1982	43 000
4 août 1983	49 000
4 août 1984	54 000
4 août 1985	61 000
4 août 1986	67 000
4 août 1987	75 000
4 août 1988	85 000
4 août 1989	96 000
4 août 1990	107 000
4 août 1990	343 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le Canton de Magog s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 296-79 — 1 000 000 $ aqueduc, égouts; 2-80 — 19 000 aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 9 juillet 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 9 juillet 1980, à 19h30, au bureau municipal, Canton de Magog, comté de Stanstead, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Canton de Magog, comté de Stanstead, le 11 juin 1980.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PAUL ASSELIN.

Bureau municipal
case postale 400,
Canton de Magog
comté de Stanstead, QC, J1X 3X7
téléphone: 843-3286, code 819 7407-o

Ville de Matane

(Comté de Matane)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Matane» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 402 000 $ d'obligations de la ville de Matane datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 7 juillet 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 402 000 $

Année	Capital
4 août 1981	4 000 $
4 août 1982	4 000
4 août 1983	4 000
4 août 1984	5 000
4 août 1985	5 000
4 août 1986	32 000
4 août 1987	34 000
4 août 1988	37 000
4 août 1989	41 000
4 août 1990	46 000
4 août 1990	190 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Matane s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 433 — 10 000 $; 434 — 42 000 $; 507

(526) — 128 000 $ renouvellements d'emprunt; 559 — 19 500 $ aqueduc, égouts; 563 — 63 000 $ voirie; 567 — 39 300 $ aqueduc, égouts; 579 — 80 200 $ voirie, électricité; 580 — 20 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 7 juillet 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 7 juillet 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 230, rue Saint-Jérôme, ville de Matane, comté de Matane, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Matane, comté de Matane, le 9 juin 1980.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ LAVOIE.

Hôtel de ville
230, rue Saint-Jérôme
ville de Matane
comté de Matane, QC, G4W 3A2
téléphone: 562-2333, code 418 7339-o

Village de Pont-Rouge
(Comté de Portneuf)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Pont-Rouge» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 280 000 $ d'obligations du village de Pont-Rouge datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 8 juillet 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 280 000 $

Année	Capital
4 août 1981	5 000 $
4 août 1982	5 000
4 août 1983	5 000
4 août 1984	6 000
4 août 1985	7 000
4 août 1986	8 000
4 août 1987	9 000 $
4 août 1988	9 000
4 août 1989	10 000
4 août 1990	11 000
4 août 1990	205 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Pont-Rouge s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 216 — 243 500 $ acquisition et aménagement de terrains; 243 — 36 500 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 8 juillet 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 juillet 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, rue de la Fabrique, village de Pont-Rouge, comté de Portneuf, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Pont-Rouge, comté de Portneuf, le 10 juin 1980.

Le secrétaire-trésorier,
YVES LAROCHE.

Hôtel de ville
Rue de la Fabrique
Village de Pont-Rouge
comté de Portneuf, QC, G0A 2X0
téléphone: 873-4481, code 418 7340-o

Village de Sainte-Agathe-Sud
(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Sainte-Agathe-Sud» seront reçues

par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 235 000 $ d'obligations du village de Sainte-Agathe-Sud datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 10 juillet 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 235 000 $

Année	Capital
4 août 1981	3 000 $
4 août 1982	3 000
4 août 1983	4 000
4 août 1984	5 000
4 août 1985	5 000
4 août 1986	5 000
4 août 1987	7 000
4 août 1988	8 000
4 août 1989	8 000
4 août 1990	9 000
4 août 1990	178 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Sainte-Agathe-Sud s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 24 — 85 000 $; 25 — 55 000 $; 26 — 95 000 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le jeudi 10 juillet 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 10 juillet 1980, à 20 heures, au bureau municipal, 1700, rue Principale est, village de Sainte-Agathe-Sud, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Sainte-Agathe-Sud, comté de Terrebonne, le 13 juin 1980.

Le secrétaire-trésorier,
DANIEL BELLERIVE.

Bureau municipal
1700, rue Principale est
village de Sainte-Agathe-Sud
comté de Terrebonne, QC, J8C 1M2
téléphone: 326-3920, code 819 7408-o

Ville de Saint-Félicien
(Comté de Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Félicien» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 379 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Félicien datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 7 juillet 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 1 379 000 $

Année	Capital
4 août 1981	23 000 $
4 août 1982	25 000
4 août 1983	28 000
4 août 1984	31 000
4 août 1985	34 000
4 août 1986	37 000
4 août 1987	41 000
4 août 1988	46 000
4 août 1989	50 000
4 août 1990	56 000
4 août 1990	1 008 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Félicien s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 79-056 — 375 000 $; 79-057 — 60 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 79-058 — 175 000 $ aqueduc, égouts; 79-59-A — 44 000 $; 79-060-A — 380 000 $; 79-061-A — 230 000 $; 79-062-A — 75 000 $ voirie; 79-063 — 40 000 $ voirie, électricité etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 7 juillet 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 7 juillet 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 1058, boulevard Sacré-Coeur, ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, le 9 juin 1980.

Le greffier,
MARTIAL FILLION.

Hôtel de ville
1058, boulevard Sacré-Coeur
ville de Saint-Félicien
comté de Roberval, QC, G0W 2N0
téléphone: 679-0251, code 418 7341-o

Village de Val-David

(Comté de Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Henri Auger, secrétaire-trésorier, au bureau municipal, 2579, rue de l'Église, village de Val-David, comté de Terrebonne, QC, jusqu'à 17 heures, le lundi 7 juillet 1980 et par après jusqu'à 20 heures, le même jour, à l'école Saint-Jean-Baptiste, rue de l'Église, village de Val-David, comté de Terrebonne, QC, pour l'achat de 1 417 000 $ d'obligations du village de Val-David datées du 4 août 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10% ni supérieur à 12%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 août 1980.

Tableau d'amortissement — 1 417 000 $

Année	Capital
4 août 1981	54 000 $
4 août 1982	60 000
4 août 1983	66 000
4 août 1984	74 000
4 août 1985	79 000
4 août 1986	62 000
4 août 1987	69 000
4 août 1988	77 000
4 août 1989	86 000
4 août 1990	95 000
4 août 1990	695 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Val-David s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 août 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 68 — 12 000 $ renouvellement d'emprunt; 135 — 255 500 $; 139 — 421 000 $ aqueduc, égouts; 147 — 240 500 $ aqueduc, égouts, voirie; 168 — 132 900 $ agrandissement garage municipal; 169 — 31 500 $ agrandissement de l'hôtel de ville; 182 — 233 000 $ voirie; 192 — 90 600 $ achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le lundi 7 juillet 1980, à l'école Saint-Jean-Baptiste, rue de l'Église, village de Val-David, comté de Terrebonne, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Val-David, comté de Terrebonne, le 9 juin 1980.

Le secrétaire-trésorier,
HENRI AUGER.

Bureau municipal
2579, rue de l'Église
village de Val-David
comté de Terrebonne, QC, J0T 2N0
téléphone: 322-2900, code 819 7342-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

LA FÉDÉRATION UPA DE LANAUDIÈRE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 30 avril 1980, il a autorisé le changement de nom de «LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE JOLIETTE», dont la constitution, sous le nom originaire de «LA FÉDÉRATION DE L'U.C.C. DE JOLIETTE», a été autorisée le 5 juillet 1946, et dont le siège social est situé à Joliette, en celui de «LA FÉDÉRATION UPA DE LANAUDIÈRE», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

7328-o 1458-5368

LE SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE MÉGANTIC NORD

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 13 mai 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «LE SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE MÉGANTIC NORD», avec siège social situé à Plessisville, district judiciaire de Mégantic.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

7323-o 1642-2149

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 305-000156-800
C.P.B. 350-02-000744-79
Shérif 21-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre LÉO HÉBERT, résidant et domicilié à Sainte-Rose-de-Watford, comté de Dorchester, défendeur.

«Un emplacement à Sainte-Rose-de-Watford, comté de Dorchester, pris et détaché du lot numéro cinquante-cinq (ptie 55) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le rang Trois (III) canton de Watford, sur lequel l'acquéreur a transporté une roulotte, circonstances et dépendances.

Cet emplacement mesure cent pieds de largeur (100 pi) par cent soixante-cinq pieds (165 pi) de profondeur, mesures anglaises et il est borné en front au sud-est par la route 24 (nouvelle emprise), au nord-est par une autre partie du lot cinquante-cinq (ptie 55) appartenant à Guy Baillargeon, au nord-ouest par la propriété de Eugène Roy, et au sud-ouest par le résidu du lot cinquante-cinq (55) appartenant au vendeur.»

La mise à prix est fixée à la somme de 375,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester à Sainte-Hénédine, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville Saint Joseph, Beauce,
le 11 juin 1980. 7409-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-02-055521-798
760-18-000015-80

LES ASSOCIÉS — SERVICES FINANCIERS LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GILLES COMEAU, résidant et domicilié à Valleyfield, province de Québec et DAME RAYMONDE COMEAU, résidant et domiciliée à Valleyfield, province de Québec, partie défenderesse.

«Un emplacement situé dans la municipalité de Grande-Île, et étant une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie no 24) du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, mesurant cinquante-cinq pieds de largeur sur soixante-cinq pieds de profondeur, mesures anglaises plus ou moins, avec bâtisses dessus construites portant le no 3 de la rue Miron, et borné comme suit: au nord et au sud par des parties dudit lot no 24, à l'ouest par la rue Miron et à l'est par la partie no 23, la ligne sud dudit terrain étant à cent quatre-vingt-quinze pieds du boulevard Bord-de-l'Eau.

Ainsi que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare connaître.»

La mise à prix est fixée à 1 488,75 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le SEPTIÈME jour d'AOÛT 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 juin 1980. 7310-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-001137-79
760-18-000019-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre CLAUDE POIRIER, résidant et domicilié au 373, chemin Larocque, Valleyfield, district de Beauharnois, province de Québec, partie défenderesse.

«*a*) Le lot de terre numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254-18) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois, mesurant soixante-quatre pieds et trois dixièmes de pied de largeur (64,3 pi) au nord-ouest et sud-ouest sur une profondeur de cinquante-sept pieds et trois dixièmes de pied (57,3 pi).

b) Le lot de terre numéro soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255-65) dudit cadastre, mesurant en front soixante-quatre pieds et trois dixièmes de pied de largeur (64,3 pi) sur une profondeur de quarante-deux pieds et sept dixièmes de pied (42,7 pi).

Le tout mesures anglaises, plus ou moins avec bâtisses dessus construites et plus particulièrement, une maison portant le numéro civique 259, de la rue Daoust, à Salaberry-de-Valleyfield.»

La mise à prix est fixée à 6 070,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Beauharnois, 180, Salaberry, à Valleyfield, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 juin 1980. 7311-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-001137-79
760-18-000019-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre CLAUDE POIRIER, résidant et domicilié au 373, chemin Larocque, Valleyfield, district de Beauharnois, province de Québec, partie défenderesse.

«Une lisière de terrain faisant partie du lot numéro onze de la subdivision du lot numéro deux cent cinquante-huit (ptie 258-11) du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, mesurant cinquante pieds de largeur sur deux cent quinze pieds de profondeur, mesures anglaises, sans bâtisse et bornée comme suit: au nord par les lots nos 258-10 et 258-34, à l'est par la rue Jeanne-Mance, au sud par les lots nos 258-12 et 33 et à l'ouest par le chemin Larocque.

Ainsi que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare connaître.»

La mise à prix est fixée à 1 152,50 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Beauharnois, 180, Salaberry, à Valleyfield, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 juin 1980. 7312-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-001137-79
760-18-000019-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre CLAUDE POIRIER, résidant et domicilié au 373, chemin Larocque, Valleyfield, district de Beauharnois, province de Québec, partie défenderesse.

«Les numéros trente-deux et trente-trois de la subdivision du lot numéro deux cent cinquante-huit (258-32 et 33) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, mesurant chacun des terrains cent pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins.

Tel que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare connaître.»

La mise à prix est fixée à 2 000,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif du district de Beauharnois, 180, Salaberry, à Valleyfield, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 3 juin 1980. 7313-o

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000087-78

CLARA (GENDREAU) HAMILTON, ex-épouse du défendeur Eugène Boucher, laquelle est domiciliée à Frelighsburg, QC, demanderesse, contre PETER ZIPS, céramiste, 4860, rue Jeanne-Mance, à Montréal, QC, défendeur.

Désignation

«Une propriété immobilière située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Armand-Ouest, décrite comme faisant partie du lot numéro deux cent cinquante-trois (ptie no 253) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Armand-Ouest, dans le comté de Missisquoi; ladite parcelle de terrain, détachée du coin nord-est dudit lot, mesure quatre-vingts pieds (80 pi) en front, le long de la route qui va de Frelighsburg à Philipsburg, sur cent quarante pieds (140 pi) de profondeur du nord au sud, à partir de ladite route, et est bornée comme suit: au nord par la route, à l'est par la ligne de division entre les lots nos 253 et 252 dudit cadastre, au sud et à l'ouest par le résidu dudit lot no 253;

Avec les bâtisses dessus construites;

En l'état où se trouve actuellement la propriété, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 1 037,50 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement à Bedford, province de Québec, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-E. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 23 avril 1980. 7343-o

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
Nº 150-05-001104-78
Shérif 642-79

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre SUZANNE CÔTÉ-GOURDE, résidant et domiciliée au 83, Racine, Jonquière (Kénogami), district de Chicoutimi, défenderesse.

«Tout ce lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, sous le numéro vingt-sept—soixante-quatorze (27-74) dans le rang Un (rg I) dudit canton;

Avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688-A C.P.C., au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 225,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 22 mai 1980. 7314-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hauterive
No 655-02-000420-78
Dossier du shérif: 655-18-000023-80

ROLAND TREMBLAY & FILS INC., demandeur contre ALEXANDER KLEIN, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Annexe A

Un terrain de figure irrégulière, étant partie du lot dix-neuf (ptie lot 19), du rang de la Rivière-aux-Outardes, du cadastre officiel du canton de Manicouagan, de la municipalité du village de Pointe-aux-Outardes, de la division d'enregistrement de Saguenay.

Ce morceau de terrain borné au nord-est par le lot 18, vers le sud-est par le lot 35 du rang de la Pointe-aux-Outardes, vers le sud-ouest par le lot 20 et vers l'ouest par le chemin public, peut être plus spécifiquement décrit de la

manière suivante:

«Commençant à un point désigné par la lettre «A» au plan qui demeure annexé à la minute 433 du notaire Réal Tremblay, lequel point étant l'intersection de la ligne séparative des lots dix-huit et dix-neuf (lots 18 et 19) avec la ligne séparative des rangs de la Rivière-aux-Outardes de la Pointe-aux-Outardes;

De là, soit dudit point «A», une distance de huit cent soixante-cinq pieds et un dixième (865,1 pi) mesuré sur un azimut de deux cent cinq degrés trente et une minutes (205°31′) jusqu'au point entre «B». Du point «B», une distance de trois mille neuf cent quinze pieds et quatre dixièmes (3 915,4 pi), mesuré sur un azimut de deux cent quatre-vingt-quinze degrés cinquante minutes (295°50′) jusqu'au point «C». Du point «C», une distance de quatre cent quatre-vingts pieds et un dixième (480,1 pi), mesuré sur un azimut de deux cent quatre-vingt-quinze degrés quarante-deux minutes (295°42′) jusqu'au point «D». Du point «D», une distance de deux cent seize pieds et quatre dixièmes (216,4 pi), mesuré sur un azimut de onze degrés cinquante-deux minutes (11°52′) jusqu'au point «E». Du point «E», une distance de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes (599,9 pi), mesuré le long d'une courbe de trois mille cent cinquante pieds de rayon (3 150 pi) jusqu'au point «F». Du point «F», une distance de soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes (74,5 pi), mesuré sur un azimut de vingt-deux degrés vingt-cinq minutes (22°25′) jusqu'au point «G». Du point «G», une distance de quatre mille cent trente-cinq pieds (4 135,0 pi), mesuré sur un azimut de cent quinze degrés quarante-sept minutes (115°47′) jusqu'au point «H». Du point «H», une distance de quatre cents pieds (400,0 pi), mesuré sur un azimut de cent quinze degrés (115°) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient en superficie trois millions huit cent quarante-cinq mille cinq cents pieds carrés (3 845 500 pi²).

Dans la présente description, tous les azimuts sont astronomiques et les mesures anglaises.

Également, les lots 19-4, 19-5 et 19-6 du rang de la Rivière-Outardes, au cadastre officiel du canton de Manicouagan.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété du défendeur, et installés ou à être installés dans les bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou destination.

À l'exception d'une écurie, une maison et la machinerie qui ont été détruites par un incendie, il y a plus d'un an.

Le tout avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est fixée à 832,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI CINQUIÈME jour du mois d'AOÛT 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Baie-Comeau, le 6 juin 1980. 7386-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-11-000456-79

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire constituée par une Loi du Parlement du Canada, 23, Elizabeth II, 1974, chapitre 14, sanctionnée le 20 décembre 1974, ayant son siège social dans la ville de Montréal, et une place d'affaires au 400, boulevard Alexandre-Taché, dans les ville et district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre GISÈLE CLÉMENT, domiciliée et résidant au 26, rue Dupuis, à Gatineau, province de Québec, partie défenderesse, et PIERRE SÉGUIN, syndic, ayant sa place d'affaires au 112, rue Principale dans les ville et district de Hull, province de Québec, mis en cause, *et al*.

«Toute cette propriété de Gisèle Clément connue et désignée comme étant une partie du lot dix de la subdivision officielle du lot originaire trois cent quatre-vingt-neuf (ptie 389-10) suivant les plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Angélique, division d'enregistrement de Papineau, province de Québec et peut être plus particulièrement décrite comme suit:

Bornée vers le nord, par partie du même lot 389-10 (rue projetée) et mesurant cent trente et un pieds (131 pi); vers l'est, par partie du même lot 389-10 appartenant à dame

Claire Lefebvre-Crégheur ou représentants, et mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) vers le sud, par la route 148, et mesurant cent trente et un pieds (131 pi) et vers l'ouest, par partie dudit lot 389-10 appartenant à François Desjardins ou représentants, et mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) contenant en superficie vingt trois mille cinq cent soixante-treize pieds carrés (23 573 pi²) plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur (la demanderesse), et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination; de même que tout le mobilier et l'équipement compris dans lesdites bâtisses érigées sur l'immeuble ci-dessus décrit et servant à l'exploitation du commerce qui y est exploité lesquels mobilier et équipement sont déclarés immeubles par destination.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de sept mille vingt-cinq dollars (7 025,00 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de vingt-huit mille cent dollars (28 100,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 228, rue Duquette, Papineauville, QC, le DOUZIÈME jour d'AOÛT, 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 5 juin 1980. 7387-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
C.P.J. 500-02-0 13355-784

PIERRE-PAUL JEANNARD, domicilié et résidant au 6058, rue Pierre-De-Coubertin, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RAYMOND BRODEUR, domicilié et résidant au 12, rue Karine, à La Plaine, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«1. Le lot 1081-7, de figure quadratique, borné vers le sud-est par le lot 1081-22 (rue), vers le sud-ouest par le lot 1081-6, vers le nord-ouest par le lot 1082 (non subd.), vers le nord-est par le lot 1081-8; mesurant cent pieds (100,0 pi, soit 30,48 m) dans tous ses côtés; contenant en superficie dix mille pieds carrés. Mesures anglaises (10 000,0 pi², soit 929,03 m²).»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 2 750,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

«2. Le lot 1081-8, de figure quadratique, borné vers le sud-est par le lot 1081-22 (rue), vers le sud-ouest par le lot 1081-7, vers le nord-ouest par le lot 1082 (non subd.), vers le nord-est par le lot 1081-9; mesurant cent pieds (100,0 pi, soit 30,48 m) dans tous ses côtés; contenant en superficie dix mille pieds carrés. Mesures anglaises (10 000,0 pi², soit 929,03 m²).

Avec ci-dessus ci-érigée une bâtisse portant le numéro civique 12, de la rue Karine, à La Plaine, district de Joliette.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 2 925,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le JEUDI, TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 5 juin 1980. 7344-o

Mingan

Bref d'exécution de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No.: 650-05-455-791

DÉCORATION L. ROSS INC., corps politique dûment constitué selon la loi et ayant une place d'affaires à Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre LES MAISONS JOUVENCE INC., corps politique dûment constitué selon la Loi et ayant une place d'affaires au 23, Élie-Rochefort, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

Description:

Le lot neuf-quatre-vingt-deux, du rang Trois (lot 9-82, rang 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Letellier, village des Sept-Îles, avec bâtisses dessus construites, circonstance et dépendance.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 9 975,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JUILLET 1980 à DIX heures.

Sept-Îles, le 4 juin 1980.

L'huissier,
DENYS LOCAS.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, suite 303
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

7329-o

Montréal

Fieri Facis de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013240-799

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 276, rue Saint-Jacques ouest, suite 505, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre MICHELINE ROY, épouse séparée de biens de monsieur Jean Marie Simard, secrétaire, résidant et domiciliée au 8900, boulevard Lévesque, à Laval, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Laval, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze (14 ptie 3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales; mesurant quatre-vingt-dix pieds de largeur par la profondeur entre le chemin public et la rivière des Prairies, soit cent vingt-cinq pieds (125 pi) du côté sud-ouest, et cent vingt pieds (120 pi) du côté nord-est, et borné en front au nord-ouest par le chemin public, en arrière, au sud-est par ladite rivière d'un côté au sud-ouest par une lisière faisant partie du lot 14 ptie 3, mesurant vingt-neuf pieds de largeur à partir du chemin jusqu'à la rivière et longeant le lot 14-1 appartenant à monsieur Daniel Fortin et/ou représentant et de l'autre côté au nord-est par le résidu dudit lot 14-3 appartenant à M. A. Desjardins, et/ou représentant et tel que borné. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 8900, boulevard Lévesque. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 7 772,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour d'AOÛT 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juin 1980.

7361-o

Fieri Facis de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016929-794

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 276, rue Saint-Jacques ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre STANLEY SZAJGIEC, anciennement du 141, rue Laval, Sainte-Rose, Laval, déménagé et maintenant de lieux inconnus, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur le boulevard Laval, en la ville de Laval (Sainte-Rose), connu et désigné comme étant le lot numéro soixante et onze de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-cinq (55-71) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose division d'enregistrement de Laval. Avec une bâtisse dessus construite portant les numéros 141, 143, et 145 dudit boulevard Laval, dont le mur ouest est mitoyen.

Ainsi que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve; et sujet notamment à une servitude en faveur de la compagnie d'électricité Shawinigan *et al*., enregistrée au bureau de la division de Laval, sous le numéro 167511.»

La mise à prix est fixée à 12 342,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEPTIÈME jour d'AOÛT 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 mai 1980. 7362-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015077-793

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre PHILL BELL ès qualités de syndic à la faillite de JACQUES DUPONT, ayant sa place d'affaires au 400, boulevard Maisonneuve ouest, suite 1202, Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de Jacques Dupont, en la possession de Phill Bell ès qualités de syndic à la faillite de Jacques Dupont.

«Un immeuble sis en la ville de Laval, sur la rue Limoilou comprenant: le lot de terre désigné comme étant le numéro quatre-vingt-dix de la resubdivision de la lettre A de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-trois (53-A90) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Et la maison dessus construite, portant le numéro 557, rue Limoilou, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 9 535,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 mai 1980. 7363-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-023,325-788

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), partie demanderesse, contre FERME QUATRE SOLEILS INC., JEAN BÉLANGER, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«1. Un emplacement situé dans la ville de Saint-Bruno, connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quarante-neuf (P. 349) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, mesurant cent treize pieds

(113 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent onze pieds et un dixième de pied (411,1 pi) dans sa ligne nord-est, cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne sud-est, et deux cent quatre-vingt-quatorze pieds (294 pi), soixante-cinq pieds et quarante-cinq pieds (65 pi et 45 pi) dans une ligne brisée sud-ouest, et bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du même lot expropriée pour l'élargissement de la route numéro 9 au sud-est par le Grand Boulevard, vers le sud-ouest partie par l'avenue des Cèdres et partie par une partie du lot 349, et vers le nord-est par une partie du lot 348 du même cadastre, décrite en troisième lieu. Le tout pour une superficie de cinquante mille deux cent cinquante-cinq pieds carrés (50,255 pi²).

À distraire de cette susdite partie du lot originaire, certaines de ses subdivisions qui sont aujourd'hui connues, comme étant les subdivisions, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois du lot originaire trois cent quarante neuf (349-21, 22 et 23) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno.

2. Un emplacement situé au même endroit connu et désigné comme étant une autre partie du lot trois cent quarante-neuf (ptie 349) du même cadastre, mesurant cent trente-huit pieds et cinq dixièmes de pieds (138,5 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-deux pieds et sept dixièmes de pied (162,7 pi) dans sa ligne sud-est, neuf cent quatre-vingt-cinq pieds et trois dixièmes de pied (985,3 pi) dans sa ligne nord-est et neuf cent soixante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (967,4 pi) dans sa ligne sud-ouest, borné comme suit: vers le nord-ouest par le Grand Boulevard, vers le sud-est par les terres de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, vers le nord-est par la partie du lot 348 décrite en 4e lieu et vers le sud-ouest partie par les terres de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly et partie par le lot 361 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, ayant une superficie de cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingts pieds carrés (145 980 pi²).

3. Un autre emplacement situé à Saint-Bruno, connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quarante-huit (ptie 348) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, mesurant deux cent quatre-vingt-onze pieds (291 pi) de largeur dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-dix-neuf pieds et un dixième de pied (99,1 pi), quatre-vingt-quatre et un dixième de pied (84,1 pi) et cent dix-sept pieds (117 pi) dans une ligne brisée sud-est, cinq cent trente et un pieds et neuf dixièmes (531,9 pi) dans sa ligne nord-est, et quatre cent onze pieds et un dixième de pied (411,1 pi) dans sa ligne sud-ouest pour une superficie totale de cent vingt-neuf mille huit cents pieds carrés (129 800 pi²), et borné comme suit: au nord-ouest par une partie du lot 348, expropriée pour l'élargissement de la route no 9, vers le sud-est par le Grand Boulevard, sans désignation cadastrale, vers le nord-est par une partie du lot 347 décrite au paragraphe 5 et vers le sud-ouest par la partie du lot 349 décrite en premier lieu.

De plus, certaines subdivisions qui sont aujourd'hui connues comme étant les subdivisions cent quatre-vingt-dix-sept, deux cent un, de la partie du lot originaire trois cent quarante-huit (348-197, 201) ci-haut décrite, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno.

À distraire de cette susdite partie du lot originaire certaines de ses subdivisions qui sont aujourd'hui connues comme étant les subdivisions, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-huit, cent quatre vingt-dix-neuf du lot originaire trois cent quarante-huit (348-196, 198, 199) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno.

4. Un emplacement situé au même endroit, connu et désigné comme étant une autre partie du lot trois cent quarante-huit (P. 348) du susdit cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et sept dixièmes de pied (97,7 pi) soixante-dix-sept pieds (77 pi) et cent onze pieds et quatre dixièmes de pied (111,4 pi) dans sa ligne brisée nord-ouest, deux cent quatre-vingt-sept pieds et six dixièmes de pied (287,6 pi) dans sa ligne sud-est, neuf cent trente sept pieds et deux dixièmes de pied (937,2 pi) dans sa ligne nord-est et neuf cent quatre-vingt-cinq pieds et trois dixièmes de pied (985,3 pi) dans sa ligne sud-ouest pour une superficie totale de deux cent soixante-quatorze mille six cent cinquante pieds carrés (274 650 pi²), bornée comme suit: au nord-ouest par le Grand Boulevard, au sud-est par les terres de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, au nord-est par la partie du lot 347 décrite au paragraphe 6e, vers le sud-ouest par la partie du lot 349 décrite au deuxième paragraphe.

À distraire de cette susdite partie du lot originaire certaines de ses subdivisions qui sont aujourd'hui connues comme étant les subdivisions, deux cent deux, deux cent trois, du lot originaire trois cent quarante-huit (348-202-203) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno.

5. Un autre emplacement situé à Saint-Bruno, connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quarante-sept (ptie 347) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, mesurant cinquante-huit pieds (58 pi) et cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) dans une ligne brisée nord-ouest; deux cent soixante-dix-huit pieds (278 pi) dans sa ligne sud-est, sept cent-quarante-sept pieds et neuf dixièmes de pied (747,9 pi) dans sa ligne nord-est, et cinq cent trente et un pieds et neuf dixièmes (531,9 pi) dans sa ligne sud-ouest, le tout pour une superficie totale de cent cinquante mille trois cents pieds carrés (150 300 pi²), borné comme suit: vers le nord-ouest par la partie du lot 347 expropriée pour l'élargissement de la route 9, vers le sud-est par le Grand Boulevard, vers le nord-est par une partie du lot 346 du même cadastre, et vers le sud-ouest par une partie du lot 348 décrite au 3e paragraphe.

De plus, une certaine subdivision qui est aujourd'hui connue comme étant la subdivision trois, de la partie du lot originaire trois cent quarante-sept (347-3) ci-haut décrite du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno.

À distraire de cette susdite partie du lot originaire certaines de ses subdivisions qui sont aujourd'hui connues

comme étant les subdivisions, deux, quatre, cinq, six, du lot originaire trois cent quarante sept (347-2, 4, 5, 6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno.

6. Un autre emplacement situé au même endroit, connu et désigné comme étant une autre partie du lot trois cent quarante-sept (P. 347) du même cadastre, mesurant deux cent quatre-vingt-onze pieds et deux dixièmes de pied (291,2 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans sa ligne sud-est, huit cent quinze pieds et six dixièmes de pied (815,6 pi) dans sa ligne nord-est et neuf cent trente-sept pieds et deux dixièmes de pied (937,2 pi) dans sa ligne sud-ouest, pour une superficie totale de deux cent quatre mille neuf cent soixante-dix pieds carrés (204 970 pi²) bornée comme suit: vers le nord-ouest par le Grand Boulevard, vers le sud-est par les terres de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, vers le nord-est par une partie du lot 346, et vers le sud-ouest par la partie du lot 348 décrite au 4e paragraphe.

À distraire de cette susdite partie du lot originaire, certaines de ses subdivisions qui sont aujourd'hui connues comme étant les subdivisions huit, neuf, dix, onze, douze du lot originaire trois cent quarante sept (347, 8, 9, 10, 11, 12) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 35 022,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 juin 1980. 7364-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-044824-790

CAISSE POPULAIRE KATERI, corporation dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1070, rue Union, ville Sainte-Catherine, QC, demanderesse, contre RÉAL D'AMOUR, domicilié et résidant au 531, boulevard 9C, ville Sainte-Catherine, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue d'Amour, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-trois de la subdivision du lot originaire numéro six cent quarante-deux (642-63) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie. Avec bâtisse y érigée, portant le numéro 6360, rue d'Amour, ville Sainte-Catherine. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. Tel que le tout se trouve présentement, sans aucune exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 9 825,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 mai 1980. 7365-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018835-791

LA CAISSE POPULAIRE ST-BONAVENTURE DE MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 5335, rue Bélanger est, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre CLAUDETTE MOREAU, épouse divorcée de Georges Baril, domiciliée et résidant au 7585, rue Lajeunesse, en les ville et district de Montréal, et YVON ST-JEAN, domicilié et résidant au 7585, rue Lajeunesse, en les ville et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue Lajeunesse, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille six cent vingt-neuf (2629-22) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. À distraire cependant dudit lot, une lisière en front de vingt et un pieds (21 pi) de profondeur par toute la largeur du lot qui a été vendue à la ville de Montréal pour l'élargissement de la rue Lajeunesse, tel qu'il appert à l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 860607, le résidu dudit lot ou la partie vendue mesure

vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par cinquante-neuf pieds (59 pi) de profondeur, mesures anglaises. Avec une bâtisse y érigée comportant trois logements et portant les numéros civiques 7583, 7585 et 7587, de la rue Lajeunesse, en la ville de Montréal. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 9 362,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 juin 1980. 7366-o

Fieri Facis de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017441-799

CHARLES A. DUHAMEL, rentier, demeurant au 1000, rue Pratt, app. 506, dans la cité d'Outremont, district de Montréal, demanderesse, contre LA COMPAGNIE FONCIÈRE SATEC INC., corporation légalement constituée et incorporée, ayant son siège social au 666, rue Sherbrooke ouest, bureau 1501, dans les ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Annexe A

«Un emplacement formant le coin sud-est de la rue de la Savane et l'avenue Mountain Sights dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant une partie des lots quatre cent vingt-cinq, quatre cent vingt-six, quatre cent vingt-sept, quatre cent vingt-huit et quatre cent vingt-neuf de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (ptie 98-425, ptie 98-426, ptie 98-427, ptie 98-428, ptie 98-429) des plan et livre de renvoi officiels du village de Côte-des-Neiges division d'enregistrement de Montréal.

Borné comme suit: au nord par une partie des lots 98-425 (rue de la Savane), 98-426 (rue de la Savane), 98-427 (rue de la Savane), 98-428 (rue de la Savane), 98-429 (rue de la Savane), à l'est par une partie du lot 98-425, au sud-est par une partie du lot 98-424 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 98-429 (avenue Mountain Sights), à l'ouest par une partie du lot 98-429 (avenue Mountain Sights).

Cedit emplacement est composé comme suit:

a) Partie du lot 98-425, bornée au nord par une autre partie du lot 98-425 (rue de la Savane), à l'est par une autre partie du lot 98-425, au sud-est par une partie du lot 98-424 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 98-426 (ci-après décrite).

Mesurant suivant les titres; dix-neuf pieds et quatre dixièmes (19,4 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Mesurant suivant l'arpentage; vingt-neuf pieds et un centième (29,01 pi) dans sa ligne nord, quatre pieds et soixante et onze centièmes (4,71 pi) dans sa ligne est, vingt pieds et soixante-deux centièmes (20,62 pi) dans sa ligne sud-est, vingt pieds et quatre-vingt-seize centièmes (20,96 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie deux cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (284,00 pi²).

b) Partie du lot 98-426, bornée au nord par une autre partie du lot 98-426 (rue de la Savane), au nord-est par une autre partie du lot 98-425 (ci-haut décrite), au sud-est par une partie du lot 98-424 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 98-427 (ci-après décrite).

Mesurant suivant les titres; vingt et un pieds (21,0 pi) de largeur sur une profondeur de dix-neuf pieds et quatre dixièmes (19,4 pi) dans sa ligne nord-est et une profondeur de trente-quatre pieds et huit dixièmes (34,8 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant une superficie cinq cent soixante-neuf pieds carrés et un dixième (569,1 pi²).

Mesurant suivant l'arpentage; vingt et un pieds (21,0 pi) de largeur sur une profondeur de vingt pieds et quatre-vingt-seize centièmes (20,96 pi) dans sa ligne nord-est et une profondeur de trente-six pieds et trente-sept centièmes (36,37 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie six cent deux pieds carrés (602,00 pi²).

c) Partie du lot 98-427, bornée au nord par une autre partie du lot 98-427 (rue de la Savane), au nord-est par une partie du lot 98-426 (ci-haut décrite), au sud-est par une partie du lot 98-424 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 98-428 (ci-après décrite).

Mesurant suivant les titres; vingt et un pieds (21,0 pi) de largeur sur une profondeur de trente-quatre pieds et huit dixièmes (34,8 pi) dans sa ligne nord-est et une profondeur de cinquante pieds et deux dixièmes (50,2 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie huit cent quatre-vingt-douze pieds carrés et cinq dixièmes (892,5 pi²).

Mesurant suivant l'arpentage; vingt et un pieds (21,0 pi) de largeur sur une profondeur de trente-six pieds et trente-sept centièmes (36,37 pi) dans sa ligne nord-est et une profondeur de cinquante et un pieds et soixante-dix-huit centièmes (51,78 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie neuf cent vingt-six pieds carrés (926,00 pi²).

d) Partie du lot 98-428, bornée au nord par une autre partie du lot 98-428 (rue de la Savane), au nord-est par une partie du lot 98-427 (ci-haut décrite), au sud-est par une partie du lot 98-424 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 98-429 (ci-après décrite).

Mesurant suivant les titres; vingt pieds (20,0 pi) de largeur sur une profondeur de cinquante pieds et deux dixièmes (50,2 pi) dans sa ligne nord-est et une profondeur de soixante-quatre pieds et neuf dixièmes (64,9 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie mille cent cinquante et un pieds carrés (1 151,00 pi²).

Mesurant suivant l'arpentage; vingt pieds (20,0 pi) de largeur sur une profondeur de cinquante et un pieds et soixante-dix-huit centièmes (51,78 pi) dans sa ligne nord-est et une profondeur de soixante-six pieds et quarante-cinq centièmes (66,45 pi) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie mille cent quatre-vingt-deux pieds carrés (1 182,00 pi²).

e) Partie du lot 98-429, bornée au nord-est par une partie du lot 98-428 (ci-haut décrite), au sud-est par une partie du lot 98-424 (ruelle), au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot 98-429 (avenue Mountain Sights).

Mesurant suivant les titres; soixante-quatre pieds et neuf dixièmes (64,9 pi) dans sa ligne nord-est, vingt-cinq pieds (25,0 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante-quatre pieds et deux dixièmes (54,2 pi) dans sa ligne sud-ouest, dix-huit pieds et neuf dixièmes (18,9 pi) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie mille cent cinquante-trois pieds carrés (1 153,00 pi²).

Mesurant suivant l'arpentage; soixante-six pieds et quarante-cinq centièmes (66,45 pi) dans sa ligne nord-est, vingt-cinq pieds (25,0 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (55,85 pi) dans sa ligne sud-ouest, dix-huit pieds et neuf dixièmes (18,9 pi) dans sa ligne ouest.

Contenant en superficie mille cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (1 185,00 pi²).

Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 5100, rue de la Savane et le numéro 8155, avenue Mountain Sights.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 14 000,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure,
Montréal, le 23 mai 1980. 7367-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014379-794

LES ENTREPRISES CHARTRAND ET LAVOIE INC., demanderesse, contre PIERRE VICTOR GÉNÉREUX, domicilié et résidant au 2150, 39e Avenue, Laval-Ouest, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé à Laval-Ouest, ville de Laval, comté de Laval, connu et désigné comme étant les lots 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258 et 259 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 179 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 2150, de la 39e Avenue, à Laval-Ouest.»

La mise à prix est fixée à 14 382,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 juin 1980. 7368-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019280-799

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre ROBERT BLACKBURN, résidant au 1390, Sainte-Catherine est, Montréal, district de Mont-

réal, GÉRALD TEASDALE, résidant au 7860, du Mail, Anjou, district de Montréal, LARRY ROGERSON, résidant au 119, de Noyon, Boucherville, district de Montréal, *et al.*, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

DAME MONIQUE MAURICE ROGERSON, résidant au 119, de Noyon, Boucherville, district de Montréal, PLACEMENTS GÉRALD TEASDALE INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 7860, du Mail, Anjou, district de Montréal, ROBERT STE-MARIE, en sa qualité de syndic à la faillite de Larry Rogerson et dame Monique Maurice-Rogerson, 630, Dorchester ouest, Montréal, district de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé chemin Côte-Saint-Antoine dans la ville de Montréal, composé des lots sept cent trente-quatre, sept cent trente-cinq et sept cent trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix (170-734, 735 et 736) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal. Avec bâtisses y érigées portant les numéros civiques 5955, 5961 et 5967, chemin Côte-Saint-Antoine, Montréal. Le mur nord-est de l'immeuble portant le numéro 5967, chemin Côte-Saint-Antoine et le mur sud-ouest de l'immeuble portant le numéro 5961, chemin Côte-Saint-Antoine est construit mitoyen; 5961, chemin Côte-Saint-Antoine et le mur sud-ouest de l'immeuble portant le numéro 5955, chemin Côte-Saint-Antoine est construit mitoyen. Sujet aux servitudes de passage, mitoyenneté et vues établies à l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 142549. Tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par Yves Chaurette, A.G., le premier août 1973, portant le numéro C-1188 de ses dossiers, que l'emprunteur déclare être exact et précis en tout point. Sujet au droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit, de neuf pieds (9 pi) de largeur, en arrière des lots 170-734, 735 et 736, mesures anglaises. L'immeuble inclut tous les meubles meublants et effets mobiliers s'y trouvant présentement ainsi que ceux qui s'y trouveront à l'avenir et dans lesquels l'emprunteur et/ou détenteur subséquent a ou aura intérêt. Les susdits meubles devront être considérés comme immeubles pour les fins du présent prêt puisqu'il s'agit d'un immeuble exploité de telle sorte qu'un grand nombre de logis sont loués partiellement meublés ou non meublés. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, dépendances et circonstances, sans exception ni réserve, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes rattachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 94 125,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif au palais de justice, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 mai 1980. 7369-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010971-792

DONAT IORIO, domicilié et résidant au 4030, place Favreau, cité de Laval, district de Montréal, demandeur, contre ROLAND THIBAULT, domicilié et résidant au 8435, rue Saint-André, app. 13, ville et district de Montréal, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble situé à Montréal, ayant front à la rue Hochelaga et connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-quinze (395-459) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal. Et les bâtisses dessus érigées portant le numéro 8050, rue Hochelaga, à Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et notamment sujet à une servitude de vue, telle qu'établie aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 2042173.»

La mise à prix est fixée à 20 100,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«Un immeuble ayant front au boulevard Henri-Bourassa est, dans les ville et district de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire deux cent deux (202-16) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet d'une superficie de sept mille six cent trente-deux pieds carrés (7 632 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison appartements y érigée portant le numéro civique 1745, dudit boulevard Henri-Bourassa est, dont le mur nord-est est mitoyen. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, appa-

rentes ou occultes attachées audit immeuble, avec et sujet notamment à la servitude de passage contre l'extrême partie nord-ouest du lot 202-16, cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, suivant acte enregistré à Montréal, sous le numéro 2067598, ainsi que celle créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 212548 régularisant toutes vues illégales dans la propriété ci-dessus décrite.»

La mise à prix est fixée à 74 300,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 mai 1980. 7370-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-031940-799

VILLE DE LA PRAIRIE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 600, boulevard Sainte-Élizabeth, dans la ville de La Prairie, district de Montréal, demanderesse, contre JEAN NESTERENKO, domicilié et résidant au 161, Jacques-de-Sainte-Hélène, en la ville de Sainte-Julie, district de Richelieu, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

«Un emplacement situé à La Prairie ayant front sur place Mayer, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante-cinq (555-383) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine. Avec une maison dessus construite et portant les numéros civiques 225 et 275, place Mayer. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec enregistrée à La Prairie, sous le numéro 145514.»

La mise à prix est fixée à 60 250,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 mai 1980. 7371-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010494-795

NIBERT LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5835, boulevard Léger, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, *et al.*, demandeurs, contre MICHEL TURCOTTE, administrateur, domicilié et résidant au 808, rue Castelneau, à Sainte-Dorothée, en la ville de Laval, district de Montréal, *et al.* défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de Michel Turcotte:

«Un immeuble ayant front sur la rue Castelneau, en la ville de Laval (Sainte-Dorothée), connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-quinze du lot trente-cinq (35-95) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée.

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro civique 808, Castelneau.»

La mise à prix est fixée à 8 630,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 29 mai 1980. 7372-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
Nos 700-02-001805-796
500-05-005713-803

LES PRODUITS DE CIMENT THÉORET LTÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 28, boulevard Industriel, Saint-Eustache, QC, demanderesse, contre VICTOR GÉNÉREUX, 2150-30e Avenue, Laval-Ouest, Laval, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé à Laval-Ouest, ville de Laval, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent cinquante-deux, deux cent cinquante-trois, deux cent cinquante-quatre, deux cent cinquante-cinq, deux cent cinquante-six, deux cent cinquante-sept, deux cent cinquante-huit et deux cent cinquante-neuf, de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-neuf (179-252, 253, 254, 255, 256, 257, 258 et 259) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 2150, 39e Avenue, Laval-Ouest, ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes y constituées.»

La mise à prix est fixée à 13 882,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 mai 1980. 7373-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008189-795

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, compagnie de fiducie dûment constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social au 909, boulevard Dorchester ouest, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre LES ENTREPRISES INTERNATIONALES KARNAK INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau d'affaires au 2157, rue Mackay, à Montréal, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Premièrement: un emplacement ayant front sur l'avenue Troy, en la ville de Verdun et étant composé de tout le lot numéro quatre mille sept cent cinquante-quatre (4754) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

Avec la maison d'appartements semi-détachée, portant le numéro civique 40, de l'avenue Troy, dont le mur nord-ouest est mitoyen, et dépendances y érigées.

Ensemble avec et sujet à une servitude de vue établie par les actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal, sous les numéros 1671666 et 1671667;

Deuxièmement: un emplacement ayant front sur l'avenue Troy, en la ville de Verdun et étant composé de tout le lot numéro quatre mille sept cent cinquante-cinq (4755) auxdits plan et livre de renvoi officiels

Avec la maison d'appartements semi-détachée, portant le numéro civique 50, de l'avenue Troy, dont le mur sud-est est mitoyen et dépendances y érigée.

Ensemble avec et sujet à une servitude de vue établie par les actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal, sous les numéros 1671666 et 1671667;

Troisièmement: un emplacement ayant front sur l'avenue Troy, en la ville de Verdun et étant composé de tout le lot numéro quatre mille sept cent cinquante-huit (4758) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec l'édifice d'appartements détaché y érigé, portant le numéro civique 10, de l'avenue Troy.

Avec et sujet à une servitude de droit de passage établie par un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1895454.

Moins et à en être déduite cette partie du lot numéro quatre mille sept cent cinquante-huit (ptie 4758) auxdits plan et livre de renvoi officiels cédée à la ville de Verdun en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1894648.

Quatrièmement: un emplacement ayant front sur la rue Allen, en la ville de Verdun et étant composé du lot numéro quatre mille sept cent cinquante-neuf (4759) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec l'édifice d'appartement détaché, portant le numéro civique 3860, de la rue Allen, dont le mur sud est mitoyen

y érigé.

Avec et sujet à une servitude de droit de passage établie par les actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal, sous les numéros 1702071, 1702072 et 1895454.

Moins et à en être déduite cette partie du lot numéro quatre mille sept cent cinquante-neuf (ptie 4759) auxdits plan et livre de renvoi officiels cédés à la ville de Verdun en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1894648.

Cinquièmement: un emplacement ayant front sur la rue Allen, en la ville de Verdun et étant composé de tout le lot numéro quatre mille sept cent soixante (4760) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec l'édifice d'appartements détaché, portant le numéro civique 3862, de la rue Allen, dont le mur nord est mitoyen y érigé.

Avec et sujet à une servitude de droits de passage établie par actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal, sous les numéros 1702071, 1702072 et 1895454.

Sixièmement: un emplacement ayant front sur la rue Allen, en la ville de Verdun, étant composé de tout le lot numéro quatre mille sept cent soixante et un (4761) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec la maison d'appartements y érigée portant le numéro civique 3850, de la rue Allen.

Septièmement: un emplacement composé de tout le lot numéro quatre mille sept cent soixante-deux (4762) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec et sujet à une servitude de droit de passage établie par actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal, sous les numéros 1702071, 1702072 et 1735348.

Huitièmement: un emplacement ayant front sur l'avenue Troy, en la ville de Verdun et étant composé de tout le lot numéro quatre mille sept cent soixante-trois (4763) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec l'édifice d'appartements détaché portant le numéro civique 20, de l'avenue Troy, y érigé.

Neuvièmement: partie du lot originaire numéro trois mille quatre cent deux (ptie 3402) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinq pieds et quinze centièmes de pied (5,15 pi) en sa ligne nord-est, quatre pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (4,94 pi) en sa ligne sud, soixante-neuf pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (69,93 pi) en sa ligne est, et soixante-dix pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (70,83 pi) en sa ligne ouest et contenant une superficie de trois cent cinquante-deux pieds carrés 352 pi^2) bornée à l'est par une autre partie dudit lot numéro 3402 dudit cadastre, au sud par cette partie du lot numéro 3403 dudit cadastre, ci-après décrit au paragraphe dixième, à l'ouest par partie dudit lot numéro 4758 dudit cadastre et au nord-ouest par l'avenue Troy.

Dixièmement: partie du lot originaire numéro trois mille quatre cent trois (ptie 3403) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (4,94 pi) en sa ligne nord, quatre pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (4,92 pi) en sa ligne sud et dix pieds (10 pi) en ses lignes est et ouest et contenant une superficie de quarante-neuf pieds et trois dixièmes de pied carré (49,3 pi^2) bornée à l'est par une autre partie dudit lot numéro 3403 dudit cadastre, au sud par partie dudit lot numéro 4758 dudit cadastre, à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro 4758 dudit cadastre, et au nord par cette partie du lot numéro 3402 dudit cadastre, ci-dessus décrit au paragraphe neuvième.

Onzièmement: une autre partie dudit lot numéro trois mille quatre cent trois (ptie 3403) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent cinquante-cinq pieds et un dixième (155,1 pi) en sa ligne est, quarante pieds et six dixièmes (40,6 pi) en sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-douze pieds et cinquante-huit centièmes (92,58 pi) en sa ligne ouest, vingt-sept pieds et vingt-cinq centièmes (27,25 pi) en sa ligne nord-ouest et contenant une superficie de mille cinq cent douze pieds carrés (1 512 pi^2) et borné à l'est par une autre partie dudit lot numéro 3403 dudit cadastre, au sud-ouest par partie dudit lot numéro 4760 dudit cadastre, à l'ouest par partie dudit lot numéro 4759 dudit cadastre et par une autre partie dudit lot numéro 4760 dudit cadastre, et au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 4759 dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et en plus ou moins.

Telles que lesdites propriétés se trouvent présentement, avec tous leurs droits, accessoires et dépendances leur appartenant sous exception ou réserve de quelque nature de la part de l'emprunteur.

La mise à prix est fixée à 333 400,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 juin 1980. 7375-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000217-807
S. 6193

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, et un bureau d'affaires au 1850, rue Mailloux, Québec, demanderesse, contre YVES GAGNON, gérant, domicilié au 91, rue Hayes, ville de Beauport, défendeur.

Un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Hayes, en la ville de Beauport, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent trois du lot originaire numéro mille cinq cent quarante-quatre (1544-103) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, mesurant quatre-vingt-neuf pieds (89') de largeur sur une profondeur de soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes (74,5 pi), le tout mesures anglaises, avec la maison à un seul logement portant le numéro civique 91, de la rue Hayes, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 5 625,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le PREMIER jour d'AOÛT 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 juin 1980. 7390-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q: 200-05-005025-791
S. 6187

CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 229, boulevard Charest est, district de Québec, demanderesse, contre PIERRE BONNEAU, domicilié et résidant au 1110, Château-Bigot, Charlesbourg, district de Québec (homme d'affaires), défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro mille cinq cent cinquante (1550) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et notamment l'immeuble portant le numéro civique 2797, rue Turbide, anciennement Giffard, maintenant Beauport».

La mise à prix est fixée à 18 880,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 juin 1980. 7391-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001758-809
S. 6195

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ÉMILE, corporation ayant sa place d'affaires au 16, rue du Collège, Saint-Émile, comté de Chauveau, district de Québec, demanderesse, contre CLUB ATHLÉTIQUE CHAMPLAIN LTÉE *ET AL.*, corporation ayant sa place d'affaires au 25, rue Renaud, Saint-Émile, comté de

Chauveau, district de Québec, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

La subdivision un du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision six du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-6) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 274,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La resubdivision huit de la subdivision un du lot originaire mille cent quarante et un (1141-1-8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision onze du lot originaire mille cent quarante et un (1141-11) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 25,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-quatre du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-84) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision trente-sept du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-37) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 410,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-six du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-86) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision trente-neuf du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-39) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 400,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-sept du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-87) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-40) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 337,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-huit du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-88) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante et un du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-41) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 337,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-neuf du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-89) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-deux du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-42) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 337,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-dix du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-90) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-trois du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-43) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 337,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-91) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-quatre du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-44) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 337,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-douze du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-92) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-cinq du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-45) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 337,50 $, soit 25% de l'éva-

luation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-treize du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-93) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-six du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-46) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-quatorze du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-94) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-sept du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-47) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-quinze du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-95) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-huit du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-48) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 337,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-seize du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-96) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-neuf du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-49) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

La subdivision quatre-vingt-dix-sept du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-97) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-50) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-dix-huit du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-98) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, civision d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante et un du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-51) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-99) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante-deux du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-52) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-100) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante-trois du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-53) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent un du lot originaire mille cent quarante-quatre (144-101) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante-quatre du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-54) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent deux du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-102) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La subdivision cinquante-cinq du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-55) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent trois du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-103) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante-six du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-56) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixé à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent quatre du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-104) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante-sept du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-57) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent cinq du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-105) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante-huit du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-58) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent six du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-106) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision cinquante-neuf du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-59) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 360,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent sept du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-107) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision soixante du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-60) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent huit du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-108) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision soixante et un du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-61) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixé à 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision cent neuf du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-109) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision soixante-deux du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-62) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 382,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La subdivision quatre-vingt-cinq du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-85) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision trente-huit du lot originaire mille cent quarante-cinq (1145-38) du cadastre susdit;

Avec circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 400,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 juin 1980.

7392-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001757-801
S. 6190

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ÉMILE, corporation ayant sa place d'affaires au 16, rue du Collège, Saint-Émile, comté de Chauveau, district de Québec, demanderesse, contre LES HABITATIONS CADRIN INC., corporation ayant sa place d'affaires au 25, rue Renaud, Saint-Émile, comté de Chauveau, district de Québec, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

a) «La subdivision trente-six du lot originaire mille cent quarante-trois (1143-36) du cadastre officiel de la paroisse de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) La subdivision vingt du lot originaire mille cent quarante-quatre (1144-20) du cadastre susdit;

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 505,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trente-neuf du lot originaire mille cent quarante-trois (1143-39) du cadastre officiel de la paroisse de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 4 425,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 juin 1980. 7393-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000047-808
S. 6174

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, Grande-Allée est, Québec, demanderesse, contre HABITATIONS HÉRITAGE P. B. INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1110, Château-Bigot, Charlesbourg, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, mis en cause.

a) Le lot 634-46: un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quarante-six du lot originaire six cent trente-quatre (634-46) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

b) Le lot 635-52: un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-deux du lot originaire six cent trente-cinq (635-52) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, notamment la maison portant le numéro civique 7622, avenue des Cigales, Charlesbourg.

La mise à prix est fixée à 5 625,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le PREMIER jour d'AOÛT 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 juin 1980. 7394-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004153-792
S. 5945

LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, demanderesse, contre FRANCESCO PERRI, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quatre du lot originaire deux cent vingt-neuf (229-4) et le lot deux cent trente (230) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 3 232,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 juin 1980. 7395-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q: 200-05-004639-790
S. 6196

QUINCAILLERIE LABERGE INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 564, avenue Royale, Beauport, district de Québec, demanderesse, contre ROBERT GLODE, administrateur, résidant au 1050, rue Bourdais, Charlesbourg, district de Québec, et COMPAGNIE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 359A, boulevard Rochette, Beauport, district de Québec, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«La subdivision cent quarante-trois du lot originaire numéro sept cent quarante-quatre (744-143) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.»

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 8 475,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 juin 1980. 7396-o

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 160-05-000375-78
B.S.A. 160-18-000005-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, partie demanderesse, contre JEAN CLAUDE FORTIN, résidant et domicilié au 49, Dequen nord, Alma, QC, ÉLIE TURCOTTE, résidant et domicilié au 725, Bergeron ouest, Alma, QC, ANDRÉE FLEURY TURCOTTE, résidante et domiciliée au 725, Bergeron ouest, Alma, QC, partie défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, partie mis en cause.

Désignation

«Un terrain ou emplacement situé en la cité d'Alma, Lac-St-Jean, faisant partie de la partie sud du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatre (ptie lot no 4) du rang Un (rg. 1) de l'île d'Alma, au cadastre officiel du canton de Delisle, mesurant cinquante-six pieds (56 pi) à l'est, soixante-cinq pieds (65 pi) à l'ouest, sur deux cents pieds de profondeur (200 pi), le tout plus ou moins et borné comme suit:

À l'est, à la route qui conduit au point de fer jeté sur la petite Décharge; au sud, au terrain d'Élie Maltais; au nord, au terrain de François Bouchard, et à l'ouest, par le lot neuf de la subdivision officielle du lot originaire quatre (4-9) et par le lot huit de la subdivision officielle du lot originaire quatre (4-8), au cadastre officiel du canton Delisle, au terrain d'Élie Gagné, avec en plus une parcelle de terrain sur laquelle est érigée une partie de la grange appartenant à Agénor Lapointe, de vingt-deux pieds (22 pi) de l'ouest à l'est, sur dix pieds (10 pi) du nord au sud, faisant partie du cadastre officiel tel que cette partie dudit lot a été réservée par Agénor Lapointe dans une vente qu'il a consentie à dame veuve Bellarmin Audet dit Lapointe, par acte reçu devant Me J.A. Gingras, N.P. le 16 septembre 1909, sous le numéro 478 de ses minutes, sauf à distraire le terrain de la cité d'Alma.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à la somme de 9 505,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendus en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval le VINGT ET UNIÈME jour d'AOÛT 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GERMAIN NAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 5 juin 1980. 7335-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000140-79

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre PAUL BERTRAND, ès qualités de syndic à la faillite de Gilles Labelle, ayant sa place d'affaires au 225, rue Notre-Dame ouest, suite 200, ville et district de Montréal, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro cent trente (130-69) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Avec une bâtisse y érigée portant le numéro civique 1508, Bellini, à Beloeil.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Et en particulier, une servitude en faveur de Bell Canada *et al.* enregistrée à Verchères sous le numéro 108933.»

La mise à prix est fixée à la somme de 6 150 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Verchères, au 613, boulevard Marie-Victorin, à Verchères, le JEUDI VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 3 juin 1980. 7336-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-024437-780

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires à Montréal, district de Montréal, demanderesse contre AIMÉ PRÉFONTAINE, domicilié au 2740, rue Morin, ville et district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, ayant front sur le chemin du Rapide-Plat

nord, désigné comme étant une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) au cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur et pouvant être plus particulièrement borné comme suit: borné en front vers l'est par le chemin du Rapide-Plat nord, au sud-ouest par une partie du lot numéro 40, au nord-ouest par une partie du lot numéro 39 restant la propriété du vendeur, au nord-est et vers le sud-est par d'autres parties du lot numéro 39; mesurant quatre-vingt-six pieds et trois dixièmes de pied (86,3 pi) et quatre-vingt-douze pieds et sept dixièmes de pieds (92,7 pi) à l'est, deux cent soixante-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (275,4 pi) au sud-ouest, cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied (186,5 pi) au nord-ouest, successivement cinquante-sept pieds et trois dixièmes de pied (57,3 pi) au nord-est, quatorze pieds et six dixièmes de pied (14,6 pi) au sud-est et cent quarante-quatre pieds et huit dixièmes de pied (144,8 pi) au nord-est, le long du résidu du lot numéro 39; contenant, en superficie, quarante et un mille deux cent cinquante-huit pieds carrés (41 258 pi²), le tout à la mesure anglaise.

Avec une écurie dessus érigée, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à la somme de 725,00 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, 1550, de la rue Dessaulles, à Saint-Hyacinthe, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 4 juin 1980. 7337-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004825-795

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre ANDRÉ ARCHAMBAULT, domicilié au 2320, rang Papineau, à Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«1. Une terre, située en la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, étant le lot numéro deux cent soixante-dix-huit (no 278) au cadastre de ladite paroisse.

Avec toutes constructions y élevées.

Avec deux servitudes au profit de Southern Canada Power Co. Ltd. en vertu des actes enregistrés à Rouville, sous les numéros 60953 et 66759.

2. Une terre, située en la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, étant le lot numéro deux cent soixante-trois (no 263) au cadastre de ladite paroisse.

Avec une grange dessus érigée.

Avec une servitude au profit de Southern Canada Power Co. Ltd., en vertu d'un acte enregistré à Rouville, sous le numéro 65773.

À distraire dudit lot 263:

a) La partie vendue à M. Gérald Scott, en vertu d'un acte passé devant Me Gilbert Denicourt, notaire, le 26 novembre 1971, et enregistré à Rouville, sous le numéro 112287, laquelle partie mesure deux cent douze pieds et trois dixièmes de pied (212,3 pi), dans sa ligne sud-ouest (le long du rang Papineau), cent vingt pieds et six dixièmes de pied (120,6 pi), dans sa ligne nord-ouest, cette dernière distance est calculée le long de la ligne de division des lots 262 et 263, deux cent vingt-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (229,9 pi), dans sa ligne nord et cent vingt et un pieds et un dixième de pied (121,1 pi), dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, formant une superficie totale de vingt-six mille six cent soixante-seize pieds carrés (26 676 pi²), plus ou moins.

Bornée, vers le sud-ouest, par le chemin public (rang Papineau); vers le nord-ouest, par le lot numéro 262 dudit cadastre, appartenant à M. Claude Morin; vers le nord-est et le sud-est, par une autre partie dudit lot numéro 263 dudit cadastre, appartenant à MM. Reynald et Jean Chauvin.

b) La subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent soixante-trois (no 263-1), vendue à M. Michel Lasnier, en vertu d'un acte passé devant Me Gilles Southière, notaire, le 15 juillet 1974, et enregistré à Rouville, sous le numéro 121946, ladite subdivision étant un terrain rectangulaire mesurant, mesures anglaises, cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur sur trois cent soixante-dix-huit pieds et un dixième de pied (378,1 pi) de profondeur; bornée vers le sud-ouest, par le chemin public (rang Papineau); vers le nord-ouest, par une partie du lot 263, appartenant à M. Roger Massé, vers le nord-est, par une partie du lot 263, appartenant à MM. Reynald et Jean Chauvin; vers le sud-est, par le lot 264 dudit cadastre, appartenant à M. Zénon Côté.

c) La partie vendue à M. Roger Massé, en vertu d'un acte passé devant Me Gilles Southière, notaire, le 12 septembre 1975, et enregistré à Rouville, sous le numéro

127103, laquelle partie mesure deux cents pieds (200 pi) de largeur sur trois cent soixante-dix-huit pieds et un dixième de pied (378,1 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; bornée, vers le sud-est, par le chemin public (rang Papineau); vers le nord-ouest et le nord-est par une autre partie du lot 263, appartenant à MM. Reynald et Jean Chauvin; vers le sud-est par la subdivision un (1) du lot originaire 263 plus haut décrite.»

La mise à prix est fixée à la somme de 19 025,00 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc le VENDREDI VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JUILLET 1980, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement du comté de Rouville, à Marieville, au numéro 1601, de la rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 4 juin 1980. 7360-o

Vente(s) pour taxes

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'hôtel de ville du Cap-de-la-Madeleine, le LUNDI VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec par décision en date du cinquième jour 1980, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., article 513, chapitre C-19).

Noms des propriétaires	*Cadastres*	*Subdivisions*
Joseph Lamarre 2269, rue Lajoie Trois-Rivières	412	36-1
Jeannot Vivier 670, rue des Prairies Cap-de-la-Madeleine	561	P. 114
René Déry Inc. 760, rue Pierre-Paul St-Tite	545	335-3

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Cap-de-la-Madeleine, le 11 juin 1980.

Le greffier,
MAURICE THELLEND.

7410-25-2-o

Errata

COMPAGNIE DE SERRURES ET DE COFFRE-FORT C.S. LTÉE

Prenez avis que l'avis de changement de dénomination sociale de la «COMPAGNIE DE SERRURES ET DE COFFRE-FORT C.S. LTÉE» publié à la *Gazette officielle du Québec* le 17 mai 1980, à la page 5887 du numéro 20, est nul et de nul effet.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

7308-o 1332-9982

COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DU BAS ST-LAURENT

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 3713 de l'édition numéro 9 du 1er mars 1980.

Au lieu de: «COOPÉRATIVES DES TRAVAILLEURS DU BAS ST-LAURENT», nous aurions dû lire: «COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DU BAS ST-LAURENT».

7307-o

MUNCHAS ELOZER MUNKAS CONGREGATION

Prenez avis que l'avis de constitution en corporation de la corporation «MUNCHAS ELOZER MUNKAS CONGREGATION», publié à la *Gazette officielle du Québec* le 17 mai 1980, à la page 5919 du numéro 20, est nul et de nul effet.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

7308-o 1643-2312

SERGE AUTO BODY INC.

Prenez note que dans l'avis de changement de siège social de la compagnie «AUTOMOBILES SERGE INC.» paru le 10 mai 1980 à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 19 à la page 5666, le nom aurait dû se lire ainsi: «SERGE AUTO BODY INC.»

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

7308-o 1211-4963

Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000352-79

ROLAND BOLDUC INC. contre LES HABITATIONS CENTRALES A.C. INC. Veuillez noter que dans l'avant-dernier paragraphe de l'avis publié à la page 6986 de l'édition numéro 24 du 14 juin 1980, les deux premiers montants de la mise à prix auraient dû être de 46 027,50 $ pour le lot (126-270) et 46 005,00 $ pour le lot (126-271) au lieu de 45 000,00 $ pour le lot (126-270), 45 000,00 $ pour le lot (126-271).

7356-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

COOPÉRATIVE AGRICOLE D'AMOS (*Modification du montant de la part sociale*) 7117
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DU BAS ST-LAURENT (*Erratum*) 7176
COOPÉRATIVE MARAÎCHÈRE DE MISE EN MARCHÉ DU NORD DE MONTRÉAL (*Changement de nom*) ... 7117
MAGASIN CO-OP DE ST-LUDGER (*Changement de statut légal d'un syndicat coopératif*) 7117

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE SPIRITUELLE DES BAHA'IS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (L') (L.P.) 7117
ÉGLISE CHRÉTIENNE ÉVANGÉLIQUE DE ST-JUSTE-DE-BRETENIÈRES (L.P.) 7117
GATINEAU, VILLE (*Rachat d'obligations*) 7118
INSTITUT BIBLIQUE DE LA FÉDÉRATION DES ÉGLISES ET CENTRES ÉVANGÉLIQUES DU CANADA (L.P.) 7118
MONTRÉAL, VILLE (*Rues et ruelles*) 7118
RENAUD, DOLLARD (*Requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial*) 7119
SPIRITUAL ASSEMBLY OF THE BAHA'IS OF MAGDALEN ISLANDS (THE) (L.P.) 7117
SUCCESSION ALAIN CHARTIER (*Bénéfice d'inventaire*) 7119
SUCCESSION MARIA BERGERON-RACINE (*Bénéfice d'inventaire*) 7120
SUCCESSION MARIA ZEVGOLIS NIKIFORAKIS (*Bénéfice d'inventaire*) 7120
WONG, FRANCINE (*Requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial*) 7119

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

ANTECOL, JOHN 7120
ARPIN, ALAIN MAXIME HENRI 7120
AUBIN, MARIE GUYANNE 7120
BAIRD, JARROD CHARLES 7120
BAIZANA, JOHNNY 7120
BENCHAYA, ALBERT 7120
BORODAY, ALEXANDER 7121
BORODAY, THOMAS GEORGE 7121
CLOUTIER, MARIE NOËLLA 7121
CORBEIL, MARIE GERMAINE FRANCE 7121
CORRIVEAU, MARIE ANTOINETTE GISÈLE CAROLE 7121
CORRIVEAU, MARIE JEANNE MADELEINE LORRAINE 7121
CÔTÉ, MARIE THÉRÈSE JEANNINE 7121
DAVID, MARIE MARGUERITE FLORIDA LISE 7121
DEMEO, CARIZIO MAURICE 7121
DEMERS, JOSEPH YVON LUC 7121
DI TOMASSO, DOMINIQUE 7121
DI TOMASSO, MARIE ALDINE ANTOINETTE SIMONE 7122
DI TOMASSO, MARIE ISABELLE LÉONTINE MANON 7122
DUBUC, DORIS 7122
DUFOUR, JOSEPH GUY RENÉ ROLAND 7122
FABES, MARIE RUTH LILIAN 7122
FOX, BENNY 7122
FRAHM, EYDIE 7122
FYFE, MARIE ALMA JEANNINE LAURENCE 7122
GAGNÉ, MARIE BLANDINE RITA BLANCHE 7122
GAUTHIER, JOSEPH ROGER MARCEL IAN 7122
GÉLINAS, MARIE BERTHE YOLLANDE ÉLIZABETH 7122
GUILLAUME, JOSEPH MÉRIDIEU 7123
JARRETT, GREGORY 7123
KRUPP, JEANIE JOY 7123
LAPLANTE, LUCIEN PIERRE LUC 7123
LARIVIÈRE, MARIE JEANNE ÉVELYNE 7123
LAVOIE, JOSEPH ROBERT 7123

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS — *suite*

	Page
LAVOIE, MARIE YVONNETTE GUYLAINE	7123
LAW, JODI	7123
LEBEL, JOSEPH CLAUDE	7123
LEBEL, JOSEPH RENÉ MAGELLA GÉRARD	7123
LEBLANC, MARIE DORIS FRANCINE	7123
LESSARD, JOSEPH JEAN JACQUES PIERRE	7124
MARENGÈRE, MARIE ALPHONSINE DOLORÈS	7124
MARENGÈRE, MARIE SIMONE THÉRÈSE	7124
McNEILL, SARAH ANNA LOUISE	7124
MÉNARD, JOSEPH GAÉTAN ROBERT	7124
MÉTHOT, JOSEPH CHARLES ÉDOUARD ROMÉO	7124
MORENCY, JOSEPH PERRY MARIO	7124
MORNEAU, JOSEPH ANDRÉ RAYMOND	7124
MURPHY, KENNETH ROBERT	7124
NADER, KAMILL RIZKALLAH	7124
NASSEF, ROGER	7124
NIEMI, FO	7125
PERRON, JOSEPH JACQUES	7125
PROTEAU, MARIE RITA GABY	7125
RATTHY, MARIE ANNE LYNE	7125
RÉGNIER, MARIE LAURA JOSÉE	7125
ROSCOE, STELLA	7125
* ROSEN, SAM	7125
ROSEN, YEGAL	7125
SAROLÉA, MAX JOSEPH ADOLPHE HUBERT GÉRARD	7125
SIMARD, JOSEPH ARMAND	7125
STAHL, JACK	7125
SYLVAIN, MARIE AGATHE GHISLAINE	7126
TABAH, YVONNE SAID	7126
TELLIER, MARIE MONIQUE SHIRLEY SANDRA	7126
TRUCHON, CLAUDETTE	7126
YUHASZ, MICHAEL JULIUS	7126

DEMANDES

BILODEAU, MARIE JULIETTE ORIETTA	7126
BOUCHER, JEANNETTE	7126
BOUTIN, JOSEPH HILAIRE ROMÉO	7126
COBHAM, IRMA ELISSA	7126
COURTEAU, JOSEPH JEAN LÉO PAUL EUGÈNE	7127
DAGENAIS, SERGE	7127
DOWNS, JEAN	7127
FAYLE, CHRISTIAN PATRICK	7127
FITZPATRICK, PHILOMENA ELIZABETH	7127
FLAGEOLE, CLAUDE	7127
FRAT, BOGHOS	7127
GALARNEAU, MARIE DENISE FLEURETTE PIERRETTE	7127
GAREAU, JEAN-PIERRE	7127
GUAY NÉE SMART, SHIRLEY	7127
JUTRAS, ANNETTE	7128
LACASSE, ALPHONSE GERVAIS	7128
LAVOIE, FÉLICIENNE	7128
MARQUIS, JACQUES RONALD	7128
MICHAUD, VICTORIEN	7128
MUNDEN, DOROTHY	7128
POULIN, STEVE	7128
ST-GELAIS, LÉOPOLD	7128
SCIOTTO, DOMINIQUE	7128

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES — *suite* Page

SPIVAK, DONNA LYNN ... 7128
SPIVAK, MARLENE CLAIRE ... 7129
STEIN, ANDRÉ CHRISTOPHER LOUIS ... 7129
VINCELLI, ANNUNTIATA ... 7129
WAJNGARTEN, MICHAEL ... 7129

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (ARTICLE 139)

LECLERC (ALBAN) c. JEANNINE ADAMI (*Ordonnance*) ... 7129

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER ... 7091
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ ... 7094
— DÉCHETS ... 7114
— ÉCOLIER ... 7088
— LOCATION ... 7102
— MARITIME ... 7116
— PRODUITS NOMMÉS ... 7100
— TAXI ... 7088
— TRANSPORT EN VRAC ... 7104
— VOYAGEUR ... 7087
— DÉCISIONS RENDUES (*Errata*) ... 7116
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL ... 7057
— MONTRÉAL (*Transport de déchets*) ... 7086
— QUÉBEC ... 7077
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) ... 7086

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES TROIS LACS INC. (L') ... 7023
CAFÉ TERRASSE CATHÉDRALE INC. ... 7023
CARROSSERIE ANDRÉ LACHAPELLE INC. ... 7023
CENTRE DE FORMATION ROUTIÈRE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC. ... 7023
CENTRE DES ROUTIERS DE QUÉBEC, E.C. INC. ... 7023
COMPAGNIE DE SERRURES ET DE COFFRE-FORT C.S. LTÉE (*Erratum*) ... 7176
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT LONG CHAMP INC. ... 7023
CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE ... 7023
DISTRIBUTION NORLAC INC. ... 7023
DUMAS (A.R.) INC. ... 7023
ÉQUIPEMENT INTER CONTINENTAL INC. ... 7023
GREAT FIELD INVESTMENT CORP. ... 7023
INTER CONTINENTAL EQUIPMENT AND SUPPLY CO. LTD. ... 7023
LACHAPELLE (ANDRÉ) AUTO BODY INC. ... 7023
MAÇONNERIE G.E. LTÉE ... 7023
MARCHÉ DUMAS INC. ... 7023
NATIONAL BRICKLAYING CO. LTD. ... 7023
NATIONAL TOOL HARDENING INC. ... 7023
NATIONAL TOOL HARDENING LTD. ... 7023
SINAMONE INC. ... 7023
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU LIVRE ET DU PÉRIODIQUE (SDLP) ... 7023
THREE LAKES PROPERTY OWNERS ASSOCIATION LIMITED ... 7023
TRAITEMENT THERMIQUE NATIONAL INC. ... 7023
VOYAGES LACROIX INC. ... 7023

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

	Page
AIRCOM ELECTRONICS LTD.	7024
ARCAM INC.	7024
ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DU CONSEIL PROVINCIAL DES MACHINISTES DU QUÉBEC INC. (L')	7024
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ESPAGNOL DU QUÉBEC	7024
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BEAURIVAGE INC. (L')	7024
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES FABRICANTS D'ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE DE BÉTON INC. (L')	7024
ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	7024
AUTOMOBILES JEAN & FRANÇOIS INC. (LES)	7024
BLONDEAU OXYGÈNE LTÉE	7024
BOIVIN (J. OMER) & FILS LTÉE	7024
CAHORO INC.	7024
CARRIÈRES TREMBLAY LTÉE (LES)	7024
CLUB INTERNATIONAL DES CARAVANIERS WALLY BYAM (DIVISION QUÉBEC-CANADA) (LE)	7024
CLUB SÉNATEURS DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC. (LE)	7024
CONSTRUCTION G.T. VIAU INC.	7024
CONSTRUCTION R.A. LAVALLÉE INC.	7024
COPIA INVESTMENT CORP.	7024
CORPORATION JEAN RIVERIN INC. (LA)	7024
DÉPANNEUR ÉCONOTEMPS INC.	7025
DIALECTA INC.	7025
DISQUES ST-DENIS INC.	7025
DUVAL (J.H.) INCORPORÉ	7025
ÉDITIONS HURTUBISE H M H LTÉE	7025
ENTREPRISES N.F.Y. INC. (LES)	7025
ENTREPRISES PALLEUX INC. (LES)	7025
ENTREPRISES ROCHETTE & ST-AMAND INC. (LES)	7025
ENTREPRISES TERRAIN INC. (LES)	7025
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE RÉGION SAGUENAY LAC ST-JEAN	7025
FONDATION DES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUÉBEC INC.	7025
FRATERNITÉ VALLÉENNE DE MONTRÉAL INCORPORÉE	7025
GARON (MARIUS) INC.	7025
GESTIONS RICOCHET INC.	7025
GLAUDE (GASTON) INC.	7025
HABITATIONS VACHON & LAGACÉ INC. (LES)	7025
IMMEUBLES CANAM (1979) INC.	7025
IMMEUBLES ÉCOCITÉ INC. (LES)	7025
INVESTISSEMENTS SERVAY INC. (LES)	7025
J.H.S. ÉLECTRONEX CANADA INC.	7025
LABORATOIRE CARILLON INC.	7025
LOCATION VAL-ALAIN INC.	7026
MAIDEL INC.	7026
MÉDIA I.M. INC.	7026
MÉTAL CLOUTIER INC.	7026
PLACE TEVERE INC.	7026
PLACEMENTS A.R.C. LEFEBVRE INC. (LES)	7026
PLACEMENTS LANGLOIS LTÉE (LES)	7026
PLACEMENTS LUDO INC. (LES)	7026
PLACEMENTS SIMKOVITS LTÉE	7026
PLASTOCAP INC.	7026
RELAIS BEAU LIEU INC. (LE)	7026
SEAWAY PLASTICS LTD.	7026
SERGE AUTO BODY INC. (*Erratum*)	7177
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DES MONTS	7026
SOCIÉTÉ JAPON DU CANADA	7026
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ETHNOGRAPHIE ET DE FOLKLORE	7026
SOFIDEL LTÉE	7026
TAPIS PIERREFONDS LTÉE	7026

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) — *suite*

	Page
TEAM CLUB OF PARIS INC.	7026
TOTAL DIVERSIFIED INC.	7026
TRANSPORT D.T.G. INC.	7026
TRIVOCO INC.	7026
TRIVITEC INC.	7027
VERFAB INC.	7027

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

AGENCE DE VOYAGES DE MAISONNEUVE INC.	7027
AÎNÉS DES JARDINS MONT-BLEU (LES)	7027
AMEUBLEMENT HÉNAULT LTÉE	7027
ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE DES CARAÏBES INC.	7027
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE LA RÉGION DE SHAWVILLE INC.	7027
ASSOCIATION DE LOISIRS DE L'ÎLE-AUX-GRUES INC.	7027
ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE STE-MARIE	7027
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CRÉDIT DE L'ESTRIE	7027
ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ESPAGNOL DU QUÉBEC	7027
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA TERASSE COMEAU INC. (L')	7027
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA ZONE DES CHALETS DE SHAWINIGAN (L')	7027
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BEAURIVAGE INC. (L')	7027
ATELIERS DE SOUDURE ACTON INC.	7027
BISCAYNE INVESTMENT CORP.	7027
BUROWWES (WILLIAM E.) INC.	7028
CAFÉTÉRIA ÉCOLE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION	7028
CAMP-SERVICE-JEUNESSE INC.	7028
CARREFOUR FAMILIAL HOCHELAGA	7028
CARTIERVILLE BOATING CLUB, INC.	7028
CÈDRE FABRE INC.	7028
CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL, SHERBROOKE	7028
CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE POUR FEMMES DE MONTRÉAL	7028
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE (LA)	7028
CLINIQUE CHIRURGICALE LAURENTIENNE INC. (LA)	7028
CLUB ÂGE D'OR DE LA GAIETÉ PAROISSE STE-FAMILLE (LE)	7028
CLUB DE MOTO-NEIGE LES MONTAGNARDS (ROUGEMONT, ST-DAMASE) INC.	7028
CLUB DE SOCCER AYLMER	7028
CLUB DE TIR DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	7028
CLUB INTERNATIONAL DES CARAVANIERS WALLY BYAM (DIVISION QUÉBEC-CANADA)	7028
COMITÉ DE LOISIRS LAC MEILLEUR	7028
COMPOART LTÉE	7028
CONFECTIONS M.G. INC. (LES)	7028
CONSTRUCTIONS BABIN & CIMON INC. (LES)	7028
CONSTRUCTIONS DE LAUNIÈRE & FILS INC. (LES)	7028
CORPORATION CORBEC (LA)	7029
DÉMARREUR M.E.G. (1978) INC.	7029
ÉDITIONS THÉMIS INC.	7029
ENGRAIS CHIMIQUES RICARD INC. (LES)	7029
ENTRAIDE CHEZ NOUS (L')	7029
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DE VERCHÈRES INC. (LES)	7029
ENTREPRISES P.R.T. INC. (LES)	7029
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE RÉGION SAGUENAY LAC ST-JEAN	7029
FERME R. DUFRESNE & FILS INC.	7029
FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC. (LE)	7029
FESTIVAL DE LA TRAVERSÉE DE LA BAIE-DES-CHALEURS INC.	7029
FONDATION DE LA MAISON TRESTLER (LA)	7029
FONDATION DES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUÉBEC INC.	7029
FRATERNITÉ VALLÉENNE DE MONTRÉAL INCORPORÉE	7029
GRANDES ORGUES DE LA CATHÉDRALE INC. (LES)	7029

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) — *suite*

Page

HABITATIONS D.M.J. INCORPORÉE 7029
HÉLICOPTÈRES LES AILES DU NORD LTÉE 7029
HUILES ULTRABEC INC. (LES) 7029
IMMEUBLES DRAMIS INC. (LES) 7029
INDUSTRIES AMISCO LTÉE (LES) 7029
INFRANOR CANADA INC. 7029
INSTITUT DE RECHERCHE EN PSYCHO-ÉDUCATION DE MONTRÉAL 7030
INSTITUT DES HUSSARDS CANADIENS ROYAL 7030
LABORATOIRE D'OPTIQUE ÉCLAIR INC. 7030
LOCATION DE REMORQUES CARAVAN (QUÉBEC) LIMITÉE 7030
MALERO INC. 7030
MASSICOTTE & FILS LIMITÉE 7030
MÉTAL BELCO INC. 7030
MILLER BROS. SCRAP & AUTO SALVAGE INC. 7030
MOBILAIDE INC. 7030
MOGAMONT INC. 7030
O.T.J. SACRÉ-COEUR INC. 7030
PLACEMENTS LUDO INC. (LES) 7030
PLACEMENTS RACINE INC. 7030
PLASTOCAP INC. 7030
POITRAS (J.E.) INC. 7030
POTVIN-GODIN INC. 7030
PRODUCTIONS UNI-SON LTÉE 7030
REGROUPEMENT POPULAIRE DES USAGERS DES MOYENS DE COMMUNICATION D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08) 7030
RÉNOVEX INC. 7030
RESTAURANT LE SABAYON INC. 7031
REVUE L'ÉGLISE CANADIENNE (LA) 7030
SOCIÉTÉ CANADA-CHINE INC. 7031
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE LA RÉGION DE QUÉBEC-MAURICIE 7031
SOCIÉTÉ D'HABITATION ALPHONSE DESJARDINS (LA) 7031
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DES MONTS 7031
SOCIÉTÉ F. RIENDEAU INC. 7031
UNION PHILATÉLIQUE DE MONTRÉAL INC. 7031

DEMANDES DE DISSOLUTION

B. & K. PLASTIC INDUSTRIES LIMITED 7129
CLARK (J.) ENTERPRISES INC. 7130
CLUB DE CHASSE & PÊCHE DU DOMAINE DES TROIS LACS INC. 7130
CORPORATION DANBY (LA) 7130
CORPORATION DE CRÉDIT MIRABEL INC. 7130
CRELINSTEN FRUIT COMPANY 7130
DANBY CORPORATION (THE) 7130
DEMERS (LÉON) INC. 7130
ENTREPRISES J. CLARK INC. (LES) 7130
ENTREPRISES PONT-MARTIN LTÉE (LES) 7130
FERMES LAVAL INC. (LES) 7130
GARDE ST-MÉDARD DE WARWICK INC. 7130
IDÉES DE SONS DE MONTRÉAL LTÉE 7131
LAVAL FARMING INC. 7130
LEXINGTON ENTERPRISES LTD. 7131
METRICLAB INC. 7131
MOUNT JAMIE MINES (QUÉBEC) LIMITED (*N.P.L.*) 7131
NAVETTE DU TISSERAND INC. (LA) 7131
OEUVRE DES LOISIRS ST-ANTONIN INC. (L') 7131
SACS À MAIN STELLA LTÉE (LES) 7131
SOLGUSTA CO. LTD. 7131
SOUND IDEAS OF MONTREAL LTD. 7131
STELLA HANDBAGS LTD. 7131
WEAVER'S SHUTTLE INC. (THE) 7131

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DISSOLUTION (Article 28)

	Page
AVENUE SNACK BAR LTD.	7031
CAMP OLEANNA INC.	7031
CAROLE INVESTMENT LTD.	7031
DURANLEAU & JALBERT (1961) LTÉE	7031
ENTREPRISES DU SAGUENAY INC.	7031
FRIENDLY INVESTMENTS LTD.	7031
GESTION A.M.J. INC.	7031
MARLA & DEREK SALES INC.	7031
PAYSAGISTES AMALFI INC.	7031
PLACEMENTS SEINE LTÉE (LES)	7031
ST. CONSTANT DEVELOPMENT CORP.	7031

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

AÎNÉS DES JARDINS MONT-BLEU (LES)	7032
AMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMERCIAL CÔTE DES NEIGES LTÉE	7032
ASSOCIATION ATHLÉTIQUE DE PINCOURT INC.	7032
ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE DES CARAÏBES INC.	7032
ASSOCIATION CULTURELLE POPULAIRE ITALO-QUÉBÉCOISE	7032
ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUÉBEC	7032
ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE STE-MARIE	7032
ASSOCIATION DES DIRECTEURS-GÉRANTS DES CAISSES POPULAIRES DE L'ESTRIE INC.	7032
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA TERRASSE COMEAU INC. (L')	7032
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA ZONE DES CHALETS DE SHAWINIGAN (L')	7032
ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU PERSONNEL NON-ENSEIGNANT DE LA C.E.C.M. INC.	7032
AUTOMOBILES, INCORPORÉE	7032
BACCICHET & FRÈRES INC.	7032
BLAIS (A.A.) AUTOMOBILE INC.	7032
BOUTIQUE DE LINGERIE AMOUR INC.	7032
CLINIQUE CHIRURGICALE LAURENTIENNE INC. (LA)	7032
CLUB DES PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX DE COURSE DU QUÉBEC INC. (LE)	7032
COMITÉ DE LOISIRS LAC MEILLEUR	7033
CONSEIL DES LOISIRS DE L'EST DU QUÉBEC	7033
COPIA INVESTMENT CORP.	7033
DELAGRAVE (GUY) INC.	7033
DEMONTIGNY (MAURICE) INC.	7033
DUNDEE LINE HOTEL INC.	7033
DUVERNAY ÉLECTRIQUE LTÉE	7033
ÉDICOMPO INC.	7033
ÉGLISE DE LA NOUVELLE ALLIANCE	7033
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DE VERCHÈRES INC. (LES)	7033
ENTREPRISES LANTHIER ET PAPINEAU INC. (LES)	7033
ENTREPRISES R.L.G. INC. (LES)	7033
ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION RICHARD INC. (LES)	7033
FAIRYLAND INVESTMENT LTD.	7033
FERRAILLES G.V. INC.	7033
FESTIVAL DE LA CHANSON DE GRANBY INC. (LE)	7033
FOSCHI & LIBERATORE INC.	7033
FROMENT (J. ADÉLARD) INC.	7033
GALLARD REALTY CO.	7033
GESTION BELTOUR INC.	7033
GESTIONS MAYCORP INC.	7033
GEXON LTÉE	7034
GICLEURS DELTA LTÉE (LES)	7034
H.A.L. ENTERPRISES LIMITED	7034
HUILES ULTRABEC INC. (LES)	7034
IMMEUBLES STEFRAN INC. (LES)	7034
IMMEUBLES VALVER INC.	7034
IMPRESSIONS DE L'ESTRIE INC. (LES)	7034

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — *suite*

	Page
INCIDENCE-ROSEMONT	7034
INSTITUT CANADIEN DE PSYCHANALYSE	7034
LABORATOIRE D'OPTIQUE ÉCLAIR INC.	7034
LABRECQUE (PIERRE M.) INC.	7034
LECLERC & THÉÔRET AUTO PARTS INC.	7034
LEFAY INVESTMENTS INC.	7034
LÉPINE INVESTMENTS INC.	7034
LEVASCO LTÉE	7034
LINGERIE ANDRÉE INC.	7034
MAINTENANCE SEPT-ÎLES (1977) INC.	7034
MARINE LACHINE INC.	7034
McHUGH (FRANK) REALTIES CO. LTD.	7034
MERCERIES SILVANA INC. (LES)	7034
NETTOYEUR CARTIER (QUÉBEC) INC.	7034
UNION PHILATÉLIQUE DE MONTRÉAL INC.	7034
VENTES BARTON LTÉE (LES)	7035
VINCENT (J.E.) (1974) LTÉE	7035

FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)

MACONNEX (1980) INC.	7035
RÉFRIGÉRATION ET CLIMATISATION T.R. - L.M. INC.	7035

LETTRES PATENTES

ATELIERS A.G. SOUCY INC. (LES)	7035
AUDIO CONCEPT A.C. INC.	7035
BAR Ô INC. (LE)	7035
CASSE-CROÛTE MALYNA (1980) INC. (LE)	7035
CIE D'EXTERMINATION CHOMEDEY INC. (LA)	7035
CONCEPT AUDIO A.C. INC.	7036
EXCAVATION JULIEN POULIOT INC.	7036
GESTION DE L'AUBE INC.	7036
GESTION IMMOBILIÈRE 81179 INC. (LA)	7036
JARDINS CHINOIS DE TRACY INC. (LES)	7036
MARCHÉ A. ET FILS INC.	7036
MOBINORD INC.	7036

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUÉBEC LTÉE	7036
ALIMENTATION HÉBERTVILLE LTÉE	7036
ALIMENTATION MARC DORÉ LTÉE	7036
AMÉNAGEMENTS PADAPA INC. (LES)	7036
ASSURANCES BERNARD LANGLOIS ET ASSOCIÉS INC.	7036
BISODEC INC.	7036
BOISERIES RAYMOND INC.	7036
BOUTIQUE DE SKI MONT-OLYMPIA INC.	7036
BRUNCH BUFFET (1974) INC.	7036
BUFFET RÉVEILLE MATIN (1974) INC.	7036
BURROWES (WILLIAM E.) INC.	7036
CARRIER, LANGLOIS, PINEAU & ASSOCIÉS INC.	7036
CENTRE ÈVE INC.	7037
CLINIQUE FAMILIALE ST-VINCENT (1977) INC.	7037
CLUB DE GOLF ET CENTRE SPORTIF LORRAINE INC.	7038
COMITÉ DE BIENFAISANCE CHANOINE GUY INC.	7037
COMITÉ DES FÊTES DU 125E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE STE-JUSTINE-DE-NEWTON INC. (LE)	7037
COMPAGNIE DU TÉLÉPHONE DE NICOLET (LA)	7037
COMPAGNIE FINANCIÈRE EUROPÉENNE LTÉE (LA)	7037

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

	Page
COMPAGNIE PENTALFA INC. (LA)	7037
CONSTRUCTION M.H. INC.	7037
DOMAINE FRASER INC.	7037
DURO LAM LIMITED	7037
E.M. NON-FOOD SERVICE (QUÉBEC) LTD.	7037
E.M. SPECIALTIES INC.	7037
ENTREPRISES G. ANDRIANAKIS INC. (LES)	7036
FANCELLI (J.) & CIE LTÉE	7037
FANCELLI (J.) & CO. LTD.	7037
FERME DU ROSSIGNOL INC.	7037
FERME DU ROSSIGNOL (1980) INC.	7037
FERME DUSSAULT INC.	7037
FERME Y.A. & R. PERREAULT INC.	7037
FONDATION ENTRAIDE P.M.E.	7037
FONDATION JACQUES-GAGNON	7037
FONDRÉMY INC.	7037
G.L.R. INC.	7038
HÔPITAL SHRINERS POUR L'ENFANT INFIRME (QUÉBEC) INC. (L')	7039
IMMEUBLES JEAN-GUY AYOTTE INC. (LES)	7038
IMMEUBLES RÉAL VERREAULT, LTÉE (LES)	7038
INDUSTRIES FLEURIMONT INC. (LES)	7038
IVANHOÉ INC.	7038
JACMOND INC.	7038
JEANS A.C.G. INC. (LES)	7038
KERAMI INC.	7038
LA-BIL INC.	7038
LECLAIR, RIEL & DIONNE INC.	7038
LORRAINE GOLF & CURLING CLUB INC.	7038
LORRAINE GOLF AND SPORTS CLUB INC.	7038
MAISON DE SILOÉ (LA)	7038
MARTINEAU (RAOUL) INC.	7038
McCUAIG-JARMAC INC.	7038
McCUAIG-JARMAC LTD.	7038
MENUISERIE D'EAST ANGUS INC. (LA)	7038
MIFRAEL INC.	7038
MONTRÉAL DAUPHINE INC.	7038
ODYNO EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT LTÉE	7038
ODYNO MINIÈRE INC. (*L.R.P.*)	7038
PLACE DU CENTRE TROIS-RIVIÈRES INC.	7038
PLACEMENTS J.A.F. INC. (LES)	7037
PLACEMENTS PRUMAU INC.	7038
RADIO COMMUNAUTAIRE DE L'EST INC.	7039
RADIO MAISONNEUVE	7039
RESTAURANT FRASCATI INC.	7039
RESTAURANT MON COPAIN (1977) LTÉE	7039
SHRINERS HOSPITAL FOR CRIPPLED CHILDREN (QUÉBEC) INC.	7039
SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS, RÉGION RICHELIEU-SAINT-LAURENT	7039
SOCIÉTÉ SANT-JEAN-BAPTISTE DU DIOCÈSE DE SAINT-JEAN	7039
SOGETEL INC.	7037
SPÉCIALITÉS E.M. INC. (LES)	7037
SPORTS DENIS PARENT INC.	7036
STANLEY MOTEURS INC.	7039
STANLEY MOTOR EQUIPMENT LTD.	7039
STANLEY MOTOR INC.	7039
TEKNIKA INC.	7039
TEMFLEX LTÉE	7039
TROIS CANARDS INC. (LES)	7039
WESTRA INC.	7039
WESTRA (1969) LTD.	7039

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

	Page
AÉROTUQUE INC.	7039
ALARME DE SÛRETÉ MONTRÉAL-NORD INC.	7039
ALLDERS INTERNATIONAL (QUÉBEC) INC.	7040
ALVEAR FASHIONS INC.	7044
AMATUZIO (MICHEL) INC.	7040
AMUSEMENTS GILBERT LUC INC. (LES)	7040
ARTS PAMAL INC. (LES)	7040
ASSURANCE RICHARD LEMIEUX INC.	7040
ATELIER DE LOCATION TURBO INC.	7040
AUTOBUS J. & N. MAJOR INC. (LES)	7040
BÉLIER BLEU INC. (LE)	7040
BIJOUX MAYA INC.	7040
BOHEM INC.	7040
BOUDREAU (EDMOND I.) INC.	7040
BRASSERIE MAÎTRE-DRAVEUR INC.	7040
CABANE MONT-ROUGE INC.	7040
CARDINAL (GÉRALD) INC.	7040
CENTRE CORESPRIT INC.	7040
CENTRE DE DÉBOSSELAGE PONT-ROUGE INC. (LE)	7040
CENTRE DE PSYCHANALYSE ET DE PSYCHOTÉRAPIE D'OUTREMONT INC.	7040
CENTRE DU CAMION ST-HENRI INC.	7040
CENTRE JOCO INC.	7040
CLUB DE CHASSE & PÊCHE DUMAS INC.	7040
CLUB DES FER À CHEVAL (1980) INC.	7040
CONSTRUCTION ET RÉNOVATION R.M. INC.	7041
CONSTRUCTIONS RENÉ LAPIERRE INC. (LES)	7041
CÔTÉ-GARIÉPY INC.	7041
COUVREURS A.L.M. (LAVAL) INC.	7041
CRÉATIONS JADA INC.	7041
CRÉATIONS RÉJANE LAROCHE INC. (LES)	7041
CROISSANT FRANÇAIS INC. (LE)	7041
DÉCOUVERTES VACANCES QUÉBEC INC.	7041
DÉPLACEMENT DE MAISON FRÉCHETTE & FILS INC.	7041
DESCHAMPS (RAYMOND) LOCATION INC.	7041
DISTRIBUTION POSTE-MÉDIA INC.	7041
ÉDITIONS MFR INC. (LES)	7041
ENTREPRISES AGRICOLES MICHEL DAGENAIS INC. (LES)	7041
ENTREPRISES CADAPP INC. (LES)	7041
ENTREPRISES J.P. THERRIEN INC. (LES)	7041
ENTREPRISES TECHNI-PROGRÈS INC. (LES)	7041
ENTREPRISES TERIMCO INC. (LES)	7041
ÉQUIPEMENT M.P. INC.	7041
EXCAVATION D. PROULX & FILS INC.	7041
EXCAVATION ST-JOSEPH INC.	7041
F.R.S. CONSTRUCTION INC.	7041
FERME ALAIN & DANIEL JOUBERT INC.	7042
FERME J.T.S. FAUTEUX INC.	7042
FERME LUCONAGH (1980) INC.	7042
FERME REMAGIL INC.	7042
FERME Y. ET D. ST-LAURENT INC.	7042
FERME YVON LABERGE & FILS INC.	7042
FERMES GEMME INC. (LES)	7042
GARAGE BOULÉ & DESJARDINS INC.	7042
GARAGE L. LANDRY & FILS INC.	7042
GARAGE PIERRE FONTAINE INC.	7042
GAUTHIER (A.) & FILS ENTREPRENEUR INC.	7042
GERBIER SPORT INC. (LE)	7042
GESTION J.L.P. INC.	7042

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

	Page
GESTION J.P. LEPAGE INC.	7042
GESTION M. TRUDEL INC.	7042
GOULET (CLAUDE) & ASSOCIÉS INC.	7042
GROUPE BO-CHAMPS INC. (LE)	7042
GROUPE TECHNIQUE D.T.A. INC.	7042
GROUPE THERMOCONSEIL INC.	7042
GRUES B.H.B. MATANE INC.	7042
H.L.M. DANCAUSE INC.	7042
IMMEUBLES FIDART INC. (LES)	7042
INTIMES RESTAURANT INC. (LES)	7043
JADA CREATIONS INC.	7041
JANELLE (RÉJEAN) INC.	7043
JOURNAL ANNONCES ILLUSTRÉES ANIL INC.	7043
LITS D'EAU ILLIMITÉS INC.	7043
MAÇONNERIE G.P. INC.	7043
MAISON BERTHELOT P.M.R. INC. (LA)	7043
MARCHÉ ROMÉO ROY & FILS INC.	7043
MEG INTERNATIONAL INC.	7043
1641-8949 QUÉBEC INC.	7043
1641-8956 QUÉBEC INC.	7043
1641-8964 QUÉBEC INC.	7043
1641-8972 QUÉBEC INC.	7043
1641-8980 QUÉBEC INC.	7043
1641-8998 QUÉBEC INC.	7043
1644-7757 QUÉBEC INC.	7043
1644-7765 QUÉBEC INC.	7043
1644-7989 QUÉBEC INC.	7043
1644-8052 QUÉBEC INC.	7043
1644-8722 QUÉBEC INC.	7043
1644-8730 QUÉBEC INC.	7043
1644-8763 QUÉBEC INC.	7043
1644-9464 QUÉBEC INC.	7044
1644-9472 QUÉBEC INC.	7044
MODES ALVEAR INC. (LES)	7044
O.G. MOTEURS ÉLECTRIQUES INC.	7044
PÂTISSERIE ATLAS INC.	7044
PIANO BAR LE CAVEAU INC.	7044
PIÈCES D'AUTO RAYMOND RODRIGUE INC.	7044
PISCICULTURE DUNHAM INC.	7044
PLEBER INC.	7044
PRODUITS ALIMENTAIRES TAU INC. (LES)	7044
RACIBEC INC.	7044
RESTO-MOBILE INC.	7044
ST-RAYMOND AUTOMOBILES (1980) INC.	7044
SAKATOU INC. (LE)	7044
SECROIT INC.	7044
SERVICE DE SILENCIEUX THÉRIAULT INC.	7044
SINO SPORTS INC.	7044
SOCIÉTÉ DE RESTAURATION HOME INC.	7044
STUDIO 6622 INC.	7044
TABAMAG INC.	7044
TRAILCO CANADA INC.	7044
TREMBLAY (BENOIT & LUCIEN) INC.	7044
VACATION QUEST QUÉBEC INC.	7041
WATERBEDS UNLIMITED INC.	7043

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

Page

ASSOCIÉ MANDELKER LTÉE (LES) 7045
BEAULIEU (F.D.) INC. 7045
BEMACON LIMITÉE 7045
BOUCANERIES CANADIENNES INC. (LES) 7045
BOUCHERIE RANIC INC. 7045
BOUTIQUE GIGI INC. 7045
CAFÉ TIMENES INC. 7045
CEINTURE MONTRÉAL INC. 7045
CONSTRUCTION AQUILON INC. 7045
CONSTRUCTION LE MOUVEMENT INC. 7045
CUISINE ELLE AIME INC. 7045
DAVID (M.O.) & CIE LTÉE 7045
DE VIENNE (BERNARD) INC. 7045
DESSINS DIMENSION INC. (LES) 7045
DISTRIBUTIONS JOMPHE INC. (LES) 7045
ÉDIFICE GALT INC. 7045
ENTREPRISES ALFRED DEBLOIS INC. (LES) 7045
ENTREPRISES CÔTÉ & PRUD'HOMME LTÉE (LES) 7045
ENTREPRISES D.A. INC. 7045
ENTREPRISES HÔTELIÈRES ELGIN INC. 7045
ÉQUIPEMENTS MADOREL INC. (LES) 7046
FERME BOURGET INC. (LA) 7046
* GARAGE PAVILLON PONTIAC BUICK LTÉE 7046
GAUTHIER (ÉMILE) & FILS INC. 7046
GENDRON (SYLVIO) INC. 7046
GESTION J.-P. PERREAULT INC. 7046
HÔTEL MOTEL CAROL INC. 7046
IMPORTATION-EXPORTATION KURT SCHMID INC. 7046
LEANFORT INC. 7046
LOCATION RIVIÈRE-ROUGE INC. 7046
LUMINAIRES REPENTIGNY INC. 7046
MAÇONNERIE PAYSAGISTE ALLARD INC. 7046
MAISON DU BIFTECK ROBERT (1978) INC. (LA) 7046
MORIN (C.) & FILS LTÉE 7046
MUSIQUE JULES DEBLOIS INC. 7046
PAPIERS PEINTS & TISSUS RÉVEILLON INC. 7046
PERRIER (R.R.F.) INC. 7046
PÉTROLES J. & G. GAUTHIER INC. (LES) 7046
SERVICE VIDÉO INC. 7046
SERVICES INFORMATIQUES GESCONEL INC. 7046
SOPRENA INC. 7046
SURPLUS WINDSOR INC. 7046
TAVERNE L'ABREUVOIR (1976) INC. 7047
THÉRIAULT HARDWOOD FLOORING INC. 7047
THÉRIEN, DANSEREAU, COURCELLES & ASSOCIÉS INC. 7047
VENTES & LOCATION D'AUTO CHARLIE BROWN LTÉE 7047
VINET (JEAN-LOUIS) INC. 7047

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

ÉQUIPEMENT G. LAVOIE INC. 7047
INVESTISSEMENTS HEUREUX INC. 7047
NETCOM INC. 7047
TEXGAT INC. 7047

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ACIBEC (LA ROSE) INC. 7048
BOIS DE CHAUFFAGE DE LA CAPITALE INC. 7048

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFIDAT DE MODIFICATION — *suite*

Page

BOUCANERIES CANADIENNES INC. (LES) 7048
CAPITRA INC. 7048
CONSTRUCTIONS ACIBEC LTÉE (LES) 7048
ENTREPRISES D.A. INC. 7048
ENTREPRISES DE GESTION B.R.L. INC. (LES) 7048
ÉQUIPEMENTS MADOREL INC. (LES) 7048
LEANFORT INC. 7048
MICHAUD (J.E.) AUTOMOBILES INC. 7048
MICHAUD (J.E.) INC. 7048
MICHE DE PAIN INC. (LA) 7048
1642-6637 QUÉBEC INC. 7048
1643-0662 QUÉBEC INC. 7048
1643-3971 QUÉBEC INC. 7048
1643-7493 QUÉBEC INC. 7048
NAUD (RÉNALD) INC. 7048
PLACEMENTS MADOREL INC. (LES) 7048
PLACEMENTS MULTI INC. (LES) 7048
PRODUITS CHIMIQUES RÉVOLUTION INC. (LES) 7048
PROMOTION CINQ INC. 7048
RESTAURATION JIM INC. 7048
REVOLUTION CHEMICAL PRODUCTS INC. 7048
SERVICES INFORMATIQUES GESCONEL INC. 7048

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS & INDIENS SANS STATUT, LOCAL 42, LAC ST-JEAN INC. (L') 7049
AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE STE-AGNÈS DE VALLEYFIELD INC. 7049
AMIS DE CHEZ MADELEINE INC. (LES) 7049
AMPHITHÉÂTRE L'ISLET-NORD INC. (L') 7049
ARTISANS BRICOLEURS DE LONGUEUIL (LES) 7049
ARTISANS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART DE LA PETITE NATION (LES) 7049
ARTISTES PRÉSENTS 7049
ASSOCIATION DE CHASSEURS ET PÊCHEURS DE GOULD INC. 7049
ASSOCIATION DE PARENTS DU CENTRE D'ACCUEIL ANNE LESEIGNEUR 7049
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC-SUD INC. 7049
ASSOCIATION DES CITOYENS DE CHUTE ST-PHILIPPE INC. (L') 7049
ASSOCIATION DES CITOYENS DE LAFONTAINE (Règlements 117 et 123) 7049
ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE 7049
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICES BÉNÉVOLES HOSPITALIERS DU QUÉBEC (L') 7049
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE ST-CALIXTE INC. 7049
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS SECTEUR ST-JOVITE 7050
ASSOCIATION DES LOISIRS DE LA VILLE DE DELSON INC. (L') 7050
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE LA BASSE-CÔTE NORD 7050
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC THOMAS INC. (L') 7050
ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE CANTLEY QUARTIER 1, VILLE DE GATINEAU (L') 7050
ASSOCIATION DES SOURDS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 7050
ASSOCIATION DES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS DE LA RÉGION DE QUÉBEC 7050
ASSOCIATION DES VIETNAMIENS DE SHERBROOKE 7050
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC AUX BARGES INC. 7050
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ÎLE JÉSUS (L') 7050
ASSOCIATION RÉGIONALE D'ESCRIME DE LANAUDIÈRE 7050
ATELIER DE LA PETITE ROUGE INC. (L') 7050
BONNE SOURCE INC. (LA) 7050
CAMPING FAMILIAL MAURICIE INC. 7050
CENTRE PICALO 7050
CENTRE TAICHI DE DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ (LE) 7050

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

	Page
CERCLE DE FERMIÈRES DE CHAPEAU INC. (LE)	7050
CLUB AQUATIQUE SALABERRY INC.	7050
CLUB CIVITAN LACHINE	7050
CLUB D'ÂGE D'OR DE STE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE INC. (LE)	7051
CLUB D'ÂGE D'OR RÉSIDENCE CARTIER DE LAVAL (LE)	7051
CLUB D'ATHLÉTISME OMÉGA INC.	7051
CLUB D'ÉCHECS DE RIMOUSKI INC.	7051
CLUB DE GYMNASTIQUE GYM-RICHELIEU (LE)	7051
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA CATHÉDRALE DE MONTRÉAL INC.	7051
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE GIFFARD INC.	7051
CLUB DE RUGBY DE VILLE MONT-ROYAL	7051
CLUB OPTIMISTE DE ST-NAZAIRE, QUÉBEC	7051
CLUB OPTIMISTE DUVERNAY LAVAL INC. (LE)	7051
CLUB RÉCRÉATIF CANIAPISCAU	7051
CLUB SOCIAL DU PERSONNEL ET DES BÉNÉFICIAIRES DE L'HÔPITAL SAINT-JOSEPH (LE)	7051
CLUB SPORTIF A.B.	7051
CLUB 29	7051
COCOTRICOT	7051
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE CAP-CHAT	7051
COMITÉ DE LA CULTURE DE GRANBY INC.	7051
COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES POLICIÈRES (C.A.S.P.) DE RIVIÈRE-DU-LOUP	7051
COMITÉ DES CINÉASTES POUR L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS	7051
COMITÉ DES FÊTES DU BI-CENTENAIRE DE ST-HENRI	7052
COMITÉ DES LOISIRS DU GRAND VILLAGE	7052
COMITÉ DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE LAC-MÉGANTIC INC.	7052
COMITÉ DES PÊCHEURS DE LA RÉGION D'HARRINGTON HARBOUR, CHEVERY ET AYLMER SOUND (LE)	7052
COMITÉ DU 125e ANNIVERSAIRE DU CANTON TREMBLAY (LE)	7052
COMITÉ ORGANISATEUR DES FESTIVITÉS DU 24 JUIN POUR LE GRAND ST-JÉRÔME INC.	7052
CONTRE-BASSE INC. (LA)	7052
CORÉLO INC.	7052
CORPORATION DE LA FÊTE DU 24 JUIN, MONT-ROLLAND	7052
DANSEURS MONTAGNAIS INC. (LES)	7052
FONDATION LOUIS-GEORGES FORTIN	7052
FRATERNITÉ DES RETRAITÉS, DES AIDES ET DES WAGONNIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.	7052
GARDERIE DES POUSSINEAUX	7052
GARDERIE ÉDUCATIVE STE-ROSE	7052
GARDERIE LA MAISON DES ANGES (LA)	7052
GARDERIE LA MAISON DES ENFANTS	7052
GARDERIE L'ENFANFRELUCHE	7052
GARDERIE L'ESCALE	7052
GRIN GASPÉSIEN INC. (LE)	7053
GROUPE ARTISOBEC INC. (LE)	7053
HARRINGTON HARBOUR, CHEVERY, AYLMER SOUND (AREA) FISHERMANS COMMITTEE	7052
JOUVENCELLES DE DELISLE INC. (LES)	7053
LACHINE CIVITAN CLUB	7050
LIGUE DE BALLE LES FRANCS AMIS BAIE COMEAU-HAUTERIVE INC.	7053
LIGUE DE TENNIS DE MONTRÉAL-NORD	7053
LOGEMENTS BLAIS INC.	7053
LOISIRS DU CENTRE SPORTIF LOUIS GAUTHIER INC.	7053
MUNCHAS ELOZER MUNKAS CONGREGATION (*Erratum*)	7177
PALAIS DES SPORTS ST-PIE INC.	7053
PARENTS SECOURS DE VILLE STE-CATHERINE D'ALEXANDRIE INC.	7053
PLACE STE-CATHERINE (LA)	7053
RAIF	7053
SERVICE UNITÉ D'URGENCE INTERNATIONALE	7053
SERVICES PLEIN-AIR SAINT-DONAT INC.	7053

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

SOCIÉTÉ D'AUTOANALYSE HUMVIVA INC. 7053
SOCIÉTÉ DE PROMOTION TOURISTIQUE DE STE-ADÈLE 7053
SOURCE DES MONTS INC. (LA) 7053
SOUS-POSTE D'AFFECTATION T.K.R. INC. 7053
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LABELLE INC. 7053
TAICHI HEALTH DEVELOPMENT CENTRE (THE) 7053
THÉÂTRE LES TROIS POMMES 7053
TOURNOI DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE DE WINDSOR 7053
TOWN OF MOUNT ROYAL RUGBY FOOTBALL CLUB 7051
U.F.O. ALERTE CENTRE DE RECHERCHE ET DE COMPILATION 7054

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS

CHI-CAN FREIGHT FORWARDING, LTD. 7054
FACE FACTORY, INC. 7054
HOOPER'S MOVING & STORAGE LTD. 7054
THREADFAST MANUFACTURING LTD. 7054

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

BÉLIVEAU, PIERRE 7132
DEMERS, WILFRID 7132
GRÉGOIRE, ANTONIO 7132

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES

FORMATION

IMMEUBLES SAKO, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 7054
SAKO REALTIES COMPANY LIMITED 7054

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

BRULÉ, MARIE THÉRÈSE RITA 7132
CHICOUTIMI, VILLE 7132
NADEAU, LOUIS PHILIPPE 7132
NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI, MUNICIPALITÉ 7132

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

PARTIE DE L'UNION NATIONALE (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er avril 1979 au 30 mars 1980*) 7133
PARTI DE L'UNION NATIONALE (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er avril 1980 au 30 avril 1980*) 7133

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

HÔTEL NATIONAL (ROUYN) LTÉE 7133
MÉTIERS D'ART, COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE DE REPENTIGNY (LES) 7133

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE DES SERVICES D'EAU DE VARENNES (*Constitution d'une régie intermunicipale*) 7133

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES, LOI SUR LES Page

L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES (*Changement dans le nombre des administrateurs*) 7134

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

BELLEAU, CANTON DE 7134
BIENVILLE, VILLAGE DE 7134
CHATHAM, CANTON DE 7134
HULL, CANTON DE 7134
IRELAND, CANTON D' 7134
LUSSIER, CANTON DE 7135
MACPRÈS, CANTON DE 7135
MASSON, CANTON DE 7135
ORFORD, CANTON D' 7135
ORFORD, CANTON D' 7135
ORFORD, CANTON D' 7135
ORFORD, CANTON D' 7135
QUÉBEC (QUARTIER SAINT-PIERRE), CITÉ DE 7135
QUÉBEC (QUARTIER SAINT-ROCH), CITÉ DE 7135
ROUYN, VILLE DE 7135
SAINTE-ANGÉLIQUE, PAROISSE DE 7136
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE DE 7136
SAINTE-CÉCILE-DU-BIC, PAROISSE DE 7136
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIÈRE, PAROISSE DE 7136
SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE DE 7136
SAINT-HYACINTHE-LE-CONFESSEUR, PAROISSE DE 7136
SAINTE-JEANNE-DE-NEUVILLE, PAROISSE DE 7136
SAINT-JOSEPH-DE-LANORAIE, PAROISSE DE 7136
SAINT-LAURENT, PAROISSE DE 7136
SAINTE-MARGUERITE-DE-BLAIRFINDIE, PAROISSE DE 7137
SAINT-RAYMOND, PAROISSE DE 7137
SAINTE-ROSE-DU-DÉGELÉ, PAROISSE DE 7137
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE DE 7137
SAINT-UBALDE, PAROISSE DE 7137
TREMBLAY, CANTON DE 7137
WARWICK, CANTON DE 7137
WOLFESTOWN, CANTON DE 7137

DIVERS

RÉVOCATION DE DROITS MINIERS 7138

PROCLAMATION(S)

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Port-Daniel*, district électoral de Bonaventure 7138

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

DIVERS

ADOPTION D'UN DÉCRET DE RÉGION AGRICOLE DÉSIGNÉE 7139
DÉPÔT D'UN PLAN PROVISOIRE 7139

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC (*Projet de plan conjoint (1980)* 7144
PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC (*Requête*) 7145

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

Page

TOWN & COUNTRY GAS & OIL DISTRIBUTING CO. LTD. 7055

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL HENRIETTE CÉRÉ (*L.P.*) 7145

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BOUCHERVILLE, VILLE 7145
DESBIENS, VILLE 7146
HULL, VILLE 7147
MAGOG, CANTON 7147
MATANE, VILLE 7148
PONT-ROUGE, VILLAGE 7149
SAINTE-AGATHE-SUD, VILLAGE 7149
SAINT-FÉLICIEN, VILLE 7150
VAL-DAVID, VILLAGE 7151

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION UPA DE LANAUDIÈRE (LA) (*Constitution*) 7152
SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DE MÉGANTIC NORD (LE) (*Constitution*) 7152

VENTE(S) PAR SHÉRIF

BEAUCE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. HÉBERT 7152

BEAUHARNOIS

LES ASSOCIÉS — SERVICES FINANCIERS LIMITÉE c. COMEAU *ET AL* 7153
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. POIRIER 7153
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. POIRIER 7154
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. POIRIER 7154

BEDFORD

GENDREAU HAMILTON c. ZIPS 7154

CHICOUTIMI

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. CÔTÉ-GOURDE 7155

DRUMMOND

BOLDUC (ROLAND) INC. c. LES HABITATIONS CENTRALES A.C. INC. (*Erratum*) 7177

HAUTERIVE

TREMBLAY (ROLAND) & FILS INC. c. KLEIN 7155

HULL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. CLÉMENT *ET AL* 7156

JOLIETTE

JEANNARD c. BRODEUR 7157

MINGAN

DÉCORATION L. ROSS INC. c. LES MAISONS JOUVENCE INC. 7158

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. ROY-SIMARD 7158
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. SZAJGIEC 7159
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BELL *ès qualités* (FAILLITE JACQUES DUPONT) 7159
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FERME QUATRE SOLEILS INC. *ET AL.* 7159
CAISSE POPULAIRE KATERI c. D'AMOUR 7161
CAISSE POPULAIRE ST-BONAVENTURE DE MONTRÉAL (LA) c. MOREAU *ET AL.* 7161
DUHAMEL c. LA COMPAGNIE FONCIÈRE SATEC INC. 7162
ENTREPRISES CHARTRAND ET LAVOIE INC. (LES) c. GÉNÉREUX 7163
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. BLACKBURN *ET AL.* 7163
IORIO c. THIBAULT 7164
LA PRAIRIE, VILLE c. NESTERENKO 7165
NIBERT LTÉE *ET AL.* c. TURCOTTE *ET AL.* 7165
PRODUITS DE CIMENT THÉORET LTÉE (LES) c. GÉNÉREUX 7166
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. LES ENTREPRISES INTERNATIONALES KARNAK INC. 7166

QUÉBEC

BANQUE DE MONTRÉAL c. GAGNON 7168
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC c. BONNEAU 7168
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ÉMILE c. CLUB ATHLÉTIQUE CHAMPLAIN LTÉE *ET AL.* 7168
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ÉMILE (LA) c. LES HABITATIONS CADRIN INC. 7172
LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. HABITATIONS HÉRITAGE P. B. INC. 7172
QUÉBEC, VILLE c. PERRI 7173
QUINCAILLERIE LABERGE INC. c. GLODE *ET AL.* 7173

ROBERVAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FORTIN *ET AL.* 7173

SAINT-HYACINTHE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERTRAND *ès qualités* (FAILLITE GILLES LABELLE) 7174
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. PRÉFONTAINE 7174
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. ARCHAMBAULT 7175

VENTE(S) POUR TAXES

CAP-DE-LA-MADELEINE, CITÉ 7176

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 7117

AVIS DIVERS 7117

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 7120

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 7129

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 7056

COMPAGNIES, LOI SUR LES 7023–7129

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 7054

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 7132

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES 7054

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 7132

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 7133

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 7133

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 7133

PROCLAMATION(S) 7138

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA 7139

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC 7144

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 7055

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 7145

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 7145

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 7152

VENTE(S) PAR SHÉRIF 7152

VENTE(S) POUR TAXES 7176

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777